

Document de référence 2009

adenclassifieds



The logo for Adenclassifieds, featuring the word "adenclassifieds" in a white, lowercase, sans-serif font inside a dark grey rectangular box, which is centered within a larger orange rectangular background.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7.044.776 euros

1-3, rue La Fayette - 75 009 PARIS

RCS Paris B 431 373 471

DOCUMENT DE REFERENCE 2009



En application des articles 211-1 à 216-1 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 9 septembre 2010 sous le numéro R.10-066. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société Adenclassifieds au 1-3, rue La Fayette, 75 009 Paris, et sur son site Internet (<http://www.Adenclassifieds.com>), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

**Note liminaire destinée à faciliter
la lecture du présent Document**

Il est précisé que :

- L'ensemble constitué par la société Adenclassifieds S.A. et ses filiales consolidées (telles que présentées en note 5 des 'Notes annexes aux comptes consolidés', cf. p. 131 du présent Document) est dénommé « la Société » et/ou « le Groupe Adenclassifieds » ;
- La société Adenclassifieds S.A., seule, est dénommée « la société » et/ou « Adenclassifieds ».

Par ailleurs, la société FigaroMédias qui détient 7,69% du capital social d'Adenclassifieds au 30 juin 2010, a changé de dénomination sociale le 16 mars 2009. Sa précédente dénomination sociale était PUBLIPRINT.

PRESENTATION DU GROUPE		Notes annexes aux comptes annuels	167
Histoire et évolution de la Société	6	Tableau des flux de trésorerie	185
Chiffres Clés et Informations Financières sélectionnées	9	Tableau des filiales et participations	195
		Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	196
ACTIVITE		COMPTES SEMESTRIELS	
Présentation des marchés et environnement concurrentiel	15	Attestation du Responsable	198
Description des activités	32	Rapport semestriel d'activité	198
Stratégie de la Société	45	Comptes consolidés semestriels Résumés	202
Facteurs de risque	47	Notes Annexes aux comptes consolidés résumés	206
Rapport de gestion du Directoire	58	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'Information financière semestrielle	219
INFORMATION DES ACTIONNAIRES		INFORMATIONS FINANCIERES	
Calendrier de l'information financière en 2010	104	Informations financières historiques	220
Documents accessibles au public	105	Vérification des informations financières historiques	220
Dividendes	107	Informations financières complémentaires	220
COMPTES CONSOLIDES		INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Etat de la situation financière	109	Renseignements généraux concernant la société Adenclassifieds	227
Etat du résultat global total	110	Renseignements généraux concernant le capital	230
Tableau des flux de trésorerie consolidés	112	Renseignements sur le marché des titres	237
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	113	Opérations avec des apparentés	237
Notes annexes aux comptes consolidés	114		
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	161		
COMPTES ANNUELS			
Bilan annuel	163		
Compte de résultat annuel	165		

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	241
--	------------

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	246
--	------------

Fonctionnement des organes d'administration et de direction	251
--	------------

Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux	253
---	------------

Rapport 2009 du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	254
--	------------

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	266
--	------------

RESPONSABLES ET TABLES

Responsables de l'information	268
--------------------------------------	------------

Contrôleurs légaux des comptes	269
---------------------------------------	------------

Table de concordance	271
-----------------------------	------------

Rapport Financier Annuel – Table de réconciliation	274
---	------------

A. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	6	3. Informations financières sectorielles sélectionnées	10
1. Présentation de la Société	6	C. CHIFFRES CLEFS ET INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES AU 30/06/2010	11
2. Historique de la Société	7	1. Chiffre d'affaires	11
3. Organigramme du Groupe au 31.12.2009	9	2. Informations financières sélectionnées	11
B. CHIFFRES CLEFS ET INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES AU 31/12/2009	9	3. Informations financières sectorielles sélectionnées	12
1. Chiffre d'affaires	9		
2. Informations financières sélectionnées	10		

A. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1. Présentation de la Société

Adenclassifieds est un Groupe Internet leader d’annonces et de services en France (pour plus de précisions nous renvoyons le lecteur en page 227, §A – Informations Complémentaire du présent document de référence). La Société propose une offre multi-produits et multi-marques sur ses 3 activités : l’Emploi sur Internet (notamment au travers des sites Cadremploi, Keljob et Cadresonline), les annonces de Formation sur Internet (notamment Kelformation) et l’Immobilier sur Internet (notamment au travers des marques Explorimmo, Propriétés de France, Indicateur Bertrand, Bertrand Vacances et ExplorimmoPro).

La Société se positionne comme un carrefour de référence où se rencontrent l’offre et la demande sur ces trois marchés, proposant sur ces trois secteurs d’activité une offre multi-produits en utilisant des marques complémentaires à forte notoriété qui se sont imposées comme des références sur leurs marchés.

Situation au 31/12/2009 :

	Annonces et communication	Services	Clients
Emploi			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises ▪ Cabinets & Chasseurs de tête ▪ Agences de travail temporaire ▪ SSI
Formation			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organismes de formations ▪ Universités, écoles, etc.
Immobilier			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agents immobiliers ▪ Promoteurs ▪ Particuliers

Cette stratégie de segmentation permet à la Société de mieux adapter son offre aux exigences spécifiques de chaque client. L’offre du Groupe Adenclassifieds est commercialisée principalement auprès de professionnels de l’Emploi (entreprises, cabinets de recrutement,...) de la Formation (organismes de formation, écoles, universités, ...) et de l’Immobilier (agences immobilières, promoteurs immobiliers,...).

La Société bénéficie sur le marché des annonces classées de la mutualisation des ressources en termes de technologies et d’expertise en matière de développement de trafic et de synergies multi-canal (web, print, mobile). Ce savoir-faire lui permet également d’élargir et de déployer la gamme de produits et de services sur les trois marchés sur lesquels elle intervient. La similitude des problématiques rencontrées sur ses trois activités permet à la Société de mettre en œuvre une

organisation commerciale BtoB flexible, parmi les plus importantes du secteur au niveau national.

Le Groupe Adenclassifieds a ainsi publié en 2009 plus de 550.000 annonces sur ses différents sites. Le trafic mensuel des sites du Groupe Adenclassifieds s’élevait en moyenne en 2009 à près de 3.5 millions de visiteurs uniques dédupliqués (source : Médiamétrie NetRatings moyenne 2009), totalisant 9.7 millions de visites et 62.2 millions de pages vues (source : Xiti moyenne 2009).

Sur Internet, le Groupe Adenclassifieds est le seul acteur en France à maîtriser deux technologies de publication d’annonces. Cette publication s’organise suivant deux modèles complémentaires fournissant le même service d’intermédiation : site média et métamoteur.

Un site média centralise sur un site unique les offres publiées par les annonceurs, alors qu’un métamoteur permet une recherche centralisée en fonction des

critères de recherche retenus. Il fournit ainsi des liens qui redirigent l'internaute soit sur des sites média soit sur des offres hébergées directement sur les sites des annonceurs.

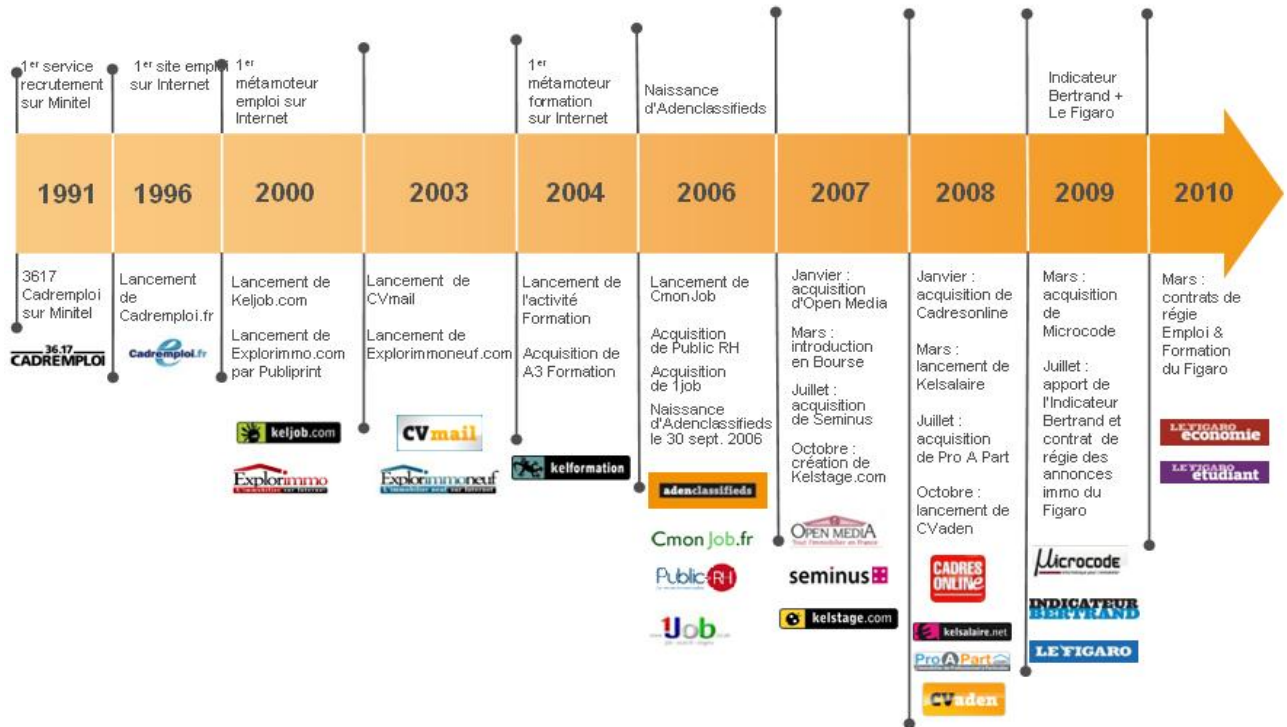
Ces deux technologies sont complémentaires dans la mesure où elles permettent aux utilisateurs d'avoir accès à deux approches différentes, le métamoteur permettant une mise en relation directe entre offre et demande, le site média permettant de proposer un lieu unique de rencontre entre offre et demande ainsi que des services associés.

2. Historique de la Société

Le Groupe Adenclassifieds est issu de la fusion par voie d'absorption, en date du 30 septembre 2006, de Cadremploi et d'Explorimmo par Keljob (dont la dénomination sociale est aujourd'hui Adenclassifieds).

- Issue du rapprochement des sociétés Keljob, Cadremploi et Explorimmo, la société Adenclassifieds bénéficie d'un historique de plus de 19 ans :

- Un historique de 19 ans d'expérience et d'innovations sur son marché

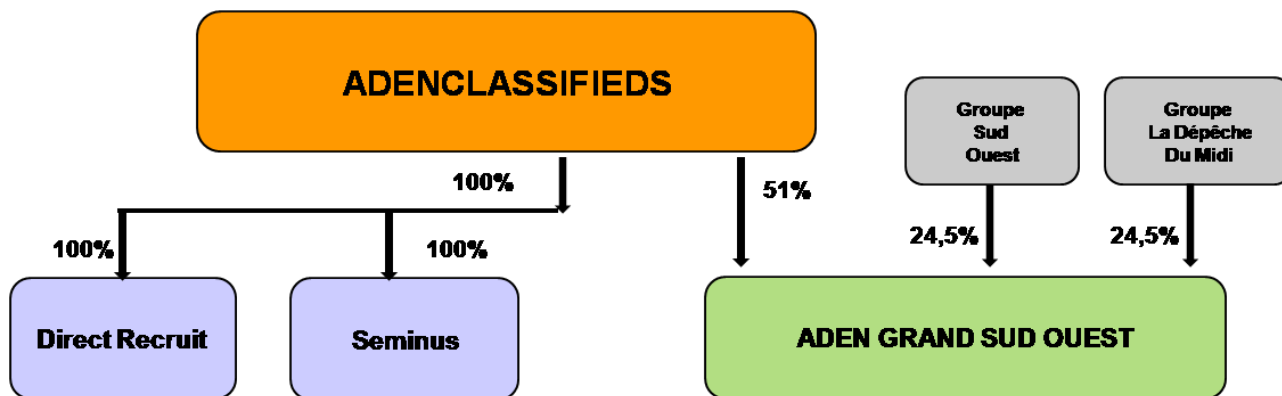


- Cadremploi et Explorimmo, respectivement créées en 1990 et 2000, ont su développer des « sites média » de référence (sites de contenus, porteurs d'annonces), en s'appuyant notamment sur l'expertise de leurs actionnaires, professionnels de la publication d'annonces classées dans la presse (Publiprint, devenue par changement de dénomination le 16 mars 2009 FigaroMédias, filiale de la société Groupe Figaro et actionnaire majoritaire des deux sociétés) et professionnels du marché de l'Emploi (Sicce, contrôlée par FigaroMédias, et Siccer) et de l'Immobilier (Portimmo).
- Créée en 2000, Keljob s'est imposée rapidement comme un acteur de référence sur le marché de la recherche d'emploi puis de la formation sur Internet. Ce développement s'est principalement appuyé sur une technologie innovante de « métamoteur » (moteur de recherche spécialisé) permettant de rediriger l'internaute vers des annonces publiées sur les milliers de sites clients référencés. Keljob propose une offre complète aux professionnels des ressources humaines (référencement d'offres d'emploi, outils de gestion de candidatures, outils de cooptation, etc.). Les fonds d'investissements Banexi Ventures Partners et Crédit Agricole Private Equity, principaux actionnaires de Keljob, l'ont accompagnée tout au long de son développement.
- Le 7 Juillet 2006, Keljob acquiert l'intégralité des actifs de la société Direct Recruit, société de droit anglais. Fondée en 2003, Direct Recruit exploite et développe le site 1job.co.uk, métamoteur de recherche d'offres d'emploi au Royaume-Uni, qui publie plus de 200 000 offres. Il agrège les offres d'emplois de nombreux sites emploi couvrant tous les secteurs d'activité et l'ensemble du Royaume-Uni, permettant ainsi à l'utilisateur d'accéder en une seule recherche à l'ensemble des offres disponibles sur ces sites et susceptibles de l'intéresser. L'organisme Hitwise a classé 1job.co.uk 10ème site emploi le plus visité au Royaume-Uni.
- Le 30 septembre 2006, Adenclassifieds naît de la fusion par voie d'absorption de Cadremploi et d'Explorimmo par Keljob.
- Le 20 octobre 2006, Adenclassifieds acquiert la société Cooptin, évoluant sur le secteur de l'Emploi, et développant un outil de recrutement par cooptation.
- Le 31 janvier 2007, Adenclassifieds acquiert la société Open Media. L'activité de cette société est alors composée des trois métiers suivants : prestations de services interactifs (web agency : création de site web, hébergement, référencement) ; édition de logiciels de transaction ; édition de portails régionaux de petites annonces en ligne via les sites Internet openmedia.fr et immovision.com.
- Le 4 juillet 2007, Adenclassifieds acquiert l'intégralité des actifs de la société Seminus, société de droit allemand. Créée en 1995, Seminus est spécialisée dans les annonces de formation en Allemagne à l'instar de Kelformation.fr en France et exploite un portail de formation en ligne sur le site Seminus.de.
- Le 18 janvier 2008, Adenclassifieds acquiert la société Cadres-On-Line. Cadres-On-Line est l'un des premiers sites Emploi français lancé dès 1996. Avec cette acquisition, la Société renforce son leadership sur le marché du recrutement sur Internet en France, en particulier auprès des cadres.
- Le 29 juillet 2008, Adenclassifieds acquiert la société Pro-A-Part, ainsi que ses deux filiales : Agence 3W et Officiel Commerce. Avec l'acquisition de Pro-A-Part, le Groupe Adenclassifieds consolide sa position d'acteur majeur du marché des petites annonces et des services aux agences immobilières, notamment sur l'Ile-de-France. Créée dès 1996, Pro-A-Part s'est progressivement imposée comme l'un des supports de communication de référence des professionnels de l'immobilier en Ile de France, proposant une offre bi-média grâce à son journal Pro A Part et à son portail internet Pro-a-part.com.
- Le 31 mars 2009, Open Media (devenue depuis Explorimmo), filiale à 100% de la société Adenclassifieds acquiert la société Microcode. Cette filiale a principalement pour activité l'achat et la vente de matériels et logiciels informatiques, le développement d'applications informatiques, la formation informatique et les conseils en informatique et télématique. Cette acquisition a été financée sur fonds propres.
- L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 a autorisé l'opération d'apport partiel d'actif de l'activité « Indicateur Bertrand » de FigaroMédias à Adenclassifieds. Cette opération a permis à Adenclassifieds d'enrichir son offre Immobilier avec les marques Propriétés de France, Résidences, Secondaires, Indicateur Bertrand, Bertrand Vacances et Belles Maisons à louer. Ces marques proposent une offre bi-média Presse payante / Internet sur des marchés BtoB spécialisés.
- L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 a également autorisé la reprise du contrat de régie des annonces immobilières du Figaro et de son site Internet. Au terme de ce contrat, seules les équipes commerciales et marketing du Groupe Indicateur Bertrand et FigaroMédias ont rejoint Adenclassifieds. Les équipes fabrication et distribution sont demeurées au sein de FigaroMédias.
- Adenclassifieds a créé avec Groupe Sud Ouest et Groupe la Dépêche du Midi une joint venture détenue respectivement à 51%, 24,5% et 24,5% sur le marché de l'Emploi sur Internet : Aden Grand Sud Ouest. Cette Joint Venture a pour objectif de développer un portail Emploi régional, rassemblant l'ensemble des offres d'emploi des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon (à l'exception de la Lozère) et Poitou-Charentes (hors les Deux-Sèvres et la Vienne).

De la même manière que pour l'Immobilier, Adenclassifieds a repris en mars 2010 les contrats de régie des annonces Emploi et Formation du Figaro.

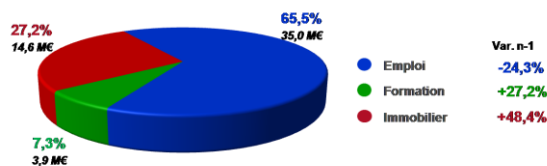
3. Organigramme du Groupe au 31.12.2009

Au 31 décembre 2009, l'organigramme du Groupe Adenclassifieds est le suivant :



Répartition du CA consolidé 2009 par activité (M€)

Répartition du CA par activité

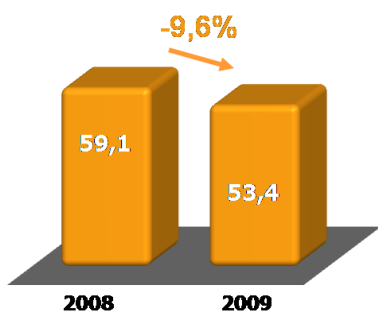


B. CHIFFRES CLEFS ET INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES AU 31/12/2009

1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Adenclassifieds a atteint 53,4 M€ en 2009, contre 59,1 M€ en 2008, en retrait de 9,6% au cours de l'exercice et -19,3% à données comparables.

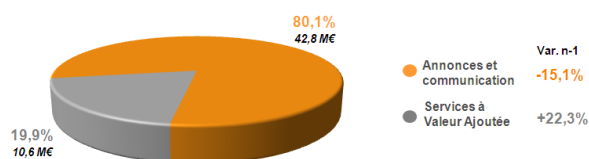
Chiffre d'Affaires annuel consolidé (M€)



La Société a construit un modèle économique basé sur deux sources de revenus générées auprès de professionnels (BtoB) :

- la publication d'annonces et la communication, qui représente 80% de son chiffre d'affaires en 2009 (contre 85% en 2008)
- la fourniture de services à valeur ajoutée (base de données de CV, logiciels de solutions en ressources humaines, web agency, ...) qui représente 20% de son chiffre d'affaires en 2009 (contre 15% en 2008)

Répartition du CA consolidé 2009 par nature (M€)



En 2009, l'activité Emploi représentait 66% du chiffre d'affaires consolidé de la Société (contre 78% en 2008), l'activité Formation 7% (contre 5% en 2008), et l'activité Immobilier 27% (contre 17% en 2007, conséquence de l'apport partiel d'actif de l'activité Indicateur Bertrand).

2. Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées figurant ci-après sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008.

Le périmètre de consolidation est, outre les activités d'Adenclassifieds, celui décrit ci-dessus dans l'organigramme du Groupe au 31/12/2009.

Ces informations financières doivent être notamment lues en parallèle avec le « Rapport de gestion du Directoire », ainsi qu'avec les « Comptes Consolidés », inclus respectivement en pages 58 à 102 et 109 à 160 du présent Document.

Principaux chiffres clés du compte de résultat consolidé

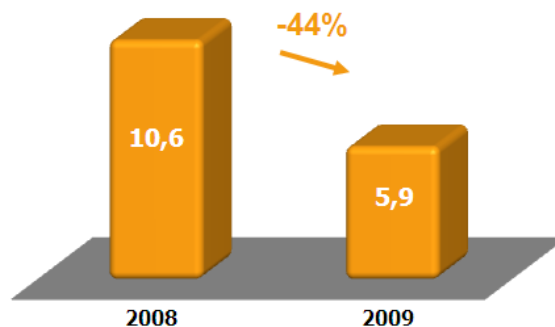
Données en K€	31.12.2009	31.12.2008	Var K€	Var %
CHIFFRE D'AFFAIRES	53 410	59 055	-5 645	-9,6%
EBITDA ^(*)	5 885	10 582	-4 697	-44,4%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 564	8 458	-5 894	-69,7%
RESULTAT OPERATIONNEL	743	7 456	-6 413	-86,0%
PRODUITS FINANCIERS NETS	648	2 377	-1 729	-72,7%
RESULTAT NET	761	6 372	-5 252	-82,4%

(*) L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel courant avant dotations et reprises d'amortissements et de provisions pour dépréciation, et avant variation des encours de produits finis. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi l'EBITDA reporté par la société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

L'activité de la Société sur l'exercice 2009 a été en retrait par rapport à l'exercice 2008 dans un marché marqué par une dégradation économique et sociale notamment sur les marchés de l'Emploi et de l'Immobilier.

Le Résultat Net s'élève à 761 k€ en fort recul par rapport à 2008, correspondant à un niveau de marge nette ramenée au Chiffre d'Affaires de 1,42 %. Le Résultat Net part du Groupe s'élève à 777 k€.

Evolution de l'EBITDA (M€)



Principaux chiffres clés du bilan consolidé

En K€	31-déc-09	31-déc-08
Actif immobilisé	138 257	137 341
Créances d'exploitation	21 705	23 722
Trésorerie disponible	53 678	53 513
Total Actif	213 640	214 576
Capitaux propres	166 957	163 659
Passifs non courants	11 848	10 993
Passifs courants	34 838	39 924
Total Passif	213 640	214 576

Les principales évolutions bilancielles concernent :

- la trésorerie qui reste fortement positive à plus de 53,7 M€ malgré les investissements organiques réalisés,
- la diminution des passifs courants qui intègrent également, outre les dettes d'exploitation, les produits constatés d'avance à hauteur de 11,5 M€ à fin 2009 contre 15,3 M€ à fin 2008 dont l'essentiel est lié au mode de reconnaissance du chiffre d'affaires des activités.

3. Informations financières sectorielles sélectionnées

Le Groupe Adenclassifieds est présent sur trois secteurs d'activité : l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

Les activités des filiales Direct Recruit et Aden Grand Sud Ouest relèvent de l'activité Emploi et celle de la société Seminus contribue à l'activité Formation.

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Total
CA	34 983	3 890	14 557	53 410
EBITDA	6 122	-194	-42	5 885
% C.A.	17,5%	-5,0%	-0,3%	11,0%
Résultat Opérationnel Courant	4 038	-352	-1 122	2 564
% C.A.	11,8%	-9,0%	-7,7%	4,8%

L'activité Emploi a été la seule contributrice au niveau de l'EBITDA généré en 2009.

L'activité Formation a continué à réduire ses pertes en 2009 avec un taux de marge d'EBITDA de -5,0% contre -19,1% en 2008.

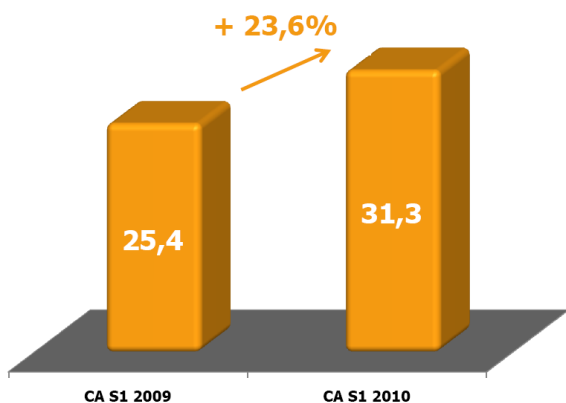
L'activité Immobilier affiche une marge d'EBITDA quasi-nulle de -0,3% sur l'exercice.

C. CHIFFRES CLEFS ET INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES AU 30/06/2010

1. Chiffre d'affaires

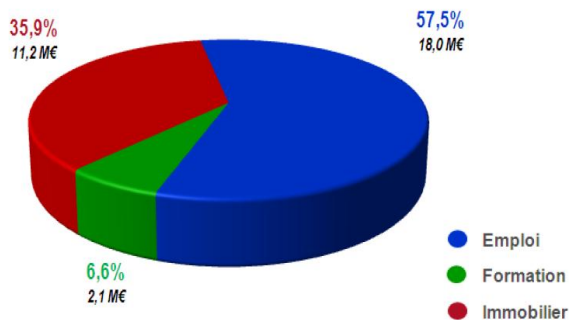
Au 30 juin 2010, Adenclassifieds a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 31,3M€ en croissance de 23,6% et -5,3% à données comparables.

Chiffre d'Affaires semestriel consolidé (M€)



Répartition du CA consolidé au 30 juin 2010 par activité (M€)

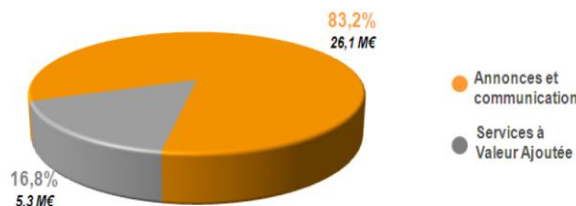
Répartition du CA consolidé par activité



L'activité Emploi représente 57,5% de l'activité du groupe, contre 35,9% pour l'Immobilier et 6,6% pour la Formation. Ces proportions ont évolué par rapport à la même période en 2009 en raison de l'intégration au 30 juin 2009 des activités de l'Indicateur Bertrand au sein du pôle Immobilier d'ADENCLASSIFIEDS. L'activité Emploi reste la plus importante tant au regard du volume d'activité que de sa part contributrice au résultat.

Répartition du CA consolidé au 30 juin 2010 par nature (M€)

Répartition du CA consolidé par nature



Cette répartition des revenus entre publication d'annonces et services à valeur ajoutée évolue à la hausse en faveur des produits d'annonces et de communication, d'une part en raison de la bonne tenue de ces recettes mais aussi en raison de l'absence de services à valeur ajoutée en provenance des activités de l'Indicateur Bertrand intégrées au 30 juin 2009.

2. Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées figurant ci-après sont extraites du rapport financier semestriel au 30 juin 2010.

Le périmètre de consolidation comprend, outre les activités d'Adenclassifieds, celle des sociétés que la Société contrôle, à savoir – au 30 juin 2010 – les sociétés Direct Recruit, Seminus, et Aden Grand Sud Ouest.

Ces informations financières doivent être notamment lues en parallèle avec le « Rapport semestriel d'activité », ainsi qu'avec les « Comptes Consolidés » au 30 juin 2010, inclus respectivement en pages 198 à 218 du présent Document.

Principaux chiffres clés du compte de résultat consolidé

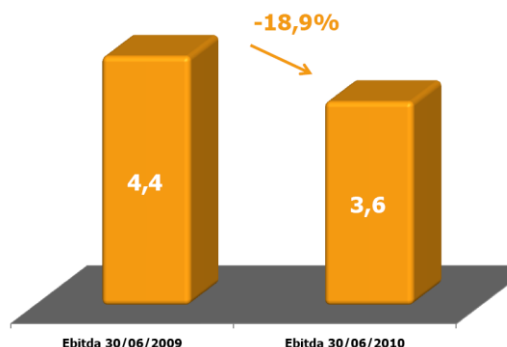
Données en K€	30.06.2010	30.06.2009	Var K€	Var %
CHIFFRE D'AFFAIRES	31 343	25 355	5 988	23,6%
EBITDA (*)	3 604	4 445	-841	-18,9%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 874	2 498	-624	-25,0%
RESULTAT OPERATIONNEL	1 934	1 692	242	14,3%
PRODUITS FINANCIERS NETS	264	395	-131	-33,2%
RESULTAT NET	1 309	1 162	147	12,7%

L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel courant avant dotations et reprises d'amortissements et de provisions pour dépréciations, et avant variation des encours de produits finis. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi, l'EBITDA reporté par la Société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

Ainsi, l'EBITDA pré-IFRS 2 a atteint, au 30 juin 2010, 3,6 M€, soit une marge d'EBITDA pré-IFRS2 de 12,2%.

Les charges IFRS 2 se sont élevées à 0,2 M€ au 30 juin 2010 en retrait significatif par rapport à leur niveau du 30 juin 2009 (1,1 M€) en raison de la fin de la période d'acquisition, au cours de l'exercice 2009, de trois plans d'actions gratuites.

L'EBITDA s'élève à 3,6 M€ au 1^{er} Semestre 2010, représentant une marge de 11,5% contre 17,5% à la même période l'an dernier.



Principaux chiffres clés du bilan consolidé

En K€	30-juin-10	31-déc-09	30-juin-09
Actif immobilisé	138 247	138 257	138 221
Dont Goodwill	93 928	93 927	93 973
Créances d'exploitation	27 169	21 705	23 507
Trésorerie disponible	55 148	53 678	55 655
Total Actif	220 564	213 640	217 383
Capitaux propres	168 563	166 956	166 974
Provisions pour risques et charges	1 306	1 583	1 666
Impôts différés	10 263	10 263	10 263
Dettes financières	632	841	674
Autres dettes d'exploitation	25 241	21 230	23 258
Dettes d'impôts	238	631	928
Autres passifs courants	14 321	12 135	13 620
Total Passif	220 564	213 640	217 383

Les principales évolutions bilancieller concernent d'une part les clients et les fournisseurs dont l'augmentation traduit notamment l'impact des activités intégrées depuis le 30 juin 2009, d'autre part les autres passifs courants en progression par rapport au 31 décembre 2009 en raison d'un niveau de commandes facturées qui évolue favorablement.

3. Informations financières sectorielles sélectionnées

Le Groupe Adenclassifieds est présent sur trois secteurs d'activité : l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

Les activités de la filiale anglaise Direct Recruit, et de la filiale française Aden Grand Sud Ouest relèvent

de l'activité Emploi et celles de la société Seminus contribuent à l'activité Formation.

30 juin 2010 - en M€	Emploi	Formation	Immobilier	Total
Chiffre d'affaires	18,0	2,1	11,2	31,3
EBITDA	3,1	-0,1	0,6	3,6
% du chiffre d'affaires	17,2%	-4,6%	5,4%	11,5%
Résultat Opérationnel				
Courant	2,1	-0,2	0,0	1,9
% du chiffre d'affaires	11,6%	-9,9%	0,0%	6,0%

L'activité Emploi a largement contribué à l'EBITDA consolidé d'ADENCLASSIFEDS, en dégagant une marge d'EBITDA de 17,2% au premier semestre 2010, contre 22,0% au premier semestre 2009.

Concernant la Formation, l'EBITDA a été négativement impacté par la filiale allemande Seminus. Mais l'activité Formation en France a généré pour la première fois un EBITDA positif de 62 K€, soit une marge d'EBITDA de 3,1%.

Enfin, l'EBITDA de l'Immobilier est en croissance de 30,5% en raison de l'évolution du périmètre, mais la marge d'EBITDA est en retrait passant de 9,7% au 30 juin 2009 à 5,4% au 30 juin 2010. La Société a entrepris sur ce premier semestre 2010 une réorganisation complète de ses équipes et de ses sites Immobilier. Cette réorganisation, sur le point d'être achevée, a pour but d'optimiser les leviers commerciaux et les ressources de chaque marque pour rendre l'offre Immobilier du Groupe encore plus cohérente et plus attractive.

A. PRESENTATION DES MARCHES ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	15	C. STRATEGIE DE LA SOCIETE	45
1. Développement d'Internet en France	15	1. Consolider son leadership sur le marché de l'Emploi sur Internet	45
2. Développement du marché des annonces classées sur Internet	15	2. Poursuivre son développement sur le marché émergent des annonces de Formation sur Internet	45
3. Marché de l'Emploi en France	16	3. S'imposer comme l'un des principaux challengers du marché de l'Immobilier	45
4. Marché de la Formation en France	18	4. Maîtriser les charges tout en maintenant les investissements technologiques	46
5. Marché de l'Immobilier en France	22	5. Saisir les opportunités d'accords stratégiques et d'acquisitions en France	46
6. Environnement concurrentiel	25		
7. Réglementation	28		
B. DESCRIPTION DES ACTIVITES	32	D. FACTEURS DE RISQUE	47
1. L'Emploi	32	1. Risques liés à l'environnement de la Société	47
2. La Formation	35	2. Risques liés aux activités de la Société	48
3. L'Immobilier	38	3. Risques technologiques	49
4. Partenariats et accords	41	4. Risques liés à l'actionariat de la Société	50
5. Politique commerciale et marketing	42	5. Risques juridiques	50
6. Systèmes d'information	44	6. Risques liés à la volatilité du cours de Bourse des actions de la Société	53
		7. Risques financiers	53
		8. Assurances	55

E. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	58
1. Informations Boursières	58
2. Capital d'Adenclassifieds	61
3. Activité de la société Adenclassifieds et de ses filiales et résultats de l'exercice 2009	64
4. Risques financiers	74
5. Recherche et développement, brevets et licences	74
6. Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées et charges majeures pesant dessus	76
7. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux et les salariés	77
8. Administration de la Société au cours de l'exercice 2009	79
9. Rémunérations perçues par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009	80
10. Liste des mandats sociaux détenus par les mandataires sociaux de la Société	87
11. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société	93
12. Informations sociales (Adenclassifieds S.A.)	96

A. PRESENTATION DES MARCHES ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le Groupe Adenclassifieds entend être un acteur majeur du transfert des budgets marketing des annonceurs sur les marchés de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier, des médias traditionnels vers le média Internet (PC et mobile).

1. Développement d'Internet en France

L'activité de la Société est étroitement liée au développement de l'usage d'Internet en France, quel que soit le média : PC ou mobile.

Une forte pénétration de l'accès à Internet en France : près de 2 Français sur 3 sont internautes

En décembre 2009, 34,7 millions d'internautes se sont connectés à Internet, soit 65% des Français de 11 ans et plus. Le nombre d'internautes qui se connectent tous les jours est, en 2009, de 19,8 millions, en augmentation de 12,5% par rapport à 2008. Les internautes passent en moyenne 1 heure 20 minutes par jour sur internet, soit près de 10 minutes de plus que l'année dernière (source : Médiamétrie).

L'ascension de l'internet mobile

Fait marquant de l'année 2009, le nombre de mobinautes (= individus ayant accès à l'internet via un téléphone mobile) augmente de façon significative. Au troisième trimestre 2009, 16% des Français disposent d'un Smartphone et on compte 11,4 millions de mobinautes.

L'iPhone, avec plus de 2,5 millions d'appareils en service à fin 2009, a particulièrement contribué à la progression de l'internet mobile, représentant plus de 2/3 du trafic des sites.

Par ailleurs, fin 2009, la France comptait 61 millions de lignes de téléphone mobile, soit un taux de pénétration total de 95,8% (source : Arcep - T4 2009)

2. Développement du marché des annonces classées sur Internet

Le marché des annonces classées a longtemps été considéré comme un secteur mûre réservé aux éditeurs de presse dont les publications étaient le seul véritable support de diffusion disponible. L'émergence du média Internet à la fin des années 1990 comme nouveau mode de diffusion a sensiblement modifié la dynamique sectorielle.

Internet a révolutionné la manière dont les annonces classées sont commercialisées et diffusées, en offrant de nombreux avantages par rapport au support papier. En effet, l'instantanéité (mise à jour en temps réel et disponibilité à tout moment), l'interactivité (descriptif illimité, photos, vidéo) et la hiérarchisation (tri, critères) améliorent de façon significative la recherche de l'utilisateur. Par ailleurs, la possibilité d'atteindre une audience locale, régionale, nationale et internationale augmente sensiblement la visibilité des offres des annonceurs. Les annonceurs ont progressivement intégré ces nouvelles possibilités dans leur stratégie de communication et ont investi de manière croissante dans la publication d'annonces sur Internet.

Par ailleurs, les technologies utilisées par les médias Internet ont permis aux opérateurs de sites d'annonces classées de se développer au-delà du modèle traditionnel de publication d'annonces grâce à la création de fonctionnalités et de services complémentaires. Cette extension du modèle classique de diffusion d'annonces constitue un vecteur de croissance important pour le secteur (vente de bases de données, conception de sites web, ...).

Le marché des annonces classées en France était estimé à près de 1,4 milliard d'euros en 2007 selon l'étude Precepta réalisée en avril 2008 sur « Le marché des annonces classées : les stratégies et modèles économiques gagnants à l'heure de l'Internet ». L'Immobilier représentait alors 33% de ce marché (450 M€) et l'Emploi 18% (250 M€).

En 2007, Internet représentait 28% du marché des annonces classées en France, en progression de 1.400% par rapport à 2001, où Internet ne représentait alors que 2%.

Sur le média Internet, alors même que le secteur Emploi est plus à maturité que l'Immobilier, et qu'il constitue un segment plus concentré, l'Immobilier présente un fort potentiel de développement.

En effet, en 2007, s'agissant de l'Emploi, la part de marché du média Internet est de 40% (60% pour la presse), alors qu'elle est de 20% pour l'Immobilier (80% pour la presse).

D'autre part, la part de marché du 'Top 3' des annonceurs est supérieure à 90% s'agissant de l'Emploi, alors qu'elle est comprise entre 60% et 70% pour l'Immobilier.

Enfin, alors même que le marché de l'Emploi a été multiplié par deux en deux ans (et par trois en trois ans), le marché de l'Immobilier a été multiplié par trois en deux ans (et par cinq en trois ans).

Le marché des annonces classées en France n'est toutefois pas extensible à l'infini et dépend de l'activité des acteurs de ce marché, comme l'a démontré l'exercice 2009. Mais ce marché

est encore en devenir sur Internet, en particulier grâce au développement de services associés à la vente traditionnelle d'annonces et de communication.

3. Marché de l'Emploi en France

Le développement des activités Emploi du Groupe Adenclassifieds repose sur l'utilisation croissante d'Internet comme pratique en matière de recrutement, sur le basculement progressif de la publication des offres d'emploi des médias traditionnels vers les sites Internet spécialisés, et la montée en puissance des services à valeur ajoutée proposés par Adenclassifieds.

3.1 Le marché de l'Emploi

Le marché de l'Emploi correspond à la rencontre entre les candidats, en recherche active ou non, et les recruteurs. L'activité Emploi de la Société consiste notamment à les mettre en relation par l'intermédiaire de ses différents sites Internet Emploi et correspond à une des étapes du processus de recrutement, dite de « *sourcing* », par opposition aux phases d'évaluation et de sélection.

Selon l'INSEE, la France comptait en 2009 environ 28 millions d'actifs, dont 25,9 millions de personnes ayant un emploi 2,1 millions sont au chômage au sens du BIT.

Le marché de l'Emploi en général

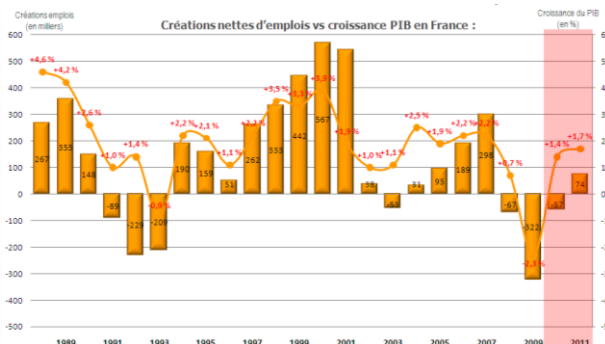
Un certain nombre de facteurs conjoncturels viennent traditionnellement impacter le marché de l'Emploi en France. Selon l'INSEE, il existe en particulier une étroite corrélation entre l'évolution de la croissance du produit intérieur brut (PIB) en France, et les créations/destructions nettes d'emplois salariés, ainsi qu'un impact direct sur l'évolution du taux de chômage.

A titre d'exemple, l'année 2007 a vu la création nette de près de 300.000 emplois en France (un record depuis 2001) grâce à un taux de croissance du PIB de +2,2%, alors que le ralentissement de la croissance en 2008 (+0,7%) a entraîné la destruction nette de 67.000 emplois (un triste record depuis 1993).

Le marché de l'emploi en 2009, a fait face à une envolée des chiffres du chômage et, selon l'INSEE à 322 000 destructions nettes d'emplois en France, un chiffre très significativement supérieur à celui constaté en 1993. Le marché de l'emploi sur Internet a donc connu sa première « crise », avec une baisse observée en 2009 de 37% du nombre d'offres diffusées sur Internet (source : baromètre KELJOB).

Le marché des cadres, qui bénéficie pourtant de facteurs structurels favorables liés à la démographie, a également été rattrapé par la dégradation du marché de l'emploi en 2009.

Nombre d'emplois créés au regard de l'évolution du PIB



Source : INSEE – 1988-2010 (emplois créés en milliers)

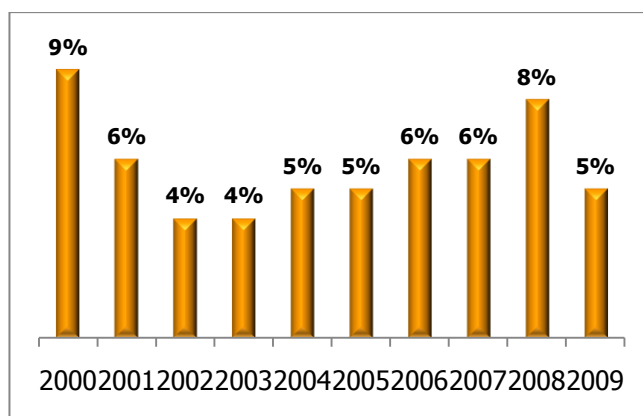
Le marché de l'Emploi des cadres

La population des cadres représente au sens strict environ 8,5% de la population active (source : AEPM 2009) mais au sens large jusqu'à 24,5% en incluant profession intermédiaire et libérale.

Le taux de chômage des cadres en 2009 a atteint 4,1%, contre 2,9% en 2008. 143.000 cadres ont été recrutés en France, soit une baisse de 28% par rapport à 2008 (source : APEC).

Comme le marché de l'emploi en général celui des cadres est également impacté par l'évolution de la mobilité des salariés (« Turnover ») entre les entreprises. L'année 2009 a ainsi été marquée par une forte baisse du Turnover des cadres à 5% contre 8% en 2008.

Part des cadres qui ont changé d'entreprise



Source : Enquête Cadroscope/APEC

3.2 Les professionnels du marché de l'Emploi

Si le marché de l'Emploi repose sur l'activité des entreprises privées et des entreprises du secteur public, il fait également intervenir un certain nombre d'intermédiaires, composés essentiellement de cabinets de recrutement, de chasseurs de têtes et de sociétés de travail temporaire :

- *les entreprises privées* : des entreprises du CAC 40 aux Très Petites Entreprises (les « TPE »), le potentiel de recrutement d'environ 2,6 millions entreprises privées françaises constitue un large socle de croissance pour les activités Emploi du Groupe Adenclassifieds (*source* : INSEE).
- *le secteur public* : au-delà des entreprises du secteur public déjà utilisatrices d'Internet dans le cadre de leur recherche de collaborateurs, les trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales et fonction publique hospitalière) ont encore une utilisation limitée d'Internet en matière de recrutement (*source* : INSEE). La Société considère néanmoins que ce secteur constitue un futur relais de croissance compte tenu de l'importance du poids du secteur public sur le marché de l'Emploi en France.
- *les cabinets de recrutement et chasseurs de tête* : ces intermédiaires du marché de l'Emploi, estimés en 2009 à 1480 en France, sont essentiellement utilisés par les entreprises pour des postes cadres et assimilés (*source* : www.cercomm.net). Le chiffre d'affaires de ce secteur était estimé à 450 M€ en 2005 selon l'IRES. Ce secteur est hétérogène et reste peu développé, en particulier par rapport au Royaume-Uni.
- *les sociétés de travail temporaire* : l'intérim est un secteur très concentré en France, dont les trois premières enseignes mondiales (Adecco, Manpower et Groupe Randstad) représentent 70% du marché français. Avec un chiffre d'affaires ayant atteint 15.3 milliards d'euros en 2009 (soit le quatrième marché mondial en terme de chiffres d'affaires après les Etats-Unis, la Grande Bretagne et le Japon), ce secteur compte environ 1.200 entreprises de travail temporaire. En 2009, l'intérim concernait 2 millions d'actifs en France et 447.000 emplois en équivalent temps plein. La main d'œuvre concernée par l'intérim reste à 90% composée d'employés et d'ouvriers, contre 8.1.% de professions intermédiaires et 1,8% de cadres (*source* : PRISME). Par ailleurs, la loi relative à la programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, dite loi Borloo, permet désormais aux sociétés de travail temporaire de proposer à leurs clients des prestations de recrutement pour des postes en CDD ou en CDI.

3.3 Le marché de l'Emploi sur Internet

L'activité des sites Emploi sur Internet bénéficie des évolutions des pratiques en matière de recrutement, et, notamment, du recours à la publication d'offres d'emploi et de communication sur Internet ainsi qu'aux services de base de données de CV et de gestion et de présélection de candidatures.

Utilisation croissante d'Internet comme moyen de recrutement

Dans le cadre de leur recherche d'emploi, les candidats déclarent cumuler différents moyens de recherches complémentaires, parmi lesquels Internet occupe une place de plus en plus prépondérante.

La recherche de candidats effectuée par les recruteurs revient donc à mixer ces différents outils pour être le plus efficace possible. Ainsi, aux méthodes traditionnelles utilisées par les entreprises pour recruter (presse, ANPE, APEC, ...), Internet, avec les sites Emploi et les rubriques « Recrutement » des sites des entreprises, s'est progressivement imposé depuis la fin des années 1990, en accélérant et en facilitant la rencontre entre l'offre et la demande. Internet a contribué à une plus grande transparence du marché de l'emploi. Selon l'Apec (avril 2010) dans 8 recrutements de cadres sur dix, une offre d'emploi a été diffusée. Il s'agit du premier moyen utilisé par les entreprises pour recueillir des candidatures

Les entreprises ont ainsi désormais largement recours aux sites Emploi pour publier leurs offres d'emploi, consulter des bases de données de CV ou développer leur propre rubrique « emploi/ ressources humaines » sur leur propre site pour recueillir les candidatures spontanées.

De telles pratiques se sont d'abord rapidement imposées sur le marché des cadres et assimilés, compte tenu de l'audience initiale d'Internet orientée vers les CSP+. Par la suite, de plus en plus de foyers français se sont connectés à Internet, facilitant ainsi le recours aux sites Emploi pour trouver tout type de poste.

Le média Internet permet en effet de diffuser de l'information de manière décentralisée à une audience très large (niveau local, régional, national, voire international) et en temps réel. Ce média permet de réduire les délais et l'intermédiation des contacts entre recruteurs et candidats. L'instantanéité (mise à jour en temps réel et disponibilité à tout moment), la hiérarchisation (moteur, tri, critères) et l'interactivité (alertes e-mail, liens hyperactifs, logos, images) qu'offre Internet améliorent de façon significative la recherche des utilisateurs. La gratuité de l'accès aux sites Emploi pour les candidats et le coût attractif des services en ligne proposés aux recruteurs constituent un

autre avantage d'Internet dans un processus de recrutement.

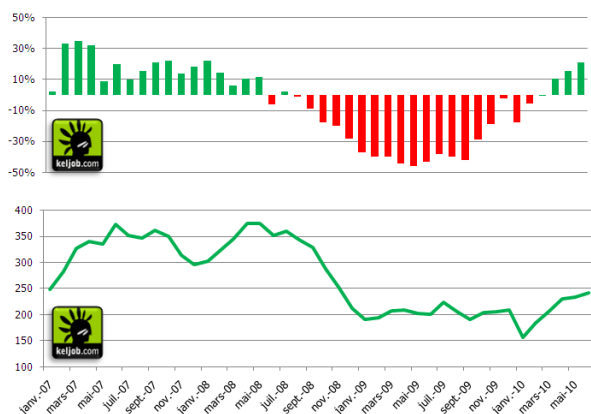
Par ailleurs, le Groupe Adenclassifieds estime que le développement des réseaux sociaux sur Internet devrait contribuer au développement du marché de l'Emploi sur Internet. Adenclassifieds a donc socialisé le site Cadremploi.fr.

Enfin, la téléphonie mobile constitue un nouvel outil de recrutement à la disposition des employeurs pour diffuser rapidement leurs offres d'emploi à un nombre important de candidats répondant à des critères ciblés. L'usage grandissant de l'internet mobile côté candidats va continuer de renforcer la proximité et l'interactivité entre candidats et recruteurs.

Evolution du nombre d'offres d'emploi diffusés sur internet

D'après le baromètre Keljob (suivant l'ensemble du nombre d'offres d'emploi diffusés sur les 80 sites emploi emblématiques en France), le nombre d'offres d'emploi diffusées sur internet a pour la première fois connu une baisse de 37% en 2009 par rapport à 2008.

Baromètre Keljob.com



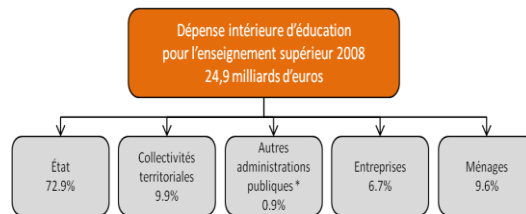
4. Marché de la Formation en France

Le marché de la Formation comporte trois principaux segments : la formation initiale « classique », la formation en alternance et la formation professionnelle continue.

4.1 La formation initiale

La formation initiale regroupe le système éducatif à destination des élèves et étudiants préparant l'acquisition d'un diplôme ou titre. Dans la formation initiale « classique » (par opposition à la formation « en alternance »), l'étudiant suit l'ensemble des enseignements en centre de formation, école ou université. Sur ce marché, la Société cible prioritairement l'enseignement supérieur.

Le marché de la formation initiale



* Y compris chambres consulaires (C.C. CM, C.A.,...) Source : MEH - MESR - DEPP

Les dépenses d'éducation pour le supérieur sont en augmentation : +4.1% en 2008 par rapport à 2007. Elles sont principalement prises en charge par l'État.

Les acteurs de l'enseignement supérieur

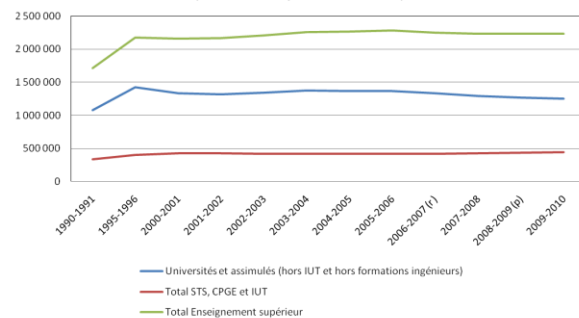
L'enseignement supérieur compte plus de 4.300 établissements pour l'année scolaire 2008/2009, avec différents types de structures (Universités, Ecoles, Sections de Techniciens Supérieurs, ...).

Les tendances du marché et les facteurs d'évolution

– Une stabilisation des effectifs dans l'enseignement supérieur, avec 2,2 millions d'étudiants attendus pour la rentrée 2009-2010 en France.

Sur la rentrée 2009, on observe que l'attractivité des universités se stabilise et que le nombre places offertes en filières sélectives augmente pour répondre à la demande.

Evolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine et DOM)



Source : MESR - Etat de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n°3 (édition 2009) : Dossier de presse Rentrée universitaire 2009/2010

– On observe également un rapprochement entre universités, grandes écoles et organismes de recherche, avec la création des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Ces pôles permettent aux différents acteurs de mettre en cohérence leurs dispositifs, de mutualiser leurs activités et de proposer une offre de recherche et de formations plus cohérente et plus lisible. Depuis 2006, 15 PRES ont été constitués, dont 4 en 2009.

- Des partenariats entre CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) et universités, et entre grandes écoles et universités se développent également.

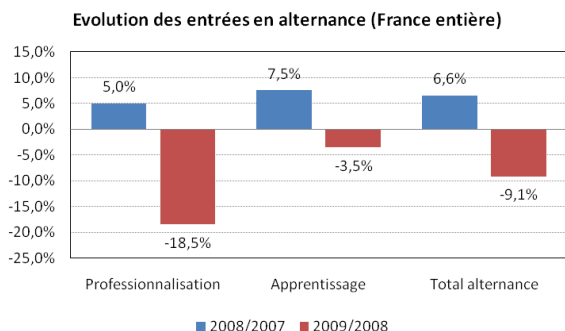
Le nombre d'universités autonomes continue d'augmenter. Début 2010, 60% des universités sont autonomes, soit 51 universités, dont 33 depuis le 1^{er} janvier 2010.

4.2 La formation en alternance

Dans le cadre des formations en alternance, l'apprenant est salarié d'une entreprise, sous contrat d'apprentissage ou sous contrat de professionnalisation. Il suit des enseignements théoriques en centre de formation et un enseignement pratique en entreprise. Les contrats d'alternance s'adressent très majoritairement à une cible « Jeunes » (16-25 ans). On compte aujourd'hui 600.000 jeunes en alternance.

Le marché de l'alternance

Après plusieurs années de croissance, 2009 a été une année difficile pour l'alternance, avec une baisse particulièrement importante des contrats de professionnalisation.



Les acteurs de l'alternance

On compte plus de 1.000 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) en France, plus 200 Sections d'Apprentissage (SA) et 300 Unités de Formation par Apprentissage (UFA).

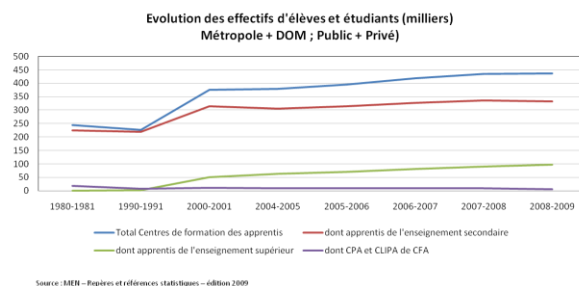
Par ailleurs, les organismes de formation professionnelle peuvent, sans condition d'agrément, proposer des cursus en alternance sous contrat ou période de professionnalisation.

Les tendances du marché et les facteurs d'évolution

- Le marché de l'alternance est soutenu par l'État depuis plusieurs années. La loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances avait imposé un seuil minimum de recours aux contrats d'alternance aux entreprises de plus de 250 salariés. Ce seuil minimum était de 1% des effectifs au 1^{er} janvier 2007, porté à 2% des effectifs au 1^{er}

janvier 2008 et à 3% au 1^{er} janvier 2009, sous peine d'une majoration de 10% de la taxe d'apprentissage.

- En complément, les mesures pour l'emploi des jeunes annoncées en avril 2009 fixaient un objectif de renforcement de l'apprentissage, avec une cible de 320 000 apprentis recrutés entre juin 2009 et la fin juin 2010, avec diverses incitations fiscales aux employeurs. Ainsi de nouvelles modalités d'aides à l'embauche en alternance ont-elles été instituées sur la période d'avril 2009 à juin 2010 : dispositif « zéro charges apprentis » pour les entreprises de 11 salariés et plus, et prime exceptionnelle pour l'embauche d'apprentis supplémentaires pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- Aujourd'hui, un peu plus de 11 % des jeunes sont formés dans un dispositif en alternance, soit environ 600 000, avec d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelle, puisque 80 % d'entre eux trouvent un emploi durable en moins d'un an. L'objectif poursuivi par le gouvernement serait d'atteindre, d'ici 2015, la proportion de 20 % des jeunes en alternance, soit 850 000 environ. (source : rapport du Sénat n°461, mai 2010).
- En dépit de ces aides, l'alternance a souffert en 2009 car ce marché reste directement lié au marché de l'Emploi et aux besoins et capacités recrutement des entreprises.
- L'apprentissage se développe particulièrement dans l'enseignement supérieur, avec un taux moyen de croissance annuelle de 11,5% de 2004 à 2008.



En 2008, plus d'un contrat d'apprentissage sur 5 vise un diplôme de l'enseignement supérieur. Ces jeunes travaillent principalement dans les services aux entreprises, le commerce ou les industries de biens d'équipement.

4.3 La formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue est destinée aux salariés des entreprises privées et publiques et aux demandeurs d'emploi. Elle regroupe des actions variées : adaptation au

poste de travail, amélioration des compétences professionnelles, formations certifiantes ou diplômantes, ...

La formation professionnelle peut être dispensée dans différents cadres :

- Pour les salariés : plan de formation, Droit Individuel à la Formation (DIF), Congé Individuel de Formation (CIF), période de professionnalisation ;
- Pour les demandeurs d'emploi : actions de formation financées par la Région ou l'État ou bien encore par le régime d'assurance chômage (Plan d'Accès de Retour à l'Emploi et Projet d'Action Personnalisé [PARE/PAP]), ou contrats de travail de type particulier, comme le contrat de professionnalisation par exemple.

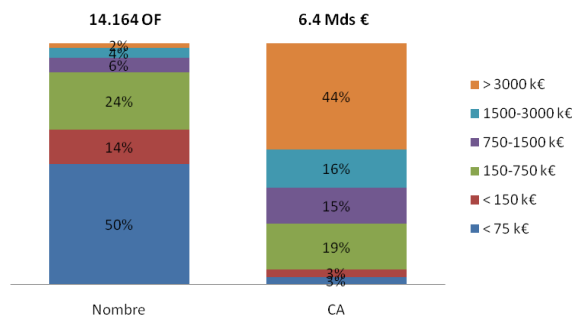
Le marché de la formation continue

Le marché de la formation professionnelle continue a réalisé un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros en 2007, soit +7.3% par rapport à 2006. Au total, 14.200 organismes ont formé 10,8 millions de stagiaires (+7% par rapport à 2006). Le secteur privé à but lucratif, qui représente le tiers des organismes, a connu la dynamique la plus forte avec 11% de stagiaires supplémentaires. (Source : Dares Ministère du travail, Premières synthèses, l'offre de formation continue en 2007, octobre 2009, N°40.4).

ne réalisent que 3% du chiffre d'affaires total du secteur.

Répartition des acteurs en fonction de leur Chiffre d'Affaires

Les organismes de formation en 2007, en fonction de leur chiffre d'affaires



Source : Premières synthèses DARES N°40.4 – octobre 2009

Les organismes de formation relèvent majoritairement du secteur privé (94% des organismes : 35% privé lucratif, 28% privé non lucratif et 31% d'individuels). Cependant, les 6% d'organismes publics et parapublics gèrent en moyenne un plus grand volume de stage que ceux du privé.

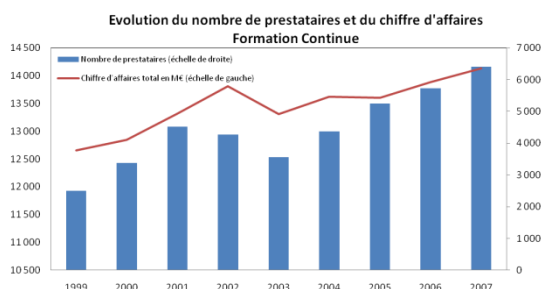
Composé principalement de l'Éducation nationale, donc le CNAM et les GRETA, de l'AFPA et des organismes consulaires, le secteur public et parapublic réalise le quart du chiffre d'affaires du secteur de la formation continue (26%). Pour autant, l'offre publique de formation est restée stable entre 2006 et 2007.

La dynamique du secteur est principalement portée par le secteur privé. Le nombre d'organismes à but lucratif s'est accru de 10% pour représenter 35% du total des organismes. Leur chiffre d'affaires a augmenté de 15% en 2007.

Les tendances du marché et les facteurs d'évolution

- Les achats de formation des entreprises représentent en 2008 la moitié des recettes des organismes.
- Les demandeurs d'emploi, principaux bénéficiaires du financement de stages par les pouvoirs publics, représentent un stagiaire sur 7. La moitié d'entre eux (48%) se forme auprès du secteur privé à but non lucratif.
- Les quatre spécialités de formation les plus suivies sont les formations générales (8,1% des stagiaires), le développement de capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle (8,1%), les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (7,9%) et la sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y.c. hygiène et sécurité) (7,8%).

Prestataires et Chiffre d'Affaires du marché de la formation continue



Source : Premières synthèses DARES N°40.4 – octobre 2009

Les acteurs de la formation continue

Selon la Direction de l'Animation et de la Recherche des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, on dénombre en 2007 14.164 prestataires de formation professionnelle. Le nombre de prestataires de formation a augmenté de 2,8% en 2007 par rapport à 2006, en progression pour la 4^{ème} année consécutive.

Globalement le secteur de la formation reste concentré : seuls 2% des organismes réalisent un chiffre d'affaires 2007 supérieur à 3 millions d'euros. Ces organismes représentent 44% du chiffre d'affaires du secteur. A l'autre extrême, plus de 50% des organismes ont un chiffre d'affaires inférieur à 75.000 euros et ils

- L'individualisation des parcours se poursuit, avec un salarié de plus en plus acteur de sa formation : le DIF (Droit Individuel à la Formation) et le CIF (Congé Individuel de Formation) se développent progressivement. Ainsi le DIF représente-t-il 10% de l'activité des organismes de formation en 2008, contre 6,3% en 2007 et 4,4% en 2006 (*Source : Observatoire de la Fédération de la Formation Professionnelle, Bilan & perspectives, 15 ans d'études 1995 – 2010*). 21,2% des entreprises en ont fait usage en 2008 contre 18,1% en 2007. Il a été financé dans 15% des cas par le plan de formation et dans 60% des cas il a été pris dans le cadre des DIF prioritaires. Quand au CIF, il augmente de 6,5% et représente 40907 dossiers acceptés, soit 68% des demandes (*Source : site internet FFP, chiffres clés de la formation professionnelle*).
- Les demandes de VAE (validation des acquis de l'expérience, pour obtenir un diplôme ou un titre grâce à une expérience professionnelle, instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002) restent stables, avec 5% de dossiers de candidatures en plus en 2008 vs. 2007 mais 4% de candidats se présentant à une épreuve de validations en moins, avec 8600 candidats et 5500 titres accordés sur 2008. L'AFPA reste l'acteur majeur de la VAE, avec l'accueil de 85% des candidats en 2008. Le titre d'assistante de vie aux familles reste le plus fréquemment présenté (*Source : DARES, Premières synthèses, la VAE en 2008 au ministère chargé de l'Emploi, février 2010, n°010*).
- L'e-learning se développe mais reste encore marginal dans les entreprises. En effet, selon le baromètre CCIP du e-learning 2008, seulement 12% des entreprises ont financé des formations en e-learning en 2007.
- Toutefois une étude publiée par le cabinet Précepta (Groupe Xerfi), « *Les organismes de formation privés, stratégies et mutations à l'horizon 2015* », en juillet 2009, prévoit que les formations en e-learning et blended learning (mix présentiel / distanciel) vont se développer, ce qui modifiera à terme la chaîne de valeur des organismes de formation et rendra l'activité plus capitalistique. Selon cette étude, la menace de substitution pèsera lourdement sur les formations les plus théoriques et procédurales. En conséquence l'e-learning représentera une opportunité unique pour les principaux organismes de formation d'élever des barrières à l'entrée sur leur marché et d'exclure des concurrents faiblement capitalisés.
- Selon la même étude, l'externalisation croissante de la gestion administrative de la formation professionnelle, ainsi que la prise en main des processus d'achat de formations en interne (réduction du nombre d'organismes référencés), contribueront à

accentuer les pressions sur les prix, sur la qualité et sur le « rendement » des formations.

Troisième évolution majeure identifiée par l'étude, la « responsabilisation » croissante de l'individu concernant le choix de sa formation rendra nécessaire, pour les organismes, de « marketer » leur offre et de mettre en place des indicateurs de qualité (labels, classements, certifications...). La notoriété de leur marque deviendra donc un enjeu stratégique majeur pour les organismes de formation.

4.4 Evolution des pratiques de communication des organismes de formation

Sur un marché très concurrentiel, la communication constitue l'un des facteurs clés de réussite. Que ce soit pour les écoles, les universités, les CFA ou les organismes de formation, Internet est devenu un média de communication incontournable.

Internet : un rôle croissant dans la stratégie de communication des entreprises

Le mode de diffusion des annonces de Formation sur Internet offre de nombreux avantages par rapport aux supports traditionnels de diffusion :

- coûts marketing inférieurs aux catalogues papier ou CDrom ;
- pour la formation continue, élargissement de l'audience directe aux salariés, et plus uniquement aux prescripteurs traditionnels que sont les responsables formation ;
- actualisation illimitée et instantanée des contenus des programmes et des dates de sessions de formation ;
- meilleure réactivité des offres promotionnelles et amélioration des taux d'occupation des sessions.

D'après une enquête réalisée par Adenclassifieds de février à mars 2009 auprès de 202 organismes de formation, 88% des organismes de formation professionnelle communiquent désormais sur Internet.

Internet : un média qui facilite l'accès à l'information pour tous

La complexité des dispositifs de Formation en France, ainsi que le manque d'information des salariés sur leurs droits, font d'Internet un outil efficace d'accès à l'information. En effet, selon une étude menée par la Société en mars 2009, 56% des salariés s'estiment mal informés sur leurs droits en matière de formation.

Au niveau de la Formation initiale, les besoins d'information sur l'orientation de la population étudiante augmentent également compte tenu de la complexité de l'offre et de l'allongement

de la durée des études. Selon une étude IFOP – Kelformation menée en novembre 2009 sur un échantillon de 1000 étudiants, 65% des étudiants s'estiment mal informés quand à leur orientation après le baccalauréat.

Internet : premier réflexe des salariés et des responsables formation pour trouver une formation

Selon une enquête réalisée par la Société de février à mars 2009 auprès de 14.000 internautes, Internet est considéré comme la meilleure source d'information par les cadres à la recherche d'une Formation. Ils sont 39% à mettre en avant Internet comme « meilleure source d'information », 27% préfèrent le bouche à oreille, 19% les catalogues papier, et seulement 6% les salons professionnels. Les jeunes cadres de moins de 40 ans sont encore plus nombreux (43%) à avoir le réflexe Internet, leurs aînés étant plus attachés aux réseaux professionnels et aux catalogues des organismes.

Par ailleurs, pour 69% des Responsables ressources humaines et/ou formation, Internet est la deuxième source d'information la plus utilisée, juste après le bouche à oreille (73%), mais loin devant les sources plus traditionnelles comme la presse (34%) ou les salons (19%). Les supports « papier » sont effectivement relativement délaissés.

La Formation n'échappe donc pas à la tendance générale sur le marché des petites annonces : Internet supplante peu à peu tous les autres médias de communication.

Internet : première source d'information en matière d'orientation pour les étudiants

Selon l'étude IFOP – Kelformation menée en novembre 2009, pour 51% des étudiants, Internet est le premier moyen d'information cité dans le domaine de l'orientation et de la formation, loin devant les autres sources. Loin derrière avec seulement 9% de premières citations, la seconde source est, sans surprise, « les proches et connaissances ».

5. Marché de l'Immobilier en France

Le développement des activités immobilières du Groupe Adenclassifieds repose sur l'utilisation croissante d'Internet comme moyen de diffusion des annonces immobilières, sur l'optimisation des dispositifs de communication combinant Internet et papier, et enfin sur le développement des services à valeur ajoutée, (Web agency, et logiciels de transaction), afin de capter une part croissante des budgets de communication des professionnels de l'immobilier.

5.1 Organisation et évolution du marché de l'immobilier en France

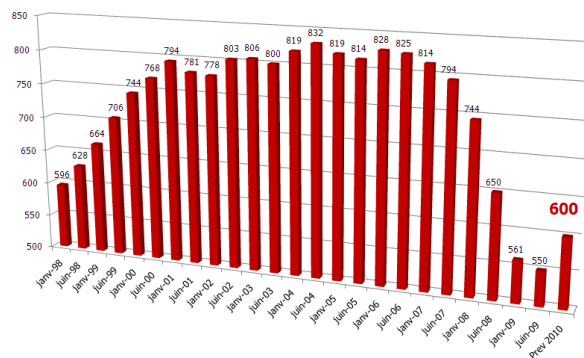
Le marché de l'Immobilier résidentiel regroupe les ventes et les locations de l'immobilier d'habitation neuf, ancien, de prestige et de vacances.

Un environnement perturbé

L'année 2009 a vu se poursuivre la tendance amorcée en 2008, d'une baisse sensible du marché de l'Immobilier, liée principalement à la crise financière, à la baisse de solvabilité des ménages, et au manque de confiance des consommateurs.

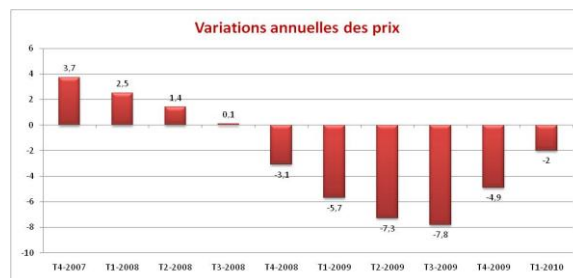
Cette année a également été marquée par une baisse significative des transactions et des prix. Ainsi, selon les chiffres des Notaires de France, entre 2008 et 2009, le nombre global de transactions a chuté de 14% pour s'établir à 577 000 transactions sur l'ensemble de l'année. Les prix de l'immobilier ont, de leur côté, baissé de 4,9 % en 2009 selon la FNAIM.

Evolution du nombre de transactions immobilières en France (en milliers)



Source : Notaires de France – Note de conjoncture – Avril 2010

Evolution des prix par trimestre



Source : FNAIM – Observatoire des Marchés de l'Ancien – Lettre de conjoncture n°60 - Avril 2010

S'agissant des transactions immobilières, le marché est partagé entre les professionnels, pour plus de la moitié du volume, et les particuliers effectuant des ventes de gré à gré. Les professionnels de l'immobilier se classent en trois grandes catégories : les agents immobiliers

sur des biens dits « ancien » (Vente et Location), les promoteurs et les constructeurs de maisons individuelles sur des biens dits « neufs », et les professionnels de l'hôtellerie de plein air, et gîtes pour l'immobilier dit de « Loisir ».

L'immobilier ancien :

Le marché se divise entre de très nombreux agents immobiliers indépendants, largement majoritaires sur le territoire français, et quelques grands réseaux de franchisés, tels que Orpi, Century 21, Laforêt Immobilier ou Guy Hoquet.

Par ailleurs, d'autres professionnels peuvent aussi exercer ce métier d'intermédiaires, tels que les notaires, et les administrateurs de biens.

A la fin de l'année 2009, le nombre d'agences en activité est estimé à 28 000, en retrait de 15 % par rapport à 2008 en raison de nombreuses fermetures de points de vente liées à la conjoncture actuelle.

Un fait marquant de l'année 2009 aura été une reprise assez rapide de l'immobilier de prestige, qui a vu ses ventes repartir à la hausse dès le mois d'avril 2009. A titre d'exemple, le Groupe Féau aura réalisé pour plus de 800 millions d'euros de vente dans l'immobilier de luxe, en progression de 4.5 % en 2009 par rapport à 2008.

La société Adenclassifieds, par sa présence sur le marché de l'immobilier de prestige avec Propriétés de France et le contrat de régie du Figaro Quotidien, a pu ainsi profiter de ce re-développement en 2009, et conforter sa stratégie de portail immobilier, agissant tant sur l'immobilier généraliste avec Explorimmo, que l'immobilier de prestige.

L'immobilier neuf :

Le marché s'organise autour de deux professions : les promoteurs, tels que Nexity, Bouygues Immobilier, Cogedim, ..., et les constructeurs de maisons individuelles, tels que Maisons Phénix, Maisons Pierre, France Confort ou OC Résidences.

Les agents immobiliers peuvent parfois agir sur le marché du neuf, en proposant notamment aux promoteurs d'assurer la commercialisation de tout ou partie de leurs programmes.

Bien que le marché de la promotion compte autour de 500 acteurs aujourd'hui en France, il connaît une concentration régulière depuis la crise des années 1990 en raison de l'expansion par croissance externe des leaders de la promotion, souvent filiales de grands groupes de BTP ou d'institutionnels, du montant des investissements nécessaires et des normes techniques de plus en plus complexes à respecter.

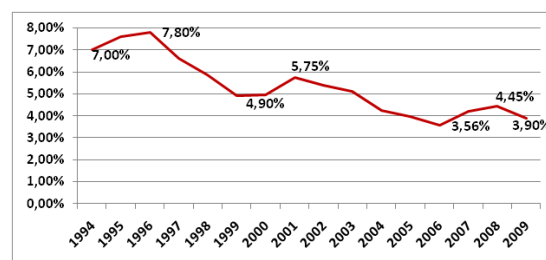
Le marché de la promotion a été fortement soutenu par le dispositif de la loi Scellier en 2009, permettant à un particulier de pouvoir déduire jusqu'à 75 000 euros de son impôt, sur une période de 9 ans, contrepartie de la mise en location de son bien à loyer encadré.

Selon la Fédération des Promoteurs Constructeurs, la vente des biens neufs en loi Scellier, a représenté 65 % des transactions dans le neuf, soit

plus de 106 000 ventes réalisées par les promoteurs en 2009. De même, près de 20 % des transactions auront été réalisées dans le cadre du doublement du prêt à taux zéro. Ces deux mesures ont rendu l'immobilier neuf très attractif pour les investisseurs, entraînant une progression des ventes de 34 % en 2009 par rapport à 2008.

A contrario, les ventes liées à un caractère d'habitation n'auront représentées que 15 % sur le secteur non aidé, réalité d'un marché très affecté cependant par la crise économique de 2009 et le manque de confiance des ménages, et ce malgré des taux d'intérêt historiquement bas.

Evolution annuelle des taux d'intérêt en France :



(Source Meilleurs Taux)

A plus long terme, en dépit de la forte demande à l'achat, les mises en vente de nouveaux logements ont encore chuté en 2009, de plus de 17 % (source FPC -2009), ce qui entraîne une accentuation de la baisse de l'offre disponible de plus de 34 % à la fin du 4eme trimestre 2009.

Une conséquence pour le groupe Adenclassifieds : la forte demande à l'achat, conjuguée avec une baisse sensible de l'offre commerciale des promoteurs, ne pousse pas ces derniers à augmenter leur budget publicitaire, compte tenu de la rapidité de leur commercialisation. Ceci se traduit par une baisse du nombre de programmes publiés sur nos médias consacrés aux logements neufs.

Autres intervenants sur le marché, les constructeurs de maisons individuelles. Particulièrement nombreux, ils ont représenté plus de 158 000 ventes en 2009, en progression de 8%, selon l'Union des Maisons Françaises. Le marché s'adresse essentiellement à une clientèle de primo-accédants, adressée par des médias de forte proximité géographique, PQR, presse gratuite, marketing direct, affichage local, et se développe maintenant sur Internet.

L'immobilier de loisir :

Le marché est divisé entre les professionnels du tourisme, campings, gîtes ruraux, hôtels et les particuliers, très actifs dans ce domaine.

En France, l'e-tourisme a généré 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2009, soit une progression de 15 % par rapport à 2008, révèle le dernier baromètre de Raffour Interactif. Séjours, hôtel, camping, location de voiture... 10 millions de Français ont réservé en ligne l'année dernière, soit

35 % des Français âgés de 15 ans et plus partis en vacances.

L'importance de l'actualisation instantanée des informations de disponibilité est telle que l'Internet est le seul média capable de répondre à l'ensemble des problématiques des professionnels et des consommateurs de produits de loisir.

Les locations de vacances entre particuliers ont connu une année sans précédent en 2009.

En effet, à périmètre comparable, le spécialiste américain **HomeAway a enregistré une croissance mondiale de 45 % de son chiffre d'affaires en 2009.** En France, le nombre d'annonces a cru de 38 % et le nombre des réservations en ligne a augmenté de 23 %.

La location de vacances est de plus en plus le produit anticrise par excellence. Pour les bailleurs, c'est un moyen de couvrir les frais d'entretien et de rénovation d'un bien secondaire, voire de le rentabiliser. **Elle représente aussi un complément de revenus non négligeable compte tenu du contexte économique difficile.**

Sur son site **bertrandvacances.com**, Adenclassifieds revendique 30 000 locations de vacances qui comprennent à la fois des offres de professionnels (villages vacances, campings) et de particuliers (chambres d'hôtes).

Les services à valeur ajoutée :

Par services à valeur ajoutée, il faut entendre deux activités majeures qui sont aujourd'hui demandées par les professionnels de l'immobilier :

- la création de site Internet pour les agences immobilières, et leur référencement,
- la création de logiciels de transaction, et de passerelles entre le site de l'agent immobilier et les médias vers lesquels ce dernier choisira d'envoyer ses flux d'annonces.

Conséquence évidente de l'utilisation croissante d'Internet par les professionnels, les médias sont donc aujourd'hui tenus de devoir intégrer ces services, afin de pouvoir proposer à leurs clients l'ensemble de la chaîne, de la gestion des biens au sein d'une agence immobilière, à sa diffusion sur les médias que l'agent aura sélectionné.

5.2 Evolution des pratiques en matière de diffusion d'annonces : avantage de l'utilisation d'Internet comme mode de diffusion

Historiquement, la presse a toujours été le support de communication de prédilection des professionnels et des particuliers pour vendre ou louer leurs biens immobiliers. Journaux quotidiens, nationaux et régionaux, presse spécialisée et gratuite, ont longtemps été utilisés pour offrir une plus grande visibilité aux annonceurs et proposer une centralisation de l'offre sur un support unique pour les acheteurs ou futurs locataires.

Le développement rapide d'Internet et le mode de diffusion des annonces sur les sites immobiliers offrent de nombreux avantages à l'internaute. En effet, l'instantanéité (mise à jour en temps réel et disponibilité à tout moment), la centralisation des offres disponibles, la hiérarchisation (tri, critères) et l'interactivité (photos, vidéo) qu'offre Internet améliorent de façon significative la recherche de l'internaute.

Le développement rapide d'Internet et l'émergence de sites immobiliers dédiés depuis la fin des années 1990, offre également aux annonceurs un nouveau support interactif de rencontre entre l'offre et la demande immobilière. Particuliers et professionnels du secteur (agences immobilières indépendantes, réseaux immobiliers, administrateurs de biens, promoteurs, notaires) peuvent publier leurs annonces sur des sites spécialisés et diffuser leurs biens en les valorisant grâce aux fonctionnalités d'Internet (photos, plan de localisation, logo, visites virtuelles). Le média Internet offre ainsi une large visibilité aux annonces en touchant un public étendu, en supprimant les frontières géographiques et temporelles (média gratuit accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 partout dans le monde), fluidifiant ainsi la rencontre entre l'offre et la demande. Internet permet aussi aux annonceurs de bénéficier d'une qualification plus forte de leurs contacts, due à la valeur ajoutée intrinsèque de ce média. Les professionnels de l'Immobilier profitent ainsi de la puissance du média Internet pour exposer leur marque, leur savoir-faire, leur notoriété, et développer ainsi leur activité à travers la conquête de nouveaux mandats.

La part croissante des internautes utilisant Internet pour rechercher un logement soutient le dynamisme des annonces immobilières sur Internet par rapport au support papier.

La croissance des sites « Immobilier » est portée par plusieurs facteurs :

- l'augmentation continue du taux d'équipement en micro-ordinateurs et de connexion Internet des ménages (cf paragraphe A1).
- le transfert croissant des annonces « papier » (presse nationale, régionale, gratuite, généraliste et spécialisée) vers Internet.
- le besoin des professionnels de l'Immobilier de communiquer encore plus efficacement et à moindre coût, en particulier dans un contexte de plus en plus concurrentiel et dans le cadre d'un marché en crise.

- La concentration des acteurs de l'immobilier via le développement des grands réseaux (Century 21, ORPI, Foncia...etc) qui privilégient le développement de leurs flux d'annonces vers les sites Internet immobilier.

Néanmoins, sur certains segments et notamment le prestige, la presse reste encore très consultée et correspond toujours aux usages des clientèles ciblées. C'est l'une des raisons pour lesquelles Adenclassifieds a acquis fin juin 2009, par apport partiel d'actif, le groupe Indicateur Bertrand, et ses marques Indicateur Bertrand, leader des annonces de la promotion immobilière, et Propriétés de France, leader de la diffusion d'annonces de biens de Prestige, afin de pouvoir s'adresser à des clients supplémentaires, s'inscrire dans des marchés complémentaires d'Explorimmo, et accélérer le passage de ces marques vers un usage Internet.

Ceci explique également la reprise du contrat de régie des annonces immobilières du Figaro pour gagner en visibilité et adresser une clientèle haut-gamme et CSP+.

Dans la continuité de son développement, l'Internet a connu encore une forte évolution durant l'année 2009, celle de la mobilité.

Avec le succès de ses 2,5 millions de vente d'iPhone en France depuis le début de sa commercialisation, Apple a clairement mis en avant la nécessité et la demande de mobilité de l'Internet. Les grands sites Internet spécialisés en immobilier ont eux aussi dû se mettre à l'heure de la mobilité. Ainsi, Adenclassifieds a développé ses propres versions mobiles, avec le lancement de ses applications I-phone pour Explorimmo, et Propriétés de France, et depuis le 28 mai 2010, le lancement de son application I Pad pour Propriétés de France.

6. Environnement concurrentiel

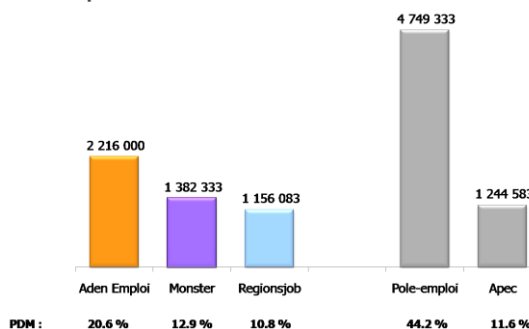
Le Groupe Adenclassifieds est présent sur les marchés de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier sur Internet.

6.1 Le marché des annonces Emploi sur Internet

Les sites Emploi privés se sont développés très rapidement à la fin des années 1990. En 2000, il existait une vingtaine de grands sites généralistes. Après un phénomène de consolidation lié à des acquisitions, des rapprochements, voire des disparitions, le marché de l'Emploi sur Internet s'est fortement concentré, permettant au Groupe Adenclassifieds de capter en 2009 20,6% de l'audience du secteur en France, contre 12,9% pour son concurrent direct Monster (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne 2009). Les deux acteurs institutionnels gratuits Pole-emploi et APEC captent respectivement 44,2% et 11,6% de l'audience.

Parts d'audience des principaux sites Emploi sur Internet

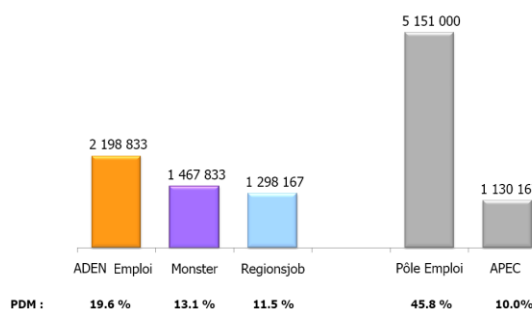
■ N°1 privé en audience 2009



Source : Médiamétrie NetRatings – Visiteurs uniques, moyenne 2009

En 2009, les sites Emploi du Groupe Adenclassifieds ont enregistré une audience mensuelle moyenne de 2,2 millions de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne 2009).

■ N°1 privé en audience - S1 2010

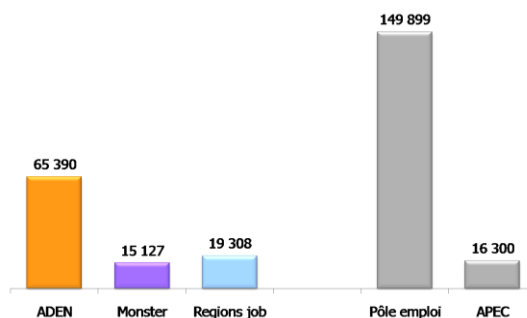


Source : Médiamétrie Nielsen NetRatings - visiteurs uniques - moyenne S1 2010

Au cours du 1^{er} Semestre 2010, les sites Emploi du Groupe Adenclassifieds ont enregistré une audience mensuelle moyenne de 2,7 millions de visiteurs uniques.

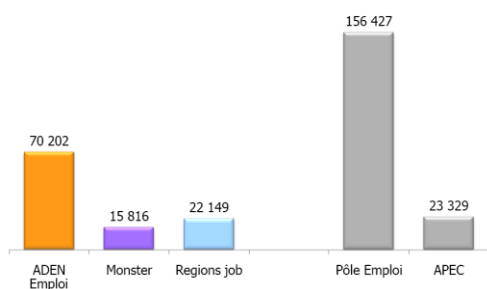
Parallèlement, le Groupe Adenclassifieds proposait plus de 65.390 offres d'emploi en ligne en moyenne en 2009, contre 15.127 pour son concurrent direct Monster (source : Adenclassifieds).

Parts de marché des principaux sites Emploi sur Internet (volume d'annonces)



Source : interne - moyenne mensuelle 2009

■ N°1 privé en nombre d'offres – Moyenne S1 2010



Le Groupe Adenclassifieds estime ainsi être le leader privé du marché de l'Emploi sur Internet en France, en audience et en volume d'annonces.

pole-emploi.fr

Le site de Pole-emploi (ex. ANPE) a été créé en 1997 et est gratuit pour les recruteurs. Il diffusait 149.899 offres en moyenne en 2009. Le site bénéficie d'une audience de 4,7 millions de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne 2009).

monster.fr

Lancé aux Etats-Unis en 1994, puis en France en 1999, Monster est un acteur mondial du recrutement en ligne. En France, le site Internet Monster.fr enregistre près de 1,4 million de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne 2009) et proposait 15.127 annonces en moyenne en 2009. Monster estime disposer d'une base de données de 3 millions de CV en France.

apec.fr

Lancé en 1998 par l'Agence pour l'Emploi des Cadres (APEC), le site Internet Apec.fr proposait 16.300 offres d'emploi en moyenne en 2009. Le site attire 1,2 million de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne 2009). La publication d'annonces sur le site de l'APEC est gratuite pour les recruteurs, l'APEC étant financée paritairement par les entreprises et par les cotisations des cadres.

regionsjob.com

Créé en 2000, le site Internet Regionsjob.com déploie huit sites régionaux (Ouest, Est, Centre, PACA, Nord, Rhône, Sud-Ouest et Paris/Ile-de-France) sur l'ensemble du territoire français. En moyenne en 2009, 19.308 offres d'emploi étaient publiées sur l'ensemble des sites et son audience reconstituée a été de 1.156.000 visiteurs uniques en 2009 (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne 2009).

careerbuilder.fr / lesjeudis.com

Careerbuilder est le leader des sites emploi aux USA mais n'occupe qu'une place de challenger en France avec 290.417 visiteurs uniques

(source : Médiamétrie NetRatings, moyenne 2009). En Juillet 2008, il a racheté Lesjeudis.com, site Emploi spécialisé en informatique qui proposait 2.282 offres d'emploi en moyenne en 2009.

Par ailleurs, certains autres acteurs interviennent sur ce secteur au niveau international, notamment Stepstone (un des leaders des sites Emploi en Europe).

Enfin, un certain nombre de « réseaux sociaux » (tels que notamment LinkedIn, Viadeo, Facebook, ...) tentent de développer leurs activités autour des secteurs de l'Emploi sur leurs sites respectifs, susceptibles ainsi de concurrencer les activités des sites Emploi de la Société. Pour faire face à cette nouvelle concurrence et répondre aux évolutions des usages des internautes, Adenclassifieds a lancé en juin 2010 une version socialisée de Cadremploi.fr.

6.2 Le marché des annonces de Formation sur Internet

Le marché de la diffusion d'annonces de Formation sur Internet est encore récent mais suscite de plus en plus d'intérêt et la concurrence s'intensifie rapidement.

La Société rencontre trois grands types de concurrence :

- Les medias traditionnels de communication de la formation : salons, affichage et presse, avec de grands acteurs multi-media comme Vocatis et l'Étudiant.
- Les actions directes des organismes de formation, écoles et universités sur Internet, avec une concurrence forte de Google en particulier (achats de mots clés).
- Les concurrents directs, sites d'information et de petites annonces de formation, comme e-magister, leader espagnol de l'annonce de formation en ligne, présent également en France, et d'autres acteurs généralement spécialisés soit sur un segment de marché (formation initiale / alternance vs. formation continue). Dans ce domaine, la concurrence des sites Emploi est de plus en plus importante, avec, notamment, la présence de Monster et de Regionsjob sur le marché de la formation.

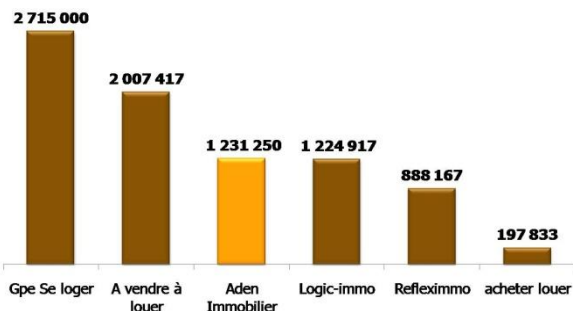
6.3 Le marché des annonces Immobilières sur Internet

De nombreux acteurs évoluent sur le marché des annonces Immobilières. Outre les annonces papier, qui est le support historique et très répandu des annonces immobilières, de nombreux sites Internet se sont développés aussi bien à destination des professionnels de l'immobilier que des particuliers.

Le Groupe Adenclassifieds est un acteur de référence sur le marché des annonces Immobilières sur Internet et totalise 1,2 millions de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne 2009).

Une audience significative

L'opération d'apport partiel d'actif de l'activité « Indicateur Bertrand » de FigaroMédias à Adenclassifieds, autorisée par l'Assemblée générale Mixte du 30 juin 2009, a d'ores et déjà permis à Adenclassifieds de renforcer sa position sur le marché de l'immobilier, et d'y apparaître en troisième position en audience :



Source : Médiamétrie NetRatings – Visiteurs uniques, 2009

En 2009, l'ensemble des sites d'Adenclassifieds a proposé 445.000 annonces immobilières en moyenne chaque mois.

Seloger.com

Lancé en 1996, Seloger.com est le premier acteur de l'immobilier en ligne. Avec une audience mensuelle moyenne de 2,7 millions de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne 2009), SeLoger affirmait publier fin 2009 1,1 million d'annonces, provenant exclusivement de professionnels de l'immobilier, et reprises sur ses sites Internet Immostreet.com et Selogerneuf.com.

Logic-immo.com

Logic-immo.com (groupe Spir Communication), équivalent Internet du support presse éponyme, publiait sur son site 662.000 annonces « presse + web » fin 2009, provenant exclusivement des professionnels de l'immobilier, et enregistrait une audience moyenne mensuelle de 1,2 million de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne 2009).

Avendrealouer.com

Créé en 1993, A Vendre A Louer est rachetée par Price Minister en 2007 afin que le groupe fasse son entrée sur le marché des petites annonces immobilières. Les annonces (non comptabilisées sur le site) provenant exclusivement des professionnels de l'immobilier enregistraient une audience

moyenne mensuelle de 2,0 millions de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne 2009).

Refleximmo.com

Filiale de S3G Groupe, Refleximmo est tout d'abord un acteur national en presse thématique gratuite immobilière (magazines gratuits d'annonces immobilières professionnelles et magazines dédiés à la décoration et au design). Refleximmo.com fait partie des principaux challengers sur le marché des sites professionnels français de petites annonces immobilières avec 0,9 million de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne 2009) et 504.000 annonces fin 2009.

Il existe en parallèle des sites d'annonces immobilières exclusivement destinés aux particuliers, dont le leader est Pap.fr (Particulier à Particulier) avec 1.8 million de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne 2009), le deuxième acteur sur ce marché des particuliers étant le site Entrepaticuliers.com.

6.4 Autres concurrents

Les médias traditionnels

Les médias traditionnels ont tendance à nouer des alliances avec des acteurs Internet afin de proposer des offres de couplage dites *offline/online*. Il en va de même de la presse gratuite d'annonces (exemple : ParuVendu)

Les groupes d'annonces gratuites

Craigslist

Lancé à San Francisco en 1995, Craigslist.org est un des sites leader des petites annonces (emploi, immobilier, vente de véhicules, achats d'ordinateurs, meubles,...) aux Etats-Unis. Au départ lancé sur un modèle totalement gratuit, certaines annonces d'Emploi sont aujourd'hui payantes (à San Francisco, New York et Boston) ainsi que certaines annonces Immobilières (à New York). Craigslist.org est présent dans plus de 300 villes (dont Paris) réparties dans 50 pays, sans pour autant, à date, avoir déployé en France une quelconque présence commerciale.

E-Bay

Lancé en 1995, Ebay est un site de ventes aux enchères présent dans 39 pays. Le site comporte une partie petites annonces immobilières qui recense 28.000 annonces en France, c'est-à-dire un volume plus restreint que la plupart des sites d'annonces existants sur le marché. La dépose d'annonces est gratuite, et peut faire l'objet de suppléments payants. Pour se financer, eBay prélève une commission sur chaque transaction payée par le vendeur. L'acheteur, lui n'a aucun frais supplémentaire à prendre en charge.

Le bon coin (France)

Lancé en 2006, le site leboncoin.fr, qui appartient au groupe SPIR & Schibsted a fortement progressé en audience au cours de l'année 2009 pour atteindre 9,9 millions de visiteurs uniques à fin 2009. Son modèle de dépôt gratuit entraîne un nombre très important d'annonces sur le site : plus de 10 millions dans tous les domaines, déposées en majorité par des particuliers.

7. Réglementation

La Société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Toutefois, elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires applicables à Internet.

7.1 Traitement des données à caractère personnel et protection des personnes physiques

La Société est amenée à collecter et à traiter par l'intermédiaire de ses sites Internet des données à caractère personnel concernant les individus qui mettent leurs annonces en ligne sur les différents sites de la Société. Aux termes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Informatique et libertés, telle que modifiée par les lois n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et n° 2006-64 du 23 janvier 2006, les traitements de ces données ont fait l'objet de déclarations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL »).

Les principales autres dispositions de la loi Informatique et libertés sont les suivantes :

- L'article 7 de la loi Informatique et libertés consacre le principe selon lequel tout traitement de données à caractère personnel doit avoir reçu le consentement de la personne concernée, sous réserve de certaines exceptions limitativement énumérées telles que le respect d'une obligation légale, l'accomplissement d'une mission de service public, l'exécution d'un contrat auquel la personne intéressée est partie ou la réalisation de l'intérêt légitime du responsable du traitement. En outre, même dans les cas précités, la loi interdit en tout état de cause de collecter ou de traiter sans le consentement exprès de la personne intéressée certaines données dites sensibles, notamment toute information à caractère racial ou ethnique, ou relative aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses des personnes.

- L'article 32 de la loi Informatique et libertés impose aux responsables de traitements de données d'informer la personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel (i) de l'identité du responsable du traitement, (ii) de la finalité poursuivie par le traitement, (iii) du caractère obligatoire ou facultatif des réponses, (iv) des conséquences éventuelles à son égard d'un défaut de réponse, (v) des destinataires ou catégories de destinataires des données, (vi) de l'existence d'un droit d'accès et de rectification et du droit de s'opposer à ce que ces informations soient transférées à des tiers ainsi que (vii), le cas échéant, des transferts de données envisagés vers un État non-membre de la Communauté européenne.

L'obligation d'information s'applique également aux « cookies ». L'article 32-11 de la loi Informatique et libertés prévoit en effet que « toute personne utilisatrice des réseaux de communication électroniques doit être informée de manière claire et complète [...] de la finalité de toute action tendant à accéder, par voie de transmission électronique, à des informations stockées dans son terminal de connexion, ou à inscrire, par la même voie, des informations dans son équipement terminal de connexion [et] des moyens dont elle dispose pour s'y opposer ».

- La loi Informatique et libertés prévoit en outre des possibilités de contrôle a posteriori dont pourront faire l'objet les traitements de données personnelles. A cet égard, les pouvoirs de contrôle, d'investigation, d'injonction et de sanction dont dispose la CNIL sont substantiellement renforcés par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Par ailleurs, le non-respect des dispositions de la loi Informatique et libertés fait l'objet de sanctions pénales lourdes. Les infractions sont prévues et réprimées par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal. Les peines encourues peuvent aller jusqu'à 300.000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement.

S'agissant des messages commerciaux non sollicités (« spams »), l'article L. 33-4-1 du Code des postes et télécommunications, institué par l'article 22 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, interdit la prospection directe au moyen d'un courrier électronique utilisant, sous quelque forme que ce soit, les coordonnées d'une personne physique qui n'a pas exprimé son consentement préalable à recevoir des prospections directes par ce moyen. La loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée a ainsi modifié le régime juridique de la prospection commerciale par courrier

électronique en adoptant le principe selon lequel la prospection commerciale par courriel doit avoir été autorisée au préalable par le destinataire (principe dit de l'« opt-in »).

7.2 La responsabilité des acteurs d'Internet

La loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique encadre la responsabilité des acteurs de l'Internet. Les principales dispositions de ladite loi ayant trait au régime de responsabilité des fournisseurs d'accès et des hébergeurs sont les suivantes :

- Les éditeurs de services de communication en ligne ont l'obligation de s'identifier directement ou indirectement. Ainsi, aux termes de l'article 6. III de la loi n° 2004-575, les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent indiquer sur leur site Internet leurs coordonnées exactes et le nom du directeur ou co-directeur de la publication ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur. Les hébergeurs et les fournisseurs d'accès doivent à ce titre fournir aux éditeurs de services en ligne les moyens techniques de satisfaire à leurs obligations d'identification.
- Les fournisseurs d'accès et les hébergeurs sont tenus de détenir et de conserver les données permettant l'identification de la personne ayant contribué à la création du contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer aux autorités judiciaires.
- Aux termes de l'article 6. I de la loi n° 2004-575, les hébergeurs ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services que s'ils avaient effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où ils en ont eu connaissance, ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible. En outre, ces mêmes hébergeurs ne pourront voir leur responsabilité pénale engagée que s'ils avaient effectivement connaissance de l'activité ou de l'information illicites ou si, dès le moment où ils en ont eu connaissance, ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible. Ce régime spécial de responsabilité ne s'applique pas lorsque le destinataire du service agit sous l'autorité ou le contrôle de l'hébergeur.

Certaines des activités et informations des sites Internet de la Société pourraient relever de l'édition de contenu et non de l'hébergement. Dans ce cas, la responsabilité éditoriale de la Société pourrait être engagée pour les contenus éventuellement illégaux des

annonces mises en ligne sur ses sites Internet et, plus généralement, du contenu éditorial des sites de la Société.

7.3 Les obligations résultant de la qualité d'éditeur de contenu

Les dispositions auxquelles les contenus de services en ligne sont actuellement soumis s'inscrivent dans la logique de la distinction entre correspondance privée, dont le secret est protégé, et la communication au public par voie électronique, dont la liberté est garantie. Ce cadre juridique s'appuie sur le principe fondamental de liberté de communication, liberté garantie aux termes de la Constitution, de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, telles que modifiées. Il vise également à respecter de grands principes du droit français, tels que le respect de la vie privée, la protection des mineurs, la prévention des contenus illicites, la protection de l'image et des droits des personnes ou encore le respect de la dignité humaine.

La Société, en tant qu'éditeur de contenu, est soumise aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et endosse ainsi la responsabilité éditoriale de ses sites. Elle répond à ce titre à des éventuelles infractions de presse (notamment diffamation et discrimination) qui pourraient être commises sur ses sites. Il lui revient donc de se conformer à l'ensemble des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 et notamment de procéder à la nomination d'un directeur de publication.

La loi du 29 juillet 1881 a créé un régime dérogatoire au droit commun de responsabilité en « cascade » pour les délits commis par voie de presse dans lequel le directeur de publication désigné est responsable, à titre principal. A défaut de nomination de directeur de publication, l'auteur est responsable.

7.4 Protection juridique des bases de données

Aux termes de l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle, le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et supporte le risque des investissements relatifs à l'élaboration de la base de données en question, bénéficie d'une protection du contenu de la base « *lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel* ». Cette protection constitue un droit « *sui generis* » et s'exerce sans préjudice de celle découlant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données concernée ou un de ses éléments constitutifs aux termes notamment de l'article L. 112-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Le producteur de bases de données dispose ainsi du droit d'interdire toute extraction

substantielle du contenu de sa base de données ainsi que toute réutilisation de ce contenu. L'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose en outre que « *le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données* ».

7.5 Noms de domaine

Les noms de domaine sont attribués aux adresses numériques des serveurs connectés à Internet et constituent les adresses Internet. Ils permettent notamment une meilleure identification des sites Internet et une mémorisation plus facile des adresses de ces sites. Les noms de domaine constituent des atouts marketing majeurs pour les sociétés exerçant la totalité ou une partie de leurs activités sur Internet.

Les noms de domaine de premier niveau peuvent être génériques (« *generic top level domain names* » ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, ou peuvent correspondre à une zone géographique déterminée (« *country code top level domain names* » ou « ccTLDs »), tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne.

Les noms de domaine de second niveau correspondent quant à eux à des sous-catégories, par exemple les « .asso.fr » pour les associations. L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre d'organismes accrédités par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Différents registres sont responsables de la gestion des extensions, tels Verisign pour les extensions « .com » et « .net ». L'enregistrement des noms de domaine géographiques est supervisé dans chaque État par une autorité nationale désignée, qui tient un registre central et accrédite des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement. En règle générale, les noms de domaine sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, qu'il s'agisse des noms de domaine génériques ou géographiques, considèrent qu'il revient au déposant de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'enregistrement du nom de domaine concerné.

Chaque autorité nationale ayant la possibilité, dans une certaine mesure, de définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les

exigences relatives à l'enregistrement de noms de domaine géographiques peuvent différer de celles relatives à l'enregistrement de noms de domaine génériques et peuvent également varier d'un pays à l'autre. Les bureaux d'enregistrement peuvent notamment se révéler plus ou moins stricts quant à l'enregistrement d'un nom de domaine particulier qui pourrait porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou autres détenus par des tiers.

L'Association Française pour le Nomage Internet en Coopération (« AFNIC ») est chargée en France de l'enregistrement des noms de domaine pour l'extension « .fr ». Un certain nombre de sous-domaines ont été créés dans l'extension « .fr » et plusieurs prestataires de services Internet ont été accrédités par l'AFNIC, pour le traitement des demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Les règles d'attribution des noms de domaine figurent dans la charte de nommage de l'AFNIC, étant précisé que l'attribution d'un nom de domaine dans chaque sous-domaine en « .fr » est régie par des règles spécifiques. Cette charte est évolutive et les règles d'attribution peuvent être régulièrement modifiées. Les règles d'attribution actuellement en vigueur sont les suivantes :

- les personnes morales dont le siège social ou l'adresse d'un établissement est situé en France et qui sont identifiables sur les bases de données électroniques des Greffes des tribunaux de commerce, de l'INPI, de l'INSEE et de REFASSO pour les associations ainsi que les institutions et services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements, toutes personnes physiques ou morales titulaires d'une marque déposée auprès de l'INPI ou titulaire d'une marque communautaire ou internationale enregistrée visant expressément le territoire français, identifiables au travers de la base de données électroniques ICIMARQUES (INPI) et, enfin, toute personne majeure disposant d'une adresse en France peuvent enregistrer les noms de domaine de leur choix en « .fr », sous réserve de respecter les contraintes syntaxiques et de ne pas demander l'enregistrement d'un nom figurant dans la liste des termes dits « fondamentaux » ;
- les déposants de noms de domaine doivent s'assurer que le terme utilisé :
 - ne porte pas atteinte aux droits des tiers, en particulier à des droits de propriété intellectuelle, aux règles de la concurrence et du comportement loyal en matière commerciale, et au droit au nom, au prénom ou au pseudonyme d'une personne ;
 - ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public et notamment ne comporte aucun terme

incriminé au titre de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ou susceptible de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs ;

- ne corresponde pas au nom d'une collectivité territoriale, tel que publié par l'INSEE, à l'exception des détenteurs d'une marque correspondant à ce même nom et enregistrée avant 1985 ;
- aucune demande d'enregistrement ou de tout autre acte d'administration au sein d'un domaine de second niveau ne sera admise si le demandeur ou le titulaire ne justifie pas de son appartenance à cette catégorie conformément aux termes de la charte de nommage de l'AFNIC.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits sur une marque, l'issue d'un litige potentiel dans ce domaine demeure incertaine. Cette incertitude est notamment due au fait que la portée des droits sur une marque est limitée, territorialement ou en raison des types de produits et services couverts par l'enregistrement de la marque, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet peut entraîner un risque de confusion ou favoriser des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

La Société a déposé un certain nombre de noms de domaine en France et à l'étranger (cf. § 5.2.3 du « Rapport de gestion du Directoire », page 76 du présent Document).

7.6 Vente de biens et fournitures des prestations de services à distance

L'ordonnance n° 2001-741 du 23 août 2001, qui a transposé en droit français la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 1997 concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance, assure une protection accrue des consommateurs pour tout contrat de vente ou de prestations de services dont la conclusion a eu lieu par une technique de communication à distance (y compris par téléphone et Internet). En vertu de cette ordonnance, codifiée aux articles L. 121-16 et suivants du Code de la consommation, le vendeur doit respecter les obligations suivantes :

- fournir au consommateur les informations notamment en relation avec les caractéristiques essentielles du service ou du bien, le prix, les limitations éventuelles de responsabilité et les conditions particulières de la vente ;
- mentionner dans l'offre de contrat les indications relatives au vendeur, les frais de livraison, les modalités de paiement, de

livraison et d'exécution, l'existence d'un droit de rétractation, la durée de validité de l'offre et le prix de celle-ci, le coût de l'utilisation de la technique de communication à distance utilisée lorsqu'il n'est pas calculé par référence au tarif de base, et, le cas échéant, la durée minimale du contrat proposé.

Le consommateur doit recevoir confirmation de ces informations par écrit ou sur un autre support durable mis à sa disposition en temps utile au plus tard au moment de la « livraison ».

En ce qui concerne le droit de rétractation, le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs, ou trois mois si les informations mentionnées ci-dessus n'ont pas été fournies, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services. Lorsque le droit de rétractation est exercé, le remboursement doit être effectué au plus tard dans les trente jours suivants la date à laquelle ce droit a été exercé.

Le vendeur est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance. Dans certains cas, la violation des dispositions régissant la vente à distance est passible d'une amende de 1.500 euros étant entendu qu'au plan civil, les contrats passés en violation de ces dispositions sont nuls de plein droit.

L'offre de la Société est principalement « Business to Business », mais elle propose également une offre « Business to Customers » au regard de son activité immobilière. Par conséquent, cette réglementation ne concerne que les prestations « Business to Customers » qu'elle développe au niveau de cette activité immobilière.

B. DESCRIPTION DES ACTIVITES

1. L'Emploi

Le Groupe Adenclassifieds estime être un leader du marché des annonces d'Emploi sur Internet en France.

La Société a développé une offre Emploi unique sur le marché, fondée sur une approche multi-marques et multi-produits, lui permettant d'être à tous les carrefours de rencontre entre candidats et recruteurs.

Le Groupe Adenclassifieds publie et référence sur ses sites Internet les offres Emploi d'entreprises, de cabinets de recrutement, de chasseurs de tête, de sociétés de travail temporaire et de SSII, et met à leur disposition des outils leur permettant de faciliter leur recherche de candidats.

La Société se positionne comme un fournisseur de solutions de recrutement pour les employeurs, en proposant à ses clients, en plus de la publication et du référencement d'offres d'emploi, des services à valeur ajoutée afin d'accompagner le recruteur et de faciliter le processus de recrutement.

L'offre Emploi du Groupe Adenclassifieds permet :

- aux candidats d'avoir accès gratuitement à des annonces ciblées correspondant à leurs critères de recherche, et d'utiliser des services spécifiques pour faciliter leurs démarches.
- aux recruteurs de diffuser, suivant plusieurs modalités, leurs annonces sur des sites figurant parmi les leaders du secteur en audience et en volume, ainsi que de bénéficier de services à valeur ajoutée facilitant la gestion du processus de recrutement ;

A travers sa maîtrise de technologies complémentaires (métamoteur et site média), son réseau de sites offrant un maillage étendu et une segmentation fine du secteur de l'Emploi sur Internet, le Groupe Adenclassifieds dispose de solutions permettant à ses clients de pouvoir rapidement à leurs besoins en recrutement.

Le Groupe Adenclassifieds a structuré son offre Emploi selon la répartition suivante :

- un métamoteur généraliste : Keljob ;
- des sites média spécialisés en fonction des caractéristiques suivantes : (i) statuts des candidats tels que Cadremploi (cadres), (ii) par métiers ou secteurs d'activité, tels que Cadresonline et son réseau de sites spécialisés (dont Public-RH) ;
- une offre à l'international, via le réseau international « The Network » permettant de couvrir plus de 119 pays et une filiale

de droit anglais basée en Grande-Bretagne (Direct Recruit Limited, qui exploite le site Internet 1Job.co.uk) ;

- des produits et services de communication de ressources humaines sur l'ensemble des sites ;
- de nombreux services à valeur ajoutée : bases de données de CV (CVaden), logiciel de gestion de candidatures (CVmail), et
- depuis mars 2010, la régie des annonces Emploi du Figaro.

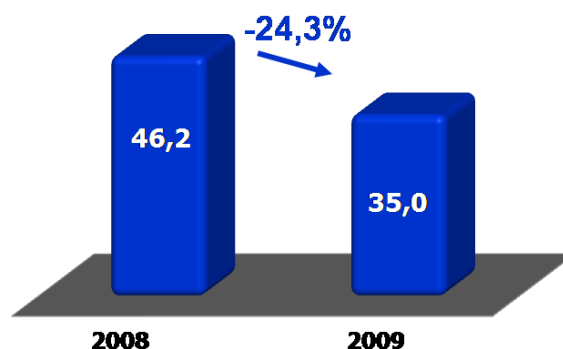
Un acteur unique de l'Emploi, une offre globale

AVEC

2	MARQUES PHARES	
3	OFFRES COMPLEMENTAIRES	
4	SOLUTIONS R.H.	

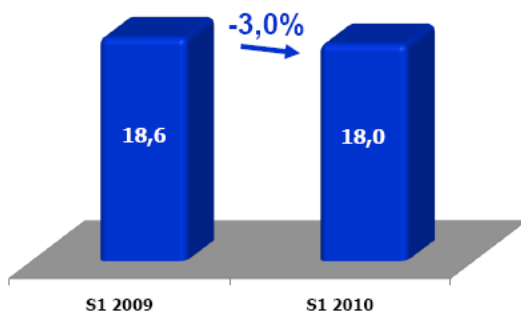
Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Emploi du Groupe Adenclassifieds a atteint 35,0 M€ en 2009, contre 46,2 M€ en 2008, soit une baisse de 24,3%.

Evolution du CA consolidé Emploi entre 2008 et 2009 (en M€)



En 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Emploi s'est réparti de la manière suivante : 77% pour les annonces et la communication et 23% pour les services contre respectivement 88% et 12% en 2008.

Evolution du CA consolidé Emploi entre le S1 2009 et le S1 2010 (en M€)



Le chiffre d'affaires de l'activité Emploi est en recul de 3% sur le 1^{er} semestre 2010 et -7,1% à données comparables.

1.1 Un leader de l'Emploi sur Internet

Un leader en audience

Le Groupe Adenclassifieds estime être le leader privé de l'Emploi sur Internet en terme d'audience en France, avec une part d'audience de 20,6% (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne 2009).

En 2009, les sites Emploi du Groupe Adenclassifieds ont enregistré une audience mensuelle moyenne de 2,2 millions de visiteurs uniques dédoublés, 6,0 millions de visites et 34,1 millions de pages vues (source : Xiti, moyenne 2009).

Le premier site privé en nombre d'annonces publiées

En 2009, les différents sites Emploi du Groupe Adenclassifieds publiaient une moyenne annuelle de 65.390 offres d'Emploi, positionnant la Société comme le premier acteur privé Emploi en France en nombre d'annonces.

1.2 Présentation des sites de l'activité Emploi du Groupe Adenclassifieds

A travers ses différents sites, le Groupe Adenclassifieds couvre toutes les CSP, tous les secteurs, tous les niveaux d'expérience et toutes les régions.

Keljob.com : « métamoteur » généraliste

Premier métamoteur emploi généraliste (source : Médiamétrie NetRatings 2009), Keljob.com propose par une recherche simple d'accéder à des offres ciblées en provenance d'environ 1.000 sites référencés (entreprises, cabinets de recrutement, agences d'intérim et sites Emploi). En un clic, Keljob.com permet à l'internaute d'être mis en relation directe avec le

recruteur en étant redirigé vers l'offre située sur le site Internet de celui-ci. Avec 45.410 offres référencées en moyenne en 2009, le site couvre de larges types de fonctions, de secteurs d'activité et de régions.

Le prix d'une annonce sur Keljob en 2009 était de 690€.

Cadremploi.fr : « site média » dédié aux dirigeants, cadres et assimilés

Cadremploi est un site emploi privé leader en France sur les professions intermédiaires, les cadres et les dirigeants.

Véritable site média de recrutement, Cadremploi met tous les moyens en œuvre pour répondre aux attentes des candidats en leur offrant les services clés d'une recherche d'emploi réussie : consultation d'offres d'emploi, dépôt de CV rapide et richesse de son contenu éditorial. En 2009 en moyenne, le site a proposé 12.493 offres d'emploi.

Le prix d'une annonce sur Cadremploi en 2009 était de 820€.

Cadresonline et son offre de sites spécialisés

Né en 1996, Cadresonline est parmi les tout premiers sites média dédié à l'Emploi à voir le jour sur Internet. Historiquement conçu pour mettre en avant les offres d'Emploi des titres de presse professionnels du groupe Havas, Cadresonline a cultivé sa différence en travaillant une cible de candidats bénéficiant d'une expertise technique forte.

Résolument positionné sur le segment des sites spécialisés, Cadresonline propose une réelle innovation en s'associant avec 33 sites médias orientés BtoB, afin de solliciter une population de professionnels en poste sur différents secteurs/métiers tels que la santé, l'industrie, la finance ou l'informatique.

Bénéficiant d'une audience le plaçant parmi les cinq premiers sites Emploi privés en France (source : Médiamétrie NetRatings 2009), Cadresonline conjugue puissance et affinité pour toujours plus de recrutements intelligents.

Le prix d'une annonce sur Cadresonline en 2009 était de 770€.

Le Figaro Economie

Depuis mars 2010, Adenclassifieds a intégré le contrat de régie du quotidien Figaro et commercialise chaque lundi la rubrique « Management & Emploi » du Figaro Economie. Cette rubrique permet à cadremploi de bénéficier d'une forte visibilité et parallèlement, les offres d'emploi publiées dans Le Figaro Economie sont reprises sur l'ensemble des sites emploi d'Adenclassifieds (Cadremploi, Keljob, CadresOnline...).

The Network

Afin de répondre aux problématiques internationales de recrutement, les sites Emploi du Groupe Adenclassifieds sont membres du réseau de sites indépendants « The Network », assurant une présence dans plus de 120 pays. Ce réseau permet aux clients de bénéficier d'un interlocuteur commercial unique, tout en diffusant localement l'offre sur le site le plus adapté à sa recherche. Les revenus sont ensuite partagés entre le site ayant effectué la vente et le site ayant diffusé l'offre. Cette activité, essentielle à la complémentarité de l'offre nationale et internationale de la Société, s'est fortement développée depuis 2008 et s'est encore renforcée en 2009. Adenclassifieds est le partenaire exclusif de « The Network » en France.

CV Aden

Les bases de données de CV sont un outil indispensable pour les professionnels (notamment les cabinets de recrutement, SSII et cabinets d'intérim) et les entreprises, leur permettant une meilleure réactivité dans leurs problématiques de recrutement.

Le Groupe Adenclassifieds dispose d'une des bases de données de CV les plus étendues du marché. Régulièrement actualisés, les CV de Cadremploi, Keljob, Cadresonline et cmonjob sont accessibles aux recruteurs depuis octobre 2008 via un outil unique, CVaden.

Cette interface donne un accès à une base de plus de 2,7 millions de CV à fin 2009, dans toutes les fonctions, tous les secteurs et sur tous les profils, pour répondre à l'ensemble des besoins de recrutements des professionnels et des entreprises.

La Société met à disposition des recruteurs un outil de gestion de ses bases de données et permet une recherche en fonction de nombreux critères. Chacune des bases permet d'accéder à des profils différents. La Société a apporté une attention toute particulière à l'ergonomie de son outil de consultation de CV, et a mis en place un service d'alerte CV informant les recruteurs de l'arrivée de nouveaux profils correspondant aux critères de recherche retenus.

Cette consultation peut être ponctuelle ou faire l'objet d'un abonnement annuel, semestriel ou mensuel. A titre d'exemple, l'abonnement annuel à CVaden était de 22.000 € HT en 2009.

Pour mieux cibler les recherches des recruteurs, la Société a mis en place deux façons de rechercher des CV.

Il est ainsi possible d'affiner une recherche en fonction de critères (une dizaine) très précis, sur lesquels sont classés les CV dans les bases. Il est également possible de rechercher par mots-clefs (l'outil permet de cibler un mot uniquement sur la dernière expérience du

candidat, uniquement sur le titre de son poste actuel ou alors sur l'ensemble de son CV).

Ces deux façons de rechercher des CV peuvent être utilisées simultanément et permettent de filtrer très efficacement les 2,7 millions de CV disponibles.

CVmail

La Société estime que CVmail, sa solution de traitement de candidatures par email en mode ASP, est un outil d'entrée de gamme, leader sur ce segment de marché, avec 134 clients fidélisés au 31 décembre 2009.

Afin de mettre son expérience au service des recruteurs, la Société commercialise une solution par laquelle ses clients peuvent centraliser et organiser la totalité de leurs candidatures et de leurs CV. Des outils dits de « traçabilité » offrent ainsi une meilleure visibilité sur le recrutement et les actions engagées, permettant de gérer les flux de candidatures.

L'abonnement annuel au service de traitement de candidatures était commercialisé en 2009 sur une base de 8.000 € HT pour un utilisateur, et de 21.300 € HT jusqu'à dix utilisateurs.

Adenweb

Création de sites Web RH, clé en main et personnalisables. Adenweb est une solution simple et économique qui garantit aux entreprises une visibilité optimisée sur Internet, la mise en ligne de leurs offres d'emploi, ainsi que la réception des candidatures. Ces sites sont de véritables espaces de communication, indispensables pour mettre en avant ses atouts et attirer les meilleurs profils.

Adensourcing

AdenSourcing accompagne les entreprises dans ses recrutements, du besoin ponctuel au besoin récurrent : rédaction de l'offre, mise en ligne des annonces, présélection des CV, gestion des candidatures...

1.3 Les clients des sites Emploi du Groupe Adenclassifieds

Les clients des sites Emploi du Groupe Adenclassifieds regroupent essentiellement des professionnels (BtoB) du marché de l'Emploi en France : des entreprises (principalement du secteur privé et, dans une moindre mesure, du secteur public), des cabinets de recrutement et chasseurs de tête, des sociétés de travail temporaire et des SSII.

La Société s'adresse à ses clients, soit directement au travers de sa force commerciale, soit indirectement via des agences de communication spécialisées en ressources humaines.

Au 31 décembre 2009, les sites Emploi du Groupe Adenclassifieds recensaient 5.693 clients dédoublés en France (contre 7.989 clients au 31 décembre 2008).

Environ 65 % du chiffre d'affaires Emploi de la Société a été réalisé en 2009 par des clients situés en Ile-de-France, contre 35 % provenant des autres régions.

La typologie des clients Emploi

Les clients du Groupe Adenclassifieds correspondent à deux typologies de professionnels du marché de l'Emploi en France :

- les entreprises : les très grandes (type CAC 40), les grandes, les PME et les TPE ;
 - les intermédiaires : les cabinets de recrutement et chasseurs de tête, les sociétés de travail temporaire, et les SSII.
- Les entreprises :

En 2009, le Groupe Adenclassifieds a compté parmi ses clients Emploi la quasi-totalité des entreprises du CAC 40 certaines entreprises ayant gelé leurs recrutements. Le potentiel commercial d'une entreprise dépend cependant plus de son dynamisme en matière de recrutement que de la taille réelle de son effectif.

Avec 2,6 millions d'entreprises en France (*source : INSEE*), le marché de la publication d'offres d'Emploi sur Internet présente toujours un potentiel de développement, notamment auprès des PME (adressées par la télévente) et des TPE (sensibles au paiement en ligne, activité de e-commerce).

Parallèlement, le secteur public, encore peu ouvert aux offres d'Emploi sur Internet, constitue un potentiel de croissance dans les prochaines années pour les activités Emploi du Groupe Adenclassifieds.

- Les intermédiaires :

En 2009, la Société estimait disposer, avec près de 1100 clients cabinets de recrutement et chasseurs de tête, d'un taux de pénétration de l'ordre de 75% de la profession des cabinets de conseil en recrutement en France.

A cette même date, la Société comptait également parmi ses principaux clients des sociétés de travail temporaire ainsi que des SSII.

Evolution de la facturation moyenne par client

La Société a enregistré en 2009 une facturation moyenne par client en France égale à 5,4 k€ HT. Ce chiffre s'entend avant application des règles de reconnaissance du revenu conduisant à l'étalement du chiffre d'affaires.

Un tel indicateur permet d'illustrer la valeur acceptée par les clients pour les produits commercialisés par le Groupe Adenclassifieds. Cet indicateur est à mettre en perspective avec le prix d'entrée d'une annonce à l'unité, soit, en 2009, 820 euros HT pour Cadremploi.fr et 690 euros HT pour Keljob.com et 770 euros HT pour Cadresonline.

Compte tenu de la grande diversité des tarifs des produits commercialisés, de la forte disparité des types de clients (taille, maturité en matière de e-recrutement, ...), de la saisonnalité des prises de commandes, de la durée des abonnements vendus et du « mix produit », la facturation moyenne par client n'est qu'un indicateur, n'expliquant pas à lui seul la performance commerciale de la Société.

2. La Formation

Fort de sa position et de son expertise sur le marché des annonces d'Emploi, le Groupe Adenclassifieds a été l'un des pionniers sur le marché des annonces de Formation sur Internet en développant cette activité depuis 2004. Le Groupe Adenclassifieds peut ainsi accompagner les utilisateurs tout au long de leur carrière (formation initiale, recherche d'emploi, formation professionnelle continue, changement d'orientation professionnelle). Le développement rapide de cette activité a été rendu possible par la complémentarité de l'audience et l'expertise commerciale de la Société sur l'activité Emploi.

Le Groupe Adenclassifieds propose à ses clients (Organismes de formation, Écoles, Universités et CFA) des outils de diffusion sur Internet des annonces de sessions de formation destinées à des services de ressources humaines, des salariés ou des demandeurs d'emploi (formation continue), ainsi qu'à des étudiants (formation initiale et alternance). La Société aide donc ses clients à se faire connaître, commercialiser leurs offres de formation et ainsi augmenter leur chiffre d'affaires. Chaque inscrit supplémentaire à une session de formation génère un chiffre d'affaires à forte rentabilité marginale justifiant les dépenses de communication.

La Société se positionne donc comme un apporteur d'affaires, permettant aux centres de formation d'optimiser l'organisation de leurs sessions de Formation.

Le Groupe Adenclassifieds offre aux internautes la possibilité de sélectionner des sessions de Formation en fonction de différents critères : formation initiale/continue, thème, durée ou coût de la formation, situation géographique,

La Société propose en outre un contenu éditorial riche (actualités, fiches métiers, textes de référence, accords professionnels,

financement, etc.), un annuaire des centres/écoles et une alerte email.

Il est précisé que la Société a fait l'acquisition de la société de droit allemand Seminus en juillet 2007, laquelle exploite le site Seminus.de, et estime être le premier entrant et leader de la publication d'offres de Formation sur Internet en Allemagne.

2.1 Le leader et premier entrant sur le marché de la publication de session de Formation

Le Groupe Adenclassifieds estime occuper une position de premier entrant et de leader sur le marché de la publication d'offres de Formation sur Internet en France, principalement via son site Kelformation.com.

Audience

Kelformation.com a enregistré en 2009 une croissance de 36% du trafic, avec un trafic mensuel moyen de plus de 717.000 visites (source : Xiti, moyenne mensuelle 2009), sur le marché des annonces de Formation sur Internet en France.

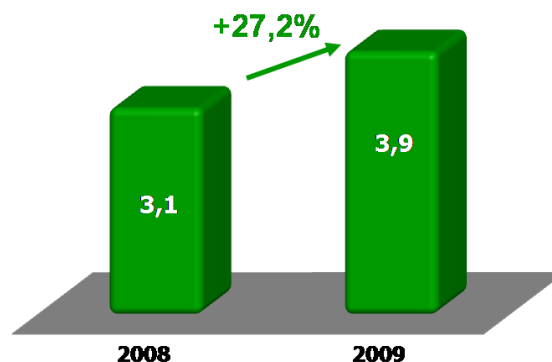
Kelformation.com a regroupé en moyenne en 2009 41.506 offres de sessions de formation, dans tous les domaines (management, santé, industrie, ...), pour tous les types de public (étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), et sur l'ensemble du territoire français.

Une activité en forte croissance

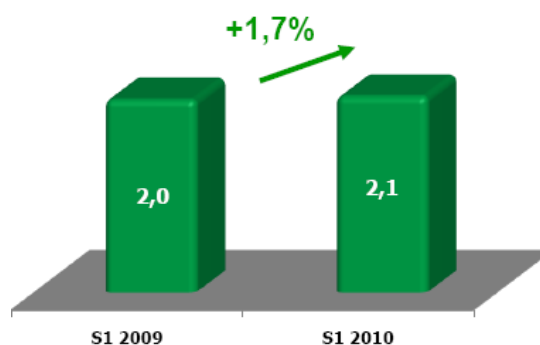
Depuis son lancement, l'activité Formation du Groupe Adenclassifieds connaît une forte croissance de son chiffre d'affaires. Cette croissance est portée par la position de premier entrant et de leader de la Société sur ce marché émergent. La Société estime cependant que cette activité reste aujourd'hui à un stade de développement proche du lancement, comparable au marché de l'Emploi sur Internet il y a cinq ans.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Formation du Groupe Adenclassifieds a atteint 3,9 M€ en 2009 (contre 3,1 M€ en 2008), soit une progression organique de plus de 27%.

Evolution du CA consolidé Formation entre 2008 et 2009 (en M€)



Evolution du CA consolidé Formation entre le S1 2009 et le S1 2010 (en M€)



Le chiffre d'affaires de l'activité Formation est en croissance de 1,7 % sur le 1^{er} semestre 2010 et -3,8% à données comparables.

2.2 L'offre Formation du Groupe Adenclassifieds

Deux sites d'annonces de formation en France

www.kelformation.com



Kelformation.com est un moteur de recherche de formations. Il recensait, en moyenne en 2009, 41.506 offres de formation initiale, alternance et formation continue, proposées par près de 900 écoles et centres de formation. Il permet aux lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés et responsables formation au sein des entreprises, de trouver toutes les formations utiles pour développer leurs compétences ou celles de leurs collaborateurs.

www.formatel.com



Créé en 1989, Formatel.com a été le premier portail de formation professionnelle sur le minitel et se positionne désormais comme un acteur de référence sur Internet et publie des annonces de sessions de formation dans de nombreux secteurs (management, ressources humaines, finances, langues étrangères, informatique, ...). Il sert essentiellement aujourd'hui d'apporteur de trafic pour l'audience de l'activité Formation du Groupe Adenclassifieds.

Diffusion d'annonces et produits de mise en avant

La publication d'annonces de Formation s'organise essentiellement à travers le référencement d'annonces sur le site Kelformation.com, site média depuis 2007 ; les organismes clients de Kelformation publient directement sur le site leurs offres de sessions de Formation. Depuis 2008 le Groupe Adenclassifieds a étendu son activité de web Agency à la Formation en bénéficiant de l'expérience déjà acquise sur l'Immobilier.

- Diffusion d'annonces :

Le Groupe Adenclassifieds référence ou publie une grande variété d'annonces de Formation :

- sessions de formation professionnelle continue (en intra ou en inter-entreprise) ;
- formations initiales à temps plein ;
- formations en alternance ;
- formations à distance (par correspondance ou par « e-learning »).

Le Groupe Adenclassifieds permet à ses clients de diffuser leurs annonces de Formation sur les sites Kelformation.com et Formatel.com selon plusieurs modalités adaptées à leurs besoins.

La grille tarifaire est en effet adaptée en fonction :

- de la cible : formation initiale (étudiants), alternance (étudiants et demandeurs d'emploi, principalement) ou formation continue (salariés, demandeurs d'emploi ou responsables formation) ;
- du mode d'organisation : interentreprises (formation commune à plusieurs stagiaires d'entreprises différentes) ou intra-entreprise (formation réalisée à la demande d'une seule entreprise pour plusieurs de ses salariés) ;
- de la couverture géographique : département, région ou visibilité nationale.

En 2009, l'offre sur Kelformation.com se décomposait ainsi :

- référencement de l'offre de formation :
 - le premier tarif proposé est le Pack de 1 à 10 annonces de formation à

2995 euros HT pour 12 mois de diffusion;

- le Pack de 751 à 1.000 annonces est à 33.500 HT pour 1 an ;
- toutes les tailles intermédiaires de packs sont également disponibles.

- produits de mise en avant sur le site Kelformation.com et sur les rubriques formation de certains partenaires :

- mise en avant de sessions de formation : liens sponsorisés en page de résultats (bannière, boutons, corner, ...), « Formations à La Une » publiées sur les sites partenaires qui permettent une mise en valeur des marques des organismes de formation sur le site ;
- campagnes de communication auprès de publics ciblés ;
- diffusion d'appels d'offres de formation en provenance d'entreprises donneuses d'ordres ;
- diffusion des sessions auprès d'internautes européens grâce à un réseau de partenaires.

Régie commerciale pour le Figaro sur le secteur de la Formation

Depuis mars 2010, Adenclassifieds est la régie du Figaro pour les annonces formation publiées dans Le Figaro Étudiant et dans le Figaro Économie Management & Emplois, en particulier, ainsi que dans tous les titres du Figaro.

Un site en Allemagne, Seminus.de



Seminus.de est un moteur de recherche de formations en Allemagne, positionné uniquement sur la formation continue.

2.3 Les clients des sites Formation du Groupe Adenclassifieds

Au 31 décembre 2009, les sites Formation du Groupe Adenclassifieds recensaient 868 clients en France (contre 735 clients au 31 décembre 2008), soit une progression de 18,1%.

Parmi eux figure l'ensemble des acteurs majeurs de la formation professionnelle en entreprises, du secteur privé (notamment Cegos et Demos, deux leaders sur le marché de l'offre de formation professionnelle) et du secteur public (Afp, GRETA, CNAM, CCI...), mais aussi les organismes de formation à distance (CNED, Educatel, Culture et Formation, ...), ainsi que les Écoles et Universités (École Nationale des Arts et Métiers (ENSAM), École Nationale des Ponts et

Chaussées, IGS, INSEEC, ...), et les Centres de Formation en Alternance.

A titre indicatif, en 2009, la facturation moyenne par client s'établissait à 4.221 euros HT. Cet indicateur est à relativiser compte tenu du caractère émergent de ce marché.

3. L'Immobilier

À travers l'ensemble de ses sites immobiliers, Adenclassifieds dispose d'une offre complète sur l'immobilier d'habitation neuf, ancien (vente et location), de prestige et de vacances.

3.1 Un acteur de référence sur le marché de l'Immobilier sur Internet

Explorimmo.com a été lancé en octobre 2000 notamment par FigaroMédias, régie publicitaire du Groupe Figaro, afin d'assurer un relais Internet des annonces immobilières publiées dans les titres du Groupe Figaro.

Explorimmo.com est devenu aujourd'hui un média de référence sur le secteur de l'Immobilier, tant en volume d'audience qu'en volume d'offres.

Par ailleurs, la Société estime, via son site spécialisé Explorimmoneuf.com et l'Indicateur Bertrand, être un leader du marché de l'Immobilier neuf sur Internet, en audience et en volume d'annonces.

Un des principaux acteurs immobiliers en audience et en volume d'offres

A travers Explorimmo.com, Explorimmoneuf.com, Explorimmopro.com, Immovision.net, Pro-a-part.com, proprietesdefrance.com, indicateurbertrand.com, bertrandvacances.com, bellesmaisonsalouer.com, le Groupe Adenclassifieds est un des principaux acteurs du marché de la publication d'annonces immobilières en France, avec une audience mensuelle moyenne en 2009 de 1,2 million de visiteurs uniques dédupliqués, 3.0 millions de visites et 25.6 millions de pages vues (source : Xiti, moyenne 2009).

La Société estime que la forte présence des CSP+ dans son audience globale, soit 41% en 2009 (source : panel Nielsen) permet de répondre aux attentes des annonceurs qui recherchent avant tout des contacts solvables.

Le Groupe Adenclassifieds estime par ailleurs être un acteur majeur du marché des annonces immobilières sur Internet en France en volume d'offres, avec 444.566 annonces publiées en moyenne en 2009, en progression de 41%.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2009 a approuvé l'apport partiel d'actifs de la branche

d'activité Indicateur Bertrand à Adenclassifieds. Cette branche comprenait les marques Indicateur Bertrand, Propriétés de France, Bertrand Vacances, Résidences Secondaires et Belles Maisons à louer. Adenclassifieds dispose de ce fait de l'offre Immobilière la plus complète du marché, avec des marques fortes, un portefeuille de clients enrichi et une couverture commerciale complète sur l'ensemble du territoire national.

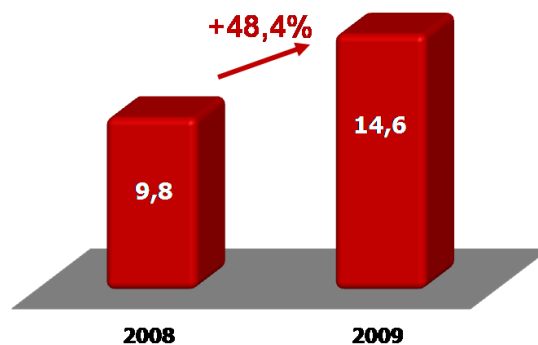
Simultanément, Adenclassifieds a repris le contrat de régie des annonces immobilières du Figaro.

Ainsi Adenclassifieds confirme sa position de leader sur le marché de l'immobilier de prestige avec Propriétés de France et le Figaro et sur le marché du neuf avec Explorimmoneuf.com et l'Indicateur Bertrand.

Une activité en forte croissance

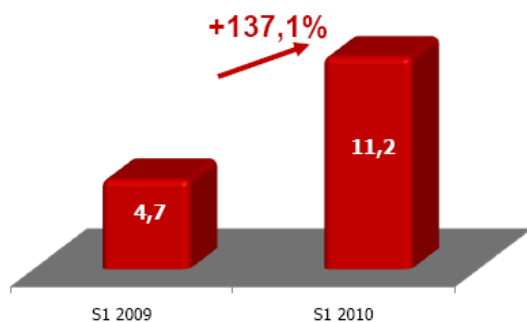
En 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Immobilier s'établit à 14,6 M€, en progression de 48,4% par rapport à 2008 et -11,2% à données comparables. Ce chiffre d'affaires intègre 6 mois d'exercice des activités du « Groupe Indicateur Bertrand » (soit 4,9M€) et du contrat de régie des annonces immobilières du Figaro Quotidien.

Evolution du CA consolidé Immobilier entre 2008 et 2009 (en M€)



Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Immobilier s'est réparti en 2009 entre 83% pour les annonces et la communication et 17% pour les services à valeur ajoutée (Web Agency et logiciel de transaction) contre respectivement 69% et 31% en 2008.

Evolution du CA consolidé Immobilier entre le S1 2009 et le S1 2010 (en M€)



Le chiffre d'affaires de l'activité Immobilier est en croissance de 137,0 % sur le 1^{er} semestre 2010 et +1% à données comparables.

3.2 Les clients des sites Immobiliers du Groupe Adenclassifieds

A la suite de l'apport partiel d'actifs de la branche d'activité Indicateur Bertrand, le Groupe Adenclassifieds a structuré son offre immobilière selon la répartition suivante :



En conséquence, il a adapté son offre commerciale en fonction de la typologie de ses clients professionnels (immobilier d'habitation neuf, ancien (vente et location), de prestige et de vacances). Les durées de publication varient en fonction du type de transaction : de un mois pour l'immobilier neuf, trois mois pour une location et jusqu'à six mois pour une vente (ancien) ou pour une location de vacances.

L'offre du Groupe Adenclassifieds se décomposait fin 2009 de la manière suivante :

- Immobilier généraliste :

Explorimmo.com

Lancé en 2000, Explorimmo.com proposait 444.566 annonces en moyenne en 2009, couvrant toutes les thématiques de l'immobilier d'habitation neuf, ancien (vente et location), de prestige et de vacances issues des professionnels du marché.

Outre des annonces de vente, de location et de location de maisons de vacances, les internautes trouvent sur le site des informations sur le marché de l'immobilier (prix au m² par ville, actualité immobilière et juridique, ...), des conseils et fiches pratiques, ainsi que des services touchant de près l'univers de l'immobilier : solutions de financement, estimation de biens,

Le produit le plus vendu sur Explorimmo est l'abonnement mensuel de diffusion d'annonces pour un agent immobilier avec un ticket d'entrée de 190€ HT en Ile-de-France et de 120€ HT en région. Une offre de couplage avec le site Pro-a-part.com est proposée à partir de 253€ HT en Ile-de-France et de 160€ HT en région.

Pro-a-part.com

Créé en 1996 et racheté par la Société en juillet 2008, Pro-A-Part a été intégré à l'offre commerciale d'Adenclassifieds permettant une consolidation du nombre d'offres ainsi qu'un renfort d'audience de la marque Explorimmo en Ile de France grâce à son offre bi-média papier + web.

- Immobilier de prestige :

Propriétés de France et proprietesdefrance.com

Avec plus de 500 pages d'annonces en moyenne dans chaque numéro et plus de 1.000 annonces en ligne sur son site internet, « Propriétés de France » s'affirme plus que jamais comme le leader du segment immobilier de prestige et a fêté avec succès ses 20 ans d'existence en novembre 2009.

A titre d'information, une page d'annonces est proposée à 2.500€ HT en prix tarif pour une parution bi-mestrielle.

Le Figaro

Créé en 1826, le Figaro quotidien est l'un des acteurs historiques de l'immobilier en France. C'est le seul quotidien national à proposer des annonces immobilières chaque jour à ses 1.298.000 lecteurs. Ce sont ainsi 80.000 annonces qui sont publiés chaque année.

L'offre la plus vendue est une annonce de 8 lignes pour un prix tarif de 763€ HT pour 4 parutions.

- Immobilier d'habitation neuf :

www.explorimmoneuf.com

Explorimmoneuf.com a été lancé en février 2003 par Explorimmo, afin d'accroître la position de la Société sur le marché de l'immobilier neuf. Les annonces sont également accessibles sur Explorimmo.com et sur les sites partenaires.

La Société estime être leader sur l'immobilier neuf en proposant le volume d'annonces le plus élevé (1.800 programmes neufs en moyenne en 2009), tout en bénéficiant de la plus forte audience. Explorimmoneuf.com a en effet enregistré une audience mensuelle moyenne en 2009 de 144.000 visiteurs uniques (*source : Médiamétrie NetRatings moyenne 2009*), 184.000 visites et 1.060.000 pages vues (*source : Xiti, moyenne mensuelle 2009*).

Les internautes trouvent sur le site des informations spécifiques au marché de l'immobilier neuf ainsi que des services de financement et de défiscalisation.

Les promoteurs ont la possibilité de diffuser leur liste de programme neuf pour un montant de 450€ HT l'unité pour un mois de présence sur le site.

Indicateur Bertrand

L'indicateur Bertrand est la référence de l'immobilier neuf auprès des promoteurs / constructeurs. Alliant contenus, conseils et guide pratique pour les acheteurs, la revue a proposé en moyenne plus de 700 programmes neufs en 2009 sur la France entière.

Les annonces de l'Indicateur Bertrand sont vendues à 100% en couplage avec le site Explorimmoneuf.com à 470€ HT l'unité par parution.

- Immobilier de vacances :

Bertrand Vacances

« Bertrand Vacances » s'adresse aux professionnels de l'hôtellerie de plein air, gîtes, hôtels, mais également particuliers... et leur propose une offre bi-média performante, grâce à ses 4 éditions annuelles et son site internet bertrandvacances.com qui recensent à eux deux plus de 30.000 offres de locations par an.

Toutes les annonces sont vendues en bi-media Print+Web à partir de 50€ HT pour 6 mois.

Belles maisons à louer

Spécialisé sur le créneau haut-de-gamme de la location de vacances, « Belles maisons à louer » offre une sélection prestigieuse de biens disponibles à la location, à travers son site

internet bellesmaisonsalouer.com, 3 éditions annuelles du magazine et son édition internationale vendue dans 14 pays.

Le Groupe Adenclassifieds a mis en œuvre des procédures humaines et techniques afin de garantir la qualité des annonces publiées et la disponibilité des biens immobiliers proposés :

- un service « clients » qui vérifie la cohérence des annonces avant publication ; et
- afin de garantir la mise à jour des annonces, le site alerte automatiquement les annonceurs de l'arrivée à échéance de la durée de publication de leurs annonces. En l'absence de renouvellement de la publication des annonces par l'annonceur, ces dernières sont automatiquement supprimées.

- Communication Immobilière

L'audience des sites immobiliers du Groupe Adenclassifieds permet aux annonceurs professionnels de l'immobilier d'habitation neuf, ancien (vente et location), de prestige et de vacances de bénéficier d'une forte visibilité et de répondre ainsi à leurs besoins de communication produits et institutionnelle à travers une large gamme de supports publicitaires adaptés et innovants (bannières, pavés, boutons...) et de marketing direct (newsletter, emailing personnalisé et ciblé).

A titre d'exemple, les professionnels de l'immobilier peuvent cibler leur communication sur certaines typologies de recherche (vente, location, ...) ou certaines zones géographiques (régions, départements, villes, arrondissements).

- Communication hors Immobilier

L'audience des sites Immobiliers du Groupe Adenclassifieds leur permet en outre de commercialiser, via une régie publicitaire externe, des espaces publicitaires auprès d'annonceurs intervenant sur des secteurs autres que l'immobilier.

Services à valeur ajoutée à l'attention du client

- Web Agency

La web Agency immobilière a été créée en juin 2006, et a été renforcée par l'achat en janvier 2007 de la société Open Media (devenue depuis ExplorimmoPro), spécialisée dans la fourniture de solutions Internet destinées aux agents immobiliers.

L'activité d'ExplorimmoPro est orientée autour de trois principaux métiers :

- la réalisation de sites Internet et de prestations d'hébergement et de référencement ;

- l'édition de logiciels de transactions et de publication d'annonces ;
- la gestion de portails régionaux de petites annonces immobilières (Openmedia.fr et Immovision.com).

L'ensemble de ces prestations permet au Groupe Adenclassifieds d'être le seul acteur du marché, avec son concurrent SeLoger, à faire bénéficier ses clients de son expérience des secteurs Internet et de l'Immobilier, mais aussi de les fidéliser en leur offrant un soutien sur l'ensemble de leurs activités Internet.

Ces prestations permettent à la Société d'accompagner l'annonceur tout au long de son développement sur Internet, en particulier autour de sa communication interne et externe. Le Groupe Adenclassifieds offre une large gamme de prestations : conception de sites Internet pour les professionnels de l'Immobilier, conseil pour renforcer la visibilité de leurs marques sur les principaux moteurs de recherche (référencement), créations publicitaires, La Société peut ainsi intervenir de manière ponctuelle, mais aussi offrir un ensemble de prestations régulières sous forme d'abonnements (référencement par exemple).

www.openmedia.fr et www.immovision.com

Ces deux sites Immobiliers régionaux (spécialisés essentiellement en région PACA), correspondent à une des trois activités d'Explorimmopro, rachetée par la Société en janvier 2007. Ils complètent ainsi l'offre nationale du site Explorimmo.com.

- Partenariats marchands

De nombreux services sont proposés aux internautes en partenariat avec différents sites spécialisés sur des secteurs connexes à l'Immobilier, par exemple :

- service de comparaison de conditions de financement de projets immobiliers (Empruntis.com) ;
- évaluation gratuite des coûts de travaux (Keltravo.com) ;
- simulation d'emprunt (Nexity) ;
- devis des contrats de service de l'habitation future (Jechange.fr).

Le Groupe Adenclassifieds se rémunère en tant qu'apporteur d'affaires grâce à un pas de porte fixe payé par ces partenaires, souvent accompagné d'une commission sur les formulaires de demande d'information envoyés.

3.3 Les clients des sites Immobiliers du Groupe Adenclassifieds

Les clients professionnels regroupent des agences immobilières indépendantes, des réseaux immobiliers, des administrateurs de

biens, des études de notaires, des promoteurs immobiliers ou des agences de publicité travaillant pour le compte de ces clients.

- Clients professionnels Immobilier ancien

Parmi les 28.000 agents immobiliers existants en France (*estimation interne 2009*), le Groupe Adenclassifieds comptait 8.899 clients non dédoublés au 31 décembre 2009. Le nombre de clients a progressé de près de 62% en un an (principalement en raison de l'apport partiel d'actifs de la branche d'activité Indicateur Bertrand).

Evolution de la facturation moyenne par client abonné

La facturation mensuelle moyenne par client a atteint 210 euros HT en 2009 (contre 158 euros HT en 2008), soit une progression de 34,2% avec l'intégration du Groupe Indicateur Bertrand.

4. Partenariats et accords

Adenclassifieds a noué de nombreux partenariats et accords avec des groupes de presse ou des acteurs Internet de premier plan. Ces partenariats lui permettent de proposer son offre sur des supports complémentaires afin de maximiser les rendements, d'augmenter la visibilité et la notoriété de ses marques et d'alimenter sa base d'annonces référencées,

4.1 Partenariats

Adenclassifieds assure la gestion des rubriques Emploi, Formation ou Immobilier de certains acteurs Internet et met ainsi à leur disposition sa maîtrise technologique et ses contenus.

En contrepartie, elle offre à ses clients une audience plus large et diversifiée et l'audience générée par ces partenaires permet d'accroître la visibilité des annonces diffusées sur ses sites.

Par ailleurs, des partenariats spécifiques avec certains titres de presse permettent à Adenclassifieds de bénéficier d'une communication régulière sur de nombreux supports et d'accroître la visibilité de ses marques. Cette visibilité est segmentée en fonction de l'audience du partenaire, de sa cible et de sa zone de diffusion (nationale ou régionale).

Au 31 décembre 2009, les partenariats se présentaient ainsi pour les différentes activités de la Société :

- Presse quotidienne nationale :
 - **Emploi** : Le Figaro, La Tribune, JDD
 - **Formation** : Le Figaro
 - **Immobilier** : Le Figaro, Le Parisien

- Presse quotidienne régionale :
 - **Emploi** : La Voix du Nord, Nord Eclair, Le Progrès, Le Dauphiné Libéré, Le Journal de Saône et Loire, Le Bien Public, La Provence-Nice Matin, Var matin, Marseille Plus, Midi-Libre, La Dépêche du Midi, Sud Ouest, La Tribune de Lyon (hebdo)
 - **Formation** : La Tribune de Lyon
 - **Immobilier** : La République de Seine et Marne, La Tribune de Lyon.
- Presse Magazine :
 - **Emploi** : L'Express, L'Expansion, Capital, Le Point, Le Nouvel Observateur, Challenges, Figaro Magazine, Figaro Madame, TV Mag.
 - **Formation**: Le Nouvel Observateur, Challenges, Capital, Le Point.
 - **Immobilier** : Figaro Magazine, Figaro Madame, TV Mag.
- Presse ou sites spécialisés :
 - **Emploi** : CB News, 01informatique, l'Ordinateur Individuel, Micro Hebdo, Electronique International, Société.com, Boursier.com, L'Etudiant, 01net, Batiweb, Aerocontact, Handicap, Enerzine, Info hospitalière, Réseaux et télécoms, Distributique, Journal de l'automobile, MACHPRO, Net Iris, Offre Média, L'informaticien, Créanum, Mag-Securs, Riskassur, Quality &Co, Mesures & Co, Maintenance & Co, Tom'shardware, ANMV.
 - **Formation**: Cv.com, CB News, Tom'sHardware, 01net. Studya
- Presse gratuite :
 - **Emploi** : Metro, Newzy, Le Marché du travail
- Fournisseurs d'accès internet :
 - **Emploi/Formation** : AOL, SFR, Neuf Telecom, Free, Alice
- Medias audiovisuels :
 - **Emploi/Formation** : TF1, RTL, RTL2, FUN RADIO, Rue 89
 - **Immobilier** : RTL, RTL2, Fun radio

4.2 Partenariats Mobiles

Des applications dédiées à l'iPhone et à l'iPad spécifiques à Explorimmo et Propriétés de France sont sorties, respectivement les 8 mars 2010 et 28 mai 2010. D'autres développements

sont en cours sur les marques phares d'Adenclassifieds.

4.3 Partenariats avec les actionnaires de SICCER

Dans le cadre de son activité Emploi, la Société a conclu des contrats de partenariat avec la plupart des cabinets de recrutement actionnaires de SICCER, actionnaire historique de Cadremploi qui détient, à la date d'établissement du présent Document, 1,54% du capital et 1,58% des droits de vote d'Adenclassifieds. Chacun de ces cabinets de recrutement s'est ainsi engagé à lui transmettre en exclusivité, en vue de leur diffusion sur le site Cadremploi.fr, toutes les offres d'emploi relatives aux missions qui lui sont confiées et, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas adresser d'annonces à des sites Internet de diffusion d'offres d'emploi autres que ceux exploités par la Société. En contrepartie de ce double engagement d'exclusivité et d'exhaustivité, chacun de ces cabinets de recrutement bénéficie d'une gratuité des offres qu'il diffuse sur le site cadremploi.fr.

4.4 Accords internationaux

Dans le cadre d'une approche internationale du métier de recruteur, la Société a noué des partenariats avec plus d'une trentaine de sites Emploi présents dans 119 pays fin 2009, via le réseau « The Network ».

Cet accord permet à la Société de proposer à ses clients français des services sur des sites leaders dans le monde, et par ailleurs de commercialiser ses services partout dans le monde.

5. Politique commerciale et marketing

La politique commerciale et marketing de la Société repose sur une organisation visant à fidéliser et gagner de nouveaux clients, ainsi que sur une stratégie de communication permettant de promouvoir son image auprès de ses clients (volume d'annonces) et les internautes (audience).

5.1 Organisation commerciale

Avec un effectif moyen de 219 commerciaux dédiés en 2009, la Société estime disposer d'une structure commerciale adaptée pour assurer le succès d'une stratégie commerciale active (fidélisation des clients existants et acquisition de nouveaux clients).

Les équipes commerciales de la Société partagent un savoir-faire et des outils communs leur permettant d'intervenir et de se déployer sur chacune de ses activités :

- un « process management » mis en œuvre au niveau de chaque collaborateur, permettant d'obtenir des reportings réguliers et précis auprès des équipes commerciales ;
- une compétence « vente en business to business » (BtoB) reconnue par le marché ; et
- un plan de rémunération fixe et variable évoluant chaque année en fonction d'objectifs, applicables à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation commerciale.

L'organisation commerciale de la Société repose sur deux piliers majeurs :

- la fidélisation du portefeuille clients existant ; et
- l'acquisition de nouveaux clients.

L'accent mis sur l'un ou l'autre de ces piliers dépend du stade de développement de chaque marché et de la position concurrentielle de la Société sur les marchés de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier.

Sur l'activité Emploi, la Société dispose d'une offre globale de produits et services à valeur ajoutée susceptible de répondre à l'ensemble des besoins des recruteurs. La Société estime ainsi disposer d'une offre commerciale large et adaptée pour développer et fidéliser son portefeuille clients. L'optimisation de la force commerciale autour de la fidélisation des clients constitue un des enjeux majeurs de la Société dans le développement de son chiffre d'affaires. Un interlocuteur unique porte ainsi l'ensemble de l'offre Emploi auprès de ses clients et dispose du soutien d'experts spécialisés par type de produits et services, et du service « relation clients » dédié à l'assistance avant et après-vente.

Parallèlement, la Société compte poursuivre sa dynamique d'acquisition de nouveaux clients Emploi, notamment à travers le développement de l'e-commerce à destination des TPE/PME. La prospection de nouveaux clients est assurée par différentes équipes commerciales, portant chacune l'ensemble des marques Emploi de la Société.

Sur les activités Formation et Immobilier, l'effort commercial porte principalement sur l'acquisition de nouveaux clients.

Sur le marché émergent des annonces de Formation sur Internet, l'acquisition de nouveaux clients est au cœur de l'organisation commerciale afin de permettre à la Société de renforcer sa position de leader et de premier entrant.

La Société bénéficie de fondamentaux solides sur le marché de l'Immobilier (expertise, audience et notoriété) lui permettant d'accroître sa part de marché auprès des professionnels du secteur grâce à une prospection active (terrain et télévente) tout en fidélisant son portefeuille de clients existants.

5.2 Politique marketing

5.2.1 Organisation du marketing de la Société

S'appuyant sur un management par la marque, la direction marketing se compose de pôles distincts (Emploi, Formation, Immobilier) en charge des aspects BtoB et BtoC des différents sites.

Au sein du pôle Emploi, une équipe est dédiée aux produits et services à destination des clients (base de données de CV, logiciels de gestion, e-commerce, ...) ainsi qu'au discours BtoB et à l'animation commerciale.

Ces pôles s'appuient sur des fonctions support transversales en charge de fonctions communes de la Société regroupant la communication, les partenariats, l'éditorial et le référencement / management de trafic. Cette organisation permet de suivre le portefeuille de marques de la Société, tout en apportant à chaque site les moyens adaptés à son développement (développement de la notoriété, phases de lancement, de croissance, de maturité).

5.2.2 Gestion des marques

En positionnant chaque marque sur un segment précis, et en renforçant ce positionnement par l'utilisation d'une communication différenciée, chaque site et chaque publication deviennent plus efficaces dans leur rôle de carrefour entre l'offre et la demande.

5.2.3 Gestion du trafic

Le marketing s'appuie sur une gestion diversifiée des sources de trafic afin d'optimiser les budgets et d'éviter toute dépendance trop forte à l'égard d'une source particulière : accès directs, partenaires et affluents, moteurs de recherche, emails,

Dans ce contexte, et afin de développer sa notoriété auprès de ses clients et utilisateurs, actuels ou potentiels et également de développer son audience, la Société utilise différents supports :

- plans de communication (Télévision, Presse, Radio, Internet, Salons Spécialisés, Affichage, Évènementiel) ;
- référencement naturel, achat de mots clés, campagnes de liens sponsorisés, affiliation ;
- partenariats avec différents supports ;
- marketing direct : newsletters destinées à ses clients, à des prospects ou à des particuliers, « emailings », études de marché.

5.2.4 Réactivité et capacité à lancer rapidement de nouveaux sites

La diversité des sites de la Société permet plus facilement de lancer de nouveaux sites en apportant le contenu et l'audience nécessaires au démarrage et ainsi amorcer plus facilement le cercle vertueux. C'est cette compétence qui va permettre à Adenclassifieds de mettre en œuvre les stratégies Internet pour les marques de l'Indicateur Bertrand qui ont rejoint le Groupe en juillet 2009. Enfin, la stratégie de référencement croisée assure à chaque site de la Société un bon référencement naturel sur les moteurs de recherche.

6. Systèmes d'information

La Société s'est appuyée sur l'expertise développée dans chacune des sociétés Keljob, Cadremploi et Explorimmo pour organiser la direction des systèmes d'information comme une direction commune pour tous ses métiers (Emploi, Formation, Immobilier). Cette direction se compose d'un pôle de développement (développement, maintenance et évolution des applications), d'un pôle technique (exploitation, recherche et développement, réseaux et systèmes), d'un pôle web (design, intégration), d'un pôle mobile.

La Société dispose aujourd'hui d'une expertise sur de nombreuses applications innovantes développées soit en mode propriétaire (collecte des offres pour les métamoteurs) soit en utilisant les meilleurs standards du marché (Java J2ee, Oracle, SQL, ...). Les applications sont développées et maintenues par des équipes informatiques dédiées qui assurent, en liaison avec les équipes marketing, l'adéquation optimale des applications avec les besoins des clients.

Le point commun des sites Internet de la Société est d'être soit des sites à fortes audiences soit des applications à destination des professionnels (utilisable en mode ASP).

La Société traite de gros volumes d'information : collecte des offres pour les métamoteurs, actualisation des offres, traitement des processus d'inscription et de dépôts de CV, création et envoi d'alertes mail....

La Société met en œuvre une architecture des systèmes d'informations adaptées à chaque type de site (site média, métamoteur ou plateforme logicielle). Pour des raisons de performance et de disponibilité, ces sites sont hébergés principalement chez un prestataire extérieur de réputation internationale (Colt Télécom). La sécurité de la plateforme est renforcée par la systématisation du recours à la redondance matérielle et logicielle des applications (Plan de Continuité de l'Activité).

La Société a homogénéisé certaines plateformes transversales (outils d'administration de contenu, trafic et «*advertising management*», comptabilité, paie, CVthèque) et assure, si nécessaire, les liaisons avec les sites Internet correspondants.

Elle a également engagé la convergence des technologies de certains de ses sites afin de proposer aux internautes un service intégrant les dernières innovations.

Les sites de la Société font également l'objet d'améliorations permanentes, d'optimisation de leurs architectures techniques (déploiement sur tous les sites des techniques orientées vers le web 2.0, optimisation des temps de réponse) ou encore de standardisation de certaines méthodes de publication (unification des méthodes de publication, développement de la web Agency interne, optimisation du référencement).

C. STRATEGIE DE LA SOCIETE

Le Groupe Adenclassifieds estime que son modèle économique et son développement futur reposent sur cinq piliers principaux :

- consolider son leadership sur le marché de l'Emploi sur Internet ;
- poursuivre son développement sur le marché émergent des annonces de Formation sur Internet ;
- s'imposer comme un des principaux challengers du marché de l'Immobilier sur Internet ;
- maîtriser ses charges tout en maintenant ses investissements technologiques ;
- saisir les opportunités d'accords stratégiques et d'acquisitions en se concentrant sur la France.

1. Consolider son leadership sur le marché de l'Emploi sur Internet

Le Groupe Adenclassifieds souhaite consolider sa position de leader privé du marché de l'Emploi sur Internet grâce à une stratégie impliquant :

- la complémentarité de son approche multimarques et des différents sites Emploi de la Société (notamment Cadreemploi.fr, Keljob.com et Cadresonline.com) ;
- l'accélération du déploiement de nouveaux services à valeur ajoutée à destination des professionnels : développement autour des bases de données de CV (dont CVaden), nouveaux outils de traitement de candidatures (CVmail) et de présélection (AdenSourcing), activité de web agency (AdenWeb), création d'un espace professionnel unique (AdenDesk)... ;
- la poursuite de gains de parts de marché en matière de vente de bases de données de CV (CVaden), à l'international (grâce à l'offre de « The Network »), dans le secteur IT (AdenDesk), le e-commerce, ... ;
- la « socialisation » et l'« interconnexion » de l'espace personnel de Cadreemploi.fr autour de la communauté CSP+ rassemblée par le site ;
- l'utilisation de la force commerciale BtoB Emploi non seulement au service de la vente des produits d'Adenclassifieds, mais aussi de la prise en régie de produits complémentaires (à l'image du Figaro Economie depuis le 15 mars 2010).

2. Poursuivre son développement sur le marché émergent des annonces et des services de Formation sur Internet

Le Groupe Adenclassifieds compte capitaliser sur sa position de leader et de premier entrant pour continuer à conquérir ce marché émergent sur Internet, en forte croissance et plus que jamais en devenir, en :

- consolidant son leadership sur la Formation continue sur Internet ;
- continuant à gagner des parts de marché sur la Formation initiale sur Internet ;
- développant l'activité de Formation par alternance sur Internet ;
- continuant à développer son portefeuille de clients à Paris et en régions, ainsi que son offre de services à valeur ajoutée à destination des professionnels de la Formation (web agency, outils de publication et de gestion de flux, ...) ;
- continuant à développer les synergies avec l'Emploi, en particulier autour des thématiques liées à la gestion de « carrières ».

3. S'imposer comme l'un des principaux challengers du marché de l'Immobilier

Sur le marché de l'Immobilier sur Internet, le Groupe Adenclassifieds estime bénéficier de fondamentaux solides (richesse de son offre de produits et services, trafic élevé, positionnement CSP+...) pour s'imposer comme l'un des principaux challengers du marché de l'Immobilier sur Internet.

Pour ce faire, le Groupe Adenclassifieds entend :

- proposer un « bouquet » complet de sites et de services destinés aux professionnels de l'Immobilier ;
- conforter son leadership sur le marché de l'Immobilier de Prestige (avec la marque Propriétés de France et le contrat de régie du Figaro) et sur le marché de l'Immobilier Neuf (avec les marques Indicateur Bertrand et Explorimmoneuf) ;
- « webiser » les marques acquises dans le cadre de l'apport partiel d'actifs de la branche d'activité Indicateur Bertrand (à l'image de l'offre désormais « quadruple-play » de Propriétés de France, disponible en magazine, sur Internet, sur l'iphone et sur l'ipad) ;
- gagner des parts de marché grâce à une politique commerciale agressive et ciblée ;

- participer à la concentration du marché de l'Immobilier sur Internet.

4. Maîtriser les charges tout en maintenant les investissements technologiques

Après une année 2009 très difficile sur les marchés de l'Emploi et de l'Immobilier, le Groupe Adenclassifieds entend maintenir une rigueur de gestion, en maîtrisant l'évolution de ses charges opérationnelles.

Maîtriser les charges de personnel et de marketing

La Société entend maîtriser l'évolution de ses charges en fonction de l'évolution de ses activités, et en particulier sa masse salariale et ses investissements marketing.

Maintien des investissements technologiques

Le Groupe Adenclassifieds souhaite en revanche affirmer sa stratégie de « convergence » multimarques et multi-canal, en maintenant ses investissements technologiques et sa capacité à innover, en particulier dans les nouvelles fonctionnalités offertes avec le développement de l'Internet Mobile.

5. Saisir les opportunités d'accords stratégiques et d'acquisitions en France

Le Groupe Adenclassifieds maîtrise une large gamme de technologies, de services et de solutions propres et dispose d'une expérience lui permettant de continuer à développer ses activités, en particulier en France.

Dès son introduction en Bourse au mois de mars 2007, la Société a informé le marché de sa volonté de renforcer ses activités et de soutenir sa croissance par une politique volontariste d'acquisitions ciblées.

En trois ans, six opérations d'acquisition ou assimilées ont été réalisées :

- une sur l'Emploi : Cadres On Line ;
- une sur la Formation : Seminus ; et
- quatre sur l'Immobilier : OpenMédia, Pro-A-Part, Microcode et la branche d'activité autonome immobilière de FigaroMédias, avec notamment les marques Indicateur Bertrand, Propriétés de France et Bertrand Vacances

Le Groupe Adenclassifieds entend poursuivre cette démarche, en se concentrant toutefois essentiellement sur le marché français, afin de saisir toute opportunité pouvant lui permettre de

compléter ses actifs technologiques, son offre de services ou son portefeuille clients.

Ainsi, en mars 2010, la Société a annoncé la mise en place de nouveaux contrats de régie pour les petites annonces emploi et formation du Figaro, après la reprise du contrat de régie des annonces immobilières du Figaro depuis le 1^{er} juillet 2009.

D. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1. Risques liés à l'environnement de la Société

1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le développement du secteur de l'Internet, et plus particulièrement des annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier neuf et ancien, reste encore relativement récent et en constante évolution. Afin d'analyser les tendances de cet environnement concurrentiel, la Société a mis en place une cellule de veille et de développement stratégique (*Business Development*).

Divers acteurs déjà présents sur ces secteurs d'activité, ou de nouveaux entrants, pourraient adopter certains aspects du modèle économique de la Société, ce qui pourrait réduire la capacité de la Société à différencier ses services des leurs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur ses perspectives de croissance.

Compte tenu de leur potentiel de croissance, les secteurs de la diffusion d'annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier pourraient attirer des concurrents disposant d'une expérience plus importante, d'une notoriété supérieure, de ressources financières et techniques plus développées ou d'une audience plus forte dans des domaines d'activité connexes à ceux de la Société, tels que des portails généralistes, des fournisseurs d'accès, des moteurs de recherches, des spécialistes de la vente aux enchères sur Internet ou des groupes médias. La Société ne peut exclure qu'un nouveau concurrent ne s'impose un jour en France comme un acteur majeur de la diffusion d'annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier, ou dans l'un de ces domaines.

Par ailleurs, certains concurrents de la Société, financés notamment par la publicité, proposent des services d'annonces sur Internet gratuits. Si la Société considère que son modèle, fondé sur la rémunération de ses prestations, est plus à même de satisfaire les exigences de ses clients en termes de qualité, elle ne peut garantir qu'aucun acteur de référence d'Internet ne parvienne à l'avenir à imposer un projet

industriel fondé sur la gratuité de la publication des annonces.

La Société doit également faire face à la concurrence existante dans le secteur des annonces classées sur le Print, et notamment aux concurrents qui proposent des services d'annonces gratuits.

Le cas échéant, afin de faire face à cette concurrence, la Société pourrait être obligée de développer de nouveaux produits et services ou d'accroître ses dépenses marketing, augmentant ainsi les risques stratégiques et financiers encourus.

Un mouvement de consolidation de l'industrie sur tout ou partie des marchés de la Société ou d'autres opérations stratégiques menées par ses concurrents pourraient également affaiblir la position de la Société vis-à-vis de la concurrence.

Un accroissement de la concurrence, l'arrivée de nouveaux concurrents ou un mouvement de consolidation de l'industrie, sur tout ou partie des marchés de la Société pourraient également avoir différents effets, tels qu'une pression sur les sources de revenus de la Société, une augmentation des budgets publicitaires ou une augmentation des coûts de recrutement de ses salariés.

1.2 Risques liés à l'évolution des secteurs des annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de l'Immobilier et de la Formation

Les secteurs de la diffusion d'annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier neuf et ancien, sur lesquels opère la Société sont des secteurs d'activité relativement récents. En particulier, la croissance qu'a connue le secteur de l'offre de sessions de formation sur Internet ne permet pas d'élaborer de tendance précise à long terme.

L'évolution de ces secteurs en France est difficilement prévisible et pourrait être influencée par de nombreux facteurs, notamment économiques, réglementaires, culturels, sociologiques ou démographiques, qui peuvent varier dans le temps, tels que (i) concernant l'Emploi, le nombre de postes à pourvoir et le nombre de personnes à la recherche d'un emploi ou désirant en changer, (ii) concernant l'Immobilier, le nombre de transactions immobilières conclues en France, la fréquence du recours aux clients de la Société pour les transactions immobilières (risques de désintermédiation) ou l'évolution des taux d'intérêts.

Par ailleurs, la Société ne peut anticiper certains facteurs susceptibles d'influer sur le marché émergent de la publication d'offres de

formation sur Internet, dont notamment le niveau de participation des entreprises à la formation et le contexte législatif relatif à la formation professionnelle.

Enfin, le récent développement des réseaux sociaux sur Internet pourrait avoir une influence sur le développement de l'activité Emploi. Ces réseaux sociaux tentent de développer leurs activités autour des secteurs de l'Emploi sur leurs sites respectifs, susceptibles ainsi de concurrencer les activités des sites Emploi de la Société. Afin de faire face à cette nouvelle concurrence et répondre efficacement aux évolutions des usages des internautes, Adenclassifieds est obligée de développer de nouveaux services.

1.3 Risques liés aux prix du papier

L'activité Indicateur Bertrand nécessite une consommation de papier. Sans qu'il soit possible de rattacher le coût des achats correspondant à un indice unique, Adenclassifieds est de ce fait soumise aux variations des prix du papier.

Une augmentation importante des prix mondiaux du papier pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les résultats de cette activité.

2. Risques liés aux activités de la Société

2.1 Risques liés à la nature des contrats de partenariats

La Société a conclu de nombreux partenariats et accords avec des groupes de presse nationale (notamment Le Figaro, 20 minutes, Métro), régionale (notamment La Voix du Nord, La Provence, Nice Matin) ou spécialisée (notamment L'express, CB News, Indicateur Bertrand), des fournisseurs d'accès à Internet (SFR, Alice, Free), des sites Internet de supports presse (notamment Le Nouvel Observateur, Le Figaro, L'Express).

Ces partenariats et accords conclus au cas par cas, en fonction des sites de la Société, permettent à celle-ci, selon les cas, de disposer d'un plus grand nombre d'annonces référencées, de proposer son offre sur plusieurs supports ou d'accroître l'audience de ses sites et la notoriété de ses marques (cf. § B-4 supra s'agissant de la présentation détaillée de la politique de partenariats de la Société).

La plupart des contrats de partenariat sont conclus pour une durée d'un an, avec faculté de renouvellement. La durée de ces contrats correspond aux pratiques de marché. La Société a mis en place une cellule *Partenariats* au sein du service Marketing chargée d'anticiper les renouvellements des

partenariats majeurs et d'identifier d'autres partenariats répondant à sa stratégie.

La Société ne peut exclure le non-renouvellement de plusieurs contrats majeurs ou leur renégociation à des conditions moins avantageuses.

2.2 Risques liés à la nature des contrats clients

La plupart des contrats clients ont été conclus par la Société pour une durée de un mois à un an, avec faculté de renouvellement, étant précisé que les clients disposent en outre de la faculté de résilier ces contrats à tout moment. La durée de ces contrats correspond aux pratiques de marché.

La Société n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent Document, de difficultés significatives liées à la durée de ces contrats et ne s'estime pas soumise à un risque majeur de résiliation des contrats en cours. Néanmoins, la Société ne peut exclure qu'à l'avenir, tout ou partie de ses clients décident de diffuser leurs annonces classées sur Internet uniquement sur des sites concurrents de ceux de la Société, notamment sur des sites gratuits (cf. § D-1 supra), en leur accordant éventuellement une exclusivité de diffusion de leurs annonces classées.

Bien que la Société ne s'estime dépendante d'aucun client (le premier client représente moins de 2 % de son chiffre d'affaires au 31 décembre 2009), une telle situation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités de la Société, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

2.3 Risques de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs informatiques

La Société travaille régulièrement avec un certain nombre de prestataires de services en matière de sauvegarde technique (back-up) des fichiers et informations. La Société héberge son système d'information « web » auprès d'un prestataire principal : Colt Télécom (keljob.com, Kelformation.fr, Explorimmo.com et Cadremploi.fr pour les sites principaux). Le contrat d'hébergement prévoit le recours à la redondance matérielle et logicielle des informations contenues sur les sites de la Société et également à la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA) dans le courant de l'année 2009.

Au 31 décembre 2009, les dépenses liées à l'hébergement des sites de la Société représentaient environ 0,7 % du chiffre d'affaires.

La dégradation du service rendu par ces prestataires de services (notamment en cas d'interruption ou de retard dans le processus de

sauvegarde ou en matière d'accès aux serveurs de la Société) ou la rupture brutale des relations contractuelles avec ces prestataires de services pourraient conduire la Société à procéder à des investissements complémentaires pour assurer une sauvegarde efficace de ses fichiers et informations et pour remédier aux dommages éventuellement causés. Bien que la Société estime pouvoir, le cas échéant, faire appel à d'autres prestataires d'une réputation équivalente, une telle situation pourrait avoir temporairement un effet défavorable significatif sur la réputation, l'activité et les résultats de la Société.

En outre, la Société utilise des logiciels sous licence de leurs propriétaires respectifs. Certaines de ces licences sont essentielles aux activités de la Société, notamment celles relatives aux bases de données et aux technologies dites de « search ». En cas de rupture des relations contractuelles avec ces fournisseurs, la Société se verrait contrainte de cesser l'utilisation des logiciels qu'elle exploite à ce titre, ce qui pourrait engendrer des conséquences significatives défavorables sur les activités de la Société et contraindrait cette dernière à mettre en place des solutions alternatives, à un coût et dans des délais difficiles à déterminer à l'avance. Une solution techniquement équivalente peut dans certains cas ne pas exister, ce qui contraindrait la Société à avoir recours à des technologies moins performantes au détriment de la qualité de la prestation offerte aux clients.

La Société est par ailleurs tributaire des changements éventuels de politique commerciale ou tarifaire que pourraient décider ses fournisseurs et qui pourraient affecter la rentabilité de ses opérations, ainsi que de tout événement qui affecterait la structure ou la solvabilité des fournisseurs, tels que notamment les fusions, acquisitions, l'insolvabilité ou la faillite.

Bien que la Société ne s'estime dépendante d'aucun de ses fournisseurs informatiques, la survenance de l'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, l'image et les résultats de la Société.

2.4 Risques liés aux critères de référencement de la Société

La qualité du référencement des sites et des marques de la Société sur les différents moteurs de recherche constitue un élément important de la notoriété des sites de la Société et de sa capacité à attirer les candidats vers les annonces qu'elle publie sur ses sites.

Afin d'assurer un référencement de ses sites et annonces aussi large et optimal que possible, la Société a mis en place une politique offensive de référencement naturel et/ou d'achats de mots-clés.

Une perte, provisoire ou définitive, de certains référencements (*blacklistage*) sur un ou plusieurs de ces moteurs de recherche (par exemple en raison d'une modification des chartes d'utilisation, ou d'actions judiciaires de la part de détenteurs de noms de domaine utilisés comme des mots-clés dans les critères de référencement des sites de la Société) pourrait avoir un impact négatif sur la notoriété, l'activité et les résultats de la Société, tout comme un développement de pratiques abusives de référencement naturel et/ou d'achats de mots-clés utilisés par la Société.

3. Risques technologiques

3.1 Risques liés à une défaillance d'Internet ou de la plate-forme technique de la Société

La performance et la fiabilité d'Internet constituent des facteurs primordiaux pour attirer et fidéliser les clients de la Société. La Société pourrait être affectée par des événements échappant à son contrôle et susceptibles d'entraîner une interruption prolongée d'une part importante (voire de l'intégralité) du réseau Internet ou des serveurs sur lesquels sont hébergés ses sites. Plus particulièrement, les interruptions de service et retards affectant Internet pourraient réduire leur niveau d'utilisation et donc celui des services de la Société.

L'activité de la Société et sa réputation reposent en outre sur son aptitude à assurer un niveau satisfaisant de performance, de fiabilité et de disponibilité de ses plates-formes techniques. Les systèmes d'information de la Société, qui sont à la fois l'élément permettant à la Société de réaliser son chiffre d'affaires ainsi qu'un outil de gestion et de contrôle de gestion, doivent être disponibles, sécurisés et en mesure d'accompagner la croissance de l'activité.

Des problèmes affectant la plate-forme technique de la Société seraient susceptibles de porter atteinte à sa réputation auprès de sa clientèle professionnelle et du grand public. Une défaillance totale ou partielle du réseau Internet ou de la plate-forme technique de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son image, ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

3.2 Risques liés à la sécurité du système informatique

Compte tenu de la facilité d'accès des réseaux Internet et de la constante évolution des problématiques liées à la sécurité des systèmes informatiques, les sites Internet de la Société sont exposés, comme tout autre site Internet, aux virus et diverses formes de vandalisme et

piratage informatique. Bien que la Société mette en œuvre des moyens adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques (voir supra § B-6 « Systèmes d'Information » s'agissant des mesures mises en place), elle n'est pas en mesure de garantir une protection absolue contre des attaques malveillantes telles que les attaques virales (*chevaux de Troie, vers, ...*), l'exploitation de vulnérabilités et les techniques d'intrusion des systèmes ainsi que les attaques dirigées contre les sites Internet de la Société telles que les dénis de service. Une intrusion des systèmes par une personne malveillante pourrait compromettre la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel des abonnés et clients de la Société et exposer la Société à des pertes de revenus, à un risque d'atteinte importante à son image de marque et à la confiance de ses abonnés et ses clients, ainsi qu'à un risque de mise en jeu de sa responsabilité. Une telle situation pourrait conduire la Société à procéder à des investissements complémentaires pour protéger ses systèmes informatiques et pour remédier aux dommages éventuellement causés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Par ailleurs, une attaque malveillante dirigée contre les serveurs de la Société pourrait perturber le bon fonctionnement des systèmes et affecter la qualité du service rendu aux abonnés et clients de la Société, entraînant des retards ou des interruptions temporaires de services sur les serveurs de la Société ou en rendant la bande passante indisponible aux personnes désirant se connecter aux sites de la Société.

La Société n'est, en outre, pas en mesure de garantir une protection absolue contre les tentatives visant à accéder sans autorisation aux informations (y compris, le cas échéant, les coordonnées bancaires) et systèmes informatiques ou visant à provoquer des dysfonctionnements intentionnels techniques ou des interruptions de services informatiques de la Société, ni contre la perte ou la corruption de bases de données, de logiciels, de matériels ou de tous autres équipements informatiques, qui constituent des éléments d'actif essentiels au développement des activités de la Société.

La Société ne peut également pas exclure la possibilité que ses serveurs puissent involontairement servir de vecteur de propagation de virus, en particulier à l'occasion de l'apparition d'un nouveau virus qui ne serait pas encore référencé auprès des fournisseurs de solutions anti-virus, ou encore qu'ils puissent être exploités par des tiers malveillants afin de diffuser du pourriel (*spam*).

De tels événements pourraient avoir des conséquences financières négatives, notamment compte tenu de la dégradation de

l'image de la Société et des actions en responsabilité pouvant être engagées à cet égard.

3.3 Risques liés à l'adaptation permanente des infrastructures informatiques

La croissance et la rentabilité de la Société dépendent notamment des améliorations qui sont apportées à ses systèmes informatiques pour qu'ils puissent répondre ou anticiper les demandes du marché. Ces évolutions impliquent des investissements constants dans les systèmes informatiques de la Société et peuvent donner lieu à des dysfonctionnements lors de la mise en place d'améliorations. Par ailleurs, la Société a recours à des prestataires variés dans le cadre de la recherche d'améliorations de ses systèmes informatiques. L'incapacité à effectuer les améliorations ou les extensions nécessaires, à anticiper correctement le montant des investissements nécessaires ou le taux de croissance de l'activité et son calendrier ou la défaillance de l'un des prestataires pourrait entraîner des interruptions ou des dysfonctionnements et avoir ainsi un effet négatif sur l'image, l'activité et les résultats de la Société.

4. Risques liés à l'actionnariat de la société

A la date d'établissement du présent Document, le principal actionnaire d'Adenclassifieds, Groupe Figaro, détient la majorité du capital et droits de vote de la société. En conséquence, Groupe Figaro peut influencer de manière significative sur les décisions stratégiques d'Adenclassifieds, et/ou faire adopter ou rejeter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire, notamment la nomination des membres du Conseil de Surveillance, l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes, ainsi que l'autorisation de procéder à des augmentations de capital, des opérations de fusion ou d'apport, ou toute autre décision nécessitant l'approbation des actionnaires de la société.

S'agissant du contrôle de la Société, le lecteur peut se référer au paragraphe B/1.9 de la section « Informations Complémentaires », en page 233 du présent document.

5. Risques juridiques

5.1 Risques liés à la protection des données personnelles

La Société traite par l'intermédiaire de ses sites Internet des données à caractère personnel

concernant les individus qui mettent leurs annonces en ligne sur ses différents sites. Certaines de ces données sont considérées par la loi française en vigueur (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi informatique et libertés, récemment mise à jour par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel) comme «sensibles ». Les traitements de ces données ont en conséquence fait l'objet de déclarations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Bien que la Société ait pris les mesures qu'elle considère nécessaires pour se conformer aux dispositions de la loi protégeant les données à caractère personnel, elle ne peut exclure une défaillance de son système de sécurité (telle que l'intrusion d'un virus informatique ou un piratage) qui pourrait conduire à une utilisation frauduleuse d'informations confidentielles. De tels pertes, fuites, intrusions, fraudes ou usages abusifs porteraient un préjudice à l'image de la Société, à sa réputation, et pourraient avoir pour conséquence une augmentation des dépenses nécessaires à la protection du réseau ou à la résolution des problèmes survenus, ainsi que des litiges ou réclamations notamment de candidats ayant déposé sur les sites de la Société des informations personnelles. La survenance d'un tel événement aurait un impact négatif sur la réputation, la situation financière et les résultats de la Société.

La Société ne peut également exclure qu'un membre ou un autre tiers remette en question les conditions dans lesquelles la Société traite ses données à caractère personnel sur le fondement des dispositions de son droit national en la matière qu'il estimerait applicable. La non-conformité avec le droit national d'un de ces pays étrangers serait susceptible d'entraîner un préjudice d'image et de réputation important à la Société et d'affecter son activité et ses résultats pour ce pays de façon défavorable.

5.2 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et industrielle

La Société est propriétaire ou dispose valablement de droits d'utilisation de droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment de nombreuses marques, logos et noms de domaine, dont l'ensemble de ceux utilisés dans le cadre de ses activités commerciales (Cf. page 76, §5.2 du rapport de gestion). Lesdits droits d'utilisation ne visent pas les marques nécessaires au fonctionnement de la Société, dont il est précisé qu'elles sont toutes détenues par la Société elle-même.

Bien que la Société ait pris toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour protéger sa

propriété intellectuelle et industrielle, elle ne peut garantir la totale efficacité de la protection offerte par les dépôts effectués par elle, tant en France qu'à l'étranger.

Des tiers pourraient contrefaire ou imiter les marques, logos et noms de domaine de la Société ou exercer une concurrence déloyale en utilisant la renommée de la Société. La Société ne peut être certaine qu'elle sera en mesure d'obtenir la même protection qu'en France de ses droits de propriété intellectuelle et industrielle dans les pays qui pourraient constituer des marchés cibles pour certaines de ses activités.

Par ailleurs, il peut exister des marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle et industrielle antérieurs détenus par des tiers, phonétiquement, visuellement ou intellectuellement identiques ou similaires aux signes déposés par la Société. Leur titulaire pourrait en conséquence agir sur le fondement de ses droits antérieurs en nullité desdites marques déposées par la Société.

La Société ne peut exclure que des tiers procèdent à l'exploitation de noms de domaine se rapprochant de ceux détenus par la Société en vue de créer une confusion dans l'esprit des internautes et de nuire à la Société.

La Société ne peut ainsi exclure que le recours à des actions judiciaires s'avère nécessaire dans le futur afin de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle.

La Société s'attache à assurer la protection de ses développements, notamment en matière de logiciels et de bases de données, par le droit d'auteur, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle français et de la convention collective applicable. Cependant, la Société ne peut garantir que les droits de propriété intellectuelle et industrielle qu'elle possède ne portent pas atteinte aux droits des tiers. Ainsi, une action de tiers à l'encontre de la Société pourrait consister en l'interdiction d'utiliser tout ou partie d'un logiciel ou d'une base de données utilisée par la Société et exposer la Société à des sanctions, qui pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, ses résultats et la continuité de son exploitation.

La Société utilise également des systèmes et logiciels dits « libres » pour son exploitation et certains de ses développements. Ces systèmes et logiciels sont mis à la libre disposition du public par leurs auteurs sous une licence qui permet à l'utilisateur d'avoir accès au code source, de l'utiliser, le copier, le modifier, l'incorporer à des programmes de sa création et de le redistribuer. Les logiciels dits « libres » sont mis à la disposition du public sans aucune garantie et aux risques et périls de l'utilisateur. La Société ne peut en conséquence garantir l'origine des logiciels dits « libres » qu'elle utilise, ni que ceux-ci ne portent pas atteinte à

des droits de propriété intellectuelle de tiers. Un tiers pourrait agir en justice pour faire reconnaître ses droits sur un logiciel dit « libre ». Ceci serait de nature à affecter l'exploitation de la Société soit en créant un surcoût, soit en obligeant la Société à cesser d'utiliser le logiciel litigieux et à recréer de nouveaux développements. Les coûts induits seraient susceptibles d'affecter les activités et les résultats de la Société de façon défavorable.

5.3 Risques liés à la responsabilité des acteurs d'Internet et vente à distance

La Société est responsable, conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, récemment mise à jour par la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, d'une part en qualité d'éditeur du contenu mis à disposition du public sur les sites de la Société, d'autre part en qualité d'hébergeur de ces mêmes sites. La Société endosse la responsabilité éditoriale des sites et répond des éventuelles infractions de presse (notamment diffamation et discrimination) qui pourraient être commises sur les sites. Afin de gérer ce risque, la Société met en œuvre des procédures strictes de surveillance et de modération des échanges qui lui permettent de faire face aux responsabilités qui lui incombent au titre de la loi. Toutefois, en cas de manquement à ses obligations législatives et réglementaires, la Société pourrait se voir condamner notamment à des dommages et intérêts qui pourraient affecter de manière défavorable ses résultats.

La loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée, mise à jour par la loi n°2008-3 du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service du consommateur, a également modifié le régime juridique de la prospection commerciale par courrier électronique en adoptant le principe selon lequel la prospection commerciale par courriel doit avoir été autorisée au préalable par le destinataire (principe dit de l'« opt-in »). La Société se conforme à cette exigence et les abonnés des sites ne peuvent être sollicités par Internet par les partenaires de la Société que s'ils y ont préalablement expressément consentis. La Société ne peut néanmoins exclure l'éventualité d'un litige concernant la transmission à ses partenaires de données à caractère personnel et l'utilisation qu'en feront ces partenaires, notamment en vue de sollicitations commerciales. La Société pourrait donc se voir condamner notamment à des dommages et intérêts qui pourraient affecter de manière défavorable ses résultats et nuire à la renommée de la Société.

La loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée instaure un régime de responsabilité de plein droit des professionnels concluant avec des consommateurs des

contrats de vente ou de services à distance et par voie électronique. La Société pourrait ainsi être l'objet de poursuites de la part d'abonnés ou de clients, par exemple dans l'hypothèse où les services qui leurs sont fournis seraient indisponibles en tout ou partie, ce qui pourrait lui faire supporter des frais importants pour assurer sa défense dans le cadre de ces actions et pourrait donc affecter de manière défavorable son image, ses activités et ses résultats.

5.4 Risques liés à la nature déclarative des données fournies par les internautes et les clients

La Société estime avoir mis en place vis-à-vis des internautes et de ses clients des mesures innovantes d'information, d'alerte, de contrôle et de validation des informations communiquées.

La Société a en effet défini et mis en place certaines procédures de surveillance et de contrôle : contrôle humain (notamment au regard du respect de la législation en vigueur ou dans le cadre d'une démarche qualité) et/ou contrôle semi automatisé (par mots-clés par exemple). Par ailleurs, (i) chaque client est amené à adhérer à des Conditions Générales d'Utilisation (« CGU ») et à des Conditions Générales de Vente (« CGV ») au titre desquelles il déclare notamment que les annonces placées (Emploi, Immobilier, Formation) sont exactes et (ii) chaque internaute est amené à adhérer à des CGU au titre desquelles il déclare notamment que les informations personnelles communiquées (CV notamment) sont exactes. En cas de fraude ou de mensonge avéré dont la Société est informée, elle peut sanctionner le client ou l'internaute n'ayant pas respecté son engagement, notamment en suspendant l'annonce, le CV ou l'information qui sont concernés, mais elle ne dispose pas d'autres dispositifs de sanctions.

Si la Société a mis en place des procédures de contrôle des informations qu'elle estime adaptées et innovantes, elle ne dispose cependant pas légalement de moyens indépendants et efficaces de vérifier l'identité des internautes ou des clients ou l'exactitude des informations qu'ils fournissent. La Société ne peut dès lors garantir, par exemple, qu'un internaute ou un client ne subisse de préjudice du fait de fausses déclarations d'un autre internaute ou d'un autre client (par exemple sur son expérience ou sa formation ou encore sur la description exacte d'un poste proposé ou d'un bien immobilier mis en location ou en vente) ou qu'une personne utilise à des fins frauduleuses ou illégales les services des sites.

La survenance de tels évènements pourrait avoir une incidence défavorable sur l'image de la Société, son activité et ses résultats.

5.5 Risques liés à la propriété des bases de données

La Société estime être propriétaire des bases de données de ses différents sites Internet au titre de l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle français, pour avoir pris l'initiative de leur constitution en ayant consacré à leur constitution, à leur vérification et à leur présentation un investissement financier, matériel et humain substantiel. La Société ne peut toutefois pas exclure que ses partenaires aient des revendications sur des données d'internautes ayant été amenés à utiliser les services de la Société en passant par les sites de ces partenaires. La Société ne peut non plus exclure, malgré les précautions prises, que des tiers tentent d'accéder de manière illégale à ces bases de données, pour les utiliser, les copier, les exploiter ou les modifier de manière illégale. La Société pourrait être amenée à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et mener d'éventuelles actions judiciaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats de la Société.

5.6 Risques liés à la nature transnationale d'Internet

En raison de ses activités dans d'autres pays européens et de la nature transnationale d'Internet, le risque lié à la réglementation nationale des pays étrangers affecte toutes les entreprises de commerce par Internet.

En raison de la nature ouverte du réseau Internet, et notamment du fait que l'on puisse accéder à un site Internet quelle que soit la localisation géographique de l'internaute, il ne peut être exclu que le contenu et l'offre des sites de la Société enfreignent une loi en vigueur dans un pays étranger où la Société n'exerce pas d'activité mais à partir duquel les sites de la Société peuvent être consultés. La Société ne peut pas, par conséquent, garantir que le contenu des sites par lesquels elle exerce son activité est ou sera à tout moment conforme à ces lois étrangères, présentes ou futures. Les lois étrangères peuvent évoluer dans le temps et de nouvelles lois et réglementations visant notamment la protection des consommateurs ou ayant un effet restrictif sur l'usage de l'Internet dans leur juridiction peuvent être adoptées dans les différents pays concernés.

De telles évolutions législatives et réglementaires pourraient induire des investissements supplémentaires liés à l'adaptation des services et à des changements de politiques commerciales en fonction de contextes locaux. Par ailleurs, la Société

pourrait être amenée à assumer les dépenses liées à la nécessité d'assurer en justice la protection de ses intérêts contre toute action intentée sur le fondement d'évolutions législatives ou réglementaires, action pouvant également exposer ses dirigeants à des sanctions civiles, administratives, disciplinaires ou pénales en cas de non-respect de ces réglementations.

S'agissant des litiges et des procédures en cours, le lecteur peut se référer au paragraphe C-7 de la section « Informations Financières », en page 199 du présent document.

6. Risques liés à la volatilité du cours de Bourse des actions de la société

Le cours des actions de la société peut être volatile.

En effet, il peut être affecté par de nombreux évènements affectant la Société, ses concurrents ou les marchés financiers en général et le secteur des annonces classées sur Internet en particulier, et être sans relation avec ses performances ou ses résultats financiers.

Le cours de bourse des actions de la société peut fluctuer en réaction à des évènements tels que des variations des résultats financiers de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période sur l'autre, des annonces par la Société ou ses concurrents relatives au lancement de nouveaux produits, de nouvelles offres, de nouvelles technologies, des annonces relatives à des modifications de l'actionnariat de la société ou de son équipe dirigeante ou de ses collaborateurs clés.

Enfin, la Société ne peut pas garantir la situation des marchés financiers, en particulier et la conjoncture économique en général. La fluctuation des marchés financiers a été ces dernières années très importante. La conjoncture économique actuelle défavorable est également susceptible d'affecter le cours de bourse des actions de la Société.

Le lecteur peut se reporter au § 1 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 58 du présent Document, pour une information sur l'évolution boursière du titre au cours de l'exercice 2009.

7. Risques financiers

7.1 Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société ne supporte aucune dette financière au 31 décembre 2009. En l'absence d'endettement de la Société, il n'existe pas à cette date de risque de liquidité.

A la date d'établissement du présent Document, la Société n'identifie aucun élément de nature à remettre en cause cette analyse. Au 31 juillet 2010, la Société disposait d'une trésorerie nette de 56,1M€.

Les excédents de trésorerie sont, depuis le 25 novembre 2009, gérés dans le cadre d'une convention conclue avec la société Groupe Figaro. En effet, le 3 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a constaté le remboursement par anticipation de l'avance en compte courant existant entre la Société Adenclassifieds et Socpresse. De ce fait, la convention d'avance en compte courant conclue le 24 décembre 2007 entre Socpresse, Groupe Figaro et Adenclassifieds a pris fin.

Par voie de conséquence, la Société ne supporte pas de risque financier inhérent.

Du fait de la convention de trésorerie et de la convention de compte courant conclue entre Adenclassifieds et Groupe Figaro, son actionnaire majoritaire, l'exigibilité de ces comptes courants peut être requise à tout moment, sur simple demande de l'intéressé. Du fait de son caractère hautement liquide, Groupe Figaro se comportant comme un établissement centralisateur de la trésorerie de ses filiales, ces comptes courants actifs sont classés au sein de la trésorerie nette.

Le lecteur peut se référer à l'Annexe des comptes consolidés au 31/12/2009 en page 114 du présent document.

7.2 Risque de taux

En l'absence d'endettement, la Société n'est pas soumise aux fluctuations des taux de rémunération.

Toutefois, Adenclassifieds a conclu :

- une convention de gestion centralisée de trésorerie avec Groupe Figaro, dont Publiprint (devenue, par changement de dénomination le 16 mars 2009, FigaroMédias) est sous-filiale, convention conclue en date du 23 octobre 2006 et amendée par avenant en date du 20 décembre 2007 ; et
- une convention d'avance en compte courant avec Groupe Figaro, détenue à 100 % par Socpresse, elle-même contrôlée à 100% par le Groupe Industriel Marcel Dassault, en date du 25 novembre 2009 ;

dont les principaux termes sont décrits respectivement aux § D-5 et D-6 de la section « Informations complémentaires », en page 240 du présent Document.

Les avances consenties par Groupe Figaro à Adenclassifieds sont productives d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, augmenté d'une marge

de 0,20 %. Les avances consenties par Adenclassifieds à la société centralisatrice de trésorerie Groupe Figaro sont productives d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, diminué d'une marge de 0,20 %.

L'avance en compte courant réalisée par Adenclassifieds à Groupe Figaro est productive d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EURIBOR à 12 mois tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne minoré d'une marge de 0,20 %. Cette avance est remboursable totalement ou partiellement à la première demande d'Adenclassifieds dans les cinq jours ouvrés qui suivent la demande de remboursement.

La Société n'étant à ce jour pas endettée, sa seule exposition au risque de taux est celle liée au risque de baisse des indices de référence sur lesquels la rémunération de la trésorerie est indexée.

Le lecteur peut se référer à l'Annexe des comptes consolidés au 31/12/2009 en page 114 du présent document.

7.3 Risque de change

En raison de la concentration de ses activités essentiellement en France, et plus généralement dans la zone Euro, la Société estime que le risque de change auquel elle est exposée dans le cadre de son activité n'est pas significatif.

La seule exposition au risque de change concerne les flux libellés en livres sterling de la filiale anglaise Direct Recruit. Ces flux n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, aucune couverture de change n'a été mise en place sur l'exercice.

Néanmoins, si la Société était amenée à développer de manière significative son activité vers des clients dont la monnaie de paiement n'est pas l'euro, la Société pourrait se retrouver confrontée à un risque de change dans l'hypothèse où la parité entre les différentes monnaies de paiement et l'euro évoluerait de manière significativement défavorable à la Société.

Le lecteur peut se référer à l'Annexe des comptes consolidés au 31/12/2009 en page 114 du présent document.

7.4 Risque sur actions

La Société n'intervient pas sur le marché boursier des actions, en dehors des interventions réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions tel que décrit au § 2.3 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 62 du présent Document.

8. Assurances

Une politique d'assurance « groupe » est menée au niveau du Groupe Socpresse.

A cet effet, Socpresse est le souscripteur de la plupart des contrats d'assurance (à l'exception des contrats dommages immatériels et responsabilité civile), tant pour son compte que pour le compte de ses filiales directes et indirectes, dont Adenclassifieds.

Le Groupe Socpresse a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques susceptibles d'être assurés liés à son activité et à celle de ses filiales, directes et indirectes, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité et de celle de ses filiales, directes et indirectes. Les polices d'assurance souscrites par le groupe Socpresse contiennent les plafonds de garantie, exclusions et franchises usuels en pareille matière.

Ces polices couvrent principalement les domaines suivants :

Dommmages aux biens

La police « Dommages aux biens » a pour objet de garantir en particulier les locaux dans lesquels la société exerce son activité (voir § 6 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 76 du présent Document), ainsi que le mobilier de la société, contre tous les dommages matériels, disparitions, destructions, altérations accidentels quelle qu'en soit leur origine et de quelle que nature que ce soit, ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs, sous réserve de certaines exclusions expressément prévues. Il est toutefois précisé que le mobilier informatique de la société est couvert via un contrat spécifique « dommages immatériels » qui a été souscrit au cours de l'année 2007 (cf. infra).

Les principaux risques couverts sont l'incendie, l'explosion, la foudre, l'électricité, la fumée, les dommages aux appareils électriques, les émeutes et mouvements populaires, les actes de vandalisme et de malveillance, les attentats commis en France y compris le terrorisme et le sabotage, les tempêtes, la grêle ou la neige sur les toitures, les dégâts des eaux, le choc d'un véhicule terrestre, la chute d'appareils de navigation aérienne, ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs.

Le montant annuel de la prime de la société pour l'année 2009 est de 18 k€ et l'ensemble des garanties de la police est assuré à concurrence de 32.200 k€ par sinistre et par établissement, franchises déduites (à l'exception de certaines garanties spécifiques).

Dommmages immatériels

La police « Dommages immatériels » a pour objet de garantir une protection financière contre les risques liés aux systèmes

d'informations et de télécommunication. Elle garantit tant les biens assurés que les frais et dépenses garantis directement consécutifs à une cause de dommage assuré.

Il s'agit de :

- données informatiques en cas d'actes de malveillance, accidents et dénis de service (tels que tous intrusions, modifications, effacements ou ajouts de données, erreurs de manipulation, microcoupures, ...)
- matériels informatiques, bureautiques et installations d'infrastructures (en raison de tout incendie, bris, vol, ...)
- pertes d'exploitation consécutives à un dommage garanti au titre des conventions précédemment énoncées, à savoir « Actes de malveillance, erreurs ou accidents » d'une part, et « Matériels informatiques, bureautiques et de télécoms » d'autre part.

Cette police « Dommages immatériels » a été spécifiquement souscrite par la société au mois d'octobre 2007. Elle bénéficie à l'ensemble des filiales situées sur le territoire de l'Union Européenne dont la société détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital social.

Le montant annuel de la prime de la société pour l'année 2009 s'est élevé à 27 K€. Le montant couvert par cette police est de 4.000 K€ par évènement et par année d'assurance.

Sont exclus les pertes ou les dommages causés par, ou résultant :

- des cas de force majeure tels que définies par la jurisprudence française ;
- de toute disparition inexplicquée de biens financiers ou biens matériels ainsi que toute perte dont le mécanisme n'apparaît que dans le bilan ou l'inventaire de l'assuré ;
- de l'utilisation de nouveaux programmes et applicatifs ou de nouvelles versions de ceux-ci lorsque ces programmes et applicatifs n'ont pas été préalablement testés et recettés avec succès ;
- l'utilisation illégale ou volontaire ou consciente de programmes et données en violation des dispositions de la loi du 10 mai 1994 sur la protection des logiciels ;
- de l'usure, la fatigue ou le vieillissement des installations électroniques et autres biens utilisés par l'assuré résultant d'une exploitation normale ou de la détérioration progressive et qui sont généralement ou qui ne peuvent être couverts par un contrat d'entretien complet ;
- d'une altération ou d'une destruction de données qui ne pourraient être reconstituées par suite de la disparition

pour quelque cause que ce soit des informations de base nécessaires ; et

- les dommages de toute nature qui, dans leur origine ou leur étendue, résulteraient de dysfonctionnement imputables au codage de la date.

Responsabilité civile et extension de responsabilité civile professionnelle

La police « Responsabilité civile » couvre la Société contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité dans tous les cas où elle viendrait à être recherchée du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

La Société est couverte pour les préjudices causés dans le cadre de l'exercice de ses activités actuelles ou passées, y compris les activités actuelles ou passées des sociétés acquises par Adenclassifieds.

La société a souscrit en outre une extension de garantie au mois de novembre 2007 qui couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle que peut encourir l'assuré dans l'exercice de son activité à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, y compris des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux clients résultant de fautes, d'erreurs de fait ou de droit, d'oublis, d'omissions, de négligences, d'inexactitudes commis par lui ou ses préposés.

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

Le montant annuel de la prime de la Société pour l'année 2009 est de 10 k€, et les montants garantis au titre de la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile après-livraison, les défenses-recours et la responsabilité civile professionnelle sont respectivement de 8.000 k€ par sinistre, 1.600 k€ par sinistre et par an, 40 k€ par sinistre, et 1.000 k€ par année d'assurance.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

La police d'assurance relative à la « Responsabilité civile des mandataires sociaux » garantit les conséquences pécuniaires de toutes les responsabilités civiles que les mandataires sociaux de la Société pourraient encourir pour les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions de membres du Directoire de la Société ou de membres du Conseil de Surveillance de la Société. Ce contrat a également pour objet de prendre en charge les frais de défense qui pourraient être exposés par les assurés si leur responsabilité était recherchée au titre des activités exercées dans le cadre de leur mandat social.

La responsabilité civile des mandataires sociaux est couverte par un contrat groupe souscrit par Socpresse. Le montant garanti s'élève à 15.000 k€ par période d'assurance.

Une extension « Responsabilité de la société souscriptrice dans le cadre des réclamations relatives aux valeurs mobilières » a également été souscrite au mois de mars 2007 à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris.

Sont exclues des garanties :

- tout fait dommageable dont l'assuré a connaissance, à la date d'effet des garanties du contrat initial, et/ou à la date d'effet d'une garantie du contrat, en cas de prise d'effet de cette garantie postérieurement à la date d'effet dudit contrat ou du contrat initial ;
- tout fait dommageable visé dans toute enquête ou procédure amiable, administrative, judiciaire, pénale ou arbitrale antérieure à la date d'effet du contrat initial ou à la date d'effet d'une garantie dudit contrat en cas de prise d'effet de cette garantie postérieurement à la date d'effet du contrat ou du contrat initial ;
- les réclamations visant à obtenir directement la réparation de tout dommage corporel ou matériel, ainsi que tout dommage immatériel ou moral consécutif à un dommage corporel ou matériel ;
- les réclamations introduites directement à l'encontre d'un assuré en sa qualité de gestionnaire, de fiduciaire ou d'administrateur d'un fonds de pension, y compris celles-ci fondées sur la violation, réelle ou alléguée, des responsabilités, des droits ou obligations prévus par le « Employee retirement income security act of 1974 » Américain, le « Pensions act of 1995 » Britannique et leurs amendements ;
- les réclamations fondées sur ou ayant pour origine toute erreur, omission ou conseil ou négligence commise à l'occasion d'une prestation de conseil ou de service, (...), et dont un assuré pourrait être responsable envers un client de la société souscriptrice dans le cadre de son activité de professionnelle ;
- les réclamations fondées sur ou ayant pour origine toute divulgation ou utilisation prohibée d'informations confidentielles ou de secrets commerciaux, ou toute atteinte aux droits de la propriété littéraire, artistique et industrielle, ou droits de la protection des programmes informatiques ;
- les réclamations fondées sur ou ayant pour origine un licenciement, un harcèlement ou une discrimination ;

- les réclamations engagées à l'encontre de la société souscriptrice en sa qualité d'administrateur personne morale.
- Les filiales étrangères de la Société, à savoir Direct Recruit et Seminus, ont souscrit leurs propres polices d'assurance locales, à l'exception, toutefois, des polices responsabilité civile professionnelle, dommages immatériels et responsabilité civile des mandataires sociaux dont elles relèvent via les contrats souscrits par Adenclassifieds elle-même.
- Depuis le 1^{er} janvier 2008, le contrat Dommages aux biens assure les pertes d'exploitation de la Société.
- Par ailleurs, depuis le mois de janvier 2008, il a été mis en place, dans le cadre du contrat « Responsabilité civile des mandataires sociaux », une extension de garantie à la défense ainsi qu'une responsabilité civile de la société souscriptrice (i.e., Socpresse) et de ses filiales dans le cadre d'une faute non séparable des fonctions de dirigeants personnes physiques, avec reconstitution de garantie.

E. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Exercice clos le 31 décembre 2009

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, le Directoire de la Société vous présente son rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ce présent rapport comporte une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la Société et de ses filiales, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

L'exercice écoulé, d'une durée de 12 mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Directoire dans les domaines d'augmentations de capital.

1. Informations boursières

1.1 Cotation

Au cours de l'exercice, le cours a évolué de 16,00 € le 2 janvier 2009 à l'ouverture de la bourse, à 19,20 € à la clôture de la bourse le 31 décembre 2009, avec un plus bas de 11,00 € en séance le 6 mars 2009 et un plus haut de 20,98 € en séance le 7 octobre 2009.

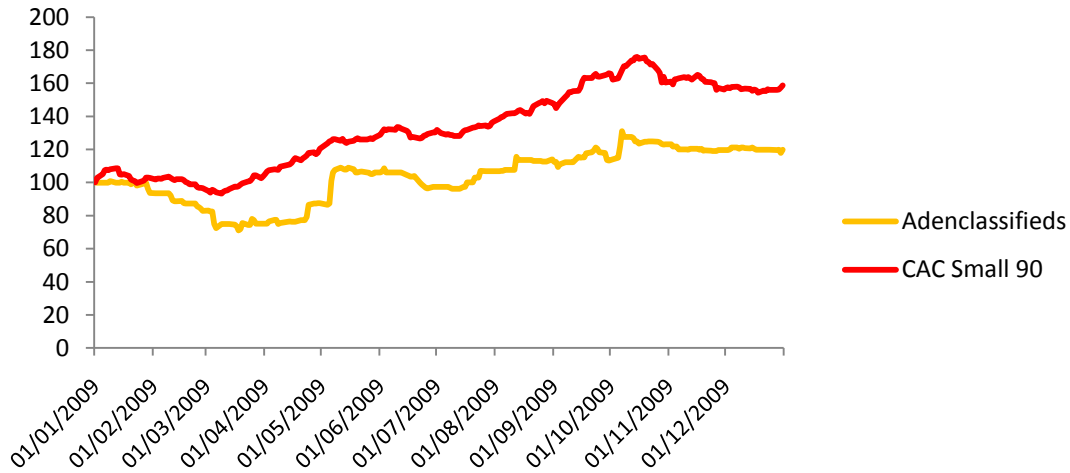
Sur l'année 2009, le titre ressort en progression de 20,00% (évolution calculée sur la base du dernier cours coté de l'année 2009).

Les autres valeurs internet européennes ou mondiales qui évoluent sur des segments de marché comparables ont quant à elles affiché des performances généralement meilleures après une année 2008 plus difficile. Les évolutions sont cependant contrastées, reflet de situations concurrentielles variées et de différences dans les stades de maturité des marchés nationaux.

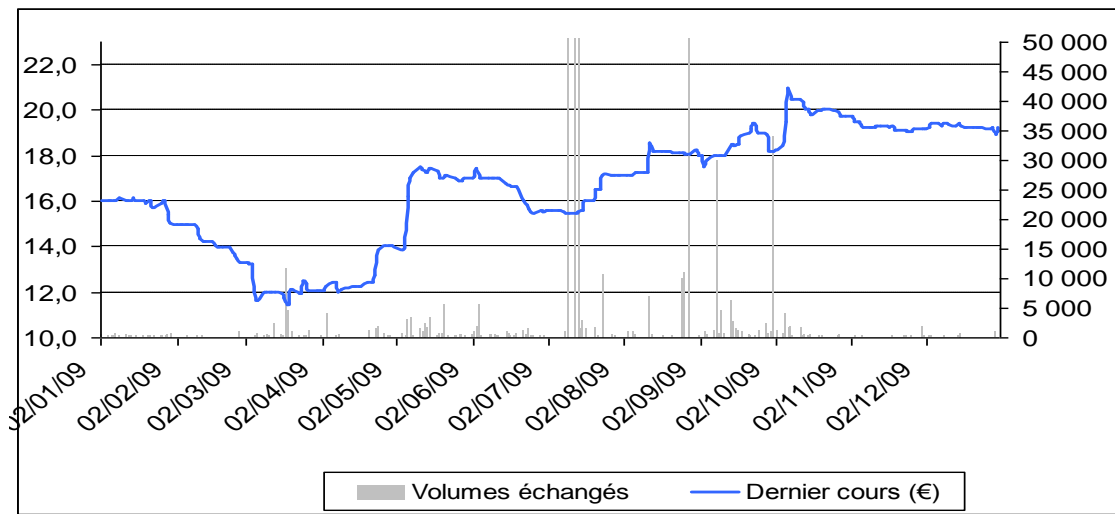
Au 31 décembre 2009, la capitalisation boursière d'Adenclassifieds s'établit à 132,1 M€, étant précisé que ne sont pas prises en compte les actions propres.

Introduit sur Euronext, compartiment B de NYSE-Euronext, en mars 2007, Adenclassifieds est désormais cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext, compartiment regroupant les émetteurs ayant une capitalisation boursière inférieure à 150 millions d'euros et ce conformément à la Règle 6902/1 du Livre Ier des Règles des marchés qui a déterminé les changements de compartiments des capitalisations à compter du 21 janvier 2009.

1.2 Evolution comparée du cours d'Adenclassifieds et de l'indice CAC Small 90 depuis le 1er janvier 2009 (base 100)



1.3 Evolution du cours de Bourse d'Adenclassifieds et des volumes échangés au cours de l'exercice 2009



Date	Dernier cours	Volume	Plus haut	Plus bas
30/03/2007	34,50	247 870	35,70	33,00
30/04/2007	35,00	78 030	35,70	34,20
31/05/2007	40,35	51 336	42,10	35,00
29/06/2007	40,01	59 927	40,57	38,46
31/07/2007	43,00	26 974	45,00	40,01
31/08/2007	37,00	12 802	43,35	37,00
28/09/2007	36,70	83 454	37,40	35,18
31/10/2007	37,25	181 725	40,25	36,50
30/11/2007	31,20	49 942	38,00	30,20
31/12/2007	29,50	252 875	31,00	26,99
31/01/2008	22,54	66 549	29,90	21,00
29/02/2008	27,18	162 070	28,00	22,90
31/03/2008	26,50	84 157	27,18	25,10
30/04/2008	21,60	55 673	26,50	19,69
30/05/2008	21,70	22 445	22,32	21,35
30/06/2008	14,55	47 161	21,75	12,32
31/07/2008	15,35	123 457	16,20	11,72
29/08/2008	18,00	85 537	19,00	15,35
30/09/2008	17,26	301 383	18,50	17,00
31/10/2008	15,95	115 973	18,35	15,94
28/11/2008	16,78	14 598	17,09	15,50
31/12/2008	16,02	22 991	16,78	15,55
30/01/2009	15,00	6 230	16,15	14,83
27/02/2009	13,28	2 460	14,98	12,52
31/03/2009	12,04	24 683	13,30	11,00
30/04/2009	14,02	10 523	14,02	12,01
29/05/2009	17,00	26 236	18,50	13,86
30/06/2009	15,51	17 955	17,40	15,45
31/07/2009	17,12	513 221	17,15	15,42
31/08/2009	18,25	123 600	18,50	17,12
30/09/2009	18,15	57 381	19,40	17,52
30/10/2009	19,71	47 718	20,98	17,93
30/11/2009	19,15	3 684	19,71	19,06
31/12/2009	19,20	3 366	19,42	18,38
31/01/2010	20,82	12712	20,95	18,96
28/02/2010	19,52	3566	20,8	19,21

2. Capital d'Adenclassifieds

2.1 Répartition du capital

	31/12/2009		31/12/2008	
	Nombre d'actions	% CAPITAL	Nombre d'actions	% CAPITAL
FIGAROMEDIAS	541 905	7,69%	3 231 664	49,70%
SICCE	282 706	4,01%	282 706	4,35%
GROUPE FIGARO	5 248 767	74,51%	1 296 541	19,94%
Total Concert FIGAROMEDIAS/SICCE/GPE FIGARO	6 073 378	86,21%	4 810 911	73,99%
PORTIMMO	61 880	0,88%	61 880	0,95%
SICCER	108 733	1,54%	108 733	1,67%
Mandataires sociaux	71 313	1,01%	38 544	0,59%
Actionnaires nominatifs salariés	74 252	1,05%	42 172	0,65%
Autres actionnaires nominatifs	98 384	1,40%	98 893	1,52%
Actions propres	164 499	2,34%	213 502	3,28%
Public	392 337	5,57%	1 128 236	17,35%
Total	7 044 776	100%	6 502 871	100%

Adenclassifieds dispose d'un actionnaire de référence, le Groupe Figaro (regroupant notamment la société GROUPE FIGARO et ses filiales, directes ou indirectes, SICCE et FigaroMédias), qui a accru de plus de 12% sa détention au sein de la société au cours de l'exercice 2009.

2.2 Répartition des droits de vote

Ne sont pris en compte pour ce calcul que les droits de vote exerçables (les actions propres en étant exclues).

	31/12/2009		31/12/2008	
	Droits de vote	% dt de vote	Droits de vote	% dt de vote
FIGAROMEDIAS	541 905	7,88%	3 231 664	51,38%
SICCE	282 706	4,11%	282 706	4,49%
GROUPE FIGARO	5 248 767	76,29%	1 296 541	20,61%
Total Concert FIGAROMEDIAS/SICCE/GPE FIGARO	6 073 378	88,27%	4 810 911	76,49%
PORTIMMO	61 880	0,90%	61 880	0,98%
SICCER	108 733	1,58%	108 733	1,73%
Mandataires sociaux	71 313	1,04%	0	0,00%
Actionnaires nominatifs salariés	74 252	1,08%	80 716	1,28%
Autres actionnaires nominatifs	98 384	1,43%	98 893	1,57%
Public	392 337	5,70%	1 128 236	17,94%
Total	6 880 277	100%	6 289 369	100%

2.3 Autocontrôle et programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2009, Adenclassifieds détient au total 164 499 actions (représentant 2,34% du capital), inscrites au passif du bilan consolidé en déduction des capitaux propres pour leur valeur d'acquisition. Le nombre d'actions auto-détenues comprend les 10 802 actions effectivement inscrites au contrat de liquidité à la date du 31 décembre 2009 ainsi que les 153 697 actions destinées à couvrir les plans d'attribution d'actions.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2009, aux termes de sa 6^{ème} résolution a autorisé le Directoire à opérer sur les propres actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation a été consentie en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Adenclassifieds par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
- de venir en couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées, par voie de réduction du capital social de la Société.

L'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 prive d'effet à compter de cette date, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, l'autorisation consentie par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008. Cette autorisation est consentie pour une période de douze mois, soit jusqu'au 30 juin 2010. Aux termes de la 6^{ème} résolution, l'Assemblée générale du 30 juin 2009 a décidé que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à cinquante (50) euros par action et que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat s'élève à trente cinq millions deux cent vingt trois mille huit cent quatre vingt (35 223 880) euros.

Par contrat en date du 13 avril 2007 et pour une durée de douze mois, lequel s'est renouvelé par tacite reconduction, Adenclassifieds a confié à la société Natixis la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions Adenclassifieds conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, Adenclassifieds a affecté initialement 400 000 € en 2007, puis 50 000 € en 2008, complétés en 2009 à hauteur de 100 000 € versé en mars 2009.

Le contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 30 juin 2009. Le nombre d'actions auto-détenues par Adenclassifieds dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à 10 802 actions au 31 décembre 2009, représentent 0,15% du capital de la société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la société a ainsi procédé dans le cadre de son contrat de liquidité à l'achat de 29 782 actions à un prix moyen de 16,93 € par action et à la vente de 30 597 actions à un prix moyen de 16,48 € par action. Elle disposait à fin 2009 de 10 802 actions.

La société Adenclassifieds a, dans le cadre du programme de rachat, acquis 25 092 de ses propres actions en 2009. Les frais de négociation dans le cadre de ce programme se sont élevés à 695 € hors taxes.

Lors du dénouement en 2009 de la période d'acquisition de trois plans d'attribution d'actions gratuites, 6 000 actions ont été cédées aux bénéficiaires en février 2009 pour un prix moyen d'acquisition de 21,82 €, 3 500 actions ont été cédées en mai 2009 pour un prix moyen d'acquisition de 21,95 € et 63 759 actions ont été cédées en juillet 2009 pour un prix moyen d'acquisition de 16,73 €.

Au 31 décembre 2009, la société détient 164 499 actions, acquises à une valeur moyenne de 17,58 €. Ces actions ont été affectées aux objectifs du Programme de rachat suivant :

- animation du marché secondaire ou liquidité de l'action Adenclassifieds par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

10 802 actions ont été acquises dans le cadre du 1^{er} objectif et 153 697 actions ont été acquises dans le cadre du 2nd objectif dont 81 711 ont effectivement été attribuées à des salariés et/ou membres du Directoire (Cf. § 7.2 du présent rapport).

2.4 Franchissements de seuil au cours de l'exercice écoulé

- Par courrier du 3 juillet 2009, la société par actions simplifiée FigaroMédias (9 rue Pillet Will, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2009, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société Adenclassifieds et détenir individuellement 3 773 569 actions Adenclassifieds représentant autant de droits de vote, soit 53,57% du capital et des droits de vote de cette société .

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport partiel d'actifs de la branche d'activité autonome et complète Indicateur Bertrand par FigaroMédias au profit d'Adenclassifieds, approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Adenclassifieds le 30 juin 2009. FigaroMédias a reçu 541 905 actions nouvelles Adenclassifieds en rémunération de cet apport.

- Par courrier en date du 17 juillet 2009, la société par actions simplifiée GROUPE FIGARO a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 13 juillet 2009, les seuils des 20% du capital et des droits de vote d'Adenclassifieds et détenir individuellement, à cette date, 1 696 696 actions Adenclassifieds représentant autant de droits de vote, soit 24,05% du capital et des droits de vote de cette société ; et le 14 juillet 2009, les seuils des 25% du capital et des droits de vote d' Adenclassifieds et détenir individuellement, 1 790 344 actions Adenclassifieds représentant autant de droit de vote, soit 25,41% du capital et des droits de vote d'Adenclassifieds.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition sur le marché de 300.000 actions Adenclassifieds le 13 juillet 2009, et de 93 648 actions ADENCLASSIFIEDS le 14 juillet 2009.

Le GROUPE FIGARO n'a franchi aucun seuil, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés FigaroMédias et SICCE qu'il contrôle et détenait, au 14 juillet 2009, 5 846 619 actions Adenclassifieds représentant autant de droits de vote, soit 82,99% du capital et des droits de vote d'Adenclassifieds.

- Par courrier en date du 17 juillet 2009, une déclaration d'intention a été effectuée précisant que :
 - le concert envisageait de poursuivre leurs achats d'actions de la société Adenclassifieds, notamment en fonction des opportunités et des conditions de marché ainsi que de l'évolution du cours de bourse ;
 - le concert détenait à la date de ladite déclaration le contrôle de la société Adenclassifieds ;
 - la société GROUPE FIGARO n'avait pas l'intention de demander la nomination de nouveaux membres du conseil de surveillance de la société Adenclassifieds, étant précisé que le concert avait déjà un certain nombre d'administrateurs communs avec les membres du Directoire et du conseil de surveillance de la société Adenclassifieds, et que la société GROUPE FIGARO n'avait également pas l'intention de demander la nomination de nouveaux membres du Directoire de la société Adenclassifieds, considérant que cela relevait de la gestion opérationnelle de la société Adenclassifieds.
- Par courrier reçu le 17 décembre 2009, complété par un courrier reçu le 21 décembre, la société par actions simplifiée GROUPE FIGARO a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 17 décembre 2009, les seuils de 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société Adenclassifieds et détenir individuellement 5 248 767 actions Adenclassifieds représentant autant de droits de vote, soit 74,51% du capital et des droits de vote de cette société.

La société GROUPE FIGARO n'a franchi aucun seuil, à titre direct et indirect, par l'intermédiaire des sociétés FigaroMédias et SICCE qu'elle contrôle et détient 6 073 378 actions Adenclassifieds représentant autant de droits de vote, soit 86,21% du capital et des droits de vote de cette société.

Par ailleurs, la société par actions simplifiée FigaroMédias a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 17 décembre 2009, les seuils de 50%, 1/3, 25%, 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société Adenclassifieds.

Ces franchissements de seuils résultent du reclassement de 3 231 664 actions Adenclassifieds par la société FigaroMédias au profit de la société GROUPE FIGARO qui la contrôle indirectement.

Le franchissement des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société Adenclassifieds individuellement par la société GROUPE FIGARO a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique de l'Autorité des Marchés Financiers, reproduite dans « Décision et Information » 209C1508, mise en ligne sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 décembre 2009.

2.5 Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621.18-2 et R 621-43-1 du Code de Commerce (art. 223-23 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Néant

3. Activité de la société Adenclassifieds et de ses filiales (situation et évolution) et résultats de l'exercice 2009

3.1 Mode de consolidation

Les comptes au 31 décembre 2009, correspondent à la troisième publication de comptes annuels réalisée par la société sous forme consolidée. A ce titre, les normes IFRS ont été appliquées.

L'agrégation des comptes sociaux a été complétée d'ajustements relatifs aux retraitements IFRS impactant le compte de résultat notamment l'application de la norme IFRS 2 sur les avantages consentis au personnel sous forme d'accès au capital ainsi que sur la prise en compte d'une charge d'impôts différés.

3.2 Changements de Périmètre

Le périmètre de consolidation comprend l'activité des sociétés Adenclassifieds, DIRECT RECRUIT, SEMINUS ainsi que celui de la société ADEN GRAND SUD OUEST. Cette société a été créée au cours du mois d'août 2009 avec les sociétés GROUPE SUD OUEST et GROUPE LA DEPECHE DU MIDI. Elle est détenue à 51% par Adenclassifieds, à 24,5% par le GROUPE SUD OUEST et à 24,5% par le GROUPE LA DEPECHE DU MIDI. La société ADEN GRAND SUD OUEST est entrée dans le périmètre de consolidation d'Adenclassifieds dès sa création et présente 2 mois d'activité à fin 2009.

La société Adenclassifieds a procédé à une simplification de son organigramme juridique au cours de l'exercice 2009, en procédant à des dissolutions par confusion de patrimoine des filiales qu'elle détenait à 100% :

- La société COOPTIN a été dissoute le 30 avril 2009 ;
- La société CADRES-ON-LINE a été dissoute le 31 mai 2009 ;
- La société PRO-A-PART, après avoir procédé à la dissolution par confusion de patrimoine de ses filiales AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE, le 30 avril 2009, a été dissoute le 31 mai 2009 ;
- La société OPEN MEDIA, après avoir procédé à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société MICROCODE au 31 août 2009, a été dissoute le 30 septembre 2009.

Les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Dénominations sociales	Pays	31-déc-09		31-déc-08	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sociétés intégrées globalement					
ADENCLASSIFIEDS	France	Société Mère		Société Mère	
DIRECT RECRUIT	Angleterre	100%	100%	100%	100%
SEMINUS	Allemagne	100%	100%	100%	100%
ADEN GRAND SUD OUEST	France	51%	51%	N/A	N/A
COOPTIN	France	N/A	N/A	100%	100%
OPEN MEDIA	France	N/A	N/A	100%	100%
CADRES ON LINE	France	N/A	N/A	100%	100%
PRO A PART	France	N/A	N/A	100%	100%
AGENCE 3 W	France	N/A	N/A	100%	100%
OFFICIEL COMMERCE	France	N/A	N/A	100%	100%

3.3 Compte de résultat consolidé

Données en K€	31.12.2009	31.12.2008	Var K€	Var %
CHIFFRE D'AFFAIRES	53 410	59 055	-5 645	-9,6%
EBITDA (*)	5 885	10 582	-4 697	-44,4%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 564	8 458	-5 894	-69,7%
RESULTAT OPERATIONNEL	743	7 456	-6 413	-86,0%
PRODUITS FINANCIERS NETS	648	2 377	-1 729	-72,7%
RESULTAT NET	761	6 372	-5 252	-82,4%

(*) L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel courant avant dotations et reprises d'amortissements et de provisions pour dépréciation, et avant variation des encours de produits finis. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi l'EBITDA reporté par la société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

L'activité de la Société sur l'exercice 2009 a été en retrait par rapport à l'exercice 2008 dans un marché marqué par une dégradation économique et sociale notamment sur les marchés de l'Emploi et de l'Immobilier.

Le Résultat Net s'élève à 761 k€ en fort recul par rapport à 2008, correspondant à un niveau de marge nette ramenée au Chiffre d'Affaires de 1,42 %. Le Résultat Net part du Groupe s'élève à 777 k€.

3.3.1 Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué par les revenus liés au référencement, à la publication d'annonces, à la publicité et aux diverses prestations de services à valeur ajoutée fournies aux clients sur les trois secteurs d'activité que constituent l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

Pour chacun de ces trois secteurs d'activité, la Société fournit à ses clients deux grands types de prestations : la publication d'annonces et communication et la fourniture de services à valeur ajoutée.

Les prestations de publications d'annonces et communication regroupent la publication à destination des internautes d'annonces et d'informations relatives à l'Emploi, à la Formation ou à l'Immobilier. Elles recourent :

- Du référencement, en mettant à la disposition de ses clients, à partir de ses propres sites et pour une période donnée, des liens renvoyant vers le site de l'annonceur ;
- La fourniture d'accès à des bases de données ou logiciel (CVThèque, CVMail, CVAden) pendant une période définie contractuellement ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La vente d'abonnement ou de « pack » permettant aux annonceurs de déposer sur les différents sites Internet de la société un nombre prédéfini d'annonces pendant une période déterminée ;
- Des espaces publicitaires sous forme de bannières pour une période définie,
- La fourniture clés en main de sites internet dédiés,
- La mise à disposition pour des périodes déterminées de solutions logicielles destinées aux clients,
- La recherche de candidats au sein des bases de données de la Société, le tri et la gestion de CV.

Pour l'ensemble de ces prestations, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée.

Concernant l'activité de l'Indicateur Bertrand apportée au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires recouvre plusieurs types de prestations :

- La diffusion sur les publications d'annonces individualisées pour une publication ou pour une période donnée ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La publicité commerciale diffusée au sein des publications.

Pour les publications papier, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de leurs publications.

La Société a noué des partenariats avec des groupes de presse lui permettant de bénéficier de la mise à disposition d'espaces publicitaires en échange de la reprise sur les sites Internet de la Société d'annonces publiées par ces médias sur leurs supports classiques. Les montants facturés par la Société au titre de ces échanges de marchandises ne sont pas intégrés dans le chiffre d'affaires de la Société. De ce fait, aucune transaction d'échange n'apparaît dans les informations financières.

La Société a enregistré sur l'année 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 53 410 k€, en recul de +9,6% (-19,3% à données comparables).

3.3.1.1 Chiffre d'affaires par activité

La décomposition du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit : 65,5% pour l'Emploi, 27,2% pour l'Immobilier et 7,3 % pour la Formation.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Var en %
Emploi	34 963	46 186	-24,3%
Formation	3 890	3 058	+27,2%
Immobilier.....	14 557	9 812	+48,4%
Total.....	53 410	59 055	-9,6%

Le chiffre d'affaires 2009 est en retrait de -9,6% par rapport à 2008. Par activité, l'évolution ressort à -24,3% pour l'Emploi, +27,2 % pour la Formation et une croissance de 48,4% pour l'Immobilier. A données comparables, c'est-à-dire en excluant l'activité de l'Indicateur Bertrand, le chiffre d'affaires consolidé serait en retrait de -19,3% faisant apparaître une évolution de -11,2% pour l'activité Immobilier.

Emploi : Pour l'année 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Emploi s'élève à 34.963 k€ contre 46.186 k€ en 2008 soit un recul de -24,3% par rapport à 2008 (-24,1% à données comparables c'est-à-dire à taux de change constant).

Dans un contexte particulièrement difficile pour le marché de l'Emploi, 2009 aura été marquée par une chute de 37% du nombre d'offres d'emploi diffusées sur Internet (cf. Baromètre KELJOB observant l'évolution du nombre d'offres d'emploi sur près de 80 sites français).

En dépit de cet environnement, l'activité Emploi d'Adenclassifieds a vu son leadership renforcé en France, enregistrant des gains de parts de marché significatifs, en particulier concernant :

- Les bases de données de CV, grâce au succès grandissant de CVAden, regroupant sur une interface unique les 2,7 millions de CV déposés sur CADREMPLOI, KELJOB, CADRESOONLINE et l'ensemble de leurs partenaires.
- L'International, avec le réseau « The Network » (présent dans 119 pays et leader dans 98 d'entre eux) ;
- Les SSII, grâce au lancement de « l'offre IT » (regroupant CADREMPLOI, KELJOB, CADRESOONLINE...)
- Le secteur public avec le site dédié PUBLIC-RH.

Les sites Emploi d'Adenclassifieds ont également bien résisté, confirmant des prises de parts de voix et de parts d'audience sur ses concurrents directs :

- N°1 des acteurs privés en nombre d'annonces avec un volume moyen annuel de 65 390 offres d'emploi ;
- N°1 des acteurs privés en trafic avec une moyenne de 2 216 000 visiteurs uniques mensuels dédupliqués (source : Médiamétrie Netratings).

Formation : Pour l'année 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Formation s'établit à 3.890 k€ en croissance organique de +27,2% par rapport à 2008.

89,5% de ce chiffre d'affaires est réalisé en France contre 10,5% en Allemagne via SEMINUS. Si l'activité Formation continue de croître fortement en France, elle a connu des difficultés en Allemagne.

Le site KELFORMATION a enregistré des records d'audience, avec, en moyenne en 2009, un trafic de 717 669 visites mensuelles (source : XITI), en progression de +36% par rapport à 2008. Le site a proposé en moyenne annuelle 41 506 offres de formation.

Immobilier : Pour l'année 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Immobilier s'établit à 14 557 k€ en croissance de 48,4% par rapport à 2008. En 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Immobilier intègre 6 mois d'exercice des activités du « Groupe Indicateur Bertrand ». A périmètre comparable, le chiffre d'affaires est en retrait de 11,2%.

A noter qu'en 2009, Adenclassifieds n'a pas profité à plein de l'apport au 30 juin 2009 des activités du « Groupe Indicateur Bertrand », qui ont une saisonnalité particulièrement marquée avec des parutions sensiblement plus nombreuses sur le premier semestre.

En 2009, les sites Immobilier d'Adenclassifieds se sont classés en 3ème position sur le marché des sites dédiés aux professionnels en rassemblant en moyenne 1 231 250 visiteurs uniques mensuels dédupliqués (source : Médiamétrie Netratings).

444 566 annonces immobilières ont été diffusées en moyenne sur EXPLORIMMO en 2009, en progression de +44% par rapport à 2008.

3.3.1.2 Chiffre d'affaires par nature de produits

L'analyse du chiffre d'affaires par activité peut également être décomposée par nature de produits : annonces/communication et services à valeur ajoutée (CVthèques, Web agency, logiciels, etc) :

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Annonces/communication	26 766	3 890	12 136	42 791
Services à valeur ajoutée	8 197		2 421	10 619
Total.....	34 963	3 890	14 557	53 410

Au 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Annonces/communication	40 677	3 058	6 641	50 375
Services à valeur ajoutée	5 509	-	3 171	8 680
Total.....	46 186	3 058	9 812	59 055

Le poids du chiffre d'affaires réalisé avec les services à valeur ajoutée évolue de 14,7% en 2007 à 19,9% du chiffre d'affaires total sur l'année 2009. Le chiffre d'affaires réalisé sur les services à valeur ajoutée affiche une progression de +22,3% en raison notamment des performances réalisées sur les produits de CVthèque comme CVAden.

3.3.2 Résultat Opérationnel Courant

La Société estime que son modèle économique bénéficie d'un effet de levier opérationnel compte tenu de la maîtrise des coûts de structure et du contrôle de l'évolution des coûts variables.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'exercice s'élève à 2 564 k€ en retrait de -69,7% par rapport à 2008. Il représente 4,8% du chiffre d'affaires contre 14,3% en 2008.

Cette évolution du Résultat Opérationnel Courant résulte d'une part de la décroissance organique du chiffre d'affaires de l'activité Emploi et de sa marge, du résultat de l'activité Formation qui n'a atteint l'équilibre qu'en termes d'EBITDA pré IFRS 2 et l'activité Immobilier qui voit son résultat opérationnel devenir négatif.

- Les charges de personnel constituent le premier poste de charges pour la Société. La force commerciale représente une part significative de ces charges en raison de la commercialisation directe de ses produits et services auprès d'une clientèle professionnelle (activité de type « B to B »). Cette caractéristique nécessite un accompagnement commercial sur le terrain avec un maillage national sur les différents secteurs d'activité. Les effectifs consacrés à l'activité commerciale représentent 49,5 % des effectifs totaux du groupe au 31 décembre 2009 contre 48,7% en 2008. Le mode de rémunération de la force de vente est en grande partie lié à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et comporte donc une composante variable significative liée à l'évolution des prises de commandes (et non pas au chiffre d'affaires qui fait lui l'objet d'un lissage appliqué aux facturations correspondant à la durée d'utilisation et de consommation des prestations par les clients). Pour autant les rémunérations variables des commerciaux correspondant à ces prises de commandes sont comptabilisées en charges de personnel.

Les frais de personnel des fonctions support (systèmes d'information, marketing, administration, direction) comportent également une composante variable non intégralement liée au chiffre d'affaires.

Les charges de personnel sont stables entre 2009 et 2008 à 27 M€. Elles intègrent les salaires et rémunérations versées, mais aussi la charge comptable relative à la valorisation de l'avantage accordé aux salariés dans le cadre des programmes d'attribution d'actions conformément à la norme IFRS 2, soit 1 495 k€ en 2009 contre 2 624 k€ en 2008 représentant une baisse de 43% de cette charge.

- Le second poste de charges est constitué par les achats et charges externes. Les charges externes s'élèvent en 2009 à 16 104 k€ en diminution de 11,4% par rapport à 2008. Ce poste représente 30,2 % du chiffre d'affaires en 2009, en léger retrait par rapport au ratio de 2008 (30,8 % du chiffre d'affaires).

Les achats et charges externes comprennent principalement les dépenses de marketing, de publicité et de communication. Elles sont constituées d'achats d'espaces publicitaires ainsi que d'achats de trafic visant à asseoir la forte notoriété des marques. Elles visent également à promouvoir la fréquentation des sites du groupe par les internautes en complément du référencement naturel bénéficiant du volume important d'annonces proposé et de la pertinence des sites au regard des critères de recherches utilisés. Ce poste regroupe entre autres les achats de prestations informatiques et de technologies en rapport avec l'offre déployée, ainsi que les loyers.

La société a fortement réduit ces dépenses au cours de l'exercice 2009 afin d'adapter la pression marketing au contraintes de marché. Ainsi les dépenses de communication publicitaires des différentes marques de la Société se sont élevées à 6 039 k€ en 2009 contre 7 041 k€ en 2008, soit environ 11,3 % du chiffre d'affaires 2009, en baisse de 18,4% par rapport à 2008. Le périmètre des dépenses marketing ayant été redéfini en 2009, celles-ci ont représentées 7 041 k€ pour 2008 contre 6 498 k€ selon l'ancien périmètre. Il est précisé que sur un horizon de moyen terme, la Société envisage un budget normatif maximum en matière de publicité de l'ordre de 15% de son chiffre d'affaires.

- L'augmentation des achats consommés de 1 729 k€ en 2008 à 2 688 k€ en 2009 est directement liée à l'apport de l'activité de l'Indicateur Bertrand au 30 juin 2009. Cette ligne intègre en effet l'activité d'achat de prestation de fabrication des magazines papier sous-traitée auprès de FigaroMédias.
- L'EBITDA tel que défini supra ressort à 5 885 k€ en 2009 en baisse de 44,3% par rapport à l'exercice précédent et représente 11% du chiffre d'affaires de l'exercice 2009 contre 17,9% en 2008. Si l'on considère la marge d'EBITDA avant prise en compte de l'impact de la norme IFRS2, celle-ci ressort à 7 380 k€ soit 13,8% pour 2009, contre 13 206 k€ soit 22,4% pour 2008 (voir § 3.6 infra s'agissant de l'EBITDA par secteur d'activité).
- Les dotations aux dépréciations et provisions nettes des variations des encours de produits finis s'élèvent à 273 k€ en 2009, contre 206 k€ en 2008. Elles correspondent principalement à des provisions d'exploitation sur des créances commerciales.
Les dotations aux amortissements s'élèvent à 3 048 k€ sur l'exercice 2009 contre 1 917 k€ en 2008. L'augmentation des amortissements est directement liée à l'amélioration constante des sites du groupe depuis 2007 et aux innovations technologiques apportées à travers le déploiement de solutions logicielles destinées à faciliter la mise en place de service aux clients.

3.3.3 Résultat Opérationnel

Le Résultat Opérationnel 2009 s'établit à 743 k€ contre 7 456 k€ au titre de 2008. Il est en retrait de 90% par rapport à 2008. Sa dégradation résulte, d'une part de la baisse du résultat opérationnel courant, mais aussi de l'augmentation des charges nettes incluses dans les autres produits et charges opérationnels.

Les Autres produits et charges opérationnels non récurrents qui s'élèvent à - 821 k€ comprennent notamment des indemnités transactionnelles pour 748 k€ (en baisse de 349 k€ par rapport à 2008). Les charges nettes de dépréciation et amortissement non récurrents pour 1 000 k€ comprennent des amortissements sur immobilisations exceptionnels dont essentiellement la dépréciation des goodwill pour 270 k€ suite aux différentes « TUP » intervenues en 2009. Cette rubrique comprend également des dotations et reprises pour provisions pour risques à hauteur de 814 k€ dont 613 k€ de dépréciation du fonds de commerce de la filiale Seminus ainsi que 201 k€ de provisions nettes pour risque sociaux

3.3.4 Résultat Net

- Le montant des produits financiers sur l'exercice 2009, net des frais financiers, s'établit à 648 k€, en retrait de 72,7% sous l'effet unique de la baisse des taux d'intérêt moyens sur la période, le niveau moyen de la trésorerie étant resté stable.
Le montant des produits financiers résulte d'opérations de placements réalisés par le groupe qui dispose d'excédents de trésorerie nets de 52 836 k€ au 31 décembre 2009. A fin décembre 2009, ces excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention de placement conclue avec la société GROUPE FIGARO rémunérant la trésorerie de la Société au taux Euribor 12 mois moins 20 points de base.
- Le groupe affiche une charge d'impôt de 675 k€ contre une charge de 3 416 k€ au titre de 2008.
- L'actionnariat des filiales de la société comporte des actionnaires minoritaires au sein de la filiale ADEN GRAND SUD OUEST, ces derniers détenant 49% de ladite filiale. Le Résultat Net de la Société s'élève donc à 761 k€ tandis que le Résultat Net Part du groupe s'élève à 777 k€ pour l'exercice 2009, en retrait de 88 % par rapport à 2008, où il s'élevait à 6 372 k€.

3.4 Bilan simplifié

En K€	31-déc-09	31-déc-08
Actif immobilisé	138 257	137 341
Créances d'exploitation	21 705	23 722
Trésorerie disponible	53 678	53 513
Total Actif	213 640	214 576
Capitaux propres	166 957	163 659
Passifs non courants	11 846	10 993
Passifs courants	34 838	39 924
Total Passif	213 640	214 576

Les principales évolutions bilancielle concernent :

- la trésorerie qui reste fortement positive à plus de 53,6 M€ malgré les investissements organiques réalisés,
- la diminution des passifs courants qui intègrent également, outre les dettes d'exploitation, les produits constatés d'avance à hauteur de 11,5 M€ à fin 2009 contre 15,3 M€ à fin 2008 dont l'essentiel est lié au mode de reconnaissance du chiffre d'affaires des activités.

3.5 Flux Financiers

(En k€)	31/12/2009	31/12/2008
Capacité d'Autofinancement avant coût d'endettement net et impôt	6 969	14 591
Incidence de la variation du BFR	- 3 423	5 970
Impôt payé	114	- 547
Flux de trésorerie lié aux opérations	3 660	20 014
Flux de trésorerie lié aux investissements	- 3 872	-23 272
Flux de trésorerie lié aux financements	- 368	-5 024
Incidence de la variation du taux de change	28	-94
Variation de trésorerie	- 551	- 8 376
Trésorerie à l'ouverture	53 387	61 763
Trésorerie à la clôture	52 836	53 387

La capacité d'autofinancement avant coût d'endettement net et impôt s'élève à 6 969 k€ (soit 13% du chiffre d'affaires) et se réduit de 52,2% par rapport à 2008 en raison de la baisse du niveau de résultat.

La variation de BFR représente en 2009 un besoin de 3 423 k€ contre une ressource de 5 970 k€ au titre de 2008. Cette évolution traduit la variation du niveau de facturation des activités à fin 2009 par rapport à celui réalisé fin 2008.

Le flux de trésorerie lié aux investissements de -3 872 k€ correspond principalement à l'effet sur la trésorerie des investissements réalisés pour l'ensemble des sites internet du groupe principalement et pour les outils dédiés à l'amélioration des solutions logicielles fournies à nos clients,

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement de -368 k€ correspond essentiellement aux acquisitions d'actions destinées à couvrir le programme de rachat d'actions.

3.6 Information Sectorielle

La société présente une information sectorielle annuelle permettant d'appréhender la contribution de chacune de ses activités à l'EBITDA et au résultat opérationnel d'ensemble.

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Total
CA	34 963	3 890	14 557	53 410
EBITDA	6 122	-194	-42	5 885
% C.A.	17.5%	-5.0%	-0.3%	11.0%
Résultat Opérationnel Courant	4 038	-352	-1 122	2 564
% C.A.	11,6%	-9,0%	-7,7%	4,8%

L'EBITDA tel que défini supra ressort à 5 885 k€, soit 11% du chiffre d'affaires de l'exercice 2009. Il est en baisse de 44% par rapport à l'EBITDA de l'exercice 2008 qui s'élevait à 10 582 k€ (17,9% du chiffre d'affaires sur 2008).

3.7 Activités des principales entités du groupe au cours de l'exercice écoulé - Evènements significatifs

Le tableau des filiales et des participations s'établit ainsi au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'unités monétaires)	Siège	Capital détenu	V.N.C. des titres	Données sociales		Capitaux propres détenus (euros)	
		(% de contrôle)	(euros)	(devises)			
			31 décembre 2009	Devises	Capitaux propres	dont résultat de l'exercice	
Direct Recruit	Chippenam (GB)	100 %	1.704	GBP	672	144	597
Seminus	Düsseldorf (ALL)	100%	203	EUR	3	-267	3
Aden Grand Sud Ouest	France (FR)	51%	19	EUR	3	-34	1.5
Total.....	-	-	1 926	-	678	-157	601.5

3.7.1 DIRECT RECRUIT

La société DIRECT RECRUIT Limited est une société de droit anglais au capital social de 100 livres sterling réparti en 100 actions d'une livre sterling chacune. Son siège social est situé Suite 29, Basepoint Business Centre, Rivermead Drive, Swindon, Wiltshire, SN5 7EX, Grande-Bretagne. Elle est immatriculée auprès du Registre britannique des sociétés sous le numéro 3687074.

La société DIRECT RECRUIT exploite le site Internet 1job.co.uk, métamoteur britannique de sites d'offres d'emploi présenté sous le titre «www.1job.co.uk». La société DIRECT RECRUIT a connu un niveau d'activité satisfaisant et a réalisé sur l'ensemble de l'exercice un chiffre d'affaires de 637 k£ en baisse de 20,2 % par rapport à 2008. Son résultat opérationnel s'est élevé à 185k£ sur l'exercice 2009 contre 254 k£ en 2008. Le taux de change n'ayant pas évolué de façon favorable (taux de change moyen euro contre Livre Sterling de 1,12 en 2009 contre 1,26 en 2008) le chiffre d'affaires converti en euro baisse de 28,9% entre 2008 et 2009.

3.7.2 SEMINUS

La société SEMINUS Gmbh est une société de droit allemand au capital social de 25.000 euros correspondant à 1 action de 25.000 euros. Son siège social est situé, Grünstrasse 5, 40212 Düsseldorf. Elle est immatriculée auprès de l'Amtsgerichts de Düsseldorf sous le numéro HRB 55629.

Cette société est un des leaders allemands du marché des annonces classées sur internet relatives à l'activité de la formation avec une clientèle constituée de divers organismes de formation allemands. Elle exerce son activité à Berlin. La société actuelle a été constituée en 2007 afin de procéder sous forme d'achat d'actifs au rachat de l'ensemble de l'activité formation exploité sous la marque Seminus.de. La société SEMINUS a réalisé sur l'année 2009 un chiffre d'affaires contributif de 408 k€ correspondant à un chiffre d'affaires brut de 1 067 k€ duquel 659 k€ ont été neutralisés ne répondant pas à la définition d'un chiffre d'affaires IFRS. Son résultat opérationnel s'est affiché en pertes de -267 k€ sur la période.

3.7.3 ADEN GRAND SUD OUEST

La Société ADEN GRAND SUD OUEST est une société par actions simplifiée de droit français au capital social de 37.000 euros réparti en 37.000 actions d'un (1) euro chacune. Adenclassifieds détient 51% du capital de la société ADEN GRAND SUD OUEST, 24,5 % du capital est détenu par Groupe Sud Ouest et 24,5 % par Groupe La Dépêche du Midi. Son siège social est situé 1-3 rue La Fayette à PARIS (75 009). Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 514 247 006.

Depuis le mois de novembre 2009, s'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leur site Internet respectif, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'Adenclassifieds (Cadremploi, Keljob, Cadres On Line), ADEN GRAND SUD OUEST propose ainsi aux professionnels de l'Emploi des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

Le chiffre d'affaires ADEN GRAND SUD OUEST pour l'exercice 2009 repose sur deux mois d'activités, les mois de novembre et décembre 2009. Le chiffre d'affaires s'élève à 110 K€ sur l'exercice 2009.

3.8 Evènements importants survenus au cours de l'exercice 2009

3.8.1 Acquisition de la Société Microcode

Fin Mars 2009, OPEN MEDIA a acquis la société MICROCODE, laquelle édite notamment le site Internet Habitersurlacote.com, qui regroupe les clients utilisant le logiciel de transactions immobilières Immociel, développé par cette société. Cette acquisition permet à OPEN MEDIA :

- de renforcer la présence du groupe dans la région PACA où elle est déjà présente,
- d'enrichir son bouquet de sites immobiliers régionaux avec Habitersurlacote.com.

Cette acquisition, d'un montant de 310 K€, a été financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

A la clôture de son exercice social le 30 septembre 2008, la société MICROCODE a réalisé un chiffre d'affaires de 155 k€, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

3.8.2 Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FigaroMédias à la société Adenclassifieds

Les activités du « groupe Indicateur Bertrand » ont donc rejoint Adenclassifieds le 30 juin 2009 pour constituer l'offre immobilière la plus complète du marché, dotée de marques fortes, d'un portefeuille de clients enrichi et d'une couverture commerciale complète sur l'ensemble du territoire national. Le chiffre d'affaires de ces nouvelles activités a été pris en compte à compter du 1er juillet 2009.

Les apports n'ont pas fait l'objet d'un effet rétroactif tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. En conséquence, la date d'effet de l'apport coïncide avec sa date de réalisation soit le 30 juin 2009. Ainsi les opérations de la société apporteuse provenant de l'exploitation de la Branche d'Activité au 30 juin 2009 bénéficient à la seule société apporteuse. Les sociétés FigaroMédias (apporteur) et Adenclassifieds (bénéficiaire de l'apport) étant sous contrôle commun, l'apport a été réalisé aux valeurs comptables.

Sur la base du traité d'apport, l'actif net apporté ressort à 1 506 758 euros rémunéré par l'attribution à FigaroMédias de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune et d'une prime d'apport de 964 853 euros.

Le montant définitif de l'actif net apporté, déterminé à l'issue de l'examen au 30 juin 2009 de la valeur de l'apport par FigaroMédias à Adenclassifieds, s'est élevé à 849.022 euros. En conséquence FigaroMédias a réalisé un complément d'apport en numéraire d'un montant de 657.735 euros correspondant à la différence entre le montant de l'apport figurant dans le traité d'apport soit 1.506.758 euros et le montant définitif.

3.8.3 Simplification de l'Organigramme Juridique

Au cours de l'exercice 2009, la société Adenclassifieds a procédé à une simplification de son organigramme juridique en procédant, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, à des dissolutions par confusion de patrimoine des filiales qu'elle détenait à 100%, à savoir :

- le Conseil de Surveillance d'Adenclassifieds a décidé, lors de sa réunion du 30 mars 2009, de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société COOPTIN, la date d'effet comptable de cette dissolution-confusion ayant été fixée au 30 avril 2009 avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009.
- le Conseil de Surveillance d'Adenclassifieds a décidé le 28 avril 2009 de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine des filiales CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART, la date d'effet comptable de ces dissolutions-confusions ayant été fixée au 31 mai 2009, avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Etant précisé que les sociétés AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE, filiales à 100% de la société PRO-A-PART, ont été dissoutes par une opération de dissolution par confusion de patrimoine, le 30 avril 2009,
- la société OPEN MEDIA, après avoir procédé au 31 août à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société MICROCODE, a été dissoute par une opération de dissolution par confusion de patrimoine le 30 septembre 2009 (décision du Conseil de Surveillance d'Adenclassifieds du 31 août 2009).

3.8.4 Création d'une Joint Venture avec Groupe Sud Ouest et Groupe la Dépêche du Midi

Afin de renforcer sa présence en régions sur son activité Emploi, Adenclassifieds a décidé de mettre en place une Joint Venture avec les sociétés Groupe Sud Ouest et Groupe la Dépêche du Midi. Cette Joint Venture s'est caractérisée par la création d'une entité juridique commune, la société « ADEN GRAND SUD OUEST » au cours du mois d'août 2009.

Cette société, détenue à 51% par Adenclassifieds, à 24,5% par le Groupe Sud Ouest et à 24,5% par le Groupe La Dépêche du Midi, a pour objectif de développer un portail Emploi régional, rassemblant l'ensemble des offres d'emploi des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon (à l'exception de la Lozère) et Poitou-Charentes (hors les Deux-Sèvres et la Vienne).

S'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leur site Internet respectif, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'Adenclassifieds (Cadreemploi, Keljob, Cadres On Line), « ADEN GRAND SUD OUEST » propose ainsi aux professionnels de l'Emploi depuis le mois de novembre 2009 des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

3.9 Evolution Prévisible et Perspectives 2010

Le Groupe continue d'évoluer sur 3 activités : Emploi, Formation et Immobilier. Compte tenu de la poursuite de l'incertitude relative aux tendances et aux comportements des clients sur ces secteurs, le groupe n'a pas donné de prévisions au titre de l'exercice 2010.

3.10 Eléments susceptibles d'avoir une Incidence en matière d'OPA

Néant.

Il est précisé que la Société ne dispose d'aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique, et il est notamment précisé qu'il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, exception faite de Monsieur Thibaut GEMIGNANI (Cf. page 242, Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementées).

4. Risques financiers

4.1 Risque de liquidité

La société ne supporte aucune dette financière au 31 décembre 2009. Les excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention conclue avec SOCPRESSE et GROUPE FIGARO puis GROUPE FIGARO seul à compter du 25 novembre 2009. Par voie de conséquence, elle ne supporte pas de risque financier inhérent.

Du fait de la convention de trésorerie et de la convention de compte courant conclue entre Adenclassifieds et ses actionnaires directs ou indirects, GROUPE FIGARO et SOCPRESSE, l'exigibilité de ces comptes courants peut être requise à tout moment, sur simple demande des intéressés. Du fait de son caractère hautement liquide, GROUPE FIGARO et SOCPRESSE se comportant comme des établissements centralisateurs de la trésorerie de leurs filiales, ces comptes courants actifs sont classés au sein de la trésorerie nette.

4.2 Risque de taux

En l'absence d'endettement, le Groupe n'est pas soumis aux fluctuations des taux de rémunérations. En revanche la rémunération des excédents de trésorerie étant indexée sur des taux court ou moyen terme (EONIA et Euribor 1 an) le rendement de cet excédent de trésorerie est affecté par toute variation de cet indice.

4.3 Risque de change

Les flux provenant de la filiale anglaise DIRECT RECRUIT ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe. Aucune couverture de change n'a été mise en place sur l'exercice.

4.4 Risque de crédit

L'état des en cours clients par antériorité se présente de la manière suivante :

En K€	Solde	< 90 jrs	> 90 jrs < 180 jrs	> 180 jrs
Créances clients	21 939	16 171	796	4 972
Provision HT	3 210	112	231	2 867
Net	18 729	16 059	565	2 105

5. Recherche et développement, brevets et licences

5.1 Recherche et développement

La Société a développé en interne des technologies innovantes et performantes dans ses domaines d'activité que sont l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

La Société a mis en place une direction des systèmes d'information commune à tous ses domaines d'activité. Cette direction est chargée d'optimiser les technologies complémentaires issues de KELJOB, CADREMPLOI et EXPLORIMMO ainsi que de poursuivre le développement de solutions innovantes applicables à l'ensemble du marché des annonces classées sur Internet et déclinables sur tous les domaines d'activité de la Société. Cette direction se compose d'un pôle Développement en charge de l'évolution et du développement des applications et de leur maintenance, d'un pôle Technique en charge de l'exploitation, de la recherche et développement ainsi que des relations avec les clients et d'un pôle Internet en charge du « web mastering », de la « web agency » et de la gestion de trafic. Ce département regroupe 42 personnes.

La Société optimise par ailleurs l'hébergement des serveurs et équipements de télécommunications, tout en renforçant la sécurité par un recours systématique à la redondance matérielle et logicielle des applications.

Afin de proposer un service intégrant les dernières évolutions technologiques, la Société met en œuvre des améliorations de ses sites, optimise ses architectures techniques (déploiement sur tous ses sites des techniques orientées vers le web 2.0 et optimisation des temps de réponse) ou encore procède à la standardisation de certaines méthodes de publication.

5.1.1 Développement de métamoteurs (keljob.com / kelformation.com)

KELJOB a été le premier acteur du marché français des annonces classées dans le domaine de l'Emploi à développer un métamoteur (keljob.com) permettant de collecter, d'analyser et d'indexer automatiquement dans ses bases de données les informations hétérogènes disponibles sur les sites Internet de ses clients. A partir de ces informations, le site keljob.com peut ensuite proposer aux internautes une interface unique avec des liens les dirigeant directement vers les pages pertinentes des sites Internet indexés. Ce métamoteur a obtenu le label Anvar en 2000.

Cette technologie permet aux internautes de disposer d'une information plus complète sur l'annonceur, d'accéder à l'ensemble de ses offres (Emploi, Formation) et de postuler directement à une offre sur le site de l'annonceur. Elle permet pour leur part aux clients de générer de l'audience sur leurs sites Internet, de communiquer à travers ces sites sur leurs marques, produits et métiers et de collecter des informations concernant les internautes directement sur leurs sites.

5.1.2 Développement de fonctions de recherche spécifiques

Tous les sites de la Société disposant d'un ou de plusieurs moteurs de recherche, la Société a développé de nombreuses compétences autour des fonctions de recherche permettant l'accès aux offres diffusées sur ses sites. Ces fonctions de recherche sont mises en œuvre, soit via l'utilisation de technologies libres de droit (open source) de type LUCENE ou de logiciels propriétaires spécialisés comme la solution ENDECA ou encore SINEQUA.

5.1.3 Gestion des flux

La Société a également développé en interne des technologies permettant d'optimiser la gestion des importants flux d'informations échangées entre la Société et ses clients dans le cadre de l'actualisation permanente de ses sites. Par exemple, la Société permet notamment aux annonceurs de ses sites média de transmettre à la Société le contenu de leurs annonces sous forme de fichiers informatiques, que la Société intègre dans ses bases de données. Afin d'accélérer et d'améliorer le traitement des informations ainsi transmises par ses clients, la Société a développé des passerelles spécifiques permettant la transmission entièrement automatisée des informations.

5.1.4 Gestion du contenu des sites Internet de la Société

Afin de gérer au mieux l'exploitation de ses sites Internet, la Société a développé des systèmes (CMS-Content Management Systems) propres à partir de technologies libres de droits (open source). Ces systèmes permettent d'insérer et de modifier facilement le contenu des sites sans que leur architecture générale ne puisse être altérée. La Société converge vers une solution unique de CMS pour gérer le contenu de l'ensemble de ses sites, le TYPO3 (open source).

5.2 Propriété intellectuelle

5.2.1 Brevets

Adenclassifieds est titulaire d'un contrat de sous-licence portant sur un brevet visant à protéger un procédé qui permet de construire de façon incrémentale un arbre de propagation d'une offre d'emploi.

Le contrat de sous-licence conclu avec la société COOPTIN a pris fin le 30 juin 2009, et n'a pas été reconduit.

5.2.2 Marques

La Société est titulaire d'un portefeuille de marques françaises et étrangères qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Elle est notamment titulaire des marques Kelformation, Kelsearch, Kelimmobilier, Keljob, Kelstage, PublicRH, CVmel, CVmail, MailDRH, Webcible, Explorimmo, Explorimmoneuf, Indicateur Bertrand, Bertrand Vacances, Belles Maisons à Louer, Propriétés de France, Aden, Adenclassifieds, Aden Web, Adensourcing, CVaden, Annoncecadre, Cadremploi, Cadre On Line, CmonCV, Cmonjob, Direct AnnonceImmovision, Imovision, Jobcadre, Jobscadre, Job Connection, Jobntic, Le Site Emploi des Cadres, Open Media, ou encore Seminus ou Weljob. Etant précisé que cette liste n'est pas exhaustive.

La marque Keljob a également été déposée à l'OHMI. Elle fait donc l'objet d'une protection sur le territoire français mais également au niveau européen.

5.2.3 Noms de domaine

La Société mène une politique active d'enregistrement, d'acquisition et de gestion de noms de domaine dans le cadre de l'exploitation et du développement de l'ensemble de ses activités.

La Société détient à date plus de deux cent noms de domaine dont keljob.fr, keljob.com, keljob.net, formatel.com, formatel.net, formatel.org, webtrophees.com, publicrh.fr, public-rh.fr, cadremploi.fr, cadremploi.com, cadremploi.info, cadresonline.com, explorimmo.fr, explorimmo.com, explorimmo.net, explorimmoneuf.com, pro-a-part.com, cmonjob.fr, cmaregion.fr, kelformation.com.

Les marques ont toutes été déposées auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle. ADENCLASSIFIEDS bénéficie ainsi à compter du dépôt d'un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment.

5.2.4 Logiciels, bases de données et droits d'auteurs

La Société est titulaire de droits de propriété intellectuelle sur les bases de données utilisées dans le cadre de ses activités.

La Société possède par ailleurs les logiciels administratifs et d'exploitation nécessaires à la conduite de ses activités. Certains logiciels administratifs sont constitués de licences pour Sage, Microsoft et Oracle.

6. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et charges majeures pesant dessus

Le siège social de la Société se situe dans des locaux à usage de bureaux situés au 1-3 rue La Fayette à Paris (75009), dont elle est locataire aux termes d'un bail conclu pour une durée de neuf ans à compter du 31 octobre 2006, comprenant une durée ferme de six ans. Ces locaux sont d'une superficie totale de 4.910 m².

La Société occupe par ailleurs des locaux à Lille, Lyon, Marseille, Aix-en-Provence, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux et Villeneuve-Loubet dans le cadre de contrats de bail ou de contrats de prestation de services, tels que des contrats d'hébergement en centre d'affaires, pour des coûts non significatifs.

Les mandataires sociaux de la Société ne détiennent aucun bien immobilier loué à cette dernière ou à ses filiales.

A l'exception de serveurs dont l'hébergement est confié à des prestataires externes spécialisés, la Société n'est propriétaire d'aucune immobilisation corporelle importante et n'envisage pas l'acquisition dans un avenir proche d'une telle immobilisation.

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas identifié de risque de nature environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations corporelles.

7. Opérations réalisées sur les titres de la société par les mandataires sociaux et les salariés

7.1 Opérations de souscription d'actions

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune opération de souscription d'actions par voies d'exercice des BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises) ou par voie d'exercice des BSA (Bons de Souscription d'Actions) que ce soit par les mandataires sociaux ou par les salariés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2006 a émis 1.910 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises, dénommés BCE S/03/2006, conférant le droit à leurs titulaires de souscrire dix neuf mille cent (19.100) actions de catégorie A, soit dix (10) actions de catégorie A pour un (1) BCE S/03/2006 exercé, d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro augmentée d'une prime d'émission de quinze euros (15 €).

Au 31 décembre 2009, sur les 1910 BCE S/03/2006 qui ont été attribués par le Directoire du 31 mars 2006, 818 sont encore exerçables jusqu'au 29 mars 2011.

7.2 Attributions gratuites d'actions

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 septembre 2006 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires. Par une décision en date du 2 octobre 2006, le Directoire de la Société a attribué gratuitement 26 823 actions au profit de certains salariés de la Société.

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires, tout en indiquant que le nombre d'actions attribuées gratuitement au profit de certains salariés de la Société ne pourrait dépasser la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 20 février 2007, attribué gratuitement 9 800 actions au profit de certains salariés de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 21 mai 2007, attribué gratuitement 21 790 actions au profit de certains salariés de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 24 juillet 2007, attribué gratuitement 119 948 actions au profit de certains salariés de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, le Directoire a, par décision en date du 25 janvier 2008, attribué gratuitement un total de 20.000 actions, dont 10 000 actions ont été attribuées gratuitement au profit de certains salariés et 10 000 au profit de membres du Directoire.

Le Directoire a également, par décision en date du 9 Juillet 2008, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 58 673 actions, dont 52 673 ont été attribuées gratuitement au profit de 73 managers et 6 000 au profit d'un des membres du Directoire.

Le Directoire a également, par décision en date du 15 Décembre 2008, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 7 250 actions, dont 7 250 ont été attribuées gratuitement au profit de certains salariés.

Le Directoire a également, par décision en date du 9 février 2009, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 14 000 actions au profit de certains salariés de la Société.

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 juin 2009 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires, tout en indiquant que le nombre d'actions attribuées gratuitement au profit de certains salariés de la Société ne pourrait dépasser la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 21 décembre 2009, attribué gratuitement 2 500 actions au profit de certains salariés de la Société.

Lesdites assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société ont également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir le ou les critères fixés, le cas échéant, par le Directoire, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans.

Le tableau ci-après indique le nombre et les principales caractéristiques des actions attribuées gratuitement à tous les salariés de la Société :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
2 octobre 2006	65 366	Du 2 octobre 2006 Au 2 octobre 2008	Du 2 octobre 2008 Au 2 octobre 2010
19 février 2007	9 800	Du 19 février 2007 Au 19 février 2009	Du 19 février 2009 Au 19 février 2011
21 mai 2007	21 790	Du 21 mai 2007 Au 21 mai 2009	Du 21 mai 2009 Au 21 mai 2011
24 juillet 2007	119 948	Du 24 juillet 2007 Au 24 juillet 2009	Du 24 juillet 2009 Au 24 juillet 2011
25 janvier 2008	20 000	Du 25 janvier 2008 Au 25 janvier 2010	Du 25 janvier 2010 Au 25 janvier 2012
9 juillet 2008	58 673	Du 9 juillet 2008 Au 9 juillet 2010	Du 9 juillet 2010 Au 9 juillet 2012
15 décembre 2008	7 250	Du 15 décembre 2008 Au 15 décembre 2010	Du 15 décembre 2010 Au 15 décembre 2012
9 février 2009 (*)	14 000	Du 14 février 2009 Au 14 février 2011	-
21 décembre 2009	2 500	Du 21 décembre 2009 Au 21 décembre 2011	Du 21 décembre 2011 Au 21 décembre 2013

* Etant précisé que ces actions gratuites étaient soumises à des conditions de performance, à savoir :

L'atteinte de l'objectif d'EBITDA pré IFRS2 au titre de l'exercice 2009, correspondant au périmètre du budget, selon les modalités suivantes :

- 100% des actions gratuites conditionnées seront attribuées en cas d'atteinte de 8,8 millions d'euros ;
- 2/3 des actions gratuites conditionnées seront attribuées en cas d'atteinte de 8,3 millions d'euros ;
- 1/3 des actions gratuites conditionnées seront attribuées en cas d'atteinte de 7,5 millions d'euros ;
- Aucune action gratuite conditionnée ne sera attribuée en cas d'atteinte d'un résultat strictement inférieur à 7,5 millions d'euros.

Aucun de ces objectifs n'ayant été atteints, cette attribution est devenue caduque.

8. Administration de la société au cours de l'exercice 2009

8.1 Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2009, le Conseil de Surveillance de la société était composé de neuf (9) membres, pris en la personne de :

- Monsieur Francis MOREL, Président ;
- Monsieur Laurent SORBIER, Vice-Président ;
- Madame Sofia BENGANA, membre du Conseil ;
- Monsieur Christophe VICTOR, membre du Conseil ;
- Monsieur Benoît HABERT, membre du Conseil ;
- Monsieur Olivier COSTA DE BEAUREGARD, membre du Conseil ;
- Monsieur Michel WOLFOVSKI, membre du Conseil ;
- SICCEP, représentée par Monsieur François SANCHEZ, membre du Conseil ;
- Monsieur Alain CADIOU, membre du Conseil.

Au cours de l'exercice 2009, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a démissionné de ses fonctions.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance par lettre simple ou par envoi de courriel, au siège social de la société sis 1-3 rue La Fayette à PARIS (75009) :

- Dans sa séance du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a procédé à la nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil en remplacement de la société CAPE, a décidé de ne pas procéder au remplacement de Mme Marie-Christine LEVET, laquelle a démissionné de ses fonctions le 12 novembre 2008, a procédé à la nomination de nouveaux membres au sein des comités spécialisés et a décidé de la suspension du contrat de travail de Mr Thibaut GEMIGNANI au 1^{er} janvier 2009. Ce même Conseil a également procédé à la nomination d'un expert Indépendant dans le cadre de la valorisation des actifs immobiliers d'Adenclassifieds et de ceux du Groupe Figaro. Le Conseil a également pris connaissance du Chiffre d'Affaires Annuel 2008 non audité ;
- Dans sa séance du 12 mars 2009, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, et a examiné et approuvé le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes de surveillance et de direction, et sur le contrôle interne. Ce même Conseil a également renouvelé le mandat de Mr Pierre CONTE en qualité de Président du Directoire ;
- Dans sa séance du 30 mars 2009, une convention entre Adenclassifieds et Mr Thibaut GEMIGNANI a été autorisée par le Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce. Le Conseil a également décidé de la dissolution par confusion de patrimoine de la Société COOPTIN, filiale à 100% ;
- Dans sa séance du 28 avril 2009, le Chiffre d'Affaires du 1^{er} Trimestre 2009 a été soumis au Conseil de Surveillance. Ce Conseil a par ailleurs décidé de la dissolution par confusion de patrimoine de ses filiales à 100% les sociétés CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART ;
- Lors de sa séance du 28 mai 2009, le Conseil de Surveillance a validé l'opération d'apport partiel d'actif par la société FigaroMédias de sa branche complète et autonome d'activité dénommée « Indicateur Bertrand ». Ce même Conseil a également pris acte du protocole d'accord signé le 13 mai entre les sociétés Adenclassifieds, GROUPE SUD OUEST et GROUPE LA DEPECHE DU MIDI ;
- Dans sa séance du 28 juillet 2009, le Conseil de Surveillance a nommé trois nouveaux membres au sein du Directoire de la Société, a examiné le Chiffre d'Affaires du 2^{ème} Trimestre 2009 et a pris acte de la mise en place d'une Joint Venture avec GROUPE SUD OUEST et GROUPE LA DEPECHE DU MIDI qui a donné lieu à la création de la société ADEN GRAND SUD OUEST ;

- Dans sa séance du 31 août 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société OPEN MEDIA et a examiné les résultats du 1^{er} Semestre 2009;
- Dans sa séance du 3 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a constaté le remboursement anticipé de l'avance en compte courant et a autorisé la mise en place d'une convention d'avance en compte courant entre la société Adenclassifieds et SOCIETE DU FIGARO conformément aux dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce. Ce même Conseil a examiné le Chiffre d'Affaires du 3^{ème} Trimestre 2009 et le Budget 2010 ;
- Dans sa séance du 26 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a adopté la deuxième version du Budget 2010 qui lui a été présentée.

8.2 Directoire

Au 31 décembre 2009, le Directoire de la Société était composé de six (6) membres, à savoir :

- Pierre CONTE, Président du Directoire,
- Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général et membre du Directoire,
- Jean-François BUSNEL, Directeur Financier et membre du Directoire ;
- Monsieur Laurent CHOLLAT-NAMY, Directeur des systèmes d'Information et de l'Organisation et membre du Directoire ;
- Monsieur François DUFRESNE, Directeur Marketing et Communication et membre du Directoire ;
- Monsieur Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire.

Etant précisé que Messieurs CHOLLAT-NAMY, DUFRESNE et TEILHARD DE CHARDIN ont été nommés lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 28 juillet 2009, pour une durée de deux années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

9. Rémunérations perçues par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009

Le Conseil de Surveillance de la Société a décidé, lors de sa réunion du 9 décembre 2008, d'adhérer au Code Gouvernement Entreprise AFEP/MEDEF et d'appliquer les recommandations AFEP/MEDEF du 3 octobre 2008.

Les rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009 de la part de la Société se sont établies ainsi :

9.1 Rémunérations des membres du Directoire

9.1.1 Rémunérations des membres du Directoire au titre de leur contrat de travail

Chacune de ces rémunérations mentionnées ci-après a été versée au cours de l'exercice 2009, au titre d'un contrat de travail, et non en qualité de mandataire social.

Les montants indiqués comme « pris en charge » correspondent aux « montants dus » et sont calculés de la façon suivante : montants versés + provision N – provision N-1.

Les montants figurant dans la colonne « versés » au titre des rémunérations variables correspondent aux salaires variables bruts versés en année N+1 au titre de l'année N.

Données en Euros

Pierre CONTE, Président du Directoire	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	350 000	350 000	350 000	350 000
Rémunération variable	100 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Jetons de présence	-	-		
Avantage en nature				
Total	450 000	450 000	450 000	450 000

Les rémunérations perçues par Pierre CONTE ne sont pas supportées par la société ADENCLASSIFIEDS, mais par la société FIGAROMEDIAS.

Guillaume TEILHARD DE CHARDIN	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	-	-	45 000	45 000
Rémunération variable	-	-	13 500	13 500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	5 000	5 000
Total	-	-	63 500	63 500

Les rémunérations perçues par Mr TEILHARD DE CHARDIN ne sont pas supportées par la société Adenclassifieds mais par la société FigaroMédias. Mr TEILHARD DE CHARDIN ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social, qu'il occupe depuis le 28 juillet 2009. Les rémunérations ci-dessus inscrites sont celles prises en charges et versées à compter de son entrée au Directoire.

Jean-François BUSNEL	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	74 749	74 749	132 485	132 485
Rémunération variable	27 500	-	16 500	20 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	2 977	2 977
Total	102 249	74 749	151 962	155 462

Laurent CHOLLAT – NAMY*	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	-	-	56 826	56 826
Rémunération variable	-	-	21 000	N/A
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	1 294	1 294
Total	-	-	79 120	58 120

*Mr CHOLLAT-NAMY est membre du Directoire depuis le 28 juillet 2009 : les rémunérations ci-dessus inscrites sont celles prises en charges et versées à compter de son entrée au Directoire.

François DUFRESNE**	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	-	-	56 332	56 332
Rémunération variable	-	-	21 000	N/A
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	1 381	1 381
Total	-	-	78 713	57 713

**Mr François DUFRESNE est membre du Directoire depuis le 28 juillet 2009 : les rémunérations ci-dessus inscrites sont celles prises en charges et versées à compter de son entrée au Directoire.

9.1.2 Rémunérations des membres du Directoire au titre de leur mandat social

Lors d'une réunion en date du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de la suspension du contrat de travail de Monsieur Thibaut GEMIGNANI, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2009, Monsieur Thibaut GEMIGNANI est rémunéré en qualité de mandataire social.

Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général, Membre du Directoire	Montants 2008		Montants 2009	
	Pris en charge	Versés	Pris en charge	Versés
Rémunération fixe	165 000	165 000	177 202	177 202
Rémunération variable	58 000	60 000	38 000	51 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature	11 234	11 234	10 895	10 895
Total	234 234	236 234	226 097	239 097

9.1.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise attribués aux membres du Directoire

En application des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce et de l'article 163 bis du Code général des impôts, la Société a procédé à quatre plans d'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE »), en 2004, en 2005 et en 2006, attribués notamment aux membres du Directoire de la Société.

A ce jour, il n'existe plus aucun « BSPCE » attribués aux membres du Directoire de la Société qui puissent être exercés.

9.1.4 Attributions gratuites d'actions au bénéfice de certains membres du Directoire

Au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, à l'exception de Monsieur Laurent CHOLLAT-NAMY, qui s'est vu attribuer 4 000 actions gratuites par décision du Directoire en date du 9 février 2009, il n'y a eu aucune autre attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains membres du Directoire. A cette date, Monsieur Laurent CHOLLAT-NAMY n'était pas encore mandataire social, ce dernier ayant été nommé le 28 juillet 2009.

Cette attribution étant soumise à des conditions de performance et celles-ci n'ayant pas été atteintes, cette attribution est devenue caduque (Cf. §7.2 en page 77 du présent document).

Au cours des exercices antérieurs

Par décision en date du 19 février 2007, le Directoire a attribué gratuitement un total de 9 800 actions dont 5 300 actions au bénéfice de Monsieur Eric MAGNE.

Il est précisé que le 20 mai 2008, Eric MAGNE a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire de la Société. Lors de son départ, il a été prévu que le bénéfice de 5 000 des actions qui lui avaient été attribuées gratuitement soit maintenu.

Le Directoire a, dans une décision du 19 février 2009, constaté que la période d'acquisition était arrivée à terme et décidé d'attribuer de manière définitive 5 000 actions à Monsieur Eric MAGNE.

Par ailleurs, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, le Directoire a, par décision en date du 24 juillet 2007, attribué gratuitement un total de 119 948 actions dont 55 776 actions ont été attribuées gratuitement à certains membres du Directoire de la façon suivante : 30 000 actions au bénéfice de Thibaut GEMIGNANI, 13 272 actions au bénéfice de Eric MAGNE et 12 504 actions au bénéfice de Stéphane SCARELLA.

Ladite Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société a également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive sous réserve de remplir des conditions de performance collectives. Ces conditions de performance ne concernent que 40 000 de ces actions attribuées gratuitement et sont définies par rapport à un objectif à atteindre (i) pour moitié sur la base des résultats de la Société au titre de l'exercice 2007 et (ii) pour moitié sur la base des résultats de la Société au titre de l'exercice 2008. Il est toutefois précisé que, s'agissant des résultats de la Société au titre de l'exercice 2007, l'objectif suspensif de l'attribution gratuite des actions a été atteint.

Le Directoire, dans une décision en date du 27 juillet 2009, a constaté que la période d'acquisition était arrivée à terme et a décidé d'attribuer de façon définitive :

- 25 000 actions à Monsieur Thibaut GEMIGNANI.

En outre, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, le Directoire a, par décision en date du 25 janvier 2008, attribué gratuitement un total de 20 000 actions, dont 10 000 actions ont été attribuées gratuitement au Président du Directoire, Pierre CONTE.

Le Directoire a également, par décision en date du 9 Juillet 2008, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 58 673 actions, dont 6 000 ont été attribuées gratuitement à un des membres du Directoire, Jean-François BUSNEL.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-197-II, alinéa 4 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance a décidé que pour l'ensemble des plans émis après le 31 décembre 2006, les mandataires sociaux, après la période de 4 ans qui suit l'attribution, devront conserver un minimum de 20% des actions acquises tant qu'ils font partis de la société, afin de se conformer aux dispositions légales en vigueur.

Le tableau ci-après indique le nombre et les principales caractéristiques des actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire, au cours des exercices 2007 et 2008. Les actions gratuites ont été valorisées conformément à la norme IFRS 2, avant étalement de la charge.

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées en k€	Date d'acquisition	Période de conservation
Thibaut GEMIGNANI	24 juillet 2007	30 000 ^{(1) (2)}	1.192	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
Stéphane SCARELLA ⁽³⁾	24 juillet 2007	10 000 ⁽¹⁾	397	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
	24 juillet 2007	2 504	99	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
Pierre CONTE	25 janvier 2008	10 000	205	25 janvier 2010	du 25 janvier 2010 au 25 janvier 2012
Eric MAGNE	19 février 2007	5 300 ⁽⁴⁾	173	19 février 2009	du 19 février 2009 au 19 février 2011
	24 juillet 2007	10 000 ⁽¹⁾	397	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
	24 juillet 2007	3 272	130	24 juillet 2009	du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011
Jean-François BUSNEL	9 juillet 2008	6 000	67	9 juillet 2010	du 9 juillet 2010 au 9 juillet 2012

⁽¹⁾ Il est précisé que, pour ces actions, il a été décidé d'assortir leur attribution d'une condition de performance collective de leurs bénéficiaires (cf. infra).

⁽²⁾ Les 30.000 actions gratuites attribuées à Thibaut Gemignani le 24 juillet 2007 sont toutes conditionnées à des critères de performance de l'EBITDA pré IFRS 2 des exercices 2007 et 2008. Sur ces 30.000 actions, 25.000 ont finalement réuni les conditions liées à la performance requise.

⁽³⁾ Il est précisé que Pierre Conte, bénéficiaire de l'attribution gratuite d'actions, n'était pas membre du Directoire à la date de la décision du Directoire. A la date d'établissement du présent Document, il est membre du Directoire de la Société.

⁽⁴⁾ Monsieur Eric Magne ayant quitté le Directoire le 20 mai 2008 et la Société le 21 Août 2008, seule l'attribution du 19 février 2007, conformément aux dispositions du Directoire en date du 20 mai 2008, est valable. Lors de son départ, il a notamment été prévu de maintenir le bénéfice de 5.000 des actions attribuées.

⁽⁵⁾ Il est précisé que Monsieur Scarella a été membre du Directoire du 22 mars 2007 au 22 juillet 2008. Il n'était pas membre du Directoire lors de la décision d'attribution du Directoire du 2 octobre 2006.

9.1.5 Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les actions gratuites ont été valorisées selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge. Il n'y a pas eu d'attributions d'option de souscription d'actions.

Données en Euros

Pierre CONTE	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	450 000	450 000
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	205 400	-
Total	655 400	450 000

Les rémunérations perçues par Pierre CONTE ne sont pas supportées par la société Adenclassifieds, mais par la société FigaroMédias.

Thibaut GEMIGNANI	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	234 234	226 097
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	-	-
Total	234 234	226 097

Jean-François BUSNEL	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	102 249	151 962
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	67 440	-
Total	169 689	151 962

Guillaume TEILHARD DE CHARDIN	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	-	63 500
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	-	-
Total	-	63 500

Les rémunérations perçues par Monsieur TEILHARD DE CHARDIN ne sont pas supportées par la société Adenclassifieds mais par la société FigaroMédias. Monsieur TEILHARD DE CHARDIN ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social, qu'il occupe depuis le 28 juillet 2009.

Laurent CHOLLAT-NAMY	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	-	79 120
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées *	-	-
Total	-	79 120

* Etant précisé que l'attribution du 9 février 2009 est caduque (cf § 7.2).

François DUFRESNE	Montants au titre de 2008	Montants au titre de 2009
Rémunérations prises en charge	-	78 713
Valorisation des options attribuées	-	-
Valorisations des actions gratuites attribuées	-	-
Total	-	78 713

9.2 Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

9.2.1 Jetons de présence

Seuls les membres indépendants du Conseil de Surveillance ont perçu des jetons de présence, déterminés au prorata de leur participation aux Conseil de Surveillance et aux Comités spécialisés au cours de l'exercice 2009. Cette rémunération a été versée au cours du mois de décembre 2009.

Jetons de présence			
Membres du Conseil de Surveillance		2008	2009
Nom			
LEVET	Marie-Christine	15 000 €	-
SANCHEZ *	François	5 000 €	20 000 €
SORBIER	Laurent	17 500 €	20 000 €
WOLFOVSKI	Michel	15 000 €	20 000 €
CADIOU	Alain	-	20 000 €
TOTAL		52 500 €	80 000 €

* Monsieur SANCHEZ n'ayant perçu cette rémunération qu'en qualité de Président du Comité des Rémunérations.

9.2.2 Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil de Surveillance

Dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 mars 2006, le Directoire a émis des bons de souscriptions d'actions (les « BSA ») et a déterminé la liste des bénéficiaires. Par décision du même jour, le Directoire a émis 1 704 BSA au profit de Monsieur Laurent Sorbier. Chaque BSA lui donne droit de souscrire à une action nouvelle de la Société pour un prix d'exercice égal à 16 euros, soit la valeur nominale de l'action (1 euro) augmentée d'une prime d'émission de 15 euros.

Le tableau ci-après présente le nombre et les principales caractéristiques des BSA attribués à Laurent Sorbier, membre du Conseil de surveillance de la Société :

Bénéficiaire	Plan	Date d'attribution	Nombre de BSA attribués	Nombre de BSA encore exerçables	Nombre d'actions auxquelles les BSA encore exerçables donnent droit	Prix unitaire d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Laurent SORBIER	2006	30/03/06	1 704	703	703	16	du 30 mars 2006 au 29 mars 2011*

* L'exercice des BSA s'effectue à compter de leur date d'attribution par le directoire de la Société, soit le 30 mars 2006, à hauteur de 12,5 % des BSA attribués à Laurent Sorbier par trimestre civil. Etant précisé que les BSA exerçables au cours d'un trimestre civil mais non effectivement exercés resteront exerçables au cours des trimestres civils ultérieurs et au plus tard, dans les cinq ans qui suivent leur émission, soit au plus tard le 29 mars 2011.

Laurent Sorbier a exercé 1 BSA le 21 juin 2006, 550 BSA le 26 avril 2007 et 450 BSA le 29 juin 2007, soit au total 1 001 BSA.

Au 31 décembre 2009, le solde des BSA exerçable s'élève donc à 703.

10. Liste des mandats sociaux détenus par les mandataires sociaux de la société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, est détaillé ci-après, la liste des mandats et fonctions détenues au cours de l'exercice écoulé par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

L'année au cours de laquelle sont arrivés à terme les autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des cinq dernières années a été insérée entre parenthèses, lorsque l'information était disponible.

10.1 Mandats détenus par les membres du Conseil de Surveillance

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Francis MOREL	Président du Conseil de Surveillance	2/10/07	<u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Directeur Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Société du Figaro • Groupe Figaro • Figaro Magazine KK <u>Président du Directoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Particulier et Finances Editions • Société de Gestion du Figaro <u>Président :</u> <ul style="list-style-type: none"> • SPQN • I.S Matériels • Soc Invest 1 • Soc Invest 3 • Sté d'Edition TV Magazine • Holding des Editions Financières <u>Président du conseil de Gérance :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Transport Presse <u>Gérant :</u> <ul style="list-style-type: none"> • A.G.P.I • PROMOPORTE <u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Roissy PRINT • SOGIDE • SPORT 24 <u>Membre du Comité de Direction :</u> <ul style="list-style-type: none"> • IS MATERIELS • L'IMPRIMERIE • MIDI PRINT 	<u>Président :</u> <ul style="list-style-type: none"> • SPMI (mandat échu en 2004) • Axel Springer France
Laurent SORBIER	Vice-président du Conseil de Surveillance	30/03/06	<u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Membre du conseil d'administration :</u> <ul style="list-style-type: none"> • association Art 30 • association Cube • association ARCADIA 	-

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Benoît HABERT	Membre du Conseil de Surveillance	29/08/06	<u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Dassault Développement <u>Directeur Général Adjoint Stratégie & Développement</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe Industriel Marcel Dassault <u>Gérant</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Habert Dassault Finance <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe Industriel Marcel Dassault • Dassault Développement • Socpresse SA • SA du Figaro • Sport24 • Transgène • KTO TV • Dupuis (Belgique) • Dargaud <u>Représentant permanent du Groupe Industriel Marcel Dassault au conseil d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Biomérieux • Shanh <u>Censeur</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Relaxnews <u>Membre du Comité de suivi</u> <ul style="list-style-type: none"> • Cooltech applications <u>Membre du CA de</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Intigold (Peru) 	<u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> • TM4 (Canada – mandat échu en 2009) • LSF Network (USA – mandat échu en 2009) • Chapitre.com (mandat échu en 2008) • Unimédecine (mandat échu en 2008)
Sofia BENGANA	Membre du Conseil de Surveillance	29/08/06	<u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Ticketac • Météoconsult • Evéne • TV Météo (mandat échu le 31/08/2009) • Sport 24 <u>Président</u> : <ul style="list-style-type: none"> • 1688 <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Bazarchic • SICCE <u>Membre du conseil de surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Société de gestion du Figaro <u>Membre du comité de Direction</u> : <ul style="list-style-type: none"> • The Skreen house Factory 	<u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Cadremploi (mandat échu en 2006) • Explorimmo (mandat échu en 2006)
SICCER, représentée par François SANCHEZ	Membre du Conseil de Surveillance	29/08/06	<u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Sicer <u>Gérant</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe FSC 	<u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Cadremploi (mandat échu en 2006) <u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> • François Sanchez Consultants <u>Gérant</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Monceau Carrière <ul style="list-style-type: none"> • François Sanchez Consultant Région Sud.

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Olivier COSTA DE BEAUREGARD	Membre du Conseil de Surveillance	29/08/06	<u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Président directeur général</u> : • Financière Dassault <u>Directeur général délégué</u> : • Groupe Industriel Marcel Dassault <u>Président du directoire</u> : • Immobilière Dassault <u>Administrateur</u> : • Socpresse • SA du Figaro • Financière Terramaris <u>Administrateur délégué</u> : • Dassault Belgique Aviation <u>Membre du conseil de surveillance</u> : • Journal des Finances • Groupe Industriel Marcel Dassault <u>Représentant permanent du Groupe Industriel Marcel Dassault au conseil</u> : • Artcurial • Dassault Développement	<u>Directeur de</u> : • CCF (mandat échu en 2005) <u>Président directeur général</u> : • Netvalor SA (mandat échu en 2005) • Delaroche SA (mandat échu en 2006) <u>Administrateur</u> : • Banque Accord (mandat échu en 2005) • Loxxia (mandat échu en 2005) • A.G.I.R. (mandat échu en 2006) • Groupe Progres SA (mandat échu en 2006) • Le Bien Public (mandat échu en 2006) • Les Journaux de Saône et Loire (mandat échu en 2006) • Publiprint Province n°1 (mandat échu en 2006) • Thalès (mandat échu en 2007) <u>Membre du conseil de surveillance</u> : • Banque Dupuy, de Parseval (mandat échu en 2005) <u>Gérant</u> : • SCPI (mandat échu en 2006) <u>Représentant permanent de Socpresse au Conseil de</u> : • Le Dauphiné Libéré (mandat échu en 2006) <u>Représentant permanent de Delaroche au Conseil de</u> : Lyon Matin (mandat échu en 2006)
Michel WOLFOVSKI	Membre du Conseil de Surveillance	16/05/07	<u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Directeur Général Délégué</u> : • Club Méditerranée SA <u>Représentant permanent de Club Méditerranée SA dans</u> : • Club Med World Holding <u>Administrateur</u> : • Jet Tours SA (jusqu'au 4 août 2008) <u>Membre du conseil</u> : • Euronext Paris <u>Membre du conseil de surveillance</u> : • Financière Club Med Gym	<u>Membre du Directoire</u> : • Club Méditerranée SA (mandat échu en 2005)

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Alain CADIOU	Membre du Conseil de Surveillance	27/01/2009	Pour la durée du mandat restant à courir de CAPE, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Administrateur indépendant:</u> <ul style="list-style-type: none"> Groupe FLOIRAT SA <u>Membre du comité d'audit :</u> <ul style="list-style-type: none"> AFD 	
Christophe VICTOR	Membre du Conseil de Surveillance	12/11/07	<u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	<u>Président :</u> <ul style="list-style-type: none"> Soc Invest 6 SAS <u>Gérant :</u> <ul style="list-style-type: none"> A.P.I SARL <u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> Sport 24 Représentant permanent de GROUPE FIGARO, administrateur de Roissy Print SA <u>Membre du Directoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> Particulier et Finances Editions Société de gestion du Figaro <u>Membre du comité de direction :</u> <ul style="list-style-type: none"> I.S. Matériels SAS L'Imprimerie SAS Midi Print SAS 1688 <u>Liquidateur:</u> <ul style="list-style-type: none"> GIE APEP P.P.M. SNC 	<u>Président du conseil d'administration :</u> <ul style="list-style-type: none"> Modulo SIRLO (mandat échu en 2006) <u>Directeur Général</u> <ul style="list-style-type: none"> SIRLO (mandat échu en 2006) <u>Administrateur :</u> <ul style="list-style-type: none"> Kenzo Cadremploi (mandat échu en 2006) <u>Membre du comité de direction :</u> <ul style="list-style-type: none"> Modulo B.V. <u>Auditeur :</u> <ul style="list-style-type: none"> Kenzo Japan K.K. Kenzo Paris K.K. <u>Director of the Board of Directors :</u> <ul style="list-style-type: none"> Kenzo UK Ltd <u>Représentant permanent :</u> <ul style="list-style-type: none"> Modulo <u>Gérant :</u> <ul style="list-style-type: none"> AG PRESSE (mandat échu en 2007) <u>Liquidateur au sein de sociétés étrangères :</u> <ul style="list-style-type: none"> S.E.P.P. (mandat échu en 2007)

10.2 Mandats détenus par les membres du Directoire

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
Pierre CONTE	Président du Directoire	02/10/2007	<p><u>2 années</u>, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de membre du Directoire</p> <p><u>1 an</u>, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de Président du Directoire</p>	<p><u>Président Directeur Général</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> FigaroMédias <p><u>Président</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Audipresse SAS <p><u>Gérant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Zefir Web SNC Zefir carrières <p><u>Co-gérant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Interquot Agence 3W (mandat échu en avril 2009) <p><u>Directeur Général</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Seminus GmbH Direct recruit Limited <p><u>Membre du Directoire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Société de Gestion du Figaro <p><u>Membre du Comité de Direction</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1688 <p><u>Administrateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sport 24 Sicce 	<p><u>Président du Conseil d'Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) Explorimmo (mandat échu en 2006) CADRES-ON-LINE (mandat échu en 2008) <p><u>Administrateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Publprint <p><u>Gérant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Socprint <p><u>Président Directeur Général</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Socprint (mandat échu en 2007) TLR Régies Associées (mandat échu en 2008) Sport 24 (mandat échu en 2008) <p><u>Administrateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) Explorimmo (mandat échu en 2006)
Thibaut GEMIGNANI	Directeur Général et membre du Directoire	29/08/2006	<p><u>2 années</u>, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de membre du Directoire</p>	<p><u>Directeur Général</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aden Grand Sud Ouest 	<p><u>Directeur Général</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) CADRES-ON-LINE (mandat échu en 2008) <p><u>Administrateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006)
Jean-François BUSNEL	Membre du Directoire	25/06/2008	<p><u>2 années</u>, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de membre du Directoire</p>	-	-
Guillaume TEILHARD de CHARDIN	Membre du Directoire	28/07/2009	<p>Pour la durée du mandat du Directoire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009</p>	-	<p><u>Administrateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) Explorimmo (mandat échu en 2006)

Nom	Mandat	Date de première nomination	Durée - Date de fin du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2009	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document
François DUFRESNE	Membre du Directoire	28/07/2009	Pour la durée du mandat du Directoire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	-	-
Laurent CHOLLAT-NAMY	Membre du Directoire	28/07/2009	Pour la durée du mandat du Directoire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	-	Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> Explorimmo (mandat échu en 2005)

Il sera en outre proposé aux actionnaires, lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de nommer :

- **PORTIMMO NEUF**,
Avenue Gambetta – Immeuble ELLIPSE 41
92 400 COURBEVOIE

En qualité de membre du Conseil de Surveillance en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

11. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

L'activité de la Société n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives. La Société a néanmoins initié une démarche en faveur de la protection environnementale « Aden Earth » relayée par l'ensemble de ses salariés en vue d'assurer le tri sélectif des déchets, ainsi que la mise en place d'un plan d'économie d'énergie. Les locaux de son siège social à Paris ont été entièrement rénovés en 2006 et répondent aux dernières normes en matière d'isolation et d'économie d'énergie.

Sur le plan social, les éléments suivants peuvent être notés :

11.1 Effectifs de la Société

Au 31 décembre 2009, Adenclassifieds et ses filiales employaient 432 salariés, dont 425 contrats à durée indéterminée, 5 contrats à durée déterminée et 2 contrats de professionnalisation.

Adenclassifieds a ponctuellement recours à des contrats de prestations de service avec des SSII.

L'effectif moyen fin de mois du Groupe en 2009 s'élève à 419 salariés, contre 419 salariés en 2008.

L'effectif fin de période d'Adenclassifieds a évolué essentiellement pour 2 raisons majeures :

- l'intégration des salariés de l'Indicateur Bertrand et des personnes attachées au contrat de régie des petites annonces immobilières du Figaro (82 personnes au 30 juin 2009, lors de l'apport partiel d'actif et de la signature du contrat de régie avec le Figaro),
 - les départs enregistrés au cours de l'année 2009 pour le périmètre d'activité d'Adenclassifieds au 31/12/08
- Aux 31 décembre 2009 et 2008, les effectifs de la Société se décomposaient de la façon suivante :

Société	Pays	31/12/2009			31/12/2008		
		Cadres	Non Cadres	TOTAL	Cadres	Non Cadres	TOTAL
ADENCLASSIFIEDS	France	317	100	417	275	60	335
OPEN MEDIA	France				11	24	35
CADRES-ON-LINE	France				13	6	19
PRO-A-PART	France				7	9	16
IB/FM	France						
COOPTIN	France						
AGENCE 3W	France						
OFFICIEL COMMERCE	France						
EFFECTIFS France		317	100	417	306	99	405
DIRECT RECRUIT/1JOB	Angleterre		N/A	7		N/A	9
SEMINUS	Allemagne		N/A	8		N/A	13
EFFECTIFS ETRANGER				15			22
EFFECTIFS GROUPE				432			427

Société	Pays	31/12/2009			31/12/2008		
		Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
ADENCLASSIFIEDS	France	197	220	417	152	183	335
OPEN MEDIA	France				28	7	35
CADRES-ON-LINE	France				13	6	19
PRO-A-PART	France				13	3	16
IB/FM	France						
COOPTIN	France						
AGENCE 3W	France						
OFFICIEL COMMERCE	France						
EFFECTIFS France		197	220	417	206	199	405
DIRECT RECRUIT/1JOB	Angleterre	6	1	7	8	1	9
SEMINUS	Allemagne	4	4	8	4	9	13
EFFECTIFS ETRANGER		10	5	15	12	10	22
EFFECTIFS GROUPE		207	225	432	218	209	427

S'agissant d'Adenclassifieds, l'âge moyen est stable, à 30,8 ans en 2009 contre 30,8 en 2008, tout comme l'ancienneté moyenne, qui s'élève à 2 ans en 2009 contre 1,8 en 2008.

11.2 Eléments relatifs à la politique sociale de la Société

La société Adenclassifieds a procédé à une simplification de son organigramme juridique au cours de l'exercice 2009 par voie de dissolutions par confusion de patrimoine des filiales qu'elle détenait à 100%. De ce fait les salariés de ces filiales sont devenus salariés de la société Adenclassifieds.

De plus les salariés concernés par l'apport partiel d'actif de l'Indicateur Bertrand par FigaroMédias à Adenclassifieds, intervenus au 30 juin 2009, ainsi que ceux transférés à l'occasion de la reprise du contrat de régie des annonces immobilières du FIGARO, sont également devenus salariés Adenclassifieds.

11.2.1 La politique d'emploi

Dans un contexte économique difficile en 2009 où le volume de recrutement au sein d'Adenclassifieds a nettement baissé, la mobilité interne est restée la priorité pour la Société, permettant ainsi de capitaliser sur nos ressources et compétences internes. A ce titre, 52 salariés ont bénéficié d'une mobilité au cours de l'année 2009, qu'elle soit « inter-pôles », fonctionnelle ou géographique.

Les souhaits de mobilité des salariés de la Société sont identifiés au cours d'entretiens annuels individualisés, dont le support a été refondu en juillet 2009. L'Entretien Annuel Professionnel combine maintenant l'Entretien Annuel d'évaluation et l'Entretien Professionnel, permettant ainsi de répondre aux obligations légales.

Les salariés ont la possibilité de suivre à travers une bourse de l'emploi interne les offres de recrutement.

Un process de recrutement est clairement identifié de la signature de la demande de recrutement initiale par un membre du comité de direction à la présentation des candidats. Une politique active de cooptation a été mise en place.

11.2.2 L'égalité professionnelle

La Société est particulièrement attentive au respect de l'égalité de traitement entre ses salariés tant en ce qui concerne le recrutement que l'embauche, l'évolution professionnelle, les sanctions disciplinaires, la formation ou la promotion.

11.2.3 L'organisation du temps de travail

La durée du temps de travail des salariés d'Adenclassifieds est en conformité avec les exigences législatives et réglementaires. La durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures.

En date du 1^{er} octobre 2007, un accord d'entreprise a été signé avec les représentants du personnel de la société Adenclassifieds, relatif à la durée, l'organisation et l'aménagement du temps de travail au sein de la société. Conformément aux dispositions de la loi N° 2000-37 du 19 janvier 2000, la société a réduit la durée du travail de ses salariés, soit à 1 607 heures de travail, soit à 218 jours de travail sur l'année, selon la catégorie de personnel.

Un nouvel accord sur la durée, l'aménagement et l'organisation du temps de travail a été signé le 20 novembre 2008. Il permet la mise en place de la législation sur le temps de travail issue des dispositions de la loi numéro 2008-789 du 20 août 2008 qui privilégie notamment la négociation dans le cadre de l'entreprise.

11.2.4 La politique de rémunération

La Négociation Annuelle Obligatoire permet d'étudier l'état des rémunérations réellement versées.

Le sujet Egalité Hommes-Femmes fait parti des points de vigilance à surveiller pour la société.

11.2.5 Les relations collectives

Suite à la fusion des sociétés Cadremploi, Keljob et Explorimmo, des élections se sont tenues en novembre 2007 afin de désigner les membres des instances représentatives du personnel (Comité d'entreprise, Délégués du personnel) et en décembre 2007 (CHSCT) pour la société Adenclassifieds. Les membres avaient été élus pour un mandat de 4 ans. Les réunions du comité d'entreprise résultant de ces élections se tiennent mensuellement.

Suite au départ de plusieurs membres et à la fusion avec les sociétés ProAPart, Open Média, et l'activité « Indicateur Bertrand » de FigaroMédias, les élus et Adenclassifieds ont décidé d'organiser de nouvelles élections.

A cette occasion, la Société a souhaité simplifier et faciliter le déroulement des élections en mettant en place le vote électronique. Un accord sur le vote électronique a donc été signé et les élections se sont déroulées sous un format électronique du 16 au 20 novembre 2009. Un taux record de participation a été enregistré avec plus de 70 %.

Deux syndicats étaient représentés lors de ces élections : FO & CFDT. La CFDT a obtenu la majorité des voix.

Sur les 42 candidats qui se sont présentés lors de ces élections, 24 ont été élus, à savoir : 5 élus titulaires et 5 élus suppléants au Comité d'entreprise et 7 élus titulaires et 7 élus suppléants pour les Délégués du Personnel.

11.3 Rémunérations, avantages, intéressement et participation du personnel

Le montant global des rémunérations brutes constatées en charges en 2009 s'élève à 16 592 k€, contre 15 223 k€ en 2008. S'agissant des charges patronales, elles s'élèvent à 7 694 k€ en 2009, contre 7 129 k€ en 2008.

Au cours de l'exercice 2009 et suite à l'intégration des salariés « Indicateur Bertrand », la Société a engagé des négociations pour la mise en place d'un accord d'intéressement. Ces négociations sont toujours en cours.

11.4 Formation

153 000 euros ont été utilisés au titre du Plan de formation 2009, soit 622 formations assurées aux salariés de la Société, pour un total de 1848 heures de formation* réparties de la façon suivante :

- 26% Management
- 17% Commercial
- 17% IT
- 15% Transverses (Bureautique, Sécurité, etc.)
- 10% Marketing
- 10% Anglais
- 5% Finance

*mode de calcul : 1 formation de 7 heures suivie par 6 salariés représente 7 heures de formation et non pas 42 heures

En intégrant la rémunération des salariés dans le calcul du budget de formation, 1,78% de la masse salariale est consacré aux actions de formation ; les obligations de formation d'Adenclassifieds sont ainsi dépassées (0,9% minimum obligatoire).

S'agissant du Droit Individuel à la Formation (DIF), 1503 heures ont été utilisées au titre du DIF, soit 85 personnes qui ont fait valoir leur demande de DIF.

Afin de faciliter l'accès à la formation et de rendre les salariés, acteurs de leur évolution professionnelle, Adenclassifieds a lancé en 2009 le site Internet Adenacademy, catalogue recensant l'ensemble de l'offre de formation proposée au sein d'Adenclassifieds.

La Société s'efforce d'adapter sur-mesure les formations dispensées de par la présence d'un formateur interne et en privilégiant les formations intra-entreprise lors d'interventions d'organismes externes.

11.5 Hygiène et sécurité

Sur l'exercice 2009, le CHSCT s'est réuni 4 fois, Un document plus allégé concernant les risques professionnels « Annexe Evaluation des risques professionnels » a été créé et est remis à jour à l'issue de chaque réunion au CHSCT,

En 2009, le CHSCT d'Adenclassifieds a notamment été consulté sur les différents déménagements liés au projet de rapprochement des activités immobilières d'Adenclassifieds et de l'activité « Indicateur Bertrand » de FigaroMédias.

Il a été également consulté concernant l'information, la prévention et la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (« PCA »), en cas de pandémie grippale.

Suite aux élections CE & DP qui se sont tenues en novembre 2009, les membres du comité d'entreprise et les délégués du personnel ont de nouveau procédé à la désignation des membres, du nouveau CHSCT.

12. Informations sociales (Adenclassifieds S.A.)

12.1 Faits majeurs de la période

12.1.1 Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FigaroMédias à la société Adenclassifieds

Pour ce paragraphe, le lecteur peut se référer au § 3.8.2 du présent document.

12.1.2 Simplification de l'Organigramme Juridique

Pour ce paragraphe, le lecteur peut se référer au § 3.8.3 du présent document.

12.2 Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Cependant, la provision pour Indemnité de fin de carrière d'Indicateur Bertrand, apportée au 30 juin 2009, n'était pas comptabilisée dans les comptes sociaux de l'apporteuse. La provision à fin juin 2009 a été comptabilisée dans les comptes d'Adenclassifieds pour 396 K€ en diminution des capitaux propres.

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les comptes du présent exercice sont présentés suivant les dispositions du nouveau plan comptable.

12.3 Situation de la Société du début de l'exercice en cours à la date du présent rapport

Adenclassifieds envisage de proposer à ses clients des activités Emploi et Formation une offre élargie papier et web permettant de répondre à l'ensemble des problématiques de ses clients en matière de communication institutionnelle et corporate. Ce projet pourrait se concrétiser par la prise en régie par Adenclassifieds en lieu et place de FigaroMédias de l'ensemble des annonces papier Emploi et Formation du FIGARO. LE FIGARO mettrait fin à son contrat de régie avec FigaroMédias pour la partie Emploi et Formation en vue de confier cette régie à Adenclassifieds. Les salariés concernés seront transférés à Adenclassifieds, L'exécution, la production, la mise en page des annonces Papier au sein du FIGARO restant à la charge de FigaroMédias.

12.4 Chiffre d'Affaires

La décomposition du chiffre d'affaires par activités se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emploi	34 339	43 062
Formation	3 482	2 580
Immobilier	12 607	6 026
Total.....	50 428	51 669

Les données chiffrées sectorielles présentées ci-dessus se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier
Annonces / Communication	26 146	3 482	12 006
Services à Valeur Ajoutée.....	8 194	0	601
Total	34 339	3 482	12 607

Au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier
Annonces / Communication	37 553	2 580	6 026
Services à Valeur Ajoutée	5 509		
Total.....	43 062	2 580	6 026

L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

12.5 Personnel

L'effectif moyen de la société pour l'exercice 2009 s'élève à 375 salariés, contre 332 salariés pour 2008.

La répartition de l'effectif moyen entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

	2009	2008
Cadres	299	273
Non cadres.....	76	59
Total	375	332

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Salaires et traitements	16 592	15 223
Charges sociales et fiscales.....	7 694	7 129
Attribution d'Actions gratuites	1 059	2 230
Total	25 345	24 582

Au 31 décembre 2009, le taux moyen de charges sociales et fiscales atteint 46,37 % de la masse salariale brute (46.83 % au 31 décembre 2008). Les charges de personnel comprennent le coût de l'attribution des actions gratuites.

12.6 Informations sur les délais de paiement au 31/12/2009

En K€	Solde	dettes échues	dettes non échues à 30 jours	dettes non échues supérieures à	dettes en voie de compensation
fournisseurs exploitation	4 677	934	3 374	369	
fournisseurs immobilisation	1 458	239	219	1 000	
fournisseurs échanges marchandises	807	0	0	0	807
Total	6 942	1 173	3 593	1 369	807

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2009 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Toutefois, s'agissant de la première application, aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est présenté pour cet exercice.

12.7 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le montant des dépenses excédentaires telles que visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'est élevé à 70 281 € au cours de l'exercice écoulé.

12.8 Conventions relevant de l'article L 225-86 du Code de commerce

12.8.1 Conventions conclues au cours de l'exercice 2009

(Cf. Rapport des Commissaires aux comptes en pages 242 à 244 du présent Document.)

Ces conventions ont été adoptées, à l'unanimité, lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010.

i. Convention entre Adenclassifieds et Monsieur Thibaut GEMIGNANI

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 30 mars 2009, a autorisé la mise en place d'une convention entre la société Adenclassifieds et Monsieur Thibaut GEMIGNANI.

L'objectif de cette convention est de fixer les conditions d'obtention et de calcul de l'indemnité de départ qui serait versée à Monsieur Thibaut GEMIGNANI en cas de départ forcé et/ou de changement de contrôle de la Société.

ii. Convention d'avance en compte courant

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 3 novembre 2009, a autorisé une convention d'avance en compte courant par la société Adenclassifieds à la société GROUPE FIGARO, d'un montant initial de 50.000.000 euros qui fluctuerait à la hausse ou à la baisse en fonction des excédents ou des besoins de la société Adenclassifieds. Cette convention a pris effet le 25 novembre 2009.

Cette convention prévoit une rémunération au taux moyen mensuel de l'EURIBOR 12 mois, minoré d'une marge de 0,20%.

12.8.2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieures dont l'exécution s'est poursuivie en 2009

i. Conventions de gestion centralisée de Trésorerie entre Adenclassifieds et ses filiales

La société Adenclassifieds a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 décembre 2008 à mettre en place, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, une convention de gestion centralisée de trésorerie avec ses filiales:

- DIRECT RECRUIT ;
- PRO-A-PART.

La Convention mise en place avec la Société PRO-A-PART a perduré jusqu'au 31 mai 2009, date à laquelle cette filiale a été dissoute par une opération de dissolution sans liquidation.

La société Adenclassifieds a été également autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 décembre 2008, à procéder à la mise en place d'un avenant à la convention de gestion centralisée de trésorerie, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2008, avec ses filiales :

- COOPTIN ;
- OPEN MEDIA ;
- SEMINUS.

La convention de gestion de Trésorerie mise en place avec les filiales COOPTIN et OPEN MEDIA a perduré jusqu'à la dissolution sans liquidation de ces deux filiales, soit jusqu'au 31 mai 2009 pour COOPTIN et jusqu'au 30 septembre 2009 pour OPEN MEDIA.

ii. Conventions d'avance en compte courant

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 décembre 2007 a autorisé une convention d'avance en compte courant par la société Adenclassifieds à la société SOCPRESSE, d'un montant initial de 50.000.000 euros qui fluctuerait à la hausse ou à la baisse en fonction des excédents ou des besoins de la société Adenclassifieds : 38 300 000 € ont été mis à disposition jusqu'au 25 novembre 2009.

Cette convention prévoit une rémunération au taux moyen mensuel de l'EURIBOR 12 mois, minoré d'une marge de 0,20%.

Cette convention s'est poursuivie jusqu'au remboursement par anticipation de cette convention, soit jusqu'au 25 novembre 2009.

12.9 Contrôle des Comptes

S'agissant du contrôle de la Société, il est rappelé que le Commissariat aux Comptes de la Société est assumé conjointement par :

- la société DELOITTE & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, nommée par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- la société APLITEC, Co-Commissaire aux comptes titulaire, nommée par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
ET,
- la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, nommée par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Monsieur Pierre LAOT, Co-Commissaire aux comptes suppléant, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

12.10 Affectation du résultat

Il sera proposé, lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui se solde par un résultat s'élevant à 1 380 057,77 €, comme suit :

Dotation à la réserve légale :	69 002,89 €
Report à nouveau antérieur :	7 817 872,78 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice, après dotation à la réserve légale, en totalité au compte de report à nouveau :	1 311 054,88 €

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à un montant de 9 128 927,66 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucun versement de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le Directoire

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Nature des Indications / Périodes</i>	<i>31/12/2009 (12mois)</i>	<i>31/12/2008 (12 mois)</i>	<i>31/12/2007 (12 mois)</i>	<i>31/12/2006 (15 mois)</i>	<i>30/09/2005 (9 mois)</i>
I - Situation Financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 044 776	6 502 871	6 468 421	4 897 974	1 794 511
b) Nombre d'actions émises	7 044 776	6 502 871	6 468 421	4 897 974	1 794 511
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'Affaires hors taxes	50 428 355	51 669 263	46 634 560	35 747 612	6 459 617
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	5 822 486	11 675 825	9 452 170	1 241 621	118 656
c) Impôt sur les bénéfices	818 267	266 330		2 504	-141 176
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	5 004 219	11 409 495	9 452 170	1 239 116	259 832
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 380 058	8 351 470	7 335 522	-762 661	87 973
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0.71	1.75	1.46	0.25	0.14
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0.20	1.28	1.13	-0.16	0.05
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen	375	332	293	267	70
b) Montant de la masse salariale	16 592 514	15 223 262	13 748 834	13 385 374	2 564 535
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	8 752 403	9 358 827	6 909 034	6 192 581	1 152 933

DELEGATION EN COURS DE VALIDITE AU DIRECTOIRE

Objet de la résolution adoptée par l'Assemblée générale Mixte des actionnaires de la Société du 30 juin 2009	Montant maximum autorisé	Durée de la délégation à compter du 30 juin 2009
Autorisation au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	- Part maximale du capital social pouvant être rachetée : 10 % - Montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat : 32.514.350 €	12 mois
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	3.000.000 €	26 mois
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou titres financiers	1.000.000 € *	26 mois
Autorisation au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital social en en fixant le prix d'émission et ce dans la limite de 10 % du capital social	10% du capital social *	26 mois
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	15% de l'émission initiale ⁽²⁾	26 mois
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres financiers donnant accès au capital social, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique initiée par la Société	2.000.000 € *	26 mois
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres financiers donnant accès au capital social, en vue de rémunérerDes apports en nature constitués d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital social	10% du capital social ⁽¹⁾	26 mois
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre tous titres financiers donnant droit à l'attribution de titres de créance	25.000.000 €	26 mois
Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société, par incorporation de réserves aux salariés de la Société et/ou de ses filiales	1.000.000€ *	26 mois
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales	26.000 € *	26 mois
Autorisation au directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	3% du capital social ⁽¹⁾	38 mois
Délégation de compétence au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation des ations autodétenues	10% du capital social	12 mois

Ce montant s'impute sur le plafond global fixé au point ci-dessus, soit 3.000.000€

A. CALENDRIER DE L'INFORMATION FINANCIERE EN 2010	104	C. DIVIDENDES	107
1. Publication du Chiffre d'Affaires	104		
2. Publication des comptes	104		
3. Assemblée Générale des actionnaires	104		
B. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	105		

A. CALENDRIER DE L'INFORMATION FINANCIERE EN 2010

1. Publication du Chiffre d'Affaires

17 Février 2010

Chiffre d'affaires annuel 2009 et du 4^{ème} trimestre 2009 du Groupe Adenclassifieds.

5 Mai 2010

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 du Groupe Adenclassifieds.

28 Juillet 2010

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2010 du Groupe Adenclassifieds.

10 Novembre 2010

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2010 du Groupe Adenclassifieds.

2. Publication des comptes

22 Avril 2010

Rapport Financier Annuel 2009 du Groupe Adenclassifieds (maison mère et comptes consolidés).

31 Août 2010

Comptes Semestriels Consolidés résumés 2010 du Groupe Adenclassifieds.

3. Assemblée Générale des actionnaires

15 Juin 2010

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

B. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Document sont disponibles sans frais auprès de la société, ainsi que sur le site Internet de la société (<http://www.Adenclassifieds.com>) et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la société et devant être mis à la disposition de l'ensemble des actionnaires, conformément à la réglementation en vigueur, peuvent être consultés au siège social de la société.

En application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois :

<i>Informations communiquées ou rendues publiques</i>	<i>Date de publication</i>
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	05/01/2009
Communiqué relatif au bilan semestriel du contrat de liquidité	06/01/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	12/01/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	19/01/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	26/01/2009
Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires annuel 2008	28/01/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	02/02/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	09/02/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	16/02/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	23/02/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	02/03/2009
Communiqué de presse relatif à l'avancée de la publication des résultats annuels 2008	05/03/2009
Communiqué de presse relatif à l'apport complémentaire au contrat de liquidité	06/03/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	09/03/2009
Communiqué de presse relatif aux résultats annuels 2008	12/03/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	16/03/2009
Communiqué de presse relatif au lancement du site Internet Adenweb	18/03/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	23/03/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	30/03/2009
Communiqué relatif au projet de création d'un puissant pôle immobilier multi-supports	02/04/2009
Information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	03/04/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	06/04/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	14/04/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	27/04/2009
Information financière du 1er trimestre 2009	28/04/2009
Rapport financier annuel 2008	30/04/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	04/05/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	11/05/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	18/05/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	25/05/2009
Communiqué de presse relatif à l'Assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire du 30 juin 2009	29/05/2009
Communiqué de presse relatif à l'information publiée ou rendue publique au cours des douze derniers mois	29/05/2009
Avis de projet d'apport partiel d'actif	29/05/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	02/06/2009
Communiqué de presse relatif au projet d'apport partiel d'actif du "Groupe Indicateur Bertrand" à Adenclassifieds	03/06/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	08/06/2009
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte	10/06/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	15/06/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	22/06/2009

<i>Informations communiquées ou rendues publiques</i>	<i>Date de publication</i>
Communiqué de presse relatif au projet d'apport partiel d'actif du "Groupe Indicateur Bertrand" à Adenclassifieds	23/06/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	29/06/2009
Bilan semestriel 2009 du contrat de liquidité	02/07/2009
Descriptif du programme de rachat d'actions	02/07/2009
Communiqué de presse relatif à l'approbation à l'unanimité l'apport partiel du "Groupe Indicateur Bertrand" par l'assemblée Générale Mixte	02/07/2009
Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	06/07/2009
Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 16 juillet 2009	21/07/2009
Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2009	28/07/2009
Adenclassifieds, le Groupe Sud Ouest et le Groupe La Dépêche du Midi annoncent la création d'une Joint Venture sur le marché de l'emploi sur Internet "Aden Grand Sud Ouest"	29/07/2009
Rapport financier semestriel 2009	31/08/2009
Communiqué de presse relatif aux résultats semestriels 2009	31/08/2009
Leadership confirmé des sites Emploi d'Adenclassifieds	17/09/2009
Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne *	28/09/2009
Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2009	03/11/2009
Communiqué de presse relatif aux Records d'audience en septembre	04/11/2009
Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle Interne*	09/11/2009
Communiqué de presse relatif au calendrier communication financière 2010	09/12/2009
Communiqué de mise à disposition du document de référence 2008	06/01/2010
Bilan semestriel du contrat de liquidité Adenclassifieds contracté avec la société Natixis Securities	06/01/2010
Document de référence 2008	06/01/2010
Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires 2009 : 53,4 M €	17/02/2010
Communiqué de presse relatif à la reprise des contrats de régie des annonces emploi et formation du Figaro	15/03/2010
Communiqué de presse relatif aux résultats annuels 2009	24/03/2010
Communiqué de mise à disposition du Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2009	22/04/2010
Rapport Financier Annuel 2009	22/04/2010
Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010 : 16,5M€	05/05/2010
Communiqué de presse relatif aux modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires	07/05/2010
Avis de réunion valant avis de convocation	07/05/2010
Rapport de gestion du Directoire	07/05/2010
Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2010	07/05/2010
Rapport du Conseil de Surveillance	07/05/2010
Rapport 2009 du Président du Conseil de Surveillance	07/05/2010
Rapport spécial sur les options de souscriptions d'actions	07/05/2010
Texte des projets de résolutions	07/05/2010
Rapport spécial du Directoire sur l'attribution gratuite d'actions	07/05/2010
Annexe sociale	07/05/2010
Annexe comptes consolidés	07/05/2010
Résultats des Votes de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2010	17/06/2010
Descriptif du programme de rachat d'actions	17/06/2010
Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2010	01/07/2010
Publication des comptes au Bulletin des Annonces Obligatoires	02/07/2010
Bilan semestriel du contrat de liquidité Adenclassifieds contracté avec la société Natixis Securities	02/07/2010
Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires du 1 ^{er} Semestre 2010	28/07/2010

* Etant précisé que ces documents ont été mis en ligne sur le site Internet de la Société le 29 mai 2009

C. DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes fait l'objet d'un examen lors de chaque exercice social, prenant en compte le résultat de la Société, sa situation financière et ses besoins de financement.

La société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

A. COMPTES CONSOLIDES	109
Etat de la situation Financière	109
Etat du résultat global total	110
Tableau des flux de trésorerie consolidés	112
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	113
Notes annexes aux comptes consolidés	114
B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	161

A. COMPTES CONSOLIDES

Etat de la situation financière

En milliers d'euros	Notes	Exercice	
		31 déc 2009	31 déc 2008
Immobilisations incorporelles	8.1	41 196	41 061
Goodwill	8.3	93 927	93 906
Immobilisations corporelles	8.2	1 745	1 363
Autres actifs financiers	8.5	864	789
Impôts différés	7.8.3	523	222
Autres actifs long terme		1	-
Actifs non-courants		138 257	137 340
Stocks et en-cours		-	-
Clients et autres débiteurs	8.6.1	20 493	21 893
Créances d'impôt	8.6.1	181	761
Autres actifs courants	8.6.1	1 031	1 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.7	53 678	53 513
Disponibilités			
Actifs courants		75 383	77 235
Total Actifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		213 640	214 576
Capital	8.8	7 045	6 503
Primes liées au capital	8.8	78 479	77 609
Réserves de conversion	-	471	649
Autres réserves	8.8	81 125	73 823
Résultat de l'exercice		777	6 372
Total Capitaux propres, part du groupe		166 955	163 659
Intérêts minoritaires- Réserves		18	-
Intérêts minoritaires- Résultat	-	17	-
Total Intérêts minoritaires		1	-
Total des capitaux propres		166 957	163 659
Emprunts et dettes financières		-	67
Engagements envers le personnel	8.9	699	189
Autres provisions	8.9	884	474
Impôts différés	7.8.3	10 263	10 263
Total Passifs non courants		11 846	10 993
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		841	83
Fournisseurs et autres créditeurs	8.6.3	21 230	23 283
Dettes d'impôt	8.6.3	631	266
Autres passifs courants	8.6.4	12 135	16 292
Total Passifs courants		34 838	39 924
Total Passif		213 640	214 576

Etat du résultat global total – Partie 1

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2009	31 déc 2008
Chiffre d'affaires	7.1	53 410	59 055
Autres produits de l'activité		614	609
Achats consommés	7.2	-2 688	-1 729
Charges externes	7.2	-16 104	-18 182
Charges de personnel	7.3.2	-27 037	-27 145
Impôts et taxes		-1 666	-1 473
Dotations nettes aux amortissements	7.4	-3 048	-1 917
Dotations nettes aux provisions	7.4	-273	-206
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-	-
Autres produits et charges-courants	7.5	-643	-553
Résultat opérationnel courant		2 564	8 458
Résultat sur cession de participations consolidées			
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	7.6	-821	-1 034
Charges nettes de dépréciation et amortissements non récurrentes	7.6	-1 000	32
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	7.6	-1 821	-1 002
Résultat opérationnel		743	7 456
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		647	2 406
Coût de l'endettement financier brut		1	-29
Coût de l'endettement financier net	7.7	648	2 377
Autres produits et charges financiers	7.7	45	-45
Résultat avant impôt		1 436	9 788
Charge d'impôt	7.8.1	-675	-3 416
Résultat de l'ensemble consolidé		761	6 372
Intérêts minoritaires		-17	-
Résultat net part du Groupe		777	6 372
Résultat par action	7.9.1	0.12	1.00
Résultat dilué par action	7.9.2	0.11	0.97

Etat du résultat global total – Partie 2

Résultat de l'ensemble consolidé	761	6 372
Autres éléments du résultat global		
Ecarts de conversion des activités à l'étranger	177	-541
Actifs financiers disponible à la vente		
Partie efficace des produits ou perte sur instruments de couverture		
Réévaluation d'immobilisations corporelles		
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies		
Quote part des autres éléments du Résultat Global dans les participations en équivalence		
Impôt sur le résultat des autres éléments du résultat global		
Autres éléments du résultat global net d'impôts	-356	
Résultat global total	582	5 831
Résultat global total attribuable		
Aux propriétaires de la société mère	599	5 831
Aux intérêts minoritaires	-17	

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Résultat net total consolidé	777	6 372
Elim. des amortissements et provisions	4 034	2 059
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	1	2
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	1 495	2 735
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 291	11 168
Elim. de la charge (produit) d'impôt	675	3 416
Elim. du coût de l'endettement financier net	3	7
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	6 969	14 591
Incidence de la variation du BFR	-3 423	5 970
Impôts payés	114	-547
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 660	20 014
Incidence des variations de périmètre	-118	-17 933
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 807	-4 332
Variation des prêts et avances consentis	53	
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	-7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 872	-23 272
Augmentation de capital	18	211
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-316	-5 136
Remboursement d'emprunts	-67	-92
Intérêts financiers nets versés	-3	-7
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-368	-5 024
Incidence de la variation des taux de change	28	-94
Variation nette de la trésorerie	-551	-8 376
Trésorerie d'ouverture	53 387	61 764
Trésorerie de clôture	52 836	53 387

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Instruments de capitaux propres	Réserves de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 déc. 2007	6 468 421	6 468	76 891	2 020	-108	-170	70 545	4 395		160 041
Affectation du résultat 2007										0
Ecart de conversion										-541
Résultat 2008					-541		4 395	-4 395		6 372
Augmentation de capital	34 450	35	718					6 372		753
Palements en actions				2 735						2 735
Juste valeur IFRS actions livrées en 2008				-2 556						-2 556
Gains sur actions livrées en 2008							918			918
Actions propres						-3 548				-3 605
Autres variations							-458			-458
Capitaux propres au 31 déc. 2008	6 502 871	6 503	77 609	2 199	-649	-3 718	75 343	6 372		163 660
Affectation du résultat 2008										177
Ecart de conversion										1 120
Résultat 2009					177		6 372	-6 372		1 430
Augmentation de capital (1)	541 905	542	870					777		18
Palements en actions				1 495						1 495
Juste valeur IFRS actions livrées				-2 864						-2 864
Gains sur actions livrées 2009							1 589			1 589
Actions propres						915	33			948
Autres variations							-239			-239
Capitaux propres au 31 décembre 2009	7 044 776	7 045	78 479	830	-471	-2 803	83 098	777	1	166 957

L'augmentation de capital correspond à l'apport partiel d'actif de l'activité Indicateur Bertrand réalisé au 30 juin 2009

Notes annexes aux comptes consolidés

1.	Informations relatives au Groupe	116
2.	Evènements significatifs intervenus	116
2.1	Evènements significatifs de la période.....	116
3.	Principes et méthodes comptables	117
3.1	Règles et méthodes comptables.....	117
3.2	Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés	120
3.3	Recours à des estimations	120
3.4	Méthodes de consolidation	120
3.5	Regroupements d'entreprises et Goodwill	121
3.6	Transactions intragroupes.....	121
3.7	Conversion des opérations en devises.....	121
3.8	Traitement des écarts de change sur transactions et flux internes	122
3.9	Immobilisations incorporelles.....	122
3.10	Immobilisations corporelles.....	123
3.11	Dépréciation d'actifs.....	123
3.12	Contrats de location	124
3.13	Coûts d'emprunt	125
3.14	Actifs financiers.....	125
3.15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	126
3.16	Capital	126
3.17	Plans de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites	127
3.18	Engagements envers les salariés	128
3.19	Provisions pour risques et charges	129
3.20	Instruments financiers dérivés	129
3.21	Chiffre d'affaires.....	130
3.22	Echanges de publicité	130
3.23	Impôts différés	131
3.24	Autres produits et charges opérationnels.....	131
3.25	Résultat net par action	132
3.26	Traitement des variations du périmètre dans l'analyse des flux de trésorerie.....	132
4.	Gestion du risque financier	132
5.	Périmètre de consolidation.....	133
6.	Information sectorielle	133
6.1	Premier Niveau : Information par secteurs d'activité	133
6.2	Deuxième Niveau : Information par zones géographiques	134
7.	Notes sur l'état du résultat global	135
7.1	Chiffre d'affaires.....	135
7.2	Charges Opérationnelles Courantes	136
7.3	Personnel.....	136
7.4	Amortissements et provisions.....	139
7.5	Autres produits et charges courants.....	139
7.6	Autres produits et charges opérationnels non courantes	140
7.7	Résultat Financier.....	140
7.8	Impôts sur les résultats.....	141
7.9	Résultats par action.....	143
8.	Notes sur l'état de la situation financière	144
8.1	Immobilisations incorporelles nettes	144
8.2	Immobilisations corporelles nettes	146
8.3	Goodwill	148
8.4	Tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée.....	148

8.5	Autres actifs financiers	150
8.6	Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement	151
8.7	Trésorerie et équivalents de trésorerie	153
8.8	Capitaux propres	154
8.9	Provisions pour risques et charges	154
9.	Informations complémentaires	156
9.1	Suivi des instruments financiers sur capital	156
9.2	Engagements hors bilan.....	158
9.3	Transactions avec les parties liées.....	158
9.4	Honoraires des commissaires aux comptes	160
9.5	Evènements postérieurs à la clôture	160

1. Informations relatives au Groupe

La société Adenclassifieds et ses filiales (« Le Groupe ») est un acteur sur le marché internet, dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'immobilier. Son chiffre d'affaires est réalisé majoritairement sur le marché des annonces classées : publication payante sur Internet d'offres d'emploi, d'offres de sessions de formation et d'annonces immobilières. Depuis l'apport partiel d'actif de l'activité de l'Indicateur Bertrand réalisé le 30 juin 2009 par la société FigaroMédias au profit d'Adenclassifieds, la société réalise une partie de son chiffre d'affaires sur le marché papier des annonces classées auprès de professionnels ciblés de l'immobilier.

L'activité d'Adenclassifieds est essentiellement B to B avec une offre principalement commercialisée auprès de professionnels du recrutement, de la formation et de l'immobilier.

La société Adenclassifieds est une société anonyme de nationalité française, domiciliée au 1-3 Rue Lafayette – 75009 PARIS, au capital entièrement libéré de 7.044.776 euros (valeur nominale des actions : 1 euro).

La société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext – Compartiment B, depuis le 22 mars 2007 et Compartiment C, depuis le 21 janvier 2009.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 19 mars 2010 par le Directoire.

2. Evènements significatifs intervenus

2.1 Evènements significatifs de la période

2.1.1 Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FigaroMédias à la société Adenclassifieds

Les actionnaires d'Adenclassifieds, réunis à l'occasion de son assemblée générale du 30 juin 2009, ont approuvé à l'unanimité les résolutions relatives à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Indicateur Bertrand ».

Les activités du « groupe Indicateur Bertrand » ont rejoint Adenclassifieds le 30 juin 2009 pour constituer l'offre immobilière la plus complète du marché, dotée de marques fortes, d'un portefeuille de clients enrichi et d'une couverture commerciale complète sur l'ensemble du territoire national. Le chiffre d'affaires de ces nouvelles activités a été pris en compte à compter du 1er juillet 2009.

Les apports n'ont pas fait l'objet d'un effet rétroactif tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. En conséquence, la date d'effet de l'apport coïncide avec la date de réalisation de l'apport soit le 30 juin 2009. Ainsi les opérations de la société apporteuse provenant de l'exploitation de la Branche d'Activité jusqu'au 30 juin 2009 bénéficient à la seule société apporteuse. Les sociétés FigaroMédias (apporteur) et Adenclassifieds (bénéficiaire de l'apport) étant sous contrôle commun, l'apport a été réalisé aux valeurs comptables : cf également §3.1.2.

Sur la base du traité d'apport, l'actif net apporté ressort à 1 506 758 euros rémunéré par l'attribution à FigaroMédias de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune et d'une prime d'apport de 964 853 euros.

Le montant définitif de l'actif net apporté, déterminé à l'issue de l'examen au 30 juin 2009 de la valeur de l'apport par FigaroMédias à Adenclassifieds s'élevant à 849.022 euros, FigaroMédias a réalisé un complément d'apport en numéraire d'un montant de 657.735 euros correspondant à la différence entre le montant de l'apport figurant dans le traité d'apport soit 1.506.758 euros et le montant définitif (Cf. Annexe 1 et 2 du Document de Référence 2008 enregistré auprès de l'AMF le 5 janvier 2010 sous le n° R.10-002).

2.1.2 Acquisition de Microcode

Fin Mars 2009, OPEN MEDIA a acquis la société MICROCODE, laquelle édite notamment le site Internet Habitesurlacote.com, qui regroupe les clients utilisant le logiciel de transaction immobilière Immociel, développé par cette société. Cette acquisition permet à OPEN MEDIA :

- de renforcer la présence du groupe dans la région PACA où elle est déjà présente,
- d'enrichir son bouquet de sites immobiliers régionaux avec Habitesurlacote.com.

Cette acquisition, d'un montant de 310 K€, a été financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

A la clôture de son exercice social le 30 septembre 2008, la société MICROCODE a réalisé un chiffre d'affaires de 155 K€, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

2.1.3 Simplification de l'organigramme

Au cours de l'exercice 2009 Adenclassifieds a procédé à une simplification de son organigramme juridique en procédant à des dissolutions par confusion de patrimoine, (ci-après dénommées « TUP » pour Transmission Universelle de Patrimoine), des filiales françaises qu'elle détenait à 100% :

- le Conseil de Surveillance d'Adenclassifieds a décidé, lors de sa réunion du 30 mars 2009, de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société COOPTIN, la date d'effet comptable de cette dissolution-confusion ayant été fixée au 30 avril 2009 avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009.
- le Conseil de Surveillance d'Adenclassifieds a décidé le 28 avril 2009 de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine des filiales CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART, la date d'effet comptable de ces dissolutions-confusions ayant été fixée au 31 mai 2009, avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Etant précisé que les sociétés AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE, filiales à 100% de la société PRO-A-PART, ont été dissoutes par une opération de dissolution par confusion de patrimoine, le 30 avril 2009,
- la société OPEN MEDIA, après avoir procédé au 31 août à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société MICROCODE, a été dissoute par confusion de patrimoine le 30 septembre 2009 (décision du Conseil de Surveillance d'Adenclassifieds du 31 août 2009).

2.1.4 Création d'une Joint Venture avec le Groupe Sud Ouest et le Groupe La Dépêche du Midi

Afin de renforcer sa présence en régions sur son activité Emploi, Adenclassifieds a décidé de mettre en place une Joint Venture avec les sociétés Groupe Sud Ouest et Groupe la Dépêche du Midi. Cette Joint Venture s'est caractérisée par la création d'une entité juridique commune, la société « ADEN GRAND SUD OUEST ».

Cette société, détenue à 51% par Adenclassifieds, à 24,5% par le Groupe Sud Ouest et à 24,5% par le Groupe La Dépêche du Midi, a pour objectif de développer un portail Emploi régional, rassemblant l'ensemble des offres d'emploi des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon (à l'exception de la Lozère) et Poitou-Charentes (hors les Deux-Sèvres et la Vienne).

S'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leur site Internet respectif, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'Adenclassifieds (Cadremploi, Keljob, Cadres On Line), « Aden Grand Sud Ouest » propose ainsi aux professionnels de l'Emploi depuis le mois de novembre 2009 des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Règles et méthodes comptables

3.1.1 Contexte général

En application du règlement n° 1126/2008 adopté le 03 novembre 2008 par le Parlement Européen et le Conseil Européen, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces comptes, et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'année 2009 a été marquée par la poursuite de la crise économique et financière qui a impacté l'activité d'Adenclassifieds à partir de la 2^{ème} partie de l'année 2008. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

3.1.2 Mise en œuvre des normes IFRS

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2009 :

Normes		Date d'application		Impacts Groupe en 2009
		UE	Groupe	
IAS 1 Révisée	Présentation des états financiers	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Présentation modifiée des états financiers
IAS 23 Révisée	Coûts d'emprunts	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 32 et IAS 1 Amendement	Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 39 Amendement	Reclassement d'instruments financiers	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 2 Amendement	Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulation	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 7 Amendement	Amélioration des informations sur les instruments financiers (évaluation à la juste valeur et risque de liquidité)	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 8	Segments opérationnels	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 9/IAS39 Amendements	Dérivés incorporés	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
Améliorations des IFRS – hors IFRS 5	Améliorations publiées en mai 2008	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 11	Actions propres et transactions intragroupe	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 13	Programme de fidélisation des clients	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 14	IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe

En tant que premier adoptant des normes IFRS, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 selon ces nouvelles normes. Pour l'élaboration de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé à la règle générale d'application rétrospective telle que définie par la norme IFRS 1. Il a retenu certaines dérogations facultatives à cette application rétrospective prévue par la norme IFRS 1 :

- Les écarts actuariels non encore reconnus au titre des provisions pour engagement de retraite ont été comptabilisés en capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 ;
- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006 n'ont pas été retraités conformément à la norme IFRS 3 ;
- Seuls les plans d'options d'achat et de souscription d'actions postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 2.

La présentation du bilan est conforme aux critères de classement en éléments courants et non courants requis par la norme IAS 1, y compris les amendements relatifs aux informations sur le capital.

L'application de la révision d'IAS 1 – « Présentation des Etats financiers » a un impact en terme de présentation des états financiers, sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision, Adenclassifieds a pris pour option de :

- Modifier l'appellation du bilan qui devient « Etat de la situation financière »,
- Compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres.

La première application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » qui traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels, n'a pas eu d'impact sur les secteurs opérationnels tels que précédemment définis.

Le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter du 1er janvier 2010. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB non obligatoire en 2009 :

Normes		Date d'application		Impacts Groupe attendus en 2010
		UE	Groupe	
IFRS 3 et IAS 27 révisées	Regroupements d'entreprises	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Traitement modifié des futurs regroupements d'entreprises
IAS 39 Amendement	Eligibilité à la comptabilité de couverture	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 5/IFRS1 Amendement	Programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 32 amendement	Classement des droits de souscription émis	1 février 2010	1 février 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 12	Contrats de concession	29 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 15	Accords pour la construction d'un bien immobilier	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires	1 ^{er} novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 18	Transferts d'actifs par les clients	1 ^{er} novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe

Traitement comptable de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité Indicateur Bertrand au 30 juin 2009

Les sociétés FigaroMédias (apporteuse) et Adenclassifieds (bénéficiaire) sont sous contrôle commun. En effet :

- à la date de signature du traité d'apport partiel d'actif, la société FigaroMédias détenait 49,70 % du capital de la société Adenclassifieds,
- la société SICCE, contrôlée à hauteur de 91,94 % par FigaroMédias, détenait 4,35 % du capital de la société Adenclassifieds.

Les sociétés FigaroMédias et Adenclassifieds ont également un dirigeant commun, le Président de la société FigaroMédias étant le Président du Directoire de la société Adenclassifieds.

Toutes les entités concernées par l'opération d'apport de la branche d'activité sont donc des entités placées sous contrôle commun.

Le paragraphe 3 de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » prévoit que la norme ne s'applique pas aux regroupements d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun. Dans ces circonstances, les normes IFRS préconisent l'utilisation des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8, qui prévoient notamment le recours à d'autres corps de normes, à condition qu'ils ne soient pas en contradiction avec les normes IFRS en vigueur ainsi qu'avec leur cadre conceptuel.

C'est ainsi que le Groupe a choisi de comptabiliser l'opération sur la base des valeurs historiques en retenant notamment certains aspects de la méthode de « uniting of interests » de l'ancienne norme IAS 22.

Les principales caractéristiques de la méthode comptable retenue par la société dans ses comptes consolidés sont :

- addition des situations comptables à la date du regroupement, soit au 30 juin 2009
- traitement des frais de regroupement par imputation sur les capitaux propres

La société Adenclassifieds ne présente pas de comptes comparatifs retraités reprenant l'activité de l'Indicateur Bertrand au 31 décembre 2008.

3.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. C'est ainsi que les passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur.

3.3 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Certaines de ces estimations s'appuient sur des éléments prévisionnels. Le contexte de dégradation de la conjoncture économique, marquée par son caractère incertain et volatile, fait peser un risque sur les estimations qui en résultent.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe sont incluses dans les notes suivantes :

- Notes 3.5 et 8.3 – Goodwill
- Note 3.11 – Dépréciations des actifs immobilisés
- Note 3.18 – Engagements envers les salariés
- Note 3.19 – Provisions pour risques et charges

3.4 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les sociétés (y compris les entités ad-hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint avec un nombre limité de partenaires extérieurs au Groupe, en vertu d'un contrat qui requiert un accord unanime pour les décisions financières et opérationnelles stratégiques, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres de sociétés qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidées, sont inscrits en autres actifs financiers.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont déterminées au regard de l'application des principes suivants :

- sociétés qui seraient susceptibles d'être consolidées selon les modes d'intégration globale ou proportionnelle : les seuils sont appréciés au regard du poids relatif des entités concernées dans le chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel consolidé, les capitaux propres consolidés et le total du bilan ;
- sociétés qui seraient susceptibles d'être consolidées par mise en équivalence : les seuils sont appréciés au regard du poids relatif des entités concernées dans les capitaux propres consolidés, le résultat consolidé et le montant total des Goodwill.

Compte tenu du caractère particulièrement exhaustif du périmètre du Groupe, il n'a pas été nécessaire à ce jour de définir des seuils de signification.

3.5 Regroupements d'entreprises et Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, (y compris les éventuels compléments de prix qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable), augmenté des frais directs liés à l'opération.

Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en Goodwill. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir 3.11 Dépréciation d'actifs et 8.3 : Tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée).

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

3.6 Transactions intragroupes

Les soldes bilanciers et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, l'élimination est réalisée à concurrence de la quote-part d'intérêt du Groupe.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur.

3.7 Conversion des opérations en devises

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro :

- Les actifs et passifs, à l'exception du goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture ;
- Les produits et les charges de ces entités sont convertis aux taux de change moyens ;
- Toutes les différences en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres, étant entendu qu'aucune entité du Groupe n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste.

S'agissant des transactions en monnaie étrangère :

- Elles sont converties dans les monnaies fonctionnelles des entités aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie ;
- Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère, dans un premier temps, sont converties dans les monnaies fonctionnelles sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Elles sont ensuite réévaluées en fonction des taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat.

3.8 Traitement des écarts de change sur transactions et flux internes

Les écarts de change issus de l'élimination des transactions et flux entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères font l'objet du traitement suivant :

- les écarts de change issus de l'élimination des transactions internes sont inscrits au poste "Ecart de conversion" dans les capitaux propres et au poste "Intérêts minoritaires" pour la part revenant aux tiers, de manière à en neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé ;
- les écarts de change sur flux de financement réciproques sont, quant à eux, classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé.

3.9 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément du goodwill si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels,
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les frais de développement, les fonds commerciaux et les logiciels.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11 « Dépréciation d'actifs »). Seules les marques individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif dans le cadre de regroupement d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte.

Les marques acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des marques.

Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Frais de développement

Les frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement donnent lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle uniquement lorsque la Société est à même de démontrer que tous les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement,
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le produit issu du projet de développement,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Dès lors que l'une de ces conditions n'est pas remplie, les frais de développement, tout comme les frais de recherche, sont comptabilisés en charges.

Lorsque les frais de développement sont portés à l'actif, ces derniers sont amortis sur la durée d'utilité des projets comprise entre 1 et 5 ans.

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce acquis ou reçus par voie de fusion ont une durée d'utilité indéfinie et ne font l'objet d'aucun amortissement, mais sont soumis à des tests annuels de perte de valeur tels que décrits dans la note 3.11 « Dépréciation d'actifs ».

Logiciels et technologie logicielle

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées entre 1 an et 3 ans,

3.10 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériels de bureau et informatiques, de mobiliers de bureaux.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Installations et agencements | 2 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 2 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans |
| • Mobilier | 5 à 10 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

3.11 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles amorties est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Cette valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif isolé, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient est déterminée. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les goodwill et les immobilisations incorporelles auxquelles il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au moment de leur première comptabilisation à l'UGT à laquelle ils appartiennent. Une dépréciation est comptabilisée lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenues au cours de la période (critères internes ou externes), la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs est inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill et est déterminée dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelle retenues par la Direction de la façon suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (cinq à huit ans selon les UGT) élaboré par la direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés;
- le taux d'actualisation retenu des flux est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel cf. note 8.3.

Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les marques sont évaluées selon la méthode des redevances consistant à estimer la valeur d'un actif incorporel par référence à des niveaux de redevances qui sont exigées pour l'utilisation d'actifs comparables. Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels après impôt qui seraient générés par la marque si elle était détenue par un tiers.

3.12 Contrats de location

3.12.1 Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

3.12.2 Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Les engagements locatifs sont présentés dans la note 9.2 « Engagements hors bilan ».

3.13 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont engagés lorsqu'ils ne concernent pas l'acquisition d'un actif.

3.14 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à la norme IAS 39.

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- Actifs détenus à des fins de transactions ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale, en fonction de l'intention suivant laquelle ils ont été acquis.

3.14.1 Actifs détenus à des fins de transactions

Ce sont des actifs financiers négociés afin d'être revendus à très court terme, détenus à des fins de réalisation d'un profit à court terme, ou bien encore volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Ces actifs sont classés au bilan en tant qu'actifs courants.

3.14.2 Prêts et créances

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Les prêts et autres créances sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, ces derniers étant alors classés en actifs non courants.

Les prêts et créances sont classés au bilan dans les Rubriques Clients et autres débiteurs, Autres actifs courants.

Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs et au minimum à chaque arrêté comptable.

C'est ainsi qu'une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction, les indicateurs de dépréciation étant constitués de la connaissance de difficultés financières du débiteur, de la défaillance ou défaut de paiement ou de la remise au contentieux de la créance.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision identifié en tant que tel au compte de résultat (cf. note 7.3). Lorsqu'une créance est irrécouvrable, la perte est classée au résultat en autres produits et charges d'exploitation (cf. note 7.4), en contrepartie de la reprise de la provision pour dépréciation des créances (cf. note 7.3).

3.14.3 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

3.14.4 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Les plus ou moins value latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession, à l'exception des pertes de valeur qui sont enregistrées en résultat lors de leur détermination.

Les pertes et gains de change des actifs en devises sont enregistrés en résultat pour les actifs monétaires et en capitaux propres pour les actifs non monétaires.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV, dépôts à terme et comptes courants, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires figurent au bilan, dans le poste « passifs financiers courants ».

3.16 Capital

Les actions ordinaires, sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

Adenclassifieds a activé le 10 janvier 2008 un programme de rachat d'actions, renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2008 pour une période de 18 mois soit jusqu'au 25 décembre 2009. L'Assemblée Générale du 30 juin 2009, aux termes de sa 6^{ème} résolution, a autorisé le Directoire à poursuivre les interventions de la Société sur ses propres actions dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 prive d'effet à compter de cette date, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, l'autorisation consentie par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008. Le Directoire a fait usage de cette délégation. Ce programme porte sur 10 % maximum du capital en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Adenclassifieds par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- De remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
- De venir en couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- De conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- D'annuler tout ou partie des actions rachetées, par voie de réduction du capital social de la Société.

Au 31 décembre 2009, Adenclassifieds détient au total 164.499 actions (représentant 2,34% du capital). Cette auto-détention est affectée d'une part à l'attribution gratuite d'actions pour 153 697 actions, d'autre part à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à NATIXIS depuis mars 2007 pour 10.802 actions.

3.17 Plans de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites

Des plans d'options de souscription d'actions (plans de stocks-options) et d'attribution d'actions gratuites sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions*, ces options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité du plan) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

La juste valeur des options à la date d'attribution a été calculée en utilisant le modèle Black & Scholes, prenant en compte les termes et les conditions auxquelles les options ont été attribuées. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	BCE 2006	BSA (03/2006)	BSA (06/2006)
Volatilité historique	60%	60%	60%
Taux sans risque	3,60%	3,60%	3,6%
Prix d'exercice en €	16	16	16
Cours de l'action en €	40,98	40,98	40,98
Durée de vie attendue de l'option	5 ans	5 ans	5 ans

La durée attendue des options se fonde sur des données historiques et n'est pas nécessairement indicative des exercices d'options qui peuvent survenir. La volatilité estimée sur la base de comparables boursiers, se base sur les hypothèses selon lesquelles la volatilité historique est un indice des tendances futures et n'indique pas non plus forcément ce qui va se passer à l'avenir.

Le nombre de BSA, BSPCE pouvant être exercés n'étant pas encore connu, l'hypothèse retenue correspond à l'hypothèse maximale.

Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes « capital social » et « primes d'émission ».

La juste valeur des actions gratuites attribuées a été calculée en utilisant le modèle Black & Scholes prenant en compte les hypothèses suivantes :

	Actions Gratuites (3/10/06)	Actions Gratuites (19/02/07)	Actions Gratuites (21/05/07)	Actions Gratuites (24/07/07)	Actions Gratuites (25/01/08)	Actions Gratuites (09/07/08)	Actions Gratuites (15/12/08)	Actions Gratuites (9/02/09)	Actions Gratuites (21/12/09)
Taux sans risque	4,42%	4,41%	4,41%	4,50%	3,48%	4,76%	2,21%	2,66%	2,28%
Cours de l'action en €	42,00	35,00	41,70	43,70	22,50	12,00	16,25	14,98	19,20
Nombre d'actions gratuites attribuées	65 366	9 800	21 790	119 948	20 000	58 673	7 250	14 000	2 500
Nombre d'actions caduques	-	3 800	18 290	56 189	-	6 712	-	14 000	-
Nombre d'actions cédées	65 366	6 000	3 500	63 759	-	-	-	-	-
Nombre d'actions valorisées fin 2009	-	-	-	-	20 000	51 961	7 250	-	2 500
Taux de distribution des dividendes	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Taux de turnover	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%
Période d'acquisition des droits	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

3.18 Engagements envers les salariés

3.18.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ.

Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation,
- un taux d'inflation,
- un taux d'augmentation de salaires,
- un taux de rotation du personnel.

Les hypothèses retenues sont décrites dans la note 7.2.5.1.

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du « corridor » : la part supérieure à 10% des engagements ou de la juste valeur des actifs de régime (le montant le plus important des deux est retenu comme base) est étalée sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires.

Les fonds externes sont appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :

- des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés ;
- et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

L'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite, l'effectif de la société n'étant pas susceptible de bénéficier des dispositions plus favorables de cet accord.

3.18.2 Autres engagements envers les salariés

Les engagements afférents aux médailles d'honneur du travail ne sont pas provisionnés par le Groupe Adenclassifieds.

3.19 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

Si aucune évaluation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

3.20 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat sauf si ces instruments dérivés sont désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie.

Il n'existe aucun instrument de ce type au 31 décembre 2009.

3.21 Chiffre d'affaires

La société fournit à ses clients plusieurs types de prestations :

- Du référencement, en mettant à la disposition de ses clients, à partir de ses propres sites et pour une période donnée, des liens renvoyant vers le site de l'annonceur ;
- La fourniture d'accès à des bases de données ou logiciel (CVThèque, CVMail, CVAden) pendant une période définie contractuellement ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La vente d'abonnement ou de « pack » permettant aux annonceurs de déposer sur les différents sites Internet de la société un nombre prédéfini d'annonces pendant une période déterminée ;
- Des espaces publicitaires sous forme de bannières pour une période définie,
- La fourniture clés en main de sites internet dédiés,
- La mise à disposition pour des périodes déterminées de solutions logicielles destinées aux clients,
- La recherche de candidats au sein des bases de données de la Société, le tri et la gestion de CV.

Pour l'ensemble de ces prestations, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée.

Concernant l'activité de l'Indicateur Bertrand apportée au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires recouvre plusieurs types de prestations :

- La diffusion sur les publications d'annonces individualisées pour une publication ou pour une période donnée ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La publicité commerciale diffusée au sein des publications.

Pour les publications papier, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de leurs publications.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

3.22 Echanges de publicité

Les échanges de publicité dans le cadre d'activité Internet doivent être évalués à la valeur vénale de celui des deux lots dont l'estimation est la plus fiable.

La valeur vénale d'un lot s'obtient par référence à des ventes « normales ». Les ventes normales sont définies comme des ventes équivalentes réalisées par la même entreprise payées en espèces ou contre remise d'autres actifs, monétaires ou non.

Ainsi, les ventes doivent :

- être de même nature et avoir un contenu comparable,
- intervenir fréquemment,
- ne pas faire intervenir la même contrepartie.

Lorsque la valeur vénale est estimée de façon fiable, l'entreprise ajuste la valeur comptable de l'échange de façon à faire apparaître celle-ci pour la valeur vénale la plus sûre.

Lorsque la valeur vénale ne peut pas être estimée de façon fiable, les achats et chiffres d'affaires correspondants sont annulés sauf si un actif est remis en échange.

La société Adenclassifieds estime que la valeur vénale des prestations fournies et de celles reçues dans le cadre des opérations d'échanges qu'elle a contracté avec des tiers ne peut être évaluée de façon fiable. De ce fait aucune transaction d'échange n'est incluse dans les informations financières consolidées.

3.23 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il provient de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Conformément à la norme IAS 12 *Impôts*, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Le montant des impôts différés reconnu dans les comptes du Groupe est déterminé au niveau de chacune des entités fiscales qu'il recouvre.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC. Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »).

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser dès le 31/12/2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ».

En outre, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présenté sur cette même ligne. L'impôt différé a été calculé sur la base de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles pris au 31 décembre 2009.

3.24 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Cette rubrique n'est donc alimentée que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du groupe.

3.25 Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le « Résultat net – Part du Groupe » par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.26 Traitement des variations du périmètre dans l'analyse des flux de trésorerie

Une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie consolidé présente l'effet net :

- du prix payé ou reçu par le Groupe lors de l'acquisition ou de la cession de sociétés consolidées ;
- et de la trésorerie détenue par ces dernières en conséquence ajoutée à, ou soustraite de la trésorerie consolidée.

4. Gestion du risque financier

Risque de liquidité

La société ne supporte aucune dette financière au 31 décembre 2009. Les excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention conclue avec SOCPRESSE et GROUPE FIGARO jusqu'au 25 novembre 2009 puis GROUPE FIGARO seul à compter de cette date. Par voie de conséquence, elle ne supporte pas de risque financier inhérent.

Du fait de la convention de compte courant conclue entre Adenclassifieds et GROUPE FIGARO, l'exigibilité de son compte courant peut être requise à tout moment, sur simple demande. Du fait de son caractère hautement liquide, GROUPE FIGARO se comportant comme un établissement centralisateur de la trésorerie de ses filiales, ce compte courant actif est classé au sein de la trésorerie nette.

Risque de taux

En l'absence d'endettement, le Groupe n'est pas soumis aux fluctuations des taux de rémunérations. En revanche la rémunération des excédents de trésorerie étant indexée sur un taux moyen terme (Euribor 12 mois) le rendement de cet excédent de trésorerie est affecté par toute variation de cet indice.

Risque de change

Les flux provenant de la filiale anglaise Direct Recruit ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe. Aucune couverture de change n'a été mise en place sur l'exercice.

Risque de crédit

A fin décembre 2009, l'état des en cours clients par antériorité se présente de la manière suivante :

En K€	Solde	< 90 jrs	> 90 jrs < 180 jrs	> 180 jrs
Créances clients	21 939	16 171	796	4 972
Provision HT	3 210	112	231	2 867
Net	18 729	16 059	565	2 105

Au 31 décembre 2008 les en cours clients par antériorité se présentaient de la manière suivante :

En K€	Solde	< 90 jrs	> 90 jrs < 180 jrs	> 180 jrs
Créances clients	22 045	18 044	2 017	1 984
Provision HT	2 284	373	492	1 419
Net	19 761	17 671	1 525	565

5. Périmètre de consolidation

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Dénominations sociales	Pays	31-déc-09		31-déc-08	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sociétés intégrées globalement					
ADENCLASSIFIEDS	France	Société Mère		Société Mère	
DIRECT RECRUIT	Angleterre	100%	100%	100%	100%
SEMINUS	Allemagne	100%	100%	100%	100%
ADEN GRAND SUD OUEST	France	51%	51%	N/A	N/A
COOPTIN	France	N/A	N/A	100%	100%
OPEN MEDIA	France	N/A	N/A	100%	100%
CADRES ON LINE	France	N/A	N/A	100%	100%
PRO A PART	France	N/A	N/A	100%	100%
AGENCE 3 W	France	N/A	N/A	100%	100%
OFFICIEL COMMERCE	France	N/A	N/A	100%	100%

L'organigramme juridique ayant été simplifié au cours de l'exercice, le périmètre de consolidation a fortement évolué. Toutes les sociétés françaises détenues à 100% par Adenclassifieds ou l'une de ses filiales ont fait l'objet d'une « TUP » pour Transmission Universelle de Patrimoine. Cf. § 2.5 pour plus de détail.

6. Information sectorielle

Conformément à la norme IAS 14 – Information sectorielle, Adenclassifieds a reconnu comme premier niveau de l'information sectorielle les secteurs d'activités dans lesquels le Groupe intervient, et comme second niveau une répartition par zone géographique.

L'application de la norme IFRS 8 – Segment opérationnel a été sans impact sur l'information financière communiquée par le Groupe.

6.1 Premier Niveau : Information par secteurs d'activité

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Total
CA	34 963	3 890	14 557	53 410
EBITDA	6 122	-194	-42	5 885
% C.A.	17.5%	-5.0%	-0.3%	11.0%
Résultat Opérationnel Courant	4 038	-352	-1 122	2 564
% C.A.	11,6%	-9,0%	-7,7%	4,8%

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Structure	Total
Goodwill	81 028	2 176	10 724		93 928
Marques	29 237	835	2 981		33 053
Effectifs fin de période	125	19	70	218	432
Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Structure	Total
CA	46 186	3 058	9 812		59 055
EBITDA	10 109	-583	1 057		10 582
% C.A.	21,9%	-19,1%	10,8%		17,9%
Résultat Opérationnel Courant	8 606	-700	553		8 458
% C.A.	18,6%	-22,9%	5,6%		14,3%

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Structure	Total
Goodwill	80 978	2 176	10 752		93 906
Marques	29 241	835	2 945		33 021
Effectifs fin de période	152	21	35	219	427

La présentation de l'information sectorielle ne mentionne que les éléments d'actifs directement affectables à une activité ainsi que l'effectif fin de période.

6.2 Deuxième Niveau : Information par zones géographiques

Les zones géographiques sont définies en 2 secteurs : France et Europe

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	France	Europe	Total
CA	52 286	1 124	53 410
EBITDA	5 750	136	5 885
% C.A.	11,0%	12,1%	11,0%
Résultat Opérationnel Courant	2 501	63	2 564
% CA	4,8%	5,6%	4,8%
Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	France	Europe	Total
CA	57 571	1 484	59 055
EBITDA	10 323	259	10 582
% C.A.	17,9%	17,5%	17,9%
Résultat Opérationnel Courant	8 316	143	8 458
% CA	14,4%	9,6%	14,3%

7. Notes sur l'état du résultat global

7.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Adenclassifieds a enregistré en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 53 410 k€, en retrait de 9,6%, (-19,3% à données comparables).

La décomposition du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 2009	décembre 31 2008	Var en %
Emploi	34 963	46 186	-24,3%
Formation	3 890	3 058	+27,2%
Immobilier.....	14 557	9 812	+48,4%
Total	53 410	59 055	-9,6%

L'analyse du chiffre d'affaires par activité peut également être décomposée par nature de produits : annonces/communication et services à valeur ajoutée (CVthèques, Web agency, logiciels, etc).

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Annonces/communication	26 766	3 890	12 136	42 791
Services à valeur ajoutée	8 197		2 421	10 619
Total.....	34 963	3 890	14 557	53 410

Au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Annonces/communication	40 677	3 058	6 641	50 375
Services à valeur ajoutée	5 509	-	3 171	8 680
Total	46 186	3 058	9 812	59 055

7.2 Charges Opérationnelles Courantes

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Frais de fabrication	746	11
Achats d'espaces et assimilés	369	271
Autres achats	287	292
Sous-traitance générale	1 286	1 155
Achats consommés	2 688	1 729
Locations et charges locatives	4 333	3 966
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	2 618	3 728
Autres charges externes	585	658
Entretien et réparations	807	611
Personnel extérieur a l'entreprise	1 059	1 187
Commissions sur ventes et de publicité	260	296
Pub., publication, relations publiques	4 835	6 102
Transp. de biens, transp coll. personnel	50	23
Déplacements, missions et réceptions	969	1 183
Frais postaux et de télécommunications	588	429
Charges externes	16 104	18 182
Impôts et taxes sur rémunérations	629	537
Autres impôts et taxes	1 037	936
Impôts et taxes	1 666	1 473
Total	20 458	21 384

Les charges opérationnelles qui évoluent de -4,3% entre 2008 et 2009 intègrent les dépenses relatives aux activités de l'indicateur Bertrand et aux annonces immobilières du Figaro sur le second semestre 2009.

7.3 Personnel

7.2.1 Effectifs

La baisse des effectifs d'Adenclassifieds en 2009 a été contrebalancée par l'arrivée en juillet 2009 du Groupe « Indicateur Bertrand » et la reprise des annonces immobilières du Figaro, qui ont conduit à l'intégration de 82 nouveaux collaborateurs. Ainsi, l'effectif moyen consolidé d'Adenclassifieds est resté stable en 2009 par rapport à 2008, avec 419 salariés. La répartition de l'effectif moyen entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Cadres	324	322
Non cadres	95	97
TOTAL	419	419

7.2.1 Charges de personnel

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Rémunérations du personnel	17 761	16 895
Options sur actions et attributions d'actions gratuites ⁽¹⁾	1 495	2 624
Charges de sécurité soc. et de prévoyance.	7 781	7 621
Autres	0	5
Total charges de personnel	27 037	27 145

A fin 2009, l'effectif consolidé du groupe fin de période représente 432 personnes contre 427 à fin 2008 représentant une hausse de 1,2% de l'effectif.

L'effectif d'Adenclassifieds a évolué essentiellement pour 2 raisons majeures :

- l'intégration des salariés de l'Indicateur Bertrand et des personnes attachées au contrat de régie des petites annonces immobilières du Figaro (82 personnes au 30 juin 2009, lors de l'apport partiel d'actif et de la signature du contrat de régie avec le Figaro),
- les départs enregistrés au cours de l'année 2009 pour le périmètre d'activité d'Adenclassifieds au 31/12/08

(1) Il s'agit de la charge de personnel comptabilisée au titre de la norme IFRS 2 portant sur les actions gratuites attribuées.

Paielements fondés sur des actions

Les caractéristiques, les conditions et le suivi des plans en cours sont présentés en note 9.1.

La juste valeur des services reçus en contrepartie des actions gratuites attribuées est déterminée par référence au cours de l'action à la date d'attribution, à la volatilité attendue du titre, au taux sans risques, taux de distribution et taux de turnover tels qu'exposés en note 3.17.

L'impact de ces plans sur les charges de personnel est le suivant :

En milliers d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions gratuites attribuées en 2006		- 1 249
Actions gratuites attribuées en 2007	-933	- 1 127
Actions gratuites attribuées en 2008	-562	- 248
Actions gratuites attribuées en 2009	-0	
Total	- 1 495	- 2 624

Au cours de l'exercice 2009, la période d'acquisition des 3 plans d'attribution d'actions gratuites attribués en 2007 est arrivée à terme. Les 3 plans d'attribution d'actions gratuites mis en place en 2008 ont poursuivi leurs effets. De plus 2 nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place au cours de 2009. Celui de février 2009 entièrement conditionné aux performances de résultat de la Société a été rendu caduc. Un 2^{ème} plan a été mis en place en décembre 2009 et n'a donc eu qu'un impact très faible sur les comptes 2009. Les mouvements intervenus sur les plans depuis leur attribution sont également exposés en note 3.17.

7.2.1 Rémunération allouée aux membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire de la société, incluse dans les charges de personnel mentionnées ci-dessus, s'établit à 526 k€, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 contre 703 k€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Rémunération brute versée	526	703
Total	526	703

Le 28 juillet 2009, trois nouveaux membres du Directoire ont été nommés, ce qui ramène le nombre des membres du Directoire à six. Sur ces six membres, quatre seulement ont perçu une rémunération par Adenclassifieds. Trois de ces membres bénéficient d'une rémunération au titre d'un contrat de travail. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, le contrat de travail du Directeur Général, Monsieur Thibaut GEMIGNANI a été suspendu ; il perçoit désormais une rémunération en qualité de mandataire social.

Par ailleurs, Messieurs Pierre CONTE, Président du Directoire et Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire ne perçoivent aucune rémunération d'Adenclassifieds.

7.2.1 Droits individuels à la formation

La loi 2004-391 du 4 juin 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF).

Ce droit, d'une durée de 20 heures par an (calculée prorata temporis en cas de travail à temps partiel), est ouvert à tout salarié sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Les intéressés peuvent cumuler ce droit d'une année sur l'autre dans la limite de 6 ans pour les salariés travaillant à temps plein et de 120 heures, quel que soit le nombre d'années, pour ceux à temps partiel. A défaut de son utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

Le volume des heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ainsi que les heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation se présente comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Droits acquis en heures	21 138	15 266
Heures n'ayant pas donné lieu à demande	19 754	14 184

7.2.1 Avantages au personnel

7.3.5.1 Hypothèses retenues

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux d'actualisation	4,27%	4,0%
Taux d'augmentation des salaires	3%	3%
Taux de charges sociales	45%	45%

7.3.5.2 Evolution de la provision au cours des périodes présentées

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Provision à l'ouverture de l'exercice	189	167
Charge de retraite de l'exercice	112	22
<i>Dont coût des services rendus</i>	<i>49</i>	<i>100</i>
<i>Dont charges d'intérêt</i>	<i>5</i>	<i>14</i>
<i>Dont amortissement des gains / (pertes) actuarielles.....</i>	<i>-58</i>	<i>-136</i>
Retraite d'Indicateur Bertrand comptabilisée par Capitaux Propres	398	
Provision à la clôture de l'exercice.....	699	189

7.4 Amortissements et provisions

Immobilisations :

en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Amortissements sur immobilisation incorporelles	-2 507	-1 332
Amortissements sur immobilisation corporelles	-585	-586
Reprises sur provisions sur immobilisations (incorp.&corp.)	44	0
Sous total dotations nettes aux amortissements	-3 048	-1 917
Dotation aux dépréciations des actifs circulants	-1 416	-844
Reprise sur dépréciations sur actifs circulants	1 065	766
Dotation aux provisions d'exploitation	-48	-193
Reprise sur provisions d'exploitation	239	57
Dotation aux provisions sur engagements de retraite	-120	-49
Reprise sur provisions sur engagements de retraite	7	57
Sous total dotations nettes aux dépréciations / provisions	-273	-206

L'augmentation des amortissements sur immobilisations incorporelles est liée aux investissements consentis depuis 2007 pour l'amélioration des sites de la Société, toutes activités confondues mais aussi dans les infrastructures du groupe, notamment en terme de back office.

7.5 Autres produits et charges courants

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Pertes sur créances irrécouvrables	-517	-302
Redevances	-5	-151
jetons de présence	-80	-56
Subventions d'exploitation	0	5
Autres produits	82	62
Autres charges	-123	-111
Total des autres produits et charges opérationnels récurrents	-643	-553

L'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables concerne essentiellement les clients provenant de l'activité Emploi

7.6 Autres produits et charges opérationnels non courantes

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Produits nets de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0	-2
Pénalités et affaires contentieuses	-37	0
Autres charges exceptionnelles	-109	0
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-13	0
Autres produits exceptionnels	86	65
Charges excep. s/ opérations de gestion	-748	-1 097
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-821	-1 034
Amortissements sur immobilisations exceptionnel	-326	-1
Reprises sur amortissements sur immobilisations exceptionnel	31	0
Rep.prov.dépréc.exceptionnelle	509	424
Dot. aux prov. risques & charges exceptionnelles	-1 214	-391
Charges nettes de dépréciation et amortissements non récurrents	-1 000	32
Total	-1 821	-1 002

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 1 821 k€ en augmentation de 819 k€ par rapport à 2008

Les Autres produits et charges opérationnels non récurrents inscrits pour 821 k€ comprennent essentiellement des indemnités transactionnelles pour 748 k€ (en baisse de 349 K€ par rapport à 2008).

Les charges nettes de dépréciation et amortissement non récurrents pour 1 000 k€ comprennent des amortissements sur immobilisations exceptionnels dont essentiellement la dépréciation des goodwill suite aux différentes « TUP » intervenues en 2009 pour 270 k€ (cf § 8.3). Cette rubrique comprend également des dotations pour provisions pour risques à hauteur de 1 214 k€, en augmentation de 823 k€ par rapport à 2008 dont 613 k€ de dépréciation du fonds de commerce de la filiale Seminus (cf. § 8.1.2), ainsi que 601 k€ de provisions pour risque sociaux. La ligne reprise pour dépréciation exceptionnelle intègre une reprise sur provision pour risque de 400 k€ devenue sans objet.

7.7 Résultat Financier

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Produits nets s/ cession de VMP	4	24
Revenus des équivalents de trésorerie	643	2 382
Charges d'intérêts	-3	-7
Gains et pertes de change	4	-22
Autres charges financières	0	0
Coût de l'endettement financier net	648	2 377
Dotation aux dépréciations financières	-20	-45
Reprise de dépréciations financières	65	0
Autres produits et charges financiers	45	-45
Total	693	2 332

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie intègrent la rémunération des excédents de trésorerie placés auprès de SOCPRESSE à hauteur de 38,3 M€ sur une référence EURIBOR 12 mois jusqu'au 25 novembre 2009, le reste de la trésorerie étant placé auprès de la société GROUPE FIGARO et indexé sur EONIA jusqu'à cette date. Pour la période allant du 25 novembre 2009 à la fin de l'exercice, la trésorerie est placée en totalité auprès de la société GROUPE FIGARO et indexée sur l'EURIBOR 12 mois.

En effet, le Conseil de Surveillance du 3 novembre 2009 a constaté le remboursement anticipé du solde de l'avance en compte courant conformément aux dispositions de la convention d'avance en compte courant existante entre Adenclassifieds et SOCPRESSE. De ce fait, cette convention dont la rémunération était indexée sur l'EURIBOR 12 mois a pris fin.

Une nouvelle convention d'avance en compte courant a été autorisée et signée le 25 novembre 2009, entre Adenclassifieds et GROUPE FIGARO qui modifie le taux de référence qui était l'EONIA. Désormais la trésorerie est rémunérée sur la base de l'indice EURIBOR 12 mois en totalité à travers un compte courant unique auprès de GROUPE FIGARO.

Dès la fin 2008 la crise financière a conduit à une baisse de taux de référence, lesquels ont chuté brutalement pour se stabiliser au cours de l'exercice 2009 à des niveaux particulièrement bas. Les moyennes 2008 et 2009 de ces deux indicateurs sont les suivantes :

	EONIA	Euribor 12 mois
Moyenne 2009	0,715	1,621
Moyenne 2008	3,857	4,814

7.8 Impôts sur les résultats

7.8.1 Taux effectif d'impôt

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Résultat net	761	6 372
Charge d'impôt exigible	-839	-589
Charge d'impôt différé	164	-2 826
Impôts sur le résultat	-675	-3 416
Résultat net avant impôts	1 453	9 788
Taux effectif d'imposition	46.49%	34.90%

7.8.2 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au résultat net avant impôt du taux nominal d'imposition en France, soit 34,43 % en 2009 et 2008, s'établit comme suit :

En milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Résultat net avant impôts	1 453	9 788
Taux normal d'imposition	34.43%	34.43%
Charge d'impôt théorique	-500	-3 370
Augmentations / réduction de la charge d'impôt résultant de :		
IFRS 2	-188	-136
Différentiels de taux sur IS étranger	45	36
Utilisation de report déficitaire non activé	29	
Différences permanentes sur résultat fiscal	94	
Déficits de l'exercice non activés	-116	
Traitement des TUP	3	
Différence de taux sur contribution additionnelle	19	
Impôt différé sur CVAE	-59	
Autres	-2	54
Charge d'impôt réelle	-675	-3 416
Taux effectif d'imposition	46.49%	34.90%

7.8.3 Source d'impôt différé au bilan

	31 déc 2008	Variations	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Activités reprises	Activités abandonnées	31 déc 2009
Impôts différés - actif	222	165	-	136	-	-	523
Impôts différés - passif sur marque internet	10 263						10 263
Solde net d'impôt différé	-10 041	165	-	136	-	-	-9 740

Les impôts différés passifs correspondent à l'affectation :

- de la marque Keljob au 31.12.2007, représentant un montant d'impôt différé passif de 9 594 K€
- de la marque Cadres On Line sur l'exercice 2008, représentant un montant d'impôt différé passif de 679 K€.

7.8.4 Impôts différés net Actifs/Passifs par nature

En milliers d'Euros	Actif	Passif	31 déc 2008	Actif	Passif	31 déc 2009
Retrait éléments destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
ID/ Retraitement divers	-63	-	-63	-239	-	-239
ID/ Différences temporaires	166	-	166	580	-	580
ID/ Retraitements fiscaux et harm	-	-	-	-59	-	-59
ID/ Retraitements des frais d'établissement	0	-	0	0	-	0
ID/ Retraitements des engagements de retraite	65	-	65	241	-	241
ID/ écarts d'évaluation à 100%	0	10 263	-10 263	0	10 263	-10 263
Activation de reports déficitaires	53	-	53	-	-	-
Solde net d'impôt différé	222	10 263	-10 041	523	10 263	-9 740

7.9 Résultats par action

7.9.1 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice :

		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net (<i>en milliers d'euros</i>)	(a)	777	6 372
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:	(b)	6 691 574	6 378 895
- nombre d'actions à l'ouverture		6 502 871	6 468 421
- nombre d'actions à la clôture		7 044 776	6 502 871
Résultat net de base par action (en euro)	(a) / (b)	0,12	1,00

7.9.2 Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net (<i>en milliers d'euros</i>)	(a)	777	6 372
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:	(b)	6 691 574	6 378 895
Nombre d'actions potentiellement dilutives	(c)	83 232	161 375
Nombre d'actions prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action	(d) = (b)+(c)	6 774 806	6 540 270
Résultat net dilué par action (en euro)	(a) / (d)	0,11	0,97

8. Notes sur l'état de la situation financière

8.1 Immobilisations incorporelles nettes

8.1.1 Evolution du poste du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

	2007.12	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements & mises au rebut	2008.12
Frais de recherche & développement	1 506	-	-	-	-	21	-	1 527
Licences, logiciels et sites internet	3 938	508	-143	-	-44	635	2 960	7 854
Marques	30 999	50	-	-	-	1 980	-	33 029
Fonds commercial	2 917	105	-	-	-17	-	-	3 005
Immobilisations incorporelles en cours	764	3 055	-	-	-	-	-2 804	1 015
Autres immobilisations incorporelles	100	-	-	-	-	-	-	100
Total Immobilisations incorporelles	40 224	3 718	- 143	-	- 62	2 636	156	46 530
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-1 329	-	-	-115	-	-21	-	-1 465
Amt/Dép. licences, logiciels et sites internet	-2 429	-	143	-1 152	25	-374	-84	-3 871
Amt/Dép. Marques	-	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. fonds commercial	-15	-	-	-29	-	-	-	-44
Amt/Dép. autres immos incorp.	-66	-	-	-33	-	-	10	-89
Total Amt/prov. Immobilisations incorporelles	- 3 839	-	143	- 1 329	25	- 395	- 74	- 5 469
Total Valeur Nette	36 385	3 718	-	- 1 329	-36	2 241	82	41 061

8.1.2 Evolution du poste du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009

	31 déc 2008	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements & mises au rebut	31 déc 2009
Frais de recherche & développement	1 527	-	-	-	-	-	-21	1 506
Licences, logiciels et sites internet	7 854	377	-	-	16	199	887	9 334
Marques	33 029	-	-	-	-	24	-	33 053
Fonds commercial	3 005	-	-	-	4	141	-	3 150
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	-	-	-	-	3	-	3
Immobilisations incorporelles en cours	1 015	2 625	-	-	-	-	-2 742	898
Autres immobilisations incorporelles	100	-	-	-	-	-	-100	-
Total Immobilisations incorporelles	46 530	3 002	-	-	20	367	- 1 976	47 944
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-1 465	-	-	-62	-	-	21	-1 506
Amt/Dép. licences, logiciels et sites internet	-3 871	-	-	-2 455	-9	-148	1 855	-4 629
Amt/Dép. fonds commercial	-44	-	-	44	-	-	-	-
Amt/Dép. autres immos incorp.	-89	-	-	-11	-	-	100	-
Prov.pour deprec. du fonds commercial	-	-	-	-613	-	-	-	-613
Total Amt/prov. Immobilisations incorporelles	- 5 469	-	-	-3 097	-9	-148	-1 976	- 6 448
Total Nette Valeur	41 061	3 002	-	-3 097	11	219	-	41 196

Les principales évolutions de la période concernent la mise en production de nouvelles versions de nos logiciels d'exploitation, et notamment Keljob (lots 3&4 : 210 k€), plusieurs projets web sur Cadremploi (512 k€), Kelformation (213 k€), CVMail (327 k€), CVAden (262 k€), Explorimmo Neuf (174 k€) et Adenweb (133 k€).

Les reclassements et mises au rebut pour le poste Licences, logiciels et sites internet soit 887K€ net proviennent de :

- l'augmentation des mises en service d'un montant de 2 742 k€ issues des immobilisations incorporelles en cours,
- l'augmentation des mises au rebut d'un montant de 1 855k€ qui sont venues s'imputer sur ce poste

La ligne provision pour dépréciation du fonds commercial enregistre une dépréciation de 613 k€ destinée à ramener la valeur du fonds de commerce de Seminus à sa valeur vénale estimée à fin 2009.

8.2 Immobilisations corporelles nettes

8.2.1 Evolution du poste du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

	2007.12	Acquisition:	Cessions	Dotations nettes de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	2008.12
Inst. Génér. Agencement, divers	2 787	557	-157		-21	199	-156	3 209
Immobilisations corporelles en cours	4	57	-4		-	-	-	57
Total Immobilisations corporelles	2 791	614	-161	-	-21	199	-156	3 266
Amt/Dép. Génér. Agencement, divers	-1 377	-	153	-589	11	-177	74	-1 904
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-1 377	-	153	-589	11	-177	74	-1 904
Total Valeur Nette	1 415	614	-8	-589	-10	22	-82	1 363

8.2.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

	31 déc 2008	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31 déc 2009
Immobilisations corporelles en cours	57	-	-	-	-	-	-57	-
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-	1	-	1
Installations tech, matériel & outillage	-	389	-	-	-	1 677	588	2 654
Autres immobilisations corporelles	3 209	515	-	-	2	148	-1 069	2 806
Total Immobilisations corporelles	3 266	904	-	-	2	1 826	-538	5 461
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.	-	-	-	-87	-	-1 645	-135	-1 867
Amt/Dép. autres immos corporelles	-1 904	-	-	-503	-1	-114	673	-1 849
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-1 904	-	-	-590	-1	-1 759	538	-3 716
Total Valeur Nette	1 363	904	-	-590	1	67	-	1 745

Les mises en service des immobilisations corporelles en cours à fin décembre 2009 sont de 57 k€ et concernent le matériel de bureau et informatique.

Le reclassement des Installations techniques, matériel et outillage net de 588 k€ provient du poste autres immobilisations corporelles pour 1 126 k€ diminué des mises au rebut pour 538 k€

Le reclassement des amortissements Installations techniques, matériel et outillage net de 135k€ provient du poste autres immobilisations corporelles pour 673k€ diminué des mises au rebut pour 538k€

8.3 Goodwill

L'évolution des goodwill s'analyse comme suit pour chacune des UGT :

(En milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Goodwill au 1er janvier 2009	80 978	2 176	10 752	93 906
Acquisitions			303	303
Cessions			-157	-157
Affectation à la marque nette d'IS				0
Correction du goodwill Direct Recruit	66			66
Variation des cours de change	80			80
Pertes de valeur	-96		-174	-270
Goodwill au 31 décembre 2009	81 028	2 176	10 724	93 928
dont montant brut	81 028	2 176	10 724	93 928
dont dépréciation cumulée	-96		-174	-270

L'évolution des goodwill au cours de l'exercice s'est traduite par les variations suivantes :

Acquisition de Microcode pour 310 k€ diminuée de la valeur comptable de l'actif net de 7 k€ soit un goodwill complémentaire de 303 k€ au titre de l'activité Immobilier.

Diminution de 156k€, conséquence de la perception du remboursement de fonds qui avaient été placés sous séquestre dans le cadre de l'acquisition de la société Pro A Part.

Les dépréciations des écarts d'acquisition, ou pertes de valeur, pour un montant de 270 k€ traduisent au niveau consolidé la reconnaissance de vrais malis constatés au niveau social à raison des diverses opérations de « TUP » intervenues au cours de l'exercice. En tant que de besoin, les éventuelles économies d'impôt réalisées à raison de la déductibilité définitive des frais d'acquisition de titres sont venues minorer les dépréciations à constater. Ces dépréciations se décomposent comme suit :

- Cadres On Line pour 96 k€,
- Pro A Part pour 66 k€,
- Open Média pour 45 k€,
- A3W et Officiel Commerce (filiales de Pro A Part) pour 63 k€.

Les fonds de commerce de Cadres On Line et de Pro A Part au bilan des comptes statutaires ont été considérés comme du goodwill dans les comptes consolidés. Les goodwill de Pro A Part et de Microcode n'ont fait l'objet d'aucune affectation.

8.4 Tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

La société a retenu 3 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour la société correspondant aux 3 activités : Emploi, Formation et Immobilier. Les flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelle retenues par la Direction de la façon suivante :

UGT Emploi et UGT Immobilier :

Les hypothèses utilisées pour ces 2 UGT sont décrites ci-dessous :

- les flux de trésorerie futurs du plan à moyen terme à l'horizon de 5 ans soit 2010 à 2014,

- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle de 3%, identique à 2008, en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;

- le coût moyen pondéré du capital utilisé au 31 décembre 2009 pour les tests de dépréciation des goodwill est de 8,7% à comparer à un taux de 9,2 % utilisé au titre de l'exercice précédent. Son évolution résulte notamment de l'évolution du taux de l'OAT 10 ans retenu en moyenne sur 12 mois et de la prime de risque qui s'élève à 5% à fin 2009, inchangée par rapport à 2008. Cette prime de risque a été estimée selon une approche raisonnable et cohérente avec les données historiques.

Les tests réalisés sur les valeurs d'usages des actifs auxquels sont rattachés les écarts d'acquisition n'ont pas mis en évidence de pertes de valeur.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse d'un point du taux d'actualisation et à la baisse d'un point du taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

La variation des hypothèses de calcul montre que pour couvrir les actifs et pour chaque facteur pris isolément :

- Le taux d'actualisation ne doit pas excéder 9,7% pour l'activité Emploi et 25,5% pour l'immobilier,
- Le taux de croissance perpétuelle pourrait être équivalent à 2% pour l'Emploi et pourrait être inférieur à zéro pour l'Immobilier.

Actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour l'activité Emploi

Les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation des marques de l'activité Emploi sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre des tests sur l'UGT Emploi concernant les flux à actualiser, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le principe de ces tests repose sur la méthode des redevances. Celle-ci consiste à estimer la valeur d'un actif incorporel par référence à des niveaux de redevances qui seraient exigées pour l'utilisation d'actifs comparables. Compte tenu du positionnement des sites, les taux de redevances suivants ont été retenus : Keljob 9% et Cadres On Line 5%.

Actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour l'activité Immobilier

Les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation des marques de l'activité Immobilier sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre des tests sur l'UGT Immobilier concernant les flux à actualiser, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le principe de ces tests repose sur la méthode des redevances décrites ci-dessus. Compte tenu du positionnement des sites, les taux de redevances suivants ont été retenus : Open Média 4,8%, ImmoVision 1,7% et ImmoVision 0,5%.

UGT Formation :

- les flux de trésorerie futurs du plan à moyen terme à l'horizon de 5 ans soit 2010 à 2014 complétés par 3 années de flux de trésorerie de 2015 à 2017. L'activité Formation étant encore en phase d'investissement en 2009, l'horizon sur lequel la société a réalisé le test de dépréciation a été allongé de manière à permettre à l'activité de trouver son objectif de marge.

- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle de 3%, identique à 2008, en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;

- pour tenir compte du risque plus élevé de réalisation du plan à moyen terme de cette UGT, le coût moyen pondéré du capital utilisé au 31 décembre 2009 pour les tests de dépréciation des goodwill est de 11,53 % à comparer à un taux de 12,48 % utilisé au titre de l'exercice précédent. Ce taux tient compte d'un taux sans risque indexé sur l'OAT 10 ans ainsi que d'une prime de risque de 1 point plus élevée que les activités Emploi et Immobilier afin de tenir compte de la différence de maturité entre ces activités.

Les tests réalisés sur les valeurs d'usages des actifs auxquels sont rattachés les goodwill n'ont pas mis en évidence de pertes de valeur.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse d'un demi point du taux d'actualisation et à la baisse d'un demi point du taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

La variation des hypothèses de calcul montre que pour couvrir les actifs et pour chaque facteur pris isolément :

- Le taux d'actualisation ne doit pas excéder 23,5%,
- Le taux de croissance perpétuelle pourrait être inférieur à zéro.

Actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour l'activité Formation

Les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation de la marque Kelformation sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre des tests sur l'UGT Formation concernant les flux à actualiser, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le principe de ces tests repose sur la méthode des redevances. Celle-ci consiste à estimer la valeur d'un actif incorporel par référence à des niveaux de redevances qui seraient exigées pour l'utilisation d'actifs comparables. Compte tenu de la place de premier entrant occupée par le site sur ce marché émergent en forte croissance, un taux de redevance de 3% a été retenu.

8.5 Autres actifs financiers

8.5.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

	2007.12	Divi- dendes	Augmen- -tations	Diminu- -tions	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Activités reprises	Activités abandon- nées	Autres	2008.12
Titres immobilisés	664	-	-	-	-	-	-	-	-	664
Créances rattachées à particip	-	-	-	-	-	90	-	-	-	90
Prêts à long terme	14	-	-	-	-	-	-	-	-	14
Dépôts et cautionnements versés	42	-	33	-24	-	13	-	-	-	64
Autres	63	-	-	-61	-	-	-	-	-	2
Total autres actifs financiers	783	-	33	-85	-	103	-	-	-	834
Total prov. Dépréciations des immobilisations financières	-	-	-4	-	-	-	-	-	-	-45
Total Nette Valeur	783	-	-	-85	-	103	-	-	-	789

8.5.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

	31 déc 2008	Augmen- tations	Diminutions	Variations périmètre	de	31 déc 2009
Titres immobilisés	664	-	-32	-		632
Créances rattachées à particip	90	-	-90	-		-
Prêts à long terme	14	-	-	4		18
Dépôts et cautionnements versés	64	1	-22	169		212
Autres	2	-	-	-		2
Total autres actifs financiers	834	1	-144	173		864
Total Dépréciations immobilisations financières prov. des	-45	45	-	-		-
Total Valeur Nette	789	46	-144	173		864

Aucun des actifs financiers décrits dans cette note n'est disponible à la vente au 31/12/09.

8.6 Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement

8.6.1 Clients et autres débiteurs

Le poste clients et autres débiteurs comprend les éléments suivants :

En milliers d'Euros	31 déc 2008	Variation	Variation de périmètre	31 déc 2009	A moins d'un an
Clients et comptes rattachés	17 578	-5 535	4 786	16 830	16 830
Effets a recevoir clients	253	-244	15	24	24
Clients douteux	2 708	1 870	-589	3 989	3 989
Clients-produits non encore facturés	1 506	-769	359	1 096	1 096
Fournisseurs : avances & acomptes versés	249	-264	91	76	76
Créances sur personnel & org. sociaux	118	-12	10	116	116
Créances fiscales - hors IS	1 836	-421	225	1 640	1 640
Autres créances	71	-609	611	73	73
Créances clients et autres débiteurs	24 319	-5 984	5 508	23 844	23 844
Etat, Impôt sur les bénéfices	761	-538	-42	181	181
Charges constatées d'avance	1 068	-75	38	1 031	1 031
Autres créances courantes et comptes de régularisations	1 829	-613	-4	1 212	1 212
Total Créances Brutes	26 149	-6 597	5 505	25 057	25 057

Dépréciations

En milliers d'Euros	31 déc 2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31 déc 2009	A moins d'un an
Dép. clients et comptes rattachés	-2 285	-2 532	2 182	-575	-3 210	-3 210
Créances diverses	-141				-141	-141
Créances clients et autres débiteurs	-2 426	-2 532	2 182	-575	-3 351	-3 351
Total Dépréciations	-2 426	-2 532	2 182	-575	-3 351	-3 351
Total Valeurs nettes comptables	23 723	-9 129	7 687	-575	21 706	21 706

8.6.2 Autres actifs courants

Il s'agit exclusivement de charges payées d'avance.

8.6.3 Fournisseurs et autres créditeurs

Le poste fournisseurs et autres créditeurs comprend les éléments suivants :

En milliers d'Euros	31 déc 2008	Variation	Variation de périmètre	Reclassements	31 2009	déc	A moins d'un an
Dettes fournisseurs	5 411	-1 509	1 256	145	5 303		5 303
effets a payer	0	-18	18	0	0		0
Fournisseurs-factures parvenues non	3 995	-443	275	0	3 827		3 827
Fournisseurs et comptes rattachés	9 406	-1 970	1 549	145	9 130		9 130
Clients - avances & acomptes recus	42	215	78	0	335		335
clients autres avoirs et créditeurs	2 168	-880	-21	0	1 267		1 267
Avances et acomptes versés	2 210	-665	57	-	1 602		1 602
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 412	43	3	0	1 458		1 458
Fournisseur d'immobilisations	1 412	43	3	-	1 458		1 458
Dettes sociales	5 443	-1 011	603	0	5 035		5 035
Dettes fiscales	4 730	-1 388	642	1	3 984		3 984
Dettes fiscales et sociales	10 173	-2 400	1 245	1	9 019		9 019
CC passifs	-0	-24	-601	625	-		-
Dettes diverses	82	-523	462	-	21		21
Fournisseurs et autres créditeurs	23 283	-5 539	2 715	771	21 230		21 230
Etat - impôts sur les bénéficiés	266	415	0	-50	631		631
Dettes d'impôt	266	415	-	-50	631		631
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	16 292	-4 260	103	0	12 135		12 135
Autres passifs courants	16 292	-4 260	103	-	12 135		12 135
TOTAL	39 841	-9 383	2 818	721	33 996		33 996

8.6.4 Autres passifs courants

Il s'agit principalement des produits perçus d'avance.

8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants :

en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Disponibilités	1 151	1 349
Compte courant actionnaires	52 527	52 164
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	53 678	53 513
Concours bancaires courants	841	83
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette	52 837	53 429

8.8 Capitaux propres

8.8.1 Capital social et primes liées au capital

Au 31 décembre 2009, le capital social est fixé à 7 044 776 € divisés en 7 044 776 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Les mouvements qui ont impactés les capitaux propres entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 sont les suivants :

(en euros)	Nombre d'actions	Valeur en K€	Prime d'émission En k€
- Capital social au 1 ^{er} janvier 2009	6 502 871	6 503	77 609
- Rémunération des apports	541 905	542	870
Total	7 044 776	7 045	78 479

Conformément au traité d'apport les frais relatifs à l'opération d'apport ont été imputés sur la prime d'apport pour un montant de 145 k€ avant économie d'impôt de 50k€.

Autres réserves

Conformément à la norme IFRS 2, les paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur et comptabilisés en charges de personnel (cf. § 7.2.2). La différence entre la charge ainsi déterminée et le prix d'achat des actions relatives au plan dénoué en 2009 constitue un gain de 1 589 k€ et est enregistrée directement en réserves consolidées et non en résultat.

8.9 Provisions pour risques et charges

8.9.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

En milliers d'Euros	2007.12	Dotations	Reprises		Total	Variation de périmètre	2008.12
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice			
Provisions pour retraites et mutuelles	167	21	-22	-7	-29	30	189
Provisions pour retraites et obligations assimilées	167	21	-22	-7	-29	30	189
Provisions pour litiges	155	57	-57	0	-57	0	155
Autres provisions pour risques	342	3 642	-2 967	-708	-3 675	10	319
Autres provisions pour risques	497	3 699	-3 024	-708	-3 732	10	474
Total provisions pour risques et charges	664	3 720	-3 046	-715	-3 761	40	663

8.9.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

En milliers d'Euros	31 déc 2008	Dotations	Reprises		Total	Variation de périmètre	31 déc 2009
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice			
Provisions pour retraites et mutuelles	189	120	0	-7	-7	397	699
Provisions pour retraites et obligations assimilées	189	120	-	-7	-7	397	699
Provisions pour litiges	155	613	-30	-488	-518	400	650
Autres provisions pour risques	319	36		-121	-121	0	234
Autres provisions pour risques	474	649	-30	-609	-639	400	884
Total provisions pour risques et charges	663	769	-30	-616	-646	797	1 583

L'augmentation des provisions pour retraites correspond pour l'essentiel à la provision relative aux salariés ayant intégrés le groupe à l'occasion de l'apport par FigaroMédias à Adenclassifieds de l'activité de l'Indicateur Bertrand.

L'augmentation des provisions pour litiges provient d'une part des provisions pour risques inscrites dans l'actif net apporté par FigaroMédias à Adenclassifieds lors de l'apport partiel d'actif de l'activité de l'Indicateur Bertrand, d'autre part de l'augmentation des risques sociaux sur le périmètre d'activité d'Adenclassifieds avant l'apport décrit plus haut.

9. Informations complémentaires

9.1 Suivi des instruments financiers sur capital

Caractéristiques des instruments financiers émis au 31 décembre 2008 :

Nature	BSA	BSA
Date d'émission	30/03/2006	28/06/2006
Prix de souscription	1,00 €	1,00 €
Quantité	1.704	14.000
Parité	1 pour 1 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 15 €	1 pour 1 d'une valeur nominale de 1 €
Échéance	5 ans. Exercice possible à compter de la date du Directoire, à hauteur de 12,5 % des bons attribués par titulaire par trimestre civil	les BSA 06/2006 pourront être exercés par leur titulaire, sous la condition suspensive de l'absence de démission, par le titulaire, de ses fonctions de salarié ou de mandataire social au sein de Direct Recruit, entre la date d'émission des BSA 06/2006 et le 30 juin 2008. Etant précisé que les BSA 06/2006 resteront exerçables pendant une période de cinq ans à compter de leur date d'émission.
Commentaires	1 001 bons exercés 703 bons attribués et non exercés	Intégralement attribués, intégralement exercés au cours de l'exercice 2008

Nature	BCE	BCE	BCE
Date d'émission	« S & D » 30/03/2006	20/06/2005	15/09/2004
Prix d'exercice en €	16,0	5,4	5,4
Quantité	4.150	720	20.000
Parité	1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 15 €	1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 4,40 €	1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 4,40 €
Échéance	5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire, à hauteur de 50 % des bons attribués par titulaire par trimestre civil.	5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire,.	5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire
Commentaires	2 741 bons ont été exercés dont 1 173 en 2008 591 bons sont devenus caducs en 2008 818 bons restent à attribuer	680 bons ont été exercés dont 200 bons en 2008. 40 sont devenus caducs en 2008.	20.000 bons ont été exercés dont 1.000 en 2008.

Actions Gratuites :

Nature	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites
Date d'émission	30/09/2006	20/02/2007	21/05/2007	24/07/2007
Prix d'attribution	42,0 €	35,0 €	41,7 €	43,5 €
Quantité attribuée	65.366	9.800	21.790	119.948
	Terme de la Période Acquisition : 30/09/2008	Terme de la Période Acquisition : 20/02/2009	Terme de la Période Acquisition : 21/05/2009	Terme de la Période Acquisition : 24/07/2009
Échéance	Terme de la Période de Conservation : 30/09/2010	Terme de la Période de Conservation : 20/02/2011	Terme de la Période de Conservation : 21/05/2011	Terme de la Période de Conservation : 24/07/2011
		Toutes les actions ont été attribuées	Toutes les actions ont été attribuées	Toutes les actions ont été attribuées
		3.800 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition Sur les 6.000 actions cédées aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, 5.000 sont relatives à un salarié parti depuis juin 2008 pour lequel la clause de présence a été levée	18.290 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition 3.500 actions ont été cédées gratuitement au salarié bénéficiaire au terme de la période d'acquisition	49.522 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition et 6.667 actions ne satisfont pas à la condition de performances 2008 63.759 actions cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition
Commentaires	Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition			

Nature	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites
Date d'émission	25/01/2008	09/07/2008	15/12/2008	09/02/2009	21/12/2009
Prix d'attribution	22,5 €	12,0 €	16,25 €	14,98 €	19,2 €
Quantité	20.000	58.673	7.250	14.000	2.500
	Terme de la Période	Terme de la Période	Terme de la Période	Terme de la Période	Terme de la Période
	Acquisition : 25/01/2010	Acquisition : 09/07/2010	Acquisition : 15/12/2010	Acquisition : 09/02/2011	Acquisition : 21/12/2011
Échéance	Terme de la Période de Conservation : 25/01/2012	Terme de la Période de Conservation : 09/07/2012	Terme de la Période de Conservation : 15/12/2012	Terme de la Période de Conservation : 09/02/2013	Terme de la Période de Conservation : 21/12/2013
Commentaires	Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées 6.712 actions ne satisfont pas dès la fin 2009 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées	Toutes les actions ont été attribuées et sont conditionnées aux résultats de l'exercice 2009 Ces conditions n'étant pas remplies, ces 14.000 actions sont devenues caduques	Toutes les actions ont été attribuées

9.2 Engagements hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements donnés		
- Baux	7 552	9 050
- cautions, avals,	574	-
- crédit bail, location longue durée	657	477
Total des engagements donnés	8 783	9 527
Engagements reçus		
- cautions, avals,		
- garanties de passif	983	1 300
- crédit bail, location	-	-
Total des engagements reçus	983	1 300

Les garanties reçues concernent essentiellement les actes de garanties accordées par les cédants des sociétés Open Média, Pro A Part et Microcode. Celles-ci ont une durée de vie limitée dans le temps qui expliquent la variation par rapport à 2008.

Les cautions données concernent la garantie accordée par une banque lors de l'installation dans le siège actuel. Cette caution représente 3 mois de loyers.

9.3 Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la société GROUPE FIGARO qui détient 74,51% du capital de la société au 31 décembre 2009. Au cours de l'exercice la société GROUPE FIGARO s'est renforcée au sein de la société Adenclassifieds à l'occasion d'une part d'acquisition sur le marché à hauteur de 10,23% du capital, d'autre part lors du reclassement en décembre 2009 d'une partie de la participation de FigaroMédias au sein d'Adenclassifieds à hauteur de 45,87% du capital de la société. La partie du capital d'Adenclassifieds que FigaroMédias détient toujours soit 7,69 % du capital, correspond

aux actions reçues en échange de l'apport partiel d'actif de l'activité Indicateur Bertrand à Adenclassifieds réalisé au 30 juin 2009.

Les 17,80% restant sont détenus par des actionnaires investisseurs pour l'essentiel mais aussi par les sociétés SICCER et PORTIMMO et par des salariés ou des mandataires sociaux.

La société mère ultime du Groupe est la société GIMD (RCS PARIS 400 628 079). Les comptes consolidés d'Adenclassifieds sont consolidés dans GIMD.

9.3.1 Relations avec les filiales consolidées

Les transactions et les soldes entre Adenclassifieds et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ses filiales étant consolidées par intégration globale.

En milliers d'Euros	31 déc 2009
Créances clients et comptes rattachés	215
Charges constatées d'avance	139
Comptes courants d'associés débiteurs	681
Comptes courants d'associés créditeurs	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250
Chiffre d'Affaires	1 208
Charges d'exploitation	-98
Produits financiers	9
Charges financières	-9

9.3.2 Relations avec les dirigeants et les actionnaires

Les principaux dirigeants représentés par les 13 personnes du Comité de Direction ont perçu les rémunérations suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avantages du personnel à court terme	1 574	1 410
Indemnités de fin de contrat de travail	87	250
Paiement fondé sur des actions	870	1 437

Au cours de l'exercice 2009, il convient de noter que sur les 13 personnes membres du Comité de Direction 2 d'entre elles ne perçoivent pas de salaires d'Adenclassifieds : Pierre Conte, Président du Directoire et Guillaume Teilhard de Chardin, membre du Directoire.

Les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

Relations avec les dirigeants et actionnaires directs ou indirects

En milliers d'Euros	31 déc 2009
Créances clients et comptes rattachés	2 375
Comptes courants d'associés débiteurs	52 527
Comptes courants d'associés créditeurs	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 235
Chiffre d'Affaires	3 808
Charges d'exploitation	-2 511
Produits financiers	639
Charges financières	

9.4 Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31-déc-09 Deloitte Associés	et Aplitec	31-déc-08 Deloitte Associés	et Aplitec
Audit				
Commissariat aux comptes, certificat, examen des comptes individuels et consolidés	160	160	210	210
Honoraires liés aux audits d'acquisitions	9	5	46	50
TOTAL	169	165	256	260

9.5 Evènements postérieurs à la clôture

Adenclassifieds envisage de proposer à ses clients des activités Emploi et Formation une offre élargie papier et web permettant de répondre à l'ensemble des problématiques de ses clients en matière de communication institutionnelle et corporate. Ce projet pourrait se concrétiser par la prise en régie par Adenclassifieds en lieu et place de FigaroMédias de l'ensemble des annonces papier emploi, formation et franchise du FIGARO. LE FIGARO mettrait ainsi fin à son contrat de régie avec FigaroMédias pour la partie Emploi et Formation en vue de confier cette régie à Adenclassifieds. Les salariés concernés seraient transférés à Adenclassifieds,

L'exécution, la production, la mise en page des annonces Papier au sein du FIGARO restant à la charge de FigaroMédias.

B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Adenclassifieds, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode exposés dans la note « principes et méthodes comptables » des comptes consolidés, relatifs à l'application des normes IAS 1 révisée « présentation des états financiers » et IFRS 8 « secteurs opérationnels » adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009.

II. Justification des appréciations

Le contexte économique actuel, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31/12/2008, entraîne pour les entreprises une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, notamment au plan de leur

activité. Ceci crée, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

Les conditions sont décrites dans la note 3.1.1 de l'annexe aux états financiers.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations dont nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

La note 3.9 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles lors de leur acquisition et aux tests d'impairment réalisés afin de mesurer leur juste valeur.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations données dans les notes de l'annexe, examiné la cohérence des données et des hypothèses retenues ainsi que la documentation disponible, et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

APLITEC,

Stéphane LAMBERT

DELOITTE & ASSOCIES,

Dominique JUMAUCOURT

A. COMPTES ANNUELS – Adenclassifieds S.A.

Bilan annuel	163
Compte de résultat annuel	165
Notes annexes aux comptes annuels	167

Tableau des flux de trésorerie	185
--------------------------------	-----

Tableau des filiales et participations	195
--	-----

**B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 196**

A. COMPTES ANNUELS – Adenclassifieds S.A.

Bilan annuel – Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 506 281	1 506 281		62 099
Concession, brevets et droits similaires	12 163 675	4 386 676	7 776 999	6 553 069
Fonds commercial	41 793 765		41 793 765	20 267 749
Autres immobilisations incorporelles				10 868
Immobilisations incorporelles en cours	897 837		897 837	927 160
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	2 812		2 812	
TOTAL immobilisations incorporelles :	56 364 370	5 892 957	50 471 413	27 820 944
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	5 406 434	3 681 249	1 725 185	1 227 146
Immobilisations en cours				57 194
Avances et acomptes	1 041		1 041	
TOTAL immobilisations corporelles :	5 407 475	3 681 249	1 726 226	1 284 340
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 226 246	300 000	1 926 246	25 543 492
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	632 242		632 242	663 732
Prêts	17 823		17 823	13 780
Autres immobilisations financières	258 812		258 812	84 043
TOTAL immobilisations financières :	3 135 122	300 000	2 835 122	26 305 047
ACTIF IMMOBILISÉ	64 906 968	9 874 207	55 032 761	55 410 332
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	26 544		26 544	3 248
Créances clients et comptes rattachés	21 883 801	3 209 987	18 673 814	17 492 751
Autres créances	1 925 625	141 176	1 784 449	2 030 640
Comptes courants actif	53 215 234	688 607	52 526 627	52 716 580
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	77 051 204	4 039 770	73 011 434	72 243 219
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 2 803 454)	2 803 454		2 803 454	3 655 461
Disponibilités	556 863		556 863	195 485
Charges constatées d'avance	1 168 538		1 168 538	1 035 151
TOTAL disponibilités et divers :	4 528 854	0	4 528 854	4 886 097
ACTIF CIRCULANT	81 580 058	4 039 770	77 540 288	77 129 316
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				20 649
TOTAL GÉNÉRAL	146 487 026	13 913 977	132 573 049	132 560 296

Bilan annuel - Passif

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel (dont versé : 7 044 776)	7 044 776	6 502 871
Primes d'émission, de fusion, d'apport	78 478 691	77 608 605
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence:)		
Réserve légale	432 292	14 719
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 817 873	279 659
Résultat de l'exercice	1 380 058	8 351 470
TOTAL situation nette :	95 153 690	92 757 324
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES	19 579	
CAPITAUX PROPRES	95 173 269	92 757 324
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 967 779	1 862 203
Provisions pour charges	699 317	144 835
Provisions pour risques de change		20 649
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 667 096	2 027 687
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	838 787	79 364
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	838 787	79 364
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	333 609	173 760
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 267 371	8 708 761
Dettes fiscales et sociales	9 456 922	8 960 000
TOTAL dettes d'exploitation :	18 724 293	17 668 761
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 458 168	1 000 000
Autres dettes	1 291 626	1 785 688
Comptes courants passif		2 293 290
TOTAL dettes diverses :	2 749 794	5 078 978
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	12 086 183	14 774 383
DETTES	34 732 666	37 775 245
Ecarts de conversion passif	18	40
TOTAL GÉNÉRAL	132 573 049	132 560 296

Compte de résultat annuel – 1^{ère} partie

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2009	31/12/2008
Production vendue de Biens	319 408		319 408	
Production vendue de services	50 108 947		50 108 947	51 669 263
Chiffres d'affaires nets	50 428 355		50 428 355	51 669 263
Production stockée				
Production immobilisée			448 849	338 044
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			3 075 221	1 832 030
Autres produits			42 085	34 139
PRODUITS D'EXPLOITATION			53 994 510	53 873 475
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			17 760 575	16 982 863
TOTAL charges externes :			17 760 575	16 982 863
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 602 370	1 363 921
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			16 592 514	15 223 262
Charges sociales			7 693 693	7 128 744
Actions gratuites			1 058 710	2 230 083
TOTAL charges de personnel :			25 344 918	24 582 090
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 829 919	1 692 260
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 352 487	671 764
Dotations aux provisions pour risques et charges			170 890	204 257
TOTAL dotations d'exploitation :			5 353 296	2 568 281
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			687 432	462 453
CHARGES D'EXPLOITATION			50 748 591	45 959 606
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 245 919	7 913 869

Compte de résultat annuel – 2ème partie

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 245 919	7 913 869
QUOTE PART DES RESULTATS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée	4 577	
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	728 388	2 369 857
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 127 160	1 978 407
Différence positive de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	46 288	26 818
	1 901 836	4 375 082
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 987 567	2 613 114
Intérêts et charges assimilées	342 228	128 716
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	33 613	152 538
	2 363 409	2 894 368
RÉSULTAT FINANCIER	-461 573	1 480 714
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 788 923	9 394 583
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	94 148	62 662
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15	3 828
Reprises sur provisions et transferts de charges	647 028	416 568
	741 190	483 059
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	544 691	826 350
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	109 109	42 315
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	677 988	250 000
	1 331 789	1 118 666
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-590 599	-635 607
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	818 267	266 330
Provision pour impôts		141 176
TOTAL DES PRODUITS	56 642 113	58 731 616
TOTAL DES CHARGES	55 262 055	50 380 146
BÉNÉFICE OU PERTE	1 380 058	8 351 470

Notes annexes aux comptes annuels

1. Introduction aux Comptes annuels	169
1.1. Faits majeurs de la période	169
1.2. Changements de méthode comptable & de présentation des comptes	170
1.3. Comparabilité des comptes	170
2. Principes et méthodes comptables	170
2.1. Contexte général	170
2.2. Recours à des estimations	170
2.3. Ecart de conversion	171
2.4. Immobilisations incorporelles	171
2.5. Frais de recherche et développement	171
2.6. Immobilisations corporelles	171
2.7. Dépréciation d'actifs	172
2.8. Coûts d'emprunt	172
2.9. Immobilisations financières	172
2.10. Créances et comptes rattachés	173
2.11. Disponibilités	173
2.12. Valeurs mobilières de placement	173
2.13. Engagements envers les salariés	173
2.14. Provisions pour risques et charges	174
2.15. Dettes	174
2.16. Chiffre d'affaires	174
2.17. Résultat exceptionnel	174
2.18. Echanges de publicité	174
2.19. Impôt sur les sociétés	175
2.20. Résultat par action	175
3. Produits d'exploitation	176
3.1. Chiffre d'affaires	176
3.2. Reprises de provisions et transferts de charges	176
4. Personnel	177
4.1. Effectifs	177
4.2. Charges de personnel	177
4.3. Rémunérations allouées aux membres du directoire	177
4.4. Droits individuels à la formation	178
5. Amortissements, provisions et pertes de valeur	178
6. Résultat Financier	179
7. Résultat Exceptionnel	179
8. Impôts sur les résultats	180
8.1. Charge d'impôt	180
8.2. Déficits fiscaux reportables	180
9. Résultats par action	181
9.1. Résultat net de base par action	181
9.2. Résultat net dilué par action	181
10. Immobilisations incorporelles nettes	182
11. Immobilisations corporelles nettes	182
12. Immobilisations financières	183
13. Clients et comptes rattachés	183
14. Autres créances	184
15. Comptes courants actifs	184
16. Trésorerie	185

16.1. Eléments constitutifs de la trésorerie nette	186
16.2. Valeurs mobilières de placement	186
17. Charges constatées d'avance	186
18. Produits à recevoir	186
19. Capital et capitaux propres	187
20. Provisions pour risques et charges	187
21. Fournisseurs et comptes rattachés	188
22. Dettes fiscales et sociales	188
23. Autres dettes	188
24. Produits constatés d'avance	188
25. Charges à payer	189
26. Echéance des dettes et des créances.....	189
27. Engagements et passifs éventuels.....	190
28. Informations relatives aux parties liées.....	190
28.1 Relations avec les dirigeants et actionnaires directs ou indirects.....	190
28.2 Relations avec les filiales consolidées.....	190
29. Suivi des instruments financiers sur capital.....	191
30. Eléments relatifs aux tableaux de flux de trésorerie.....	193
30.1. Amortissements et provisions.....	193
30.2. Autres variations	193
30.3. Variation du besoin en fonds de roulement.....	193
30.4. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations.....	193
30.5. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	194
30.6. Effets des remboursements d'immobilisations financières.....	194
31. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	194
32. Tableau des filiales et des participations.....	195
33. Honoraires d'Audit et Commissariat aux comptes.....	195

1. Introduction aux Comptes annuels

1.1 Faits majeurs de la période

1.1.1 Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FigaroMédias à la société Adenclassifieds

Les actionnaires de la Société, réunis à l'occasion de son assemblée générale du 30 juin 2009, ont approuvé à l'unanimité les résolutions relatives à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Indicateur Bertrand ».

Les activités du « groupe Indicateur Bertrand » ont donc rejoint Adenclassifieds le 30 juin 2009 pour constituer l'offre immobilier la plus complète du marché, dotée de marques fortes, d'un portefeuille de clients enrichi et d'une couverture commerciale complète sur l'ensemble du territoire national. Le chiffre d'affaires de ces nouvelles activités a été pris en compte à compter du 1^{er} juillet 2009.

Les apports n'ont pas fait l'objet d'un effet rétroactif tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. En conséquence, la date d'effet de l'apport coïncide avec la date de réalisation de l'apport soit le 30 juin 2009. Ainsi les opérations de la société apporteuse provenant de l'exploitation de la Branche d'Activité au 30 juin 2009 bénéficient à la seule société apporteuse.

Les sociétés FigaroMédias (apporteuse) et Adenclassifieds (bénéficiaire de l'apport) étant sous contrôle commun, l'apport a été réalisé aux valeurs comptables.

Sur la base du traité d'apport, l'actif net apporté ressort à 1 506 758 euros rémunéré par l'attribution à FigaroMédias de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune et d'une prime d'apport de 964 853 euros.

Le montant définitif de l'actif net apporté, déterminé à l'issue de l'examen au 30 juin 2009 de la valeur de l'apport par FigaroMédias à Adenclassifieds, s'est élevé à 849.022 euros. En conséquence FigaroMédias a réalisé un complément d'apport en numéraire d'un montant de 657.735 euros correspondant à la différence entre le montant de l'apport figurant dans le traité d'apport soit 1.506.758 euros et le montant définitif.

1.1.2 Simplification de l'Organigramme Juridique

Au cours de l'exercice 2009, la société Adenclassifieds a procédé à une simplification de son organigramme juridique en procédant à des dissolutions par confusion de patrimoine, (ci-après dénommées « TUP » pour Transmission Universelle de Patrimoine), des filiales qu'elle détenait à 100% :

- le Conseil de Surveillance d'Adenclassifieds a décidé, lors de sa réunion du 30 mars 2009, de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société COOPTIN, la date d'effet comptable de cette dissolution-confusion ayant été fixée au 30 avril 2009 avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009.
- le Conseil de Surveillance d'Adenclassifieds a décidé le 28 avril 2009 de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine des filiales CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART, la date d'effet comptable de ces dissolutions-confusions ayant été fixée au 31 mai 2009, avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Etant précisé que les sociétés AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE, filiales à 100% de la société PRO-A-PART, ont été dissoutes par une opération de dissolution par confusion de patrimoine, le 30 avril 2009,
- la société OPEN MEDIA, après avoir procédé au 31 août à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société MICROCODE, a été dissoute le 30 septembre 2009 (décision du Conseil de Surveillance d'Adenclassifieds du 31 août 2009).

1.1.3 Création d'une Joint Venture avec le Groupe Sud Ouest et le Groupe la Dépêche du Midi

Afin de renforcer sa présence en régions sur son activité Emploi, Adenclassifieds a décidé de mettre en place une Joint Venture avec les sociétés Groupe Sud Ouest et Groupe la Dépêche du Midi. Cette Joint Venture s'est caractérisée par la création d'une entité juridique commune, la société « ADEN GRAND SUD OUEST ».

Cette société, détenue à 51% par Adenclassifieds, à 24,5% par le Groupe Sud Ouest et à 24,5% par le Groupe La Dépêche du Midi, a pour objectif de développer un portail Emploi régional, rassemblant l'ensemble des offres d'emploi des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon (à l'exception de la Lozère) et Poitou-Charentes (hors les Deux-Sèvres et la Vienne).

S'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leur site Internet respectif, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'Adenclassifieds (Cadremploi, Keljob, Cadres On Line), « Aden Grand Sud Ouest » propose ainsi aux professionnels de l'Emploi depuis le mois de novembre 2009 des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

1.2 Changements de méthode comptable & de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice. Cependant, la provision pour Indemnité de fin de carrière d'Indicateur Bertrand, apportée au 30 juin 2009, n'était pas comptabilisée dans les comptes sociaux de l'apporteuse. La provision à fin juin 2009 a été comptabilisée dans les comptes d'Adenclassifieds pour 396 K€ en diminution des capitaux propres.

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3 Comparabilité des comptes

L'exercice clos le 31/12/2009 est un exercice de 12 mois comme le précédent exercice.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Contexte général

Les comptes annuels ont donc été établis conformément aux règles françaises suivant les prescriptions du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au plan comptable général 1999. Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont présentés en euros. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire en date du 19 mars 2010.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

La crise économique et financière qui a impacté notre activité en fin d'année 2008 s'est poursuivie au cours de l'année 2009. L'ampleur et la durée de cette crise, au-delà du 31 décembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

2.2 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes annuels, la direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction de la société portent notamment sur l'évaluation des engagements envers les salariés, les immobilisations incorporelles et les provisions.

2.3 Ecart de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir Note 2.7).

L'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 3 ans selon le mode linéaire.

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce acquis ou reçus par voie de fusion ont une durée d'utilité indéfinie et ne font l'objet d'aucun amortissement, mais sont soumis à des tests annuels de perte de valeur (voir Note 2.7).

Le mali de fusion ou de confusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante ou confondante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée ou confondue, et la valeur nette comptable de cette dernière.

Le traitement comptable du mali de fusion et de confusion résulte du Règlement CRC 2004-01 pour des opérations placées sous contrôle commun.

Le mali technique résultant d'une opération de fusion ou de transmission universelle de patrimoine, relatif à des opérations impliquant des entreprises sous contrôle commun, est inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles. Les malis de fusion et de confusion dégagés lors des opérations décrites en Note 1.2 ont été affectés au poste « fonds de commerce ».

2.5 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères suivants sont simultanément remplis :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dès lors que l'ensemble de ces conditions n'est pas rempli, les frais de développement sont comptabilisés en charges.

Lorsque les frais de développement sont portés à l'actif, ces derniers sont amortis sur la durée d'utilité des projets. Cette dernière est comprise entre 1 et 5 ans.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Aucune valeur résiduelle n'est prise en compte dans la base amortissable des immobilisations corporelles à leur date d'acquisition, la société prévoyant de les utiliser sur leur durée de vie. Cependant, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations

corporelles sont revues annuellement par la société et les modifications éventuelles sont prises en compte dans le calcul de la base amortissable des immobilisations corporelles.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Installations et agencements	2 à 10 ans
- Matériel de transport	2 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

2.7 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets de trésorerie attendus actualisés. Ces derniers sont déterminés sur la base des données budgétaires validées par le Directoire.

En cas d'indice de perte de valeur sur les fonds de commerce, ceux-ci n'étant pas dissociables de l'entreprise, leur valeur nette comptable est comparée aux flux de trésorerie futurs non actualisés attendus des activités de l'entreprise.

2.8 Coûts d'emprunt

Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.9 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs pour la location de locaux ainsi que de Valeurs Mobilières de Placement Nanties ou dont la maturité est supérieure à trois mois. Lorsque la

valeur recouvrable à la clôture de ces immobilisations financières est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les titres de participation et les autres immobilisations financières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque des clauses de compléments de prix sont contractuellement prévues, celles-ci sont prises en compte dès lors que leur application est probable et que leur montant peut être mesuré de façon fiable.

S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, intégrant la prise en compte de l'évaluation des éléments incorporels. L'estimation de la valeur attribuée aux éléments incorporels découle de l'application de méthodes couramment retenues (approche par les redevances, approche par la méthode des « discounted cash flow »).

L'estimation de la valeur d'utilité peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

2.10 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

2.11 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires.

2.12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, ainsi que les actions propres acquises dans le cadre des diverses autorisations données par l'Assemblée Générale.

2.13 Engagements envers les salariés

Les salariés de la société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an par des actuaires externes, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 4,27%,
- un taux d'augmentation de salaires de 3%,

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus haute de l'engagement ou de la valeur du fonds. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la société comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, la société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées. L'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite, la société n'ayant pas son effectif de population susceptible de bénéficier des dispositions plus favorables de cet accord.

2.14 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.15 Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

2.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement de la prestation.

La société fournit à ses clients plusieurs types de prestations :

- Du référencement, en mettant à la disposition de ses clients, à partir de ses propres sites et pour une période donnée, des liens renvoyant vers le site de l'annonceur ;
- La fourniture d'accès à des bases de données ou logiciel (CVThèque, CVMail, CVAden) pendant une période définie contractuellement ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La vente d'abonnement ou de « pack » permettant aux annonceurs de déposer sur les différents sites Internet de la société un nombre prédéfini d'annonces pendant une période déterminée ;
- Des espaces publicitaires sous forme de bannières pour une période définie,
- La fourniture clés en main de sites internet dédiés,
- La mise à disposition pour des périodes déterminées de solutions logicielles destinées aux clients,
- La recherche de candidats au sein des bases de données de la Société, le tri et la gestion de CV.

Pour l'ensemble de ces prestations, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée.

Concernant l'activité de l'Indicateur Bertrand apportée au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires recouvre plusieurs types de prestations :

- La diffusion sur les publications d'annonces individualisées pour une publication ou pour une période donnée ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La publicité commerciale diffusée au sein des publications.

Pour les publications papier, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de leurs publications.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

2.17 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, ou de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que les cessions d'immobilisations, les litiges portés devant les tribunaux, etc.

2.18 Echanges de publicité

Les échanges de publicité dans le cadre d'activité Internet doivent être évalués, conformément au Règlement CRC N°2003-01 à la valeur vénale de celui des deux lots dont l'estimation est la plus fiable.

La valeur vénale d'un lot s'obtient par référence à des ventes « normales ». Les ventes normales sont définies comme des ventes équivalentes réalisées par la même entreprise payées en espèces ou contre remise d'autres actifs, monétaires ou non.

Ainsi, les ventes doivent :

- être de même nature et avoir un contenu comparable,
- intervenir fréquemment,
- ne pas faire intervenir la même contrepartie.

Lorsque la valeur vénale est estimée de façon fiable, l'entreprise ajuste la valeur comptable de l'échange de façon à faire apparaître celle-ci pour la valeur vénale la plus sûre.

Lorsque la valeur vénale ne peut pas être estimée de façon fiable, les achats et chiffres d'affaires correspondant sont annulés sauf si un actif est remis en échange.

La société Adenclassifieds estime que la valeur vénale des prestations fournies et de celles reçues dans le cadre des opérations d'échanges qu'elle a contractées avec des tiers ne peut être évaluée de façon fiable. De ce fait ces échanges n'ont aucun impact sur le résultat de la société.

2.19 Impôt sur les sociétés

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture des comptes annuels.

2.20 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par la société de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

3. Produits d'exploitation

3.1 Chiffre d'affaires

La décomposition du chiffre d'affaires par activités se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emploi	34 339	43 062
Formation	3 482	2 580
Immobilier.....	12 607	6 026
Total	50 428	51 669

Les données chiffrées sectorielles présentées ci-dessus se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier
Annonces / Communication	26 146	3 482	12 006
Services à Valeur Ajoutée.....	8 194	0	601
Total	34 339	3 482	12 607

Au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier
Annonces / Communication	37 553	2 580	6 026
Services à Valeur Ajoutée.....	5 509		
Total	43 062	2 580	6 026

L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

3.2 Reprises de provisions et transferts de charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Reprises de provisions sur créances clients.....	2 165	765
Reprises de provisions sur risques et charges	239	56
Transferts de charges.....	671	1 011
Total.....	3 074	1 833

L'augmentation des reprises de provisions sur créances clients entre 2008 et 2009 de 1 400 k€ est principalement liée à la TUP de la société Pro A Part.

Les transferts de charges sont constitués à hauteur de 551 k€ du reclassement en résultat exceptionnel de charges salariales, la différence de 120 k€ correspondant aux avantages en nature versés pour 96 k€ et 24 k€ de remboursement mutuelle.

4. Personnel

4.1 Effectifs

L'effectif moyen de la société pour l'exercice 2009 s'élève à 375 salariés, contre 332 salariés pour 2008.

La répartition des effectifs entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Cadres.....	299	273
Non cadres.....	76	59
Total	375	332

4.2 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Salaires et traitements.....	16 592	15 223
Charges sociales et fiscales.....	7 694	7 129
Attribution d'Actions gratuites	1 059	2 230
Total	25 345	24 582

Au 31 décembre 2009, le taux moyen de charges sociales et fiscales atteint 46,37 % de la masse salariale brute (46.83 % au 31 décembre 2008). Les charges de personnel comprennent le coût de l'attribution des actions gratuites.

4.3 Rémunérations allouées aux membres du directoire

La rémunération des membres du Directoire de la société, incluse dans les charges de personnel mentionnées ci-dessus, s'établit à 526 k€, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 contre 703 k€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Rémunération brute	526	703
Total	526	703

Le 28 juillet 2009, trois nouveaux membres du Directoire ont été nommés, ce qui ramène le nombre des membres du Directoire à six. Sur ces six membres, quatre seulement ont perçu une rémunération par Adenclassifieds. Trois de ces membres bénéficient d'une rémunération au titre d'un contrat de travail.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, le contrat de travail du Directeur Général, Monsieur Thibaut GEMIGNANI a été suspendu ; il perçoit désormais une rémunération en qualité de mandataire social.

Par ailleurs, Messieurs Pierre CONTE, Président du Directoire et Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire ne perçoivent aucune rémunération d'Adenclassifieds.

Par ailleurs, la provision liée aux Indemnités de Départ à la Retraite comptabilisée pour un montant total de 123 k€ intègre 35 k€ au profit des membres du Directoire.

4.4 Droits individuels à la formation

La loi 2004-391 du 4 juin 2004 reconnaît aux salariés un nouveau droit individuel à la formation (DIF).

Ce droit, d'une durée de 20 heures par an (calculée au prorata temporis en cas de travail à temps partiel), est ouvert à tout salarié sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Les intéressés peuvent cumuler ce droit d'une année sur l'autre dans la limite de 6 ans pour les salariés travaillant à temps plein, et de 120 heures, quel que soit le nombre d'années pour ceux à temps partiel. A défaut de son utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

Le volume des heures de formation cumulée correspondant aux droits acquis ainsi que les heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation se présentent comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Droits acquis en heures.....	21 035	13 147
Heures n'ayant pas donné lieu à demande	19 654	12 065

5. Amortissements, provisions et pertes de valeur

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immobilisations incorporelles	2 281	1 151
Immobilisations corporelles	549	541
Total immobilisations [A].....	2 830	1 692
Engagements envers les salariés.....	123	28
Provisions pour risques et charges	-191	119
Total provision [B].....	-68	147
Total des dotations nettes hors actifs courants [C = A+B].....	2 762	1 839
Clients et autres actifs circulants	187	-92
Total actifs [D]	187	-92
Total Exploitation [E = C+D]	2 949	1 747
Provisions pour risques financiers.....	645	1 336
Total Financier [F]	645	1 336
Provisions pour créances d'impôt [G].....		141
Provisions pour litiges sociaux [H]	392	-163
Amortissement exceptionnel logiciel Cooptin	19	
Provisions pour amortissements dérogatoires.....	20	
Autres provisions [I].....	-400	-4
Total Exceptionnel [J= G+H+I]	31	-26

6. Résultat Financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Revenu des VMP	13	-126
Intérêts des comptes courants	637	2 305
Provision financière	-345	-635
Provision titres Séminus	-300	
Mali et Boni de Fusion	-237	-67
Transfert de charges pour provision pour actions gratuites	-216	
Divers	-13	4
Résultat financier	-461	1 481

7. Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Provision sur apport IB	400	
Indemnités transactionnelles	-960	-607
Divers	-31	-29
Résultat exceptionnel	-591	-636

8. Impôts sur les résultats

8.1 Charge d'impôt

8.1.1 Taux effectif d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net	1 380	8 351
Impôts sur le résultat	818	266
Résultat net avant impôt	2 198	8 617
Taux effectif d'imposition	37.21%	3.09%

8.1.2 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle et la charge théorique d'impôt, résultant de l'application au résultat net avant impôt du taux de droit commun d'imposition en France s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net avant impôt.....	2 198	8 617
Taux d'imposition de la société	34.43%	33.33%
Charge d'impôt théorique.....	757	2 872
Augmentation/réduction de la charge d'impôt résultant de :.....		
- Imputation des déficits antérieurs reportables Société « Tupées » ..	-29	-2 885
- Déficités nés au cours de l'exercice		
- Autres différences permanentes	-218	191
-Différences temporaires.....	284	88
Charge réelle d'impôt.....	794	266

A noter que le taux d'impôt soit 34.43 % en 2009 résulte de l'application du taux théorique de 33.33% et de l'application de la contribution sociale de 3.3%. Il était de 33.33% en 2008, période de consommation des déficits reportables.

Le gain d'impôt sur les autres différences permanentes provient essentiellement : des résultats 2009 des sociétés ayant fait l'objet de « TUP » pour 165 k€ ainsi que d'une reprise de provision apportée par l'Indicateur Bertrand de 138 k€.

8.1.3 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt	Après impôt (net)
Résultat courant	2 788	-1 159	1 629
Résultat exceptionnel (et participation) ...	-590	341	-249
Crédit d'impôt			
Résultat comptable.....	2 198	-818	1 380

Au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt	Après impôt (net)
Résultat courant	9 394	-525	8 869
Résultat exceptionnel (et participation) ...	-636	118	-518
Crédit d'impôt			
Résultat comptable.....	8 758	- 407	8 351

8.2 Déficités fiscaux reportables

Les déficités reportables dont le montant s'élevait à 8 656 k€ au 1^{er} janvier 2008 ont tous été consommés au cours de l'exercice 2008.

Il n'y a eu aucun déficit reportable généré au cours de l'exercice 2009.

Par ailleurs, les éléments constitutifs de l'allégement de la dette future d'impôt s'établissent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux de droit commun	34.43%	34.43%
Contribution Sociale de Solidarité	-92	-98
Participation à l'effort construction.....	-82	-65
Indemnité départ à la retraite.....	-699	-145
Plus value latente sur OPCM	-64	-61
Provision pour compte courant.....	-689	
Provision pour créance d'impôt	-141	-141
Base Fiscale Différée	-1 767	-510
Impôts Différés à 34.43%	-608	-176

9. Résultats par action

9.1 Résultat net de base par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de la période.

		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net de base (<i>en milliers d'euros</i>)	(a)	1 380	8 351
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:	(b)	6 691 574	6 378 895
- nombre d'actions à l'ouverture		6 502 871	6 468 421
- nombre d'actions à la clôture		7 044 776	6 502 871
Résultat net de base par action (en euros)	(a) / (b)	0,20	1.31

9.2 Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net de base (<i>en milliers d'euros</i>)	(a)	1 380	8 351
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:.....	(b)	6 691 574	6 378 895
Nombre d'actions potentiellement dilutives	(c)	83 232	161.375
Nombre d'actions prise en compte dans le calcul du résultat net dilué par action	(d) = (b)+(c)	6 774 806	6 540 270
Résultat net dilué par action (en euros)	(a) / (d)	0,20	1.28

10. Immobilisations incorporelles nettes

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2009	Mouvements de la période			TUP /Apport Partiel d'Actif	31 décembre 2009
		Augmentation	Diminution	Mise au Rebut /virt poste		
Frais de développement.....	1 506	-	-	-21	21	1 506
Fonds commerciaux.....	20 268	-	-		21 526	41 794
Logiciels.....	9 803	197		888	1 276	12 164
En cours.....	927	2 388		-2 743	325	898
Autres	100			-100		
Immobilisations brutes.....	32 604	2 585		-1 976	23 148	56 362
Frais de développement.....	1 444	62		-21	21	1 506
Logiciels.....	3 250	2 258	31	-1 855	764	4 386
Autres.....	89	11		-100		
Cumul des amortissements	4 783	2 331	31	-1 975	785	5 892
Immobilisations nettes.....	27 821	254	31	0	22 363	50 470

Les principales évolutions de la période concernent la mise en production de nouvelles versions de nos logiciels d'exploitation, et notamment Keljob (lots 3&4 : 210k€), Web Cadremploi (512k€), Kelformation (213 k€), CVMail (327k€),CVAden (262k€), Explorimmo Neuf (174€), Adenweb (133k€)

Les reclassements et mises au rebut pour le poste Licences, logiciels et sites internet soit 888 k€ net proviennent de :

- l'augmentation des mises en service d'un montant de 2 743 k€ issue des immobilisations incorporelles en cours,
- l'augmentation des mises au rebut d'un montant de 1 855 k€ qui sont venues réduire sur l'exercice le montant des mises en service

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de la période.

11. Immobilisations corporelles nettes

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2009	Mouvements de la période			TUP /Apport Partiel d'Actif	31 décembre 2009
		Augmentation	Diminution	Mise au Rebut/virt de poste		
Installation et agencement....	589	363			1 702	2 654
Matériel de transport	2		2		14	14
Matériel de bureau et informatique.....	2 011	330		-458	266	2 149
Mobilier.....	398	141			51	590
En cours	57			-57		
Immobilisations brutes.....	3 057	834	2	-515	2 033	5 407
Installations & agencements.....	135	87			1 646	1 868
Matériel de transport	2		2		14	14
Matériel de bureau, informatique.....	1 473	373		-515	196	1 528
Mobilier.....	163	88			20	271
Cumul des amortissements.....	1 773	548	2	-515	1 876	3 681
Immobilisations nettes.....	1 284	286		0	157	1 726

Les mises en service des immobilisations corporelles en cours sont de 57 k€ et concernent le matériel de bureau et informatique. Toutes les mises au rebut étaient totalement amorties en 2009.

12. Immobilisations financières

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2009	Acquisitions	Diminutions	Reclassements/TUP	31 décembre 2009
Titres de participation	26 102	289	157	-24 008	2 226
Prêts et autres.....	14	-	-	4	18
Titres Immobilisés.....	664	-	32		632
Dépôt et cautionnement	84	12	34	197	259
Total Brut	26 864	301	223	-23 807	3 135
Provision pour Titres.....			300		300
Total Net	26 864	301	523	-23 807	2 835

Les acquisitions de titres de participation concernent :

- l'augmentation de capital de Seminus réalisé par compensation de créances pour 270 K€,
- le versement de capital réalisé lors de la constitution de la société Aden Grand Sud Ouest pour 19 K€.

La diminution de titres de participation est relative à la libération de 156 K€ de fonds qui avaient été placés sous séquestre dans le cadre de l'acquisition de la société Pro A Part.

Une provision pour titre sur la filiale Seminus a été constatée pour un montant de 300k€.

13. Clients et comptes rattachés

Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

L'état des en cours clients par antériorité se présente de la manière suivante :

	Solde	<30 jours	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	>360 jours
Créances Clients	18 819	13 051	271	92	433	1 583	3 389
Provision HT	-3 210	-41	-23	-48	-231	-770	-2 097
Net/Risque	15 609	13 010	248	44	202	813	1 292
Clients - EAR	24	24					
Clients - FAE	1 096	1 096					
Clients - EM	1 945	1 945					
Créances nettes	18 674	16 075	248	44	202	813	1 292

Les créances clients Echanges de Marchandises (EM) sont considérées comme non échues car elles sont réglées par voie de compensation. Elles ne sont dues qu'à réception de la facture fournisseur.

14. Autres créances

Les autres créances ont une échéance inférieure à un an et comprennent les éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances IS et CIR.....	181	429
T.V.A.	1 556	1 458
Autres créances d'exploitation.....	189	284
Provision pour dépréciation.....	-141	-141
Total autres créances.....	1 785	2 031

15. Comptes courants actifs

Les comptes courants actifs nets se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Compte courant Groupe Figaro.....	52 527	13 864
Compte courant Socpresse.....		38 300
Compte courant Direct Recruit.....		55
Compte courant Cooptin.....		7
Compte courant Seminus.....	689	490
Provision sur compte courant Seminus	-689	
Total comptes courants actifs.....	52 527	52 716

16. Trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Annexe Note N°	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Flux de trésorerie liés à l'activité.....			
Résultat net.....		1 380	8 351
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	30.1	3 624	3 058
- Plus et moins values de cessions nettes d'impôts			
- Autres variations	30.2	238	
Marge brute d'autofinancement.....		5 242	11 409
Variation du BFR liée à l'activité.....	30.3	-3 580	4 389
- variation de l'actif circulant.....		5 622	4 204
- variation des dettes d'exploitation		-9 202	185
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 662	15 798
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements.....			
Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	30.4	-2 964	-4 731
Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières.....	30.5	-31	-16 618
Cessions d'immobilisations	30.6	216	
Autres flux liés aux opérations d'investissements			-17
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements		-2 779	-21 366
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Remboursement d'emprunt		-53	
Incidence des variations de périmètre		220	
Augmentation de capital et de prime d'émission Adenclassifieds			211
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		167	211
VARIATION DE TRESORERIE NETTE		-950	-5 357
Trésorerie nette d'ouverture.....	16.1	55 998	61 355
Trésorerie nette de clôture	16.1	55 048	55 998
Variation de trésorerie nette		-950	- 5 357

16.1 Eléments constitutifs de la trésorerie nette

Du fait de la convention de trésorerie conclue entre Adenclassifieds et leur actionnaire, GROUPE FIGARO et SOCPRESSE, l'exigibilité de ce compte courant peut être requise à tout moment, sur simple demande des intéressés. Du fait de son caractère hautement liquide, GROUPE FIGARO se comportant comme un établissement centralisateur de la trésorerie de ses filiales, ce compte courant actif est classé au sein de la trésorerie nette ⁽¹⁾.

Le Conseil de Surveillance du 3 novembre 2009 a constaté le remboursement anticipé du solde de l'avance en compte courant conformément aux dispositions de la convention d'avance en compte courant existante entre Adenclassifieds et SOCPRESSE. De ce fait, cette convention dont la rémunération était indexée sur l'EURIBOR 12 mois a pris fin. Une nouvelle convention d'avance en compte courant a été autorisée et signée le 25 novembre 2009, entre Adenclassifieds et GROUPE FIGARO qui modifie le taux de référence qui était l'EONIA. Désormais la trésorerie est rémunérée sur la base de l'indice EURIBOR 12 mois en totalité à travers un compte courant unique auprès de GROUPE FIGARO.

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, la trésorerie dont dispose la société comprend les éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Disponibilités.....	557	195
Valeurs mobilières de placement.....	2 803	3 718
Compte courant Le Figaro et Socpresse ⁽¹⁾ (Note 15).....	52 527	52 164
Trésorerie active	55 887	56 077
Concours bancaires.....	839	79
Trésorerie passive	839	79
Trésorerie Nette	55 048	55 998

Le contrat de liquidité concernant le contrat de rachat d'actions est considéré comme de la disponibilité pour 153k€. L'apport partiel d'actif ainsi que les TUP ont augmenté la trésorerie de 220 k€.

16.2 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2009, le poste VMP est exclusivement composé d'actions propres acquises dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et dépréciées, s'il y a lieu, en fonction du cours de clôture.

La variation pluriannuelle des valeurs mobilières de placement se présente comme suit :

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

<i>En milliers d'euros</i>	1^{er} janvier 2009	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2009
Actions propres.....	3 718	367	1 282	2 803
Total	3 718	367	1 282	2 803

17. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance relèvent toutes de l'exploitation.

18. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances clients et comptes rattachés.....	1 096	1 844
Autres créances	50	197
Total des produits à recevoir	1 146	2 041

19. Capital et capitaux propres

Au 31 décembre 2009 le capital social était fixé à 7 044 776 euros divisés en 7 044 776 actions d'une valeur nominale de 1 euro. L'augmentation de capital est intervenue le 30 juin 2009 suite à l'apport partiel d'actif de l'Indicateur Bertrand.

Tableau de variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Primes d'Apport	Report à nouveau	Réserves	Résultat	Amort. Dérogatoire	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2008.....	6 503	77 609		279	15	8 351		92 757
Augmentation de capital	542		870					1 412
Affectation du résultat.....				7 934	417	-8 351		
Affectation provision IDR				-395				-395
Résultat de la période.....						1 380		1 380
Amortissement dérogatoire.....							20	20
Au 31 décembre 2009.....	7 045	77 609	870	7 818	432	1 380	20	95 174

L'apport partiel d'actif d'Indicateur Bertrand a généré une augmentation de capital de 542 k€ avec une prime d'apport brute de 965k€ sur laquelle sont venus s'imputer les frais d'acquisition de 95 K€ après impôt soit une prime d'apport nette de 870 k€.

La comptabilisation de l'IDR consécutif à l'apport partiel d'actif de l'Indicateur Bertrand au 30 juin 2009 a impacté le report à nouveau de 396k€ conformément à l'explication fournie en 1.2.

20. Provisions pour risques et charges

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2009	Évolution au cours de la période			Apport Partiel d'Actif/TUP	31 décembre 2009
		Dotations	Reprises			
			Utilisation	Non utilisation		
Risques juridiques.....	133	36		133	20	56
Risques sociaux.....	321	514	30	477	500	828
Provision pour perte de change	21		21			
Plan de Rachat d'actions	1 409	979	1 304	-		1 084
Avantages au personnel	145	123		-	431	699
Total Provisions pour risques et charges	2 028	1 652	1 355	610	951	2 667
- dont résultat opérationnel courant....		171	30	210		
- dont résultat financier		979	1 215			
- dont résultat exceptionnel		502	110	400		

Au 31 décembre 2009 les provisions pour risques et charges comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour couvrir des litiges ou des transactions suite aux départs de personnel.

Le traitement comptable des plans d'attribution d'actions gratuites est conforme à l'avis n° 2008-17 du 06 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité. Toutes les charges afférentes aux actions gratuites sont comptabilisées en charge de personnel.

Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites en cours, et compte-tenu de la décision de la Société d'acquiescer sur le marché des titres à livrer, une provision pour risque de 980 k€ a été constituée afin de couvrir, pour la période d'acquisition courue sur l'exercice, la charge liée à la réalisation de la moins value d'attribution. La reprise correspond aux actions acquises par les salariés en février, mai et juillet 2009 pour 1 304 k€.

21. Fournisseurs et comptes rattachés

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an.

22. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont à échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
T.V.A. à payer.....	4 036	3 858
Impôt société	460	266
Autres dettes fiscales	15	59
Rémunération du personnel	2 293	2 068
Charges sociales	2 652	2 709
Total des dettes fiscales et sociales	9 456	8 960

23. Autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avoirs à établir.....	1 290	1 767
Compte courant passif.....		2 293
Autres dettes d'exploitation	2	20
Total des autres dettes	1 292	4 080

24. Produits constatés d'avance

Des produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les prestations sont facturées et non encore totalement réalisées.

Au 31 décembre 2009, il s'agit pour l'essentiel de prestations continues relatives à des contrats qui produiront leurs effets sur la période subséquente (11 319 k€), ainsi que du montant restant à courir sur l'étalement de la franchise de loyer sur la durée du bail (767 k€).

Les produits constatés d'avance relèvent tous de l'exploitation.

25. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes du bilan se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 784	3 553
Dettes fiscales et sociales	4 036	3 643
Autres dettes	1 267	1 766
Intérêts courus bancaires	3	
Total des charges à payer	9 090	8 962

26. Echéance des dettes et des créances

Etat des Dettes

	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	-	-		
Emprunts et autres dettes fin.	839	839		
Avances et acomptes clients	334	334		
Fournisseurs et rattachés	9 267	9 267		
Personnel et rattachés	2 293	2 293		
Dettes sociales	2 652	2 652		
Dettes fiscales	4 511	4 511		
Dettes sur immobilisations	1 458	1 458		
Groupe et associés				
Autres	1 292	1 292		
Produits constatés d'avance	12 086	12 086		
TOTAL	34 732	34 732		

Etat des Créances

	Montant Brut	1 an au plus	Plus d'un an
Autres titres immobilisés	632		632
Prêt et autres immo. financières	277	4	273
Avances et acomptes fournisseurs	26	26	
Clients et rattachés	21 884	17 897	3 987
Personnel et comptes rattachés	74	74	
Etat et autres collectivités	1 737	1 737	
Groupe et associés	53 215	53 215	
Autres	72	72	
Charges constatées d'avance	1 169	1 169	
TOTAL	79 086	74 194	4 892

27. Engagements et passifs éventuels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements donnés		
- Baux	7 472	8 963
- cautions, avals,.....	574	-
- crédit bail, location longue durée.....	657	478
Total des engagements donnés	8 703	9 441
Engagements reçus		
- cautions, avals,.....		
- garanties de passif	983	1 300
- crédit bail, location	-	-
Total des engagements reçus	983	1 300

Les garanties reçues concernent essentiellement les actes de garanties accordées par les cédants des sociétés Open Média, Pro A Part et Microcode. Celles-ci ont une durée de vie limitée dans le temps qui expliquent la variation par rapport à 2008.

Les cautions données concernent la garantie accordée par une banque lors de l'installation dans le siège actuel. Cette caution représente 3 mois de loyers.

28. Informations relatives aux parties liées

28.1 Relations avec les dirigeants et actionnaires directs ou indirects

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Créances clients et comptes rattachés	2 205
Comptes courants d'associés débiteurs	52 527
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	1 235
Chiffre d'Affaire	3 808
Charges d'exploitation	-2 524
Produits financiers	639

28.2 Relations avec les filiales consolidées

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Créances clients et comptes rattachés	215
Comptes courants d'associés débiteurs	688
Comptes courants d'associés créditeurs.....	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	250
Charges constatées d'avances	139
Chiffre d'Affaires.....	1 208
Charges d'exploitation.....	-98
Produits financiers	4
Charges financiers	-9

La Société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault dont la société mère est :

GIMD
SAS au capital de 512 851 968 euros
9 Rond Point des Champs Elysées Marcel Dassault – 75008 PARIS

29. Suivi des instruments financiers sur capital

Caractéristique des instruments financiers émis au 31 décembre 2009 :

Bons de souscriptions d'Actions (« BSA ») :

Dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 mars 2006, le Directoire a émis des bons de souscriptions d'actions (les « BSA ») et a déterminé la liste des bénéficiaires. Par décision du même jour, le Directoire a émis 1.704 BSA au profit de Monsieur Laurent Sorbier. Chaque BSA lui donne droit de souscrire à une action nouvelle de la Société pour un prix d'exercice égal à 16 euros, soit la valeur nominale de l'action (1 euro) augmentée d'une prime d'émission de 15 euros.

Le tableau ci-après présente le nombre et les principales caractéristiques des BSA attribués à Laurent Sorbier, membre du Conseil de surveillance de la Société :

Plan	Date d'attribution	Nombre de BSA attribués	Nombre de BSA encore exerçables	Nombre d'actions auxquelles les BSA encore exerçables donnent droit	Prix unitaire d'exercice (en euros)	Période d'exercice
2006	30/03/06	1.704	703	703	16	du 30 mars 2006 au 29 mars 2011*

* L'exercice des BSA s'effectue à compter de leur date d'attribution par le directoire de la Société, soit le 30 mars 2006, à hauteur de 12,5 % des BSA attribués à Laurent Sorbier par trimestre civil. Etant précisé que les BSA exerçables au cours d'un trimestre civil mais non effectivement exercés resteront exerçables au cours des trimestres civils ultérieurs et au plus tard, dans les cinq ans qui suivent leur émission, soit au plus tard le 29 mars 2011.

1 BSA a été exercé le 21 juin 2006, 550 BSA le 26 avril 2007 et 450 BSA le 29 juin 2007, soit au total 1.001 BSA. Au 31 décembre 2009, le solde des BSA exerçable s'élève donc à 703.

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises (« BSPCE ») :

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune opération de souscription d'actions par voies d'exercice des BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises) que ce soit par les mandataires sociaux ou par les salariés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2006 a émis 1.910 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises, dénommés BCE S/03/2006, conférant le droit à leurs titulaires de souscrire dix neuf mille cent (19.100) actions de catégorie A, soit dix (10) actions de catégorie A pour un (1) BCE S/03/2006 exercé, d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro augmentée d'une prime d'émission de quinze euros (15 €).

Au 31 décembre 2009, sur les 1910 BCE S/03/2006 qui ont été attribués par le Directoire du 31 mars 2006, 848 sont encore exerçables jusqu'au 29 mars 2011.

Actions Gratuites :

Nature	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites
Date d'émission	30/09/2006	20/02/2007	21/05/2007	24/07/2007
Prix d'attribution	42,0 €	35,0 €	41,7 €	43,5 €
Quantité attribuée	65.366	9.800	21.790	119.948
Échéance	Terme de la Période Acquisition : 30/09/2008	Terme de la Période Acquisition : 20/02/2009	Terme de la Période Acquisition : 21/05/2009	Terme de la Période Acquisition : 24/07/2009
	Terme de la Période de Conservation : 30/09/2010	Terme de la Période de Conservation : 20/02/2011	Terme de la Période de Conservation : 21/05/2011	Terme de la Période de Conservation : 24/07/2011
Commentaires	Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées. 3.800 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition Sur les 6.000 actions cédées aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, 5.000 sont relatives à un salarié parti depuis juin 2008 pour lequel la clause de présence a été levée	Toutes les actions ont été attribuées. 18.290 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition 3.500 actions ont été cédées gratuitement au salarié bénéficiaire au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées. 49.522 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition et 6.667 actions ne satisfont pas à la condition de performances 2008 63.759 actions cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition

Nature	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites	Actions Gratuites
Date d'émission	25/01/2008	09/07/2008	15/12/2008	09/02/2009	21/12/2009
Prix d'attribution	22,5 €	12,0 €	16,25 €	14,98 €	19,2 €
Quantité	20.000	58.673	7.250	14.000	2.500
Échéance	Terme de la Période Acquisition : 25/01/2010	Terme de la Période Acquisition : 09/07/2010	Terme de la Période Acquisition : 15/12/2010	Terme de la Période Acquisition : 09/02/2011	Terme de la Période Acquisition : 21/12/2011
	Terme de la Période de Conservation : 25/01/2012	Terme de la Période de Conservation : 09/07/2012	Terme de la Période de Conservation : 15/12/2012	Terme de la Période de Conservation : 09/02/2013	Terme de la Période de Conservation : 21/12/2013
Commentaires	Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées 6.712 actions ne satisfont pas dès la fin 2009 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition	Toutes les actions ont été attribuées	Toutes les actions ont été attribuées et sont conditionnées aux résultats de l'exercice 2009 Ces conditions n'étant pas remplies, ces 14.000 actions sont devenues caduques	Toutes les actions ont été attribuées

30. Eléments relatifs aux tableaux de flux de trésorerie

30.1 Amortissements et provisions

La décomposition du poste se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
- immobilisations incorporelles	2 300
- immobilisations corporelles	549
- provision pour comptes courants	688
- provision pour titres Seminus	300
- provisions pour risques et charges.....	1 671
- reprises de provisions risques et charges	2 091
- provisions sur actif circulant.....	2 352
- reprises de provisions sur actif circulant.....	2 165
- Amortissements dérogatoires.....	20
Total	3 624

30.2 Autres variations

Les autres variations comprennent les malis et bonis de fusion générés par les TUP. Ceux-ci se décomposent comme suit :

- Bonis de fusion réalisés 77k€
- Malis de fusion réalisés 315k€

30.3 Variation du besoin en fonds de roulement

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Variation de l'actif circulant	- 5 622
Variation des créances clients	- 4 356
- à l'ouverture de la période.....	18 531
- à la clôture de la période.....	21 884
Variation des autres actifs circulant ⁽¹⁾	- 1 673
- à l'ouverture de la période.....	3 230
- à la clôture de la période.....	3 120
- Comptes courants Actif	407
Variation du passif d'exploitation	-9 202
Variation des dettes fournisseurs	-1 324
- à l'ouverture de la période.....	8 709
- à la clôture de la période	9 267
Variation des autres passifs d'exploitation ⁽²⁾	-7 903
- à l'ouverture de la période.....	27 632
- à la clôture de la période	24 436
Variation Comptes courants Passif	25
Total	3 580

(1) Comprend les avances et acomptes, les autres créances et les charges constatées d'avance.

(2) Comprend les dettes fiscales et sociales, les autres dettes et les produits constatés d'avance.

Il faut noter que dans les ouvertures et clôtures de période, les différentes opérations d'apport partiel d'actif ainsi que les TUP sont comprises dans les soldes. L'incidence de ces apports et transmission universelle de patrimoine est de 3 761 K€ sur le passif d'exploitation et de 9 287k€ sur l'actif d'exploitation.

30.4 Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations

La décomposition du poste se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles (Note 10) ⁽¹⁾	2 584
- Acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 10)	835
- Dettes sur immobilisations	-455
Total	2 964

(1) Hors frais de développement activés au cours de la période.

30.5 Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières

La décomposition du poste se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Titres Aden Grand Sud Ouest	19
Dépôts et cautionnements	12
Total	31

30.6 Effets des remboursements d'immobilisations financières

La décomposition du poste se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Autres Titres immobilisés	32
Titres de participation	157
Dépôts et cautionnements	27
Total	216

31. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Adenclassifieds envisage de proposer à ses clients des activités Emploi et Formation une offre élargie papier et web permettant de répondre à l'ensemble des problématiques de ses clients en matière de communication institutionnelle et corporate. Ce projet pourrait se concrétiser par la prise en régie par Adenclassifieds en lieu et place de FigaroMédias de l'ensemble des annonces papier Emploi et Formation du FIGARO. LE FIGARO mettrait fin à son contrat de régie avec FigaroMédias pour la partie Emploi et Formation en vue de confier cette régie à Adenclassifieds. Les salariés concernés seraient transférés à Adenclassifieds.

L'exécution, la production, la mise en page des annonces Papier au sein du FIGARO restant à la charge de FigaroMédias.

32. Tableau des filiales et des participations

(En milliers d'unités monétaires)	Siège	Capital détenu (% de contrôle)	V.N.C. des titres (euros)	Données sociales			Capitaux propres détenus (euros)
				Devises	(devises)		
					Capitaux propres	dont résultat de l'exercice	
Direct Recruit	Chippenam (GB)	100 %	1.704	GBP	672	144	597
Seminus	Dusseldorf (ALL)	100%	203	EUR	3	-267	3
Aden Grand Sud Ouest	France (FR)	51%	19	EUR	3	-34	1.5
Total	-	-	1 926	-	678	-157	601.5

33. Honoraires d'Audit et Commissariat aux comptes

(En milliers d'euros)	31-déc-09		31-déc-08	
	Deloitte et Associés	Aplitec	Deloitte et Associés	Aplitec
Audit				
Commissariat aux comptes, certificat, examen des comptes individuels et consolidés	160	160	210	210
Honoraires liés aux audits d'acquisitions	9	5	46	50
TOTAL	169	165	256	260

B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Adenclassifieds, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Le contexte économique actuel, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31/12/2008, entraîne pour les entreprises une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, notamment au plan de leur activité. Ceci crée, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

Ces conditions sont décrites dans la note 2.1 de l'annexe.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations dont nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

La note 2.9 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes relatives à la valorisation des titres de participation.

Nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

Les informations prévues à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce n'ont pas été données individuellement pour l'ensemble des mandataires sociaux concernés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

APLITEC,

Stéphane LAMBERT

DELOITTE & ASSOCIES,

Dominique JUMAUCOURT

A. COMPTES SEMESTRIELS	198	B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX	
Attestation du responsable	198	COMPTES SUR L'INFORMATION	
Rapport semestriel d'activité	198	FINANCIERE SEMESTRIELLE	219
Comptes semestriels consolidés résumés	202		
Notes aux annexes aux comptes Consolidés résumés	206		

A. COMPTES SEMESTRIELS

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 30 août 2010

Pierre Conte

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE 30 JUIN 2010

1 - Evénements marquants du 1^{er} semestre 2010

1.1 - Nouvelle activité de petites annonces Emploi et Formation du Figaro au sein d'Adenclassifieds

La stratégie multi-marques de la Société a été renforcée au cours du semestre par l'arrivée de deux supports : Le Figaro Economie pour l'activité Emploi, les Franchises et la Formation Continue et Le Figaro Etudiant pour la Formation Initiale.

Ces activités nouvelles ont été intégrées dans ADENCLASSIFIEDS par la mise en place, à compter du 15 mars 2010, de contrats de régie. Ces activités ont généré un renforcement des équipes commerciales et marketing.

La conclusion des contrats de régie des annonces Emploi et Formation du FIGARO par la Société a fait l'objet de la mise en place par Société du Figaro de minima garantis sur ces deux activités en faveur d'ADENCLASSIFIEDS.

2 – Activité du 1er semestre 2010

Au Premier semestre 2010 ADENCLASSIFIEDS a réalisé un chiffre d'affaires de 31,3 M€ en croissance de 23,6% et -5,3% à données comparables. L'activité Emploi représente désormais 57,5% de l'activité du groupe, contre 35,9% pour l'Immobilier et 6,6% pour la Formation.

Ces proportions ont évolué par rapport à la même période en 2009 en raison de l'intégration au 30 juin 2009 des activités de l'Indicateur Bertrand au sein du pôle Immobilier d'ADENCLASSIFIEDS. L'activité Emploi reste la plus importante tant au regard du volume d'activité que de sa part contributive au résultat. L'écart entre la croissance du chiffre d'affaires reporté et la croissance à données comparables s'explique principalement par l'effet des variations de périmètre économique (contrats de régie pour l'Emploi et la Formation démarrés au 15 mars 2010, impact de l'apport de l'activité Indicateur Bertrand dans l'Immobilier au 30 juin 2009 et création de la société Aden GSO en août 2009).

2.1 - Activité Emploi

Le chiffre d'affaires de l'activité Emploi s'établit à 18,0 M€ au premier semestre 2010, en recul de 3,0% par rapport à l'an dernier à la même période (et de -7,1% à données comparables), dont 8,8 M€ au deuxième trimestre 2010 (en recul de -2,2%).

Malgré ce chiffre d'affaires en recul, il convient de noter que les prises de commandes du 1^{er} semestre sont en croissance de 19,6% (14,3% à données comparables) par rapport au premier semestre 2009, dont +30,0% enregistrés sur le seul deuxième trimestre (21,8% à données comparables).

Ce redressement de l'activité Emploi illustre l'attractivité des marques et la performance commerciale des équipes d'ADENCLASSIFIEDS, dans un marché de l'Emploi davantage porté par le retour de la mobilité des actifs que par la création d'emplois. Selon le baromètre KELJOB, le nombre d'offres d'emploi diffusées sur Internet a ainsi progressé en 2010 de 16% en mai et de 21% en juin par rapport aux mêmes mois de l'année 2009.

Les performances des sites Emploi du Groupe sont restées particulièrement solides durant le semestre:

- N°1 des acteurs privés de l'Emploi sur Internet en France en nombre d'annonces, avec un volume moyen de 70 202 offres d'emploi diffusées au cours du premier semestre 2010 ;
- N°1 des acteurs privés de l'Emploi sur Internet en France en audience, avec une moyenne de 2 198 833 visiteurs uniques mensuels dédoublés au premier semestre 2010 (source : Médiamétrie Netratings) ;
- 2,9 millions de CV disponibles dans CVAden.

2.2 - Activité Formation

Le chiffre d'affaires de l'activité Formation s'établit à 2,1 M€ au premier semestre 2010, en croissance de 1,7% par rapport au premier semestre 2009, dont 1,1 M€ au

deuxième trimestre 2010 (en croissance de +11,9%). Cette activité intègre depuis le 15 mars 2010, le contrat de régie des annonces Formation du FIGARO. Ainsi, à données comparables, elle est en croissance de 2,0% au deuxième trimestre, mais en retrait de 3,8% au premier semestre 2010.

Cependant, l'activité en France a été sensiblement plus dynamique avec une croissance du chiffre d'affaires de 31,1% au deuxième trimestre (19,3% à données comparables) et de 13,3% au premier semestre 2010 (6,9% à données comparables). Les difficultés rencontrées en Allemagne se sont ainsi poursuivies, et le Groupe envisage désormais toutes les solutions permettant d'y remédier.

L'audience du site KELFORMATION a progressé de 11,2% au cours du premier semestre 2010 (source : XITI, en nombre de visites), avec en moyenne 43 656 annonces de formation diffusées sur le site.

2.3 - Activité Immobilier

Le chiffre d'affaires de l'activité Immobilier s'élève à 11,2 M€ au premier semestre 2010, en progression de 137% par rapport au premier semestre 2009 (+1,0% à données comparables), dont 4,9 M€ au deuxième trimestre 2010. Ces progressions sont liées à l'intégration des activités du « Groupe Indicateur Bertrand » et du contrat de régie des annonces immobilières du FIGARO à compter du 30 juin 2009.

Néanmoins, cette activité est de nouveau en progression à données comparables par rapport à l'exercice précédent de 1,0% au premier semestre 2010.

Cette progression démontre la solidité des marques du Groupe dans un contexte de redressement du marché de l'Immobilier. Leader des segments du « Prestige » (avec les marques Propriétés de France et Le Figaro) et du « Neuf » (avec les marques Explorimoneuf et Indicateur Bertrand), le Groupe a également amélioré son offre « Généraliste » avec le lancement réussi du nouveau site EXPLORIMMO en mai dernier.

Les sites Immobiliers d'ADENCLASSIFIEDS ont enregistré une moyenne mensuelle de 1 411 500 visiteurs uniques dédoublés au cours du premier semestre 2010 (source : Médiamétrie Netratings), avec 427 218 annonces immobilières diffusées en moyenne sur EXPLORIMMO.

3 – Résultats Financiers au 30 juin 2010

3.1 - Compte de Résultat

ADENCLASSIFIEDS réalise ainsi un chiffre d'affaires total de 31,3 M€ au 1^{er} semestre 2010. L'EBITDA courant pré-

IFRS 2 de 3,8 M€ au 30 juin 2010, soit 12,2% du chiffre d'affaires, est en recul de 31,2% par rapport à celui du 30 juin 2009.

L'EBITDA s'élève à 3,6 M€ représentant une marge de 11,5% contre 17,5% à la même période l'an dernier. Les charges IFRS 2 s'élèvent à 0,2 M€ au 30 juin 2010 en retrait par rapport aux charges IFRS 2 du 30 juin 2009 qui s'élevaient à 1,1 M€. La diminution de cette charge est liée à la fin de la période d'acquisition, au cours de l'exercice 2009, de trois plans d'actions gratuites, à savoir : ceux de février, mai et juillet 2007. N'impactent ainsi les comptes à fin juin 2010 que les plans d'attribution d'actions gratuites dont la période d'acquisition est encore en cours, à savoir ceux de janvier, juillet et décembre 2008 ainsi que celui de décembre 2009 ; le plan d'attribution de février 2009 est en outre devenu caduc (les conditions de performance fixées lors de ce plan n'ayant pas été atteintes).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 1,9 M€, en retrait de 25% par rapport à l'an dernier et représente 6,0% du chiffre d'affaires contre 9,9% au 1^{er} semestre 2009. Cette évolution est notamment liée à la baisse du chiffre d'affaires des activités historiques d'ADENCLASSIFIEDS (hors Indicateur Bertrand et contrats de régies des petites annonces du FIGARO) au cours du 1^{er} semestre 2010, mais aussi à l'augmentation des commissions variables du fait de la bonne performance commerciale du semestre ainsi qu'à la signature d'un accord d'intéressement qui a eu un impact de 170 k€ au 30 juin 2010.

Les dépenses marketing ont représenté 9,2% au 1^{er} semestre 2010 contre 9,5% l'an dernier à la même période, illustrant à nouveau les efforts réalisés pour réduire l'impact de l'évolution de l'activité sur la marge opérationnelle.

Enfin, les pertes sur créances irrécouvrables ont été particulièrement plus élevées au cours du semestre en raison d'un passage en perte plus régulier de ces créances par rapport au 1^{er} semestre 2009.

Le résultat opérationnel représente 1,9 M€ soit 6,2% du chiffre d'affaires, en progression de 14,3% par rapport au résultat opérationnel du 1^{er} semestre 2009 qui s'élevait à 1,7 M€ soit 6,7% du chiffre d'affaires. Cette amélioration provient de la prise en compte d'un résultat opérationnel non courant inférieur à 0,1 M€ sur le 1^{er} semestre 2010 alors qu'il s'élevait à -0,8 M€ au 1^{er} semestre 2009. Les éléments transactionnels non récurrents intervenus au cours du semestre avec des salariés ont été compensés par une reprise de même nature.

Le résultat financier de 0,3 M€ contre 0,4 M€ à fin juin 2009 reflète l'évolution défavorable du niveau des taux de rémunération de la trésorerie du groupe ADENCLASSIFIEDS au cours du 1^{er} semestre 2010. En effet, les taux Euribor 12 mois et EONIA qui sont les indicateurs de suivi de cette rémunération ont respectivement évolué de 1,75% en moyenne sur le 1^{er} semestre 2009 à 1,04% en moyenne au 1^{er} semestre

2010 et de 0,88% en moyenne sur le 1^{er} semestre 2009 à 0,14% en moyenne sur le 1^{er} semestre 2010.

Le résultat net part du Groupe est cependant en progression de 12,6% et s'établit à 1,3 M€ contre 1,2 M€ au 30 juin 2009. Il tient compte d'un impôt sur les résultats de 0,6 M€, mais aussi d'un montant de CVAE de 0,3M€ désormais intégré à ce niveau du compte de résultat consolidé, alors que la taxe professionnelle à laquelle se substitue pour partie la CVAE était traitée en résultat courant au 30 juin 2009.

3.2 - Bilan

Au 30 juin 2010, le total du bilan s'établit à 220,6 M€ en légère progression de + 7 M€ (+ 3,28%) par rapport au 31 décembre 2009.

Les actifs non courants s'élevant à 138,2 M€ restent stables par rapport au 31 décembre 2009.

Hors trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs courants s'établissent à 27,2M€ en augmentation de 5,5 M€ par rapport au 31 décembre 2009. Cette variation résulte essentiellement de l'augmentation des créances clients (5,1 M€).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 55,1 M€ et progressent de 1,4 M€ par rapport au 31 décembre 2009.

Au passif du bilan, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 168,6 M€ et progressent de 1,6M€ par rapport au 31 décembre 2009.

Les autres éléments composant le passif (passifs courants et non courants) s'établissent à 52 M€ en augmentation de 5,3 M€ comparé au 30 juin 2009. Cette variation résulte principalement de l'augmentation du poste fournisseurs (+2,6 M€) et des postes dettes sociales et fiscales (+1,8 M€) mais aussi du poste autres passifs courants intégrant les produits constatés d'avance qui évoluent favorablement de 12,1 M€ au 31 décembre 2009 à 14,3 M€ à fin juin 2010 traduisant ainsi le dynamisme retrouvé par la Société en terme de commandes facturées à l'issue du 1^{er} semestre 2010.

3.3 – Tableau de Flux de Trésorerie

A fin juin 2010, la trésorerie nette représente 54,5 M€ en progression de 1,7 M€ par rapport au 31 décembre 2009. Le Groupe a généré au cours du 1^{er} semestre un flux de trésorerie des activités opérationnelles de 3,5 M€ en retrait de 0,4 M€ par rapport au flux dégagés au cours du 1^{er} semestre 2009. Cette évolution s'explique par le niveau de marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et avant impôt qui est en retrait de 1,2 M€ compensée par une amélioration de la variation

du Besoin en fonds Roulement essentiellement impactée par la hausse des produits constatés d'avance à fin juin 2010 .

Au 1^{er} semestre 2010, des investissements pour un montant de 1,8 M€ ont été réalisés contre 1,5 M€ au 1^{er} semestre 2009. L'augmentation de 0,3 M€ des investissements provient de la refonte de certains sites web apportés par l'Indicateur Bertrand tel Bertrand Vacances, ainsi que par le développement du site Propriétés de France sur Iphone et Ipad.

4- Relations avec les dirigeants et les actionnaires

Les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

En milliers d'Euros	30 juin 2010
Créances clients et comptes rattachés	1 771
Comptes courants d'associés débiteurs	53 129
Comptes courants d'associés créditeurs	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 565
Chiffre d'Affaires	2 405
Charges d'exploitation	-4 853
Produits financiers	264
Charges financières	

Au 30 juin 2010, les rémunérations nettes versées aux membres du Directoire s'élèvent à 379 K€.

5 - Evénements post-clôture

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.

6 - Description des principaux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels est soumis le Groupe sont détaillés dans le Rapport Financier Annuel 2009 disponible sur le site de la société www.Adenclassifieds.com. Y sont notamment décrits les facteurs de risques, les assurances et les couvertures des risques ainsi que la méthode de provisionnement des risques et litiges.

A la connaissance de la société, aucun événement survenu depuis le 1er janvier 2010, hors éléments déjà mentionnés, ne modifie la description des principaux risques et incertitudes telle qu'effectuée dans le Rapport Financier Annuel.

Les risques identifiés du semestre à venir ont bien été pris en considération.

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2010

Etat du résultat global total – Partie 1	202
Etat du résultat global total – Partie 2	202
Etat de la situation financière	203
Tableau des flux de trésorerie consolidés	204
Etat de variation des capitaux propres	205
Notes annexe aux comptes consolidés semestriels résumés	206
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	219

Etat du résultat global total – Partie 1

En milliers d'euros	Notes	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Chiffre d'affaires	6.1	31 343	53 410	25 355
Autres produits de l'activité		223	614	344
Achats consommés	6.2	-1 940	-2 688	-871
Charges externes	6.2	-9 319	-16 104	-6 461
Charges de personnel	6.3.2	-15 588	-27 037	-13 113
Impôts et taxes	6.2	-595	-1 666	-799
Dotations nettes aux amortissements	6.4	-1 772	-3 048	-1 420
Dotations nettes aux provisions	6.4	42	-273	-527
Autres produits et charges-courants		-520	-643	-11
Résultat opérationnel courant		1 874	2 564	2 498
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	6.5	-348	-821	-459
Charges nettes de dépréciation et amortissements non récurrentes	6.5	408	-1 000	-347
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	6.5	60	-1 821	-806
Résultat opérationnel		1 934	743	1 692
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		264	647	412
Coût de l'endettement financier brut		-	1	1
Coût de l'endettement financier net	6.6	264	648	413
Autres produits et charges financiers	6.6	-	45	-18
Résultat avant impôt		2 198	1 436	2 087
Charge d'impôt	6.7.2	-889	-675	-925
Résultat de l'ensemble consolidé		1 309	761	1 162
Intérêts minoritaires		4	-17	-
Résultat net part du Groupe		1 305	777	1 162
Résultat par action	6.8.1	0.19	0.12	0.17
Résultat dilué par action	6.8.2	0.19	0.11	0.17

Etat du résultat global total – Partie 2

Résultat de l'ensemble consolidé		1 309	761	1 162
Autres éléments du résultat global				
Ecarts de conversion des activités à l'étranger		69	177	205
Actifs financiers disponible à la vente				
Partie efficace des produits ou perte sur instruments de couverture				
Réévaluation d'immobilisations corporelles				
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies				
Quote part des autres éléments du Résultat Global dans les participations en équivalence				
Impôt sur le résultat des autres éléments du résultat global				
Autres éléments du résultat global net d'impôts			-356	-95
Résultat global total		1 378	582	1 272
Résultat global total attribuable				
Aux propriétaires de la société mère		1 374	598	1 272
Aux intérêts minoritaires		4	-17	

Etat de la situation financière

En milliers d'euros	Notes	Exercice	
		30 juin 2010	31 déc 2009
Immobilisations incorporelles	7.1	41 386	41 196
Goodwill	5	93 928	93 927
Immobilisations corporelles		1 548	1 745
Autres actifs financiers		852	864
Impôts différés	6.7.3	526	523
Autres actifs long terme		7	1
Actifs non-courants		138 247	138 257
Stocks et en-cours		-	-
Clients et autres débiteurs		26 037	20 493
Créances d'impôt		21	181
Autres actifs courants		1 110	1 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.3	55 148	53 678
Disponibilités			
Actifs courants		82 316	75 383
Total Actifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		220 564	213 640
Capital	7.4	7 045	7 045
Primes liées au capital		78 479	78 479
Réserves de conversion	-	402	471
Autres réserves		82 130	81 125
Résultat de l'exercice		1 305	777
Total Capitaux propres, part du groupe		168 557	166 955
Intérêts minoritaires- Réserves		1	18
Intérêts minoritaires- Résultat		4	17
Total Intérêts minoritaires		6	1
Total des capitaux propres		168 563	166 957
Emprunts et dettes financières		-	-
Engagements envers le personnel	7.5	754	699
Autres provisions	7.5	552	884
Impôts différés	6.7.3	10 263	10 263
Total Passifs non courants		11 569	11 846
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		632	841
Fournisseurs et autres créditeurs		25 241	21 230
Dettes d'impôt		238	631
Autres passifs courants		14 321	12 135
Total Passifs courants		40 432	34 838
Total Passif		220 564	213 640

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Résultat net total consolidé	1 309	761	1 162
Elim. des amortissements et provisions	1 476	4 034	1 920
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	3	1	-1
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	208	1 495	1 094
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 996	6 291	4 175
Elim. de la charge (produit) d'impôt	896	675	925
Elim. du coût de l'endettement financier net	1	3	3
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 893	6 969	5 103
Incidence de la variation du BFR	697	-3 423	-1 334
Impôts payés	-1 131	114	130
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 459	3 660	3 899
Incidence des variations de périmètre	0	-118	-473
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 830	-3 807	-1 472
Variation des prêts et avances consentis	12	53	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 817	-3 872	-1 945
Augmentation de capital	0	18	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-8	-316	-331
Remboursement d'emprunts	0	-67	-67
Intérêts financiers nets versés	-1	-3	-3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-9	-368	-401
Incidence de la variation des taux de change	47	28	48
Variation nette de la trésorerie	1 680	-551	1 601
Trésorerie d'ouverture	52 836	53 387	53 387
Trésorerie de clôture	54 516	52 836	54 988

Etat de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Instruments de capitaux propres	Réserves de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 déc. 2008	6 502 871	6 503	77 609	2 199	-649	-3 718	75 343	6 372		163 660
Affectation du résultat 2008							6 372	-6 372		0
Ecart de conversion					205					205
Résultat semestriel 2009								1 162		1 162
Augmentation de capital	541 905	542	870							1 412
Paiements en actions				1 094						1 094
Juste valeur IFRS actions livrées en 2009				-331						-331
Gains sur actions livrées en 2009							124			124
Actions propres						-132	-36			-168
Autres variations							-183			-183
Capitaux propres au 30 juin 2009	7 044 776	7 045	78 479	2 962	-444	-3 850	81 620	1 162		166 974
Capitaux propres au 31 déc. 2008	6 502 871	6 503	77 609	2 199	-649	-3 718	75 343	6 372		163 660
Affectation du résultat 2008							6 372	-6 372		0
Ecart de conversion					177					177
Résultat 2009								777	-17	761
Augmentation de capital (1)	541 905	542	870						18	1 430
Paiements en actions				1 495						1 495
Juste valeur IFRS actions livrées en 2009				-2 864						-2 864
Gains sur actions livrées en 2009							1 589			1 589
Actions propres						915	33			948
Autres variations							-239			-239
Capitaux propres au 31 déc. 2009	7 044 776	7 045	78 479	830	-471	-2 803	83 098	777	1	166 957
Affectation du résultat 2009							777	-777		
Ecart de conversion					69					69
Résultat 2010								1 305	4	1 309
Augmentation de capital		0	0						0	0
Paiements en actions				208						208
Juste valeur IFRS actions livrées				-411						-411
Gains sur actions livrées 2010							54			54
Actions propres						372	5			377
Autres variations										0
Capitaux propres au 30 juin 2010	7 044 776	7 045	78 479	627	-402	-2 431	83 934	1 305	6	168 563

- (1) Augmentation de capital dans le cadre de la rémunération de l'apport partiel d'actif des activités de l'« Indicateur Bertrand » par FigaroMédias : Création de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € et d'une prime d'apport de 965 K€ imputée des frais de l'opération d'apport pour un montant total de 145 K€.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
SEMESTRIELS RESUMÉS

1 Informations relatives au Groupe	207
2 Evènements et transactions significatifs intervenus	207
3 Principes et méthodes comptables	207
4 Périmètre de consolidation	208
5 Information sectorielle	209
Premier Niveau : Information par secteurs d'activité	209
Deuxième Niveau : Information par zones géographiques	210
6 Notes sur le compte de résultat	210
6.1 Chiffre d'affaires	210
6.2 Charges opérationnelles.....	211
6.3 Personnel	212
6.3.1 Effectif	212
6.3.2 Charges de personnel	212
6.4 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	213
6.5 Autres produits et charges opérationnels non courants	213
6.6 Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.....	214
6.7 Impôts sur les résultats	214
6.7.1 Taux effectif d'impôt	214
6.7.2 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique	215
6.7.3 Source d'impôt différé au bilan	215
6.8 Résultats par action	216
6.8.1 Résultat net de base par action	216
6.8.2 Résultat net dilué par action	216
7 Notes sur le bilan	217
7.1 Immobilisations incorporelles nettes	217
7.2 Ecart d'acquisition	217
7.2.1 Ecart d'acquisition nets au bilan	217
7.2.2 Pertes de valeur des écarts d'acquisition	217
7.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie	218
7.4 Capitaux propres	218
7.5 Provisions pour risques et charges.....	218
7.6 Transactions avec les parties liées.....	218
7.6.1 Relations avec les filiales consolidées	218
7.6.2 Relations avec les dirigeants et les actionnaires	218
8 Evènements postérieurs au semestre	218

1. Informations relatives au Groupe

Le Groupe ADENCLASSIFIEDS est un acteur sur le marché Internet, dans les domaines de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier. Son chiffre d'affaires est réalisé majoritairement sur le marché des annonces classées : publication payante sur Internet d'offres d'emploi, d'offres de sessions de formation et d'annonces immobilières.

L'activité d'ADENCLASSIFIEDS est essentiellement B to B avec une offre principalement commercialisée auprès de professionnels du recrutement, de la formation et de l'immobilier.

La société ADENCLASSIFIEDS est une société anonyme de nationalité française, domiciliée au 1-3 rue La Fayette à Paris (75009), au capital entièrement libéré de 7 044 776 euros (valeur nominale des actions : 1 euro).

Introduite sur Euronext, compartiment B de NYSE-Euronext, en mars 2007, ADENCLASSIFIEDS est depuis le 21 janvier 2009 cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext.

Les comptes consolidés semestriels du Groupe ont été arrêtés le 30 août 2010 par le Directoire.

2. Evènements et transactions significatifs intervenus

Nouvelle activité de petites annonces Emploi et Formation du Figaro au sein d'Adenclassifieds

La stratégie multi-marques de la Société a été renforcée au cours du semestre par l'arrivée de deux supports : Le Figaro Economie pour l'activité Emploi, les Franchises et la Formation Continue et Le Figaro Etudiant pour la Formation Initiale.

Ces activités nouvelles ont été intégrées dans ADENCLASSIFIEDS par la mise en place, à compter du 15 mars 2010, de contrats de régie. Ces activités ont généré un renforcement des équipes commerciales et marketing.

La conclusion des contrats de régie des annonces Emploi et Formation du FIGARO par la Société a fait l'objet de la mise en place par Société du Figaro de minima garantis sur ces deux activités en faveur d'Adenclassifieds.

3. Principes et méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées pour l'arrêté des comptes intermédiaires au 30 juin 2010 sont identiques à celles appliquées aux états financiers annuels clos au 31 décembre 2009 à l'exception des normes et interprétations obligatoires au 30 juin 2010.

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe ADENCLASSIFIEDS, ont été préparés conformément à la norme IAS 34 – Information Financière Intermédiaire. Ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2010 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués. Il s'agit des normes suivantes :

Normes		Date d'application		Impacts Groupe en 2010
		UE	Groupe	
IFRS 3 et IAS 27 révisées	Regroupements d'entreprises	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Traitement modifié des futurs regroupements d'entreprises
Améliorations des IFRS	Améliorations publiées en avril 2009	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe
IFRS 2	Paiements fondés sur des actions	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 5 amendement	Programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 39 amendement	Eligibilité à la comptabilité de couverture	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 12	Contrats de concession	29 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 15	Accords pour la construction d'un bien immobilier	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans activité à l'étranger	1 ^{er} juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires	1 ^{er} novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 18	Transferts d'actifs par les clients	1 ^{er} novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe

4. Périmètre de consolidation

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Dénominations Sociales	Pays	30-juin-10		31-déc-09		30-juin-09	
		% contrôle	% Intérêts	% contrôle	% Intérêts	% contrôle	% Intérêts
Sociétés intégrées globalement							
Adenclassifieds	France	Société mère		Société mère		Société mère	
Seminus	Allemand	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Direct Recruit	Angleterre	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Aden Grand Sud Ouest	France	51%	51%	51%	51%	N/A	N/A
Cooptin ⁽¹⁾	France	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Cadres On Line ⁽¹⁾	France	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Pro-A-Part ⁽¹⁾	France	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Agence 3W ⁽¹⁾	France	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Officiel Commerce ⁽¹⁾	France	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Open Media ⁽²⁾	France	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	100%
Microcode ⁽²⁾	France	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	100%

L'organigramme juridique ayant été simplifié au cours de l'exercice, à savoir ⁽¹⁾ au cours du S1 2009 et ⁽²⁾ au cours du S2 2009, le périmètre de consolidation a fortement évolué : toutes les sociétés françaises détenues à 100% par ADENCLASSIFIEDS ou l'une de ses filiales ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (« TUP »).

5. Information sectorielle

Premier Niveau : Information par secteurs d'activité

Au 30 juin 2010 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Structure	Total
Goodwill	81 028	2 176	10 724		93 928
Marques	29 237	835	2 981		33 053
Effectifs fin de période	137	21	62	213	433

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Structure	Total
Goodwill	81 028	2 176	10 724		93 928
Marques	29 237	835	2 981		33 053
Effectifs fin de période	125	19	70	218	432

Au 30 juin 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Structure	Total
Goodwill	80 880	2 176	10 917		93 973
Marques	29 248	835	2 970		33 053
Effectifs fin de période	132	20	29	203	384

Au 30 juin 2010 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Total
CA	18 023	2 071	11 249	31 343
EBITDA	3 097	-96	603	3 604
% C.A.	17,2%	-4,6%	5,4%	11,5%
Résultat Opérationnel Courant	2 089	-206	-9	1 874
% C.A.	11,6%	-9,9%	-0,1%	6,0%

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Total
CA	34 963	3 890	14 557	53 410
EBITDA	6 122	-194	-42	5 885
% C.A.	17,5%	-5,0%	-0,3%	11,0%
Résultat Opérationnel Courant	4 038	-352	-1 122	2 564
% C.A.	11,6%	-9,0%	-7,7%	4,8%

Au 30 juin 2009 (en milliers d'euros)	Emploi	Formation	Immobilier	Total
CA	18 572	2 037	4 746	25 355
EBITDA	4 084	-101	462	4 445
% C.A.	22,0%	-5,0%	9,7%	17,5%
Résultat Opérationnel Courant	2 759	-251	-9	2 498
% C.A.	14,9%	-12,3%	-0,2%	9,9%

Deuxième Niveau : Information par zones géographiques

Les zones géographiques sont définies en 2 secteurs : France et Europe

Au 30 juin 2010 (en milliers d'euros)	France	Europe	Total
CA	30 840	502	31 343
EBITDA	3 571	33	3 604
% C.A.	11,6%	6,6%	11,5%
Résultat Opérationnel Courant	1 888	-14	1 874
% CA	6,1%	-2,8%	6,0%
Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	France	Europe	Total
CA	52 286	1 124	53 410
EBITDA	5 749	136	5 885
% C.A.	11,0%	12,1%	11,0%
Résultat Opérationnel Courant	2 501	63	2 564
% CA	4,8%	5,6%	4,8%
Au 30 juin 2009 (en milliers d'euros)	France	Europe	Total
CA	24 702	653	25 355
EBITDA	4 330	115	4 445
% C.A.	17,5%	17,6%	17,5%
Résultat Opérationnel Courant	2 467	31	2 498
% CA	10,0%	4,7%	9,9%

6. Notes sur le compte de résultat**6.1 Chiffre d'affaires**

La décomposition du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	30-juin-10	31-déc-09	30-juin-09
Emploi	18 023	34 963	18 572
Formation	2 071	3 890	2 037
Immobilier	11 249	14 557	4 746
Total	31 343	53 410	25 355

Par nature, les données chiffrées sectorielles présentées ci-dessus se décomposent comme suit :

30 juin 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Petites annonces	13 833	2 071	10 184	26 087
Autres services et produits	4 190	0	1 065	5 255
Total	18 023	2 071	11 249	31 343

Au 31 décembre 2009 :

En milliers d'euros	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Petites annonces	26 766	3 890	12 136	42 792
Autres services et produits	8 197	0	2 421	10 618
Total	34 963	3 890	14 557	53 410

Au 30 juin 2009 :

En milliers d'euros	Emploi	Formation	Immobilier	TOTAL
Petites annonces	14 859	2 037	3 524	20 420
Autres services et produits	3 713		1 222	4 935
Total	18 572	2 037	4 746	25 355

6.2 Charges opérationnelles

En milliers d'Euros	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Frais de fabrication	898	746	0
Achats d'espaces et assimilés	185	369	205
Autres achats	165	287	91
Sous-traitance générale	692	1 286	575
Achats consommés	1 940	2 688	871
Locations et charges locatives	2 261	4 333	1 991
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	1 325	2 618	1 007
Autres charges externes	473	585	340
Entretien et réparations	545	807	288
Personnel extérieur à l'entreprise	993	1 059	115
Commissions sur ventes et de publicité	338	260	42
Pub., publication, relations publiques	2 370	4 835	2 025
Transp. de biens, transp coll. personnel	46	50	21
Déplacements, missions et réceptions	662	969	399
Frais postaux et de télécommunications	306	588	232
Charges externes	9 319	16 104	6 461
Impôts et taxes sur rémunérations	334	629	334
Autres impôts et taxes	261	1 037	465
Impôts et taxes	595	1 666	799
Total	11 853	20 458	8 131

- Le montant des achats consommés au 30 juin 2010 s'élève à 1 940 K€, comparé à un montant de 871 K€ au 30 juin 2009. Cette augmentation d'un montant de 1 069 K€ est principalement justifiée par le contrat de fabrication des activités d'Indicateur Bertrand.
- L'augmentation d'environ 44% des charges externes sur un an est due principalement à l'apport de l'activité Indicateur Bertrand.
- La baisse des impôts et taxes provient essentiellement du traitement de la CVAE (en substitution partielle de la Taxe Professionnelle) en impôt sur le résultat.

6.3 Personnel

6.3.1 Effectifs

L'effectif moyen du Groupe au 30 juin 2010 s'élève à 436 salariés contre 398 salariés au 30 juin 2009. La répartition des effectifs entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009
Cadres.....	336	324	315
Non cadres.....	100	95	83
Total	436	419	398

Les effectifs de la branche d'activité apportée de l'Indicateur Bertrand ont rejoint le groupe au 1^{er} juillet 2009. Les effectifs affectés aux contrats de régie des Petites Annonces Emploi et Formation du Groupe Figaro ont rejoint le groupe au 15 mars 2010.

6.3.2 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Rémunérations du personnel	10 493	17 761	8 172
Options sur actions et attributions d'actions gratuites(1)	208	1 495	1 094
Intéressement	170		
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	4 717	7 781	3 847
Total charges de personnel	15 588	27 037	13 113

(1) Il s'agit de la charge de personnel comptabilisée au titre de la norme IFRS 2 portant sur les actions gratuites attribuées

- L'augmentation des rémunérations du personnel, charges comprises, est de 3,2 M€, dont 2,4 M€ provenant du changement de périmètre.
- Au cours du 1^{er} semestre 2010, un contrat d'intéressement a été signé.

6.4 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

en milliers d'euros	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Amortissements sur immobilisation incorporelles	-1 440	-2 507	-1 160
Amortissements sur immobilisation corporelles	-332	-585	-260
Reprises sur provisions sur immobilisations (incorp.&corp.)	0	44	0
Sous total dotations nettes aux amortissements	-1 772	-3 048	-1 420
Dotation aux dépréciations des actifs circulants	-516	-1 416	-789
Reprise sur dépréciations sur actifs circulants	528	1 065	288
Dotation aux provisions d'exploitation	-4	-48	-13
Reprise sur provisions d'exploitation	89	239	33
Dotation aux provisions sur engagements de retraite	-55	-120	-53
Reprise sur provisions sur engagements de retraite	0	7	7
Sous total dotations nettes aux dépréciations / provisions	42	-273	-527

L'évolution des amortissements sur immobilisations incorporelles est essentiellement liée aux avancées technologiques et aux nouveaux services développés sur les 3 activités, lesquels ont été mis en service progressivement depuis 12 mois. Les dotations et reprises pour actifs circulants concernent les clients douteux. La diminution des dotations et l'augmentation des reprises sont dues à l'enregistrement, en cours d'année, des pertes pour créances irrécouvrables dont le montant à fin juin est de 397 K€.

Les reprises nettes sur provisions d'exploitation de 85 K€ concernent principalement les litiges commerciaux.

6.5 Autres produits et charges opérationnels non courants

En milliers d'Euros	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Pénalités et affaires contentieuses	-3	-37	0
Autres charges exceptionnelles	-206	-109	-368
Charges excep. s/ exercices antérieurs	0	-13	0
Autres produits exceptionnels	7	86	54
Charges excep. s/ operations de gestion	-146	-748	-145
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-348	-821	-459
Amortissements sur immobilisations exceptionnel	0	-326	-280
Reprises sur amortissements sur immobilisations exceptionnel	19	31	8
Dot. aux prov. exceptionnelles	-57	0	0
Rep.prov.dépréc.exceptionnelle	446	509	109
Dot. aux prov. risques & charges exceptionnelles	0	-1 214	-184
Charges nettes de dépréciation et amortissements non récurrentes	408	-1 000	-347
Total	60	-1 821	-806

Les charges exceptionnelles nettes de reprises de provisions concernant principalement les indemnités transactionnelles, les litiges et indemnités commerciales provisionnées courant 2009 ou provenant des sociétés absorbées par voie de transmission universelle de patrimoine en 2009 s'élèvent à un montant de 104 K€ au 30 juin 2010.

Les reprises pour amortissements et provisions exceptionnels s'élèvent à un montant de 160 K€.

Au global, les reprises supérieures aux charges exceptionnelles contribuent à un produit net de 60 K€.

6.6 Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie s'élèvent à 264 K€ au 30 juin 2010 et sont en forte diminution par rapport au 30 juin 2009. Cette évolution est intégralement imputable à la baisse des taux de rémunération de la trésorerie indexée pour près de 90% sur l'Euribor 12 mois et pour le reste sur l'EONIA.

En milliers d'Euros	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Produits nets s/ cession de VMP	0	4	2
Revenus des équivalents de trésorerie	264	643	410
Charges d'intérêts	0	-3	-3
Gains et pertes de change	0	4	4
Coût de l'endettement financier net	264	648	413
Autres produits et charges financiers	0	0	1
Dotations aux dépréciations financières	0	-20	-19
Reprise de dépréciations financières	0	65	0
Autres produits et charges financiers	-	45	-18
Total	264	693	395

6.7 Impôts sur les résultats

6.7.1 Taux effectif d'impôt

En milliers d'Euros	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Résultat net	1 309	761	1 162
Charge d'impôt exigible	-891	-839	-1 167
Charge d'impôt différé	2	164	242
Impôts sur le résultat	-889	-675	-925
Résultat net avant impôts	2 198	1 453	2 087
Taux effectif d'imposition	40.44%	46.49%	44.33%

L'impôt sur le résultat est composé de 558 K€ d'impôt sur les Sociétés et de 331 K€ de CVAE, soit un total de 889 K€, représentant donc un taux effectif d'impôt de 40,44%.

6.7.2 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au résultat net avant impôt du taux nominal d'imposition en France, soit 34,43 % en 2009 et 2010, s'établit comme suit :

En milliers d'Euros	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Résultat net avant impôts	2 198	1 453	2 087
Taux normal d'imposition	34.43%	34.43%	34.43%
Charge d'impôt théorique	-757	-500	-719
Augmentations / réduction de la charge d'impôt résultant de :			
Dépréciation du Goodwill			-77
IFRS 2	1	-188	-157
Différentiels de taux sur IS étranger	23	45	11
Utilisation de report déficitaire non activé		29	30
Différences permanentes sur résultat fiscal	-24	94	-69
Déficits de l'exercice non activés	-55	-116	
Traitement des TUP		3	
Différence de taux sur contribution additionnelle	21	19	
Reclassement de la CVAE en impôt sur le résultat	-217		
Impôt différé sur CVAE		-59	
Crédit d'impôt recherche 2009	88		
Impôt sur provision C/C filiales	28		
Autres	4	-2	56
Charge d'impôt réelle	-889	-675	-925
Taux effectif d'imposition	40.44%	46.48%	44.30%

6.7.3 Source d'impôt différé au bilan

	31 déc 2009	Variations	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Activités reprises	Activités abandonnées	Autres	30 juin 2010
Impôts différés - actif	523	2	-	-	-	-	1	526
Impôts différés - passif sur marque internet	10 263		-	-		-	-	10 263
Solde net d'impôt différé	-9 740	2	-	-	-	-	1	-9 737

Impôts différés nets Actifs /Passifs par nature

En milliers d'Euros	Actif	Passif	31 déc 2009	Actif	Passif	30 juin 2010
ID/ Retraitement divers	-239	-	-239	-258	-	-258
ID/ Différences temporaires	580	-	580	583	-	583
ID/ Retraitements fiscaux et harm	-59	-	-59	-59	-	-59
ID/ Retraitements des engagements de	241	-	241	260	-	260
ID/ écarts d'évaluation à 100%	0	10 263	-10 263	0	10 263	-10 263
Solde net d'impôt différé	523	10 263	-9 740	526	10 263	-9 737

6.8 Résultats par action

6.8.1 Résultat net de base par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de la période.

	30-juin-10	31-déc-09	30-juin-09
Résultat net de base (<i>en milliers d'euros</i>)	1 309	777	1 162
nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période	6 973 098	6 691 574	6 681 832
- nombre d'actions à l'ouverture	7 044 776	6 502 871	6 502 871
- nombre d'actions à la clôture	7 044 776	7 044 776	7 044 776
Résultat net de base par action (en euro)	0,19	0,12	0,17

6.8.2 Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

		30-juin-10	31-déc-09	30-juin-09
Résultat net de base (<i>en milliers d'euros</i>)	a	1 309	777	1 162
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:	b	6 973 098	6 691 574	6 681 832
Nombre d'actions potentiellement dilutives	c	85 318	83 232	161 607
Nombre d'actions prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action	d = b+c	7 058 416	6 774 806	6 843 439
Résultat net dilué par action (en euro)	a/d	0,19	0,11	0,17

7. Notes sur le bilan

7.1 Immobilisations incorporelles nettes

	31 déc 2009	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements & mises au rebut	30 juin 2010
Frais de recherche & développement	1 506	-	-	-	-	-	1 506
Licences, logiciels et sites intern	9 334	168	-	-	31	333	9 866
Marques	33 053	-	-	-	-	-	33 053
Fonds commercial	3 150	-	-	-	5	-	3 155
Avances et acomptes s/immo. incorp.	3	-	-3	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	898	1 432	-	-	-	-333	1 997
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	47 944	1 600	- 3	-	36	-	49 577
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-1 506	-	-	-	-	-	-1 506
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. logiciels	-4 389	-	-	-1 378	-	-	-5 767
Amt/Dép. sites internet	-240	-	-	-43	-22	-	-305
Amt/Dép. licences, logiciels et sites internet	-4 629	-	-	-1 421	-22	-	-6 072
Amt/Dép. Marques	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. autres immos incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Prov. pour deprec. du fonds commercial	-613	-	-	-	-	-	-613
Total Amt/prov. Immobilisations incorporelles	- 6 748	-	-	- 1 421	- 22	-	8 191
Total Valeur Nette	41 196	1 600	-3	-1 421	14	-	41 386

7.2 Ecarts d'acquisition

7.2.1 Ecarts d'acquisition nets au bilan

Aucune évolution des écarts d'acquisition n'a été constatée entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010. Ceux-ci sont d'un montant brut de 93 928 K€.

7.2.2 Pertes de valeur des écarts d'acquisition

Aucune évolution des pertes de valeur n'a été constatée entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010. Ces pertes sont d'un montant de 270 K€.

7.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 juin 2010, la trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants :

en milliers d'euros	30 juin 2010	31 déc 2009	30 juin 2009
Disponibilités	2 019	1 151	912
Compte courant actionnaires	53 129	52 527	54 743
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	55 148	53 678	55 655
Concours bancaires courants	632	841	668
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette	54 516	52 836	52 836

Du fait de la convention de trésorerie et de la convention de compte courant conclues entre ADENCLASSIFIEDS et la société GROUPE FIGARO, l'exigibilité des comptes courants peut être requise à tout moment. Du fait de son caractère hautement liquide GROUPE FIGARO se comporte comme un établissement centralisateur de la trésorerie de ses filiales, et le compte courant actif est classé au sein de la trésorerie nette.

7.4 Capitaux propres

Au 30 juin 2010, le capital social est fixé à 7 044 776 €, divisé en 7 044 776 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

7.5 Provisions pour risques et charges

En milliers d'Euros	31 déc 2009	Dotations	Reprises			30 juin 2010
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice	Total	
Provisions pour retraites et mutuelles	699	55	0	0	0	754
Provisions pour retraites et obligations assimilées	699	55	-	-	-	754
Provisions pour litiges	650	53	-100	-136	-236	467
Autres provisions pour risques	234	8	-118	-39	-157	85
Autres provisions pour risques	884	61	-218	-175	-393	552
Total provisions pour risques et charges	1 583	116	-218	-175	-393	1 306

La diminution des provisions pour risques et charges provient essentiellement des reprises pour provisions des litiges prud'homaux pour 236 K€ et des litiges commerciaux pour 157 K€.

7.6 Transactions avec les parties liées

7.6.1 Relations avec les filiales consolidées

Les transactions et les soldes entre ADENCLASSIFIEDS et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes les filiales étant consolidées par intégration globale.

7.6.2 Relations avec les dirigeants et les actionnaires

(Cf. page 7, point 4).

8. Evènements postérieurs au semestre

Aucun évènement postérieur au 1^{er} semestre n'est à signaler.

B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ADENCLASSIFIEDS, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un

audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 août 2010

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

Stéphane
LAMBERT

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique
JUMAUCOURT

A. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	221	C. INFORMATIONS FINANCIERES COMPLEMENTAIRES	221
1. Comptes consolidés 2008 et 2007	221	1. Trésorerie et Capitaux	221
2. Comptes sociaux 2008 et 2007	221	2. Informations sur les tendances	222
3. Rapport de Gestion 2008 et 2007	221	3. Estimations	223
		4. Investissements	223
		5. Changements significatifs	224
B. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	221	6. Contrats importants	224
		7. Procédures judiciaires et d'arbitrage	224

A. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

1. Comptes consolidés 2008 et 2007

Les comptes consolidés du Groupe Adenclassifieds pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union Européenne, figurent dans le Document de référence afférent à l'exercice 2008, enregistré auprès de l'AMF le 5 janvier 2010 sous le n° R.10-002, aux pages 118 à 157.

Les comptes consolidés du Groupe Adenclassifieds pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union Européenne aux 31 décembre 2007, figurent dans le Document de référence afférent à l'exercice 2007, enregistré auprès de l'AMF le 17 juin 2008 sous le n° R.08-071, aux pages 244 à 280.

2. Comptes sociaux 2008 et 2007

Les comptes annuels d'Adenclassifieds SA, établis selon les normes comptables françaises, pour l'exercice clos les 31 décembre 2008, figurent dans le Document de référence afférent à l'exercice 2008, enregistré auprès de l'AMF le 5 janvier 2010 sous le n° R.10-002, aux pages 160 à 189.

Les comptes annuels d'Adenclassifieds SA, établis selon les normes comptables françaises, pour les exercices clos les 31 décembre 2007, figurent dans le Document de référence afférent à l'exercice 2007, enregistré auprès de l'AMF le 17 juin 2008 sous le n° R.08-071, respectivement aux pages 281 à 307.

3. Rapport de gestion 2008 et 2007

Le rapport de gestion, présentant un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière d'Adenclassifieds SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, figurent dans le rapport Financier Annuel 2008, publié le 30 avril 2009, en pages 75 à 115.

Le rapport de gestion, présentant un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière d'Adenclassifieds SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, figurent dans le rapport Financier Annuel 2007, publié le 30 avril 2008, en pages 89 à 126.

B. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société présentée dans le Document de référence afférent à l'exercice 2008, enregistré auprès de l'AMF le 5 janvier 2010 sous le n° R.10-002, à la page 158.
- Les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la société présentée, dans le Document de référence afférent à l'exercice 2008 enregistré auprès de l'AMF le 5 janvier 2010 sous le n° R.10-002, à la page 190.

C. INFORMATIONS FINANCIERES COMPLEMENTAIRES

1. Trésorerie et capitaux

1.1 Présentation générale

La Société opère selon un modèle économique générateur de flux de trésorerie opérationnels excédentaires.

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société est généralement reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée. Les prestations en question couvrent des périodes allant de quelques jours à plus d'un an. Cette politique de reconnaissance des revenus différée dans le temps donne lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance au bilan de la Société.

Les filiales de la société procèdent au recouvrement des créances auprès de leurs clients à partir de la date de facturation en application des conditions générales de vente, lesquelles peuvent varier selon la nature des prestations fournies. L'encaissement relatif aux facturations intervient à un rythme sensiblement plus court que le rythme d'étalement et de constatation du chiffre d'affaires qui correspond quant à lui à la durée des prestations fournies. Ce traitement génère ainsi un flux additionnel de trésorerie positif structurel, qui est appréhendé dans le flux net de trésorerie généré par l'activité. Le besoin en fonds de roulement est négatif et contribue de manière significative à la génération de flux de trésorerie de l'activité.

La Société dispose d'une trésorerie nette excédentaire, qui s'élève à 56,1M€ au 31 juillet 2010. Elle n'a pas recours à l'emprunt. Il n'existe pas de

restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

La gestion quotidienne de la trésorerie de la Société est traitée dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie et d'une convention d'avance en compte courant conclue avec la société Groupe Figaro (pour une présentation des dites conventions, cf. § D-5 et D-6 de la section « Informations complémentaires », en page 240 du présent Document).

La Société entend conserver cette modalité de gestion de ses excédents de trésorerie et de financement, en veillant à ce que cette modalité lui procure une rémunération compétitive de ses placements par rapport au marché, tout en lui garantissant la disponibilité des ressources financières nécessaires à la réalisation de son développement.

Le recouvrement des créances d'Adenclassifieds fait l'objet d'un contrat de prestations de services de recouvrement conclu avec la société FigaroMédias pour l'ensemble des activités portées par la société (cf. § D-4 de la section « Informations complémentaires », en page 240 du présent Document). Cette gestion lui permet d'optimiser son recouvrement et de réduire le délai moyen d'encaissement de ses créances.

1.2 Comparaison des tableaux de flux de trésorerie entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009

En milliers d'euros	31-déc-09	31-déc-08
Capacité d'autofinancement avant coût d'endettement net et impôts	6 969	14 591
Variation du BFR	-3 423	5 970
Impôt	114	-547
Flux de trésorerie liés aux opérations	3 660	20 014
Flux de trésorerie liés aux investissements	-3 872	-23 272
Flux nets liés aux opérations de financement	-368	-5 024
Incidence de la variation du taux de change	28	-94
Variation de trésorerie	-551	-8 376

Sur l'année 2009, la Société a consommé 551 k€, après une année 2008 au cours de laquelle le Groupe a consommé 8 376 k€.

La capacité d'autofinancement avant coût d'endettement net et impôt s'élève à 6 969 k€ (soit 13% du chiffre d'affaires) et recule de 52% par rapport à 2008 en raison de la baisse du niveau du résultat. La variation de BFR représente en 2009 un besoin de 3 423 k€ contre une ressource de 5 970 k€ au titre de 2008. Le besoin en fonds de roulement est négatif et contribue de manière significative à la génération de flux de trésorerie de l'activité.

Le flux de trésorerie lié aux investissements de -3 872 k€ correspond principalement à l'effet sur la trésorerie des investissements réalisés dans la refonte des sites internet du groupe et dans les immobilisations corporelles.

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement de -368 k€ correspond pour principalement aux acquisitions d'actions destinées à couvrir le programme de rachat d'actions.

1.3 Mode de financement des investissements futurs

La Société dispose d'une capacité d'autofinancement et de la trésorerie disponible lui permettant de financer les investissements propres à son activité courante ainsi que les investissements relatifs à la politique de croissance externe qu'elle entend conduire.

2. Informations sur les tendances

Le Groupe Adenclassifieds est un groupe Internet leader en France d'annonces et de services pour les professionnels de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier.

Ses clients sont donc des entreprises, cabinets de recrutement, sociétés d'intérim, agences immobilières, promoteurs, écoles, universités, sociétés de formation... Le Groupe Adenclassifieds leur fournit des produits et services d'intermédiation leur permettant d'optimiser l'efficacité de leurs actions vers les internautes ciblés.

Sur chacun de ces marchés, les fondamentaux structurels permettent d'envisager des croissances crédibles, tout en étant impactés par des tendances conjoncturelles, à l'image de l'évolution de la croissance du PIB français.

Le Groupe Adenclassifieds s'estime être le leader privé du marché de l'Emploi sur Internet en France. Ce leadership, l'antériorité et la complémentarité de ses marques (Cadremploi depuis 1990, Cadresonline depuis 1996 et Keljob depuis 2000) et l'expertise de ses managers font de la Société « la référence » privée du marché français. Ce marché évolue essentiellement en fonction de 2 principaux moteurs : d'une part la croissance du PIB qui se traduit généralement par la création d'emplois dans les entreprises, d'autre part la mobilité des salariés entre les entreprises (turnover) qui constitue depuis le début de l'année 2010 la principale source de l'évolution favorable de l'activité après une année de crise en 2009.

Le marché de la Formation est encore en phase de maturation. La prise de conscience tardive des possibilités et contraintes du DIF par les salariés et les DRH ouvre un marché soutenu pour les professionnels de la Formation. Ceux-ci rencontrent vite l'efficacité compétitive du média Internet pour recruter les clients. Premier entrant sur ce marché, le Groupe Adenclassifieds y a investi raisonnablement depuis cinq ans, de façon principalement organique, cette activité étant un relais de croissance à long terme.

Sur le marché de l'Immobilier, Adenclassifieds propose désormais une offre complète de produits et de services, aussi bien dans l'Immobilier Ancien que dans l'Immobilier Neuf et l'Immobilier de Loisirs.

Sur l'Immobilier Ancien, principal marché des annonces classées, la bascule presse/web est désormais très engagée, les principaux gisements de chiffre d'affaires à capter sur Internet demeurant en presse gratuite. Encore challenger sur ce secteur, la Société a clairement annoncé sa volonté de s'imposer à moyen-terme dans le « Top 3 » de ce marché, avec un positionnement orienté « CSP+ ». Adenclassifieds est d'ailleurs leader sur le segment des annonces immobilières de Prestige, niche moins sensible aux évolutions du marché de l'Ancien, avec la marque Propriétés de France et le contrat de régie du Figaro. La Société entend également développer les services à valeur ajoutée (logiciels de transaction, web agency...) auprès des agences immobilières.

Sur l'Immobilier Neuf, Adenclassifieds propose une offre bi-média « Print/Web » avec les marques Indicateur Bertrand et Explorimoneuf. Le très faible stock d'appartements du marché français devrait assurer un développement à long terme de cette offre. S'estimant leader sur ce marché, Adenclassifieds compte améliorer encore sa part de marché auprès des promoteurs.

Sur le marché de l'Immobilier de Loisirs, Adenclassifieds exploite les marques Bertrand Vacances et Belles maisons à Louer. Le segment des vacances est le seul où l'offre commerciale d'Adenclassifieds s'adresse autant aux particuliers qu'aux professionnels avec une bascule du papier vers Internet qui devrait s'accélérer dans les prochaines années.

Le Business Plan du Groupe Adenclassifieds est basé sur des hypothèses de croissance raisonnables sur les activités Internet et plus prudentes sur les activités papier. Elles s'appuient sur la perspective de gains de parts de marché et d'amélioration progressive de la rentabilité.

Dans ce contexte, le Groupe Adenclassifieds a poursuivi les efforts de gestion engagés dès octobre 2008, ce qui a permis de maîtriser les impacts de la crise sur son résultat 2009.

Le Groupe Adenclassifieds considère que l'un de ses principaux atouts réside dans l'avancée technologique de ses sites et de ses services à valeur ajoutée (bases de données, logiciels professionnels...). D'où l'importance de maintenir cet avantage compétitif en assurant un niveau d'investissements et d'innovations, compatible avec les objectifs budgétaires de la Société.

La Société considère que les difficultés économiques actuelles altèrent à court terme ses résultats, mais qu'elles ne changent pas le potentiel économique de son activité.

La Société reste confiante dans sa capacité à gagner des parts de marché. En effet, le Groupe Adenclassifieds dispose d'une offre de sites renouvelée, fédérant une audience dynamique et saine, et de marques « phares » considérées par ses clients comme des valeurs sûres. De plus, le développement volontariste des services à valeur ajoutée offre un relais de croissance précieux aux annonces et à la communication.

Dans un contexte 2009 qui a vu certaines des entreprises les plus fragiles ou les plus exposées à la mutation des secteurs vers l'internet en difficulté commerciale et financière, le Groupe Adenclassifieds reste attentif au processus de concentration du marché des annonces classées en ligne. Son expertise, son assise financière solide et la détermination de son actionnaire principal lui en donnent légitimité, moyens et volonté.

Le 28 juillet 2010, la Société a publié son chiffre d'affaires du 1^{er} Semestre, lequel s'élève à 31,3M€, soit +23,6% (-5,3% à données comparables).

La croissance des commandes des activités du Groupe au premier trimestre 2010 s'est poursuivie au deuxième trimestre, illustrant la capacité de la Société à capter, grâce à la qualité de ses marques et de ses équipes, les effets du redressement des marchés de l'Emploi et de l'Immobilier.

Le retour à la croissance des produits constatés d'avance, indicateur avancé de la performance future du Groupe, laisse entrevoir un redressement du chiffre d'affaires au second semestre 2010.

Au 30 juin 2010, ADENCLASSIFIEDS disposait d'un excédent de trésorerie de 54,5 M€.

Le 31 août 2010, la Société a publié son résultat du 1^{er} Semestre. Le résultat opérationnel s'élève à 1,9 M€ en progression de 14,3% par rapport à celui du 30 juin 2009 qui était de 1,7 M€. Le résultat net est en croissance également à 1,3 M€, soit +12,7% par rapport à celui du 30 juin 2009.

3. Estimations

La Société a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations du bénéfice dans le présent Document.

4. Investissements

4.1 Principaux investissements réalisés

Au cours des deux derniers exercices, les investissements réalisés par la Société se décomposent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Financiers	-34	18 940
Incorporels	3 002	3 718
Corporels	904	614
Investissements	3 872	23 272

Les investissements de l'exercice 2009 correspondent essentiellement :

- aux investissements réalisés dans le cadre de la refonte des sites internet du groupe,
- aux investissements réalisés dans les outils dédiés à l'amélioration des solutions logicielles fournies à nos clients ainsi qu'aux outils utilisés en interne.

Tous ces investissements ont été financés sur les ressources propres de la Société.

4.2 Principaux investissements en cours

A la date d'établissement du présent Document, la Société n'a procédé à aucun investissement significatif depuis la clôture au 31 décembre 2009, à l'exclusion des investissements en cours figurant au bilan.

4.3 Investissements à venir

La Société n'a pris aucun engagement ferme en vue de la réalisation d'investissements à venir à la date d'établissement du présent Document.

5. Changements significatifs

A la date de l'établissement du présent Document, le seul changement significatif consiste en la mise en place, à compter du 15 mars 2010, de deux nouveaux contrats de régie.

La conclusion des contrats de régie des annonces Emploi et Formation du FIGARO par la Société a fait l'objet de la mise en place par Société du Figaro de minima garantis sur ces deux activités en faveur d'ADENCLASSIFIEDS (Cf. § D-2.3 et D-2.4 de la section « Informations complémentaires », en page 239 du présent document). Ces activités ont généré un renforcement des équipes commerciales et marketing.

La stratégie multi-marques de la Société est ainsi renforcée par l'arrivée de deux supports prestigieux : Le Figaro Economie pour l'activité Emploi, les Franchises et la Formation Continue et Le Figaro Etudiant pour la Formation Initiale.

6. Contrats importants

Le 16 juin 2006, un protocole d'accord a été conclu entre la société Publiprint (devenue FigaroMédias, le 16 mars 2009) et la société Siccer, en présence de la société Cadremploi (intégrée au sein de Keljob le 29 août 2006, devenue Adenclassifieds, en décembre 2006).

Ce protocole a pour objet la cession d'actions Siccer à Publiprint (devenue FigaroMédias, le 16 mars 2009), cette cession étant soumise à la réalisation de conditions suspensives ; et la mise en place d'une promesse d'achat d'actions. (Cf. Document de Référence 2008, enregistré sous le n° R.10-002, aux pages 227).

A la date du présent Document de référence, la Promesse d'Achat court toujours, Siccer n'ayant pas levé cette promesse.

Cependant, le 11 juin 2010 une lettre avenant a été signée entre FigaroMédias et Siccer. Cette lettre a pour objet de modifier le délai dans lequel la notification de Siccer pourra être exercée. A ce titre, la lettre avenant déroge de la façon suivante audit protocole d'accord, à compter de l'année 2010 :

- La promesse d'Achat sera exerçable par Siccer par l'envoi à FigaroMédias d'une notification l'informant de sa décision de lever la Promesse d'Achat, à compter du 16 juin de chaque année et ce, jusqu'au 31 décembre de chaque année, sans préjudice des dispositions de l'application des dispositions de l'article 8.1 in fine et 9 de la Promesses d'Achat, portant respectivement sur les modalités de la levée d'option et la réalisation de la cession.

La Société n'a pas conclu d'autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux derniers exercices.

7. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Sous réserve de ce qui est mentionné au présent paragraphe, et au § E-5 'Risques juridiques' de la section « Activité » (en page 50 du présent Document), il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

7.1 Litige civil en matière de contrefaçon sur des œuvres numériques d'un projet immobilier

Le 29 mars 2007, une artiste infographiste a assigné à jour fixe la société devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de voir cette dernière condamnée *in solidum* avec d'autres sociétés pour contrefaçon sur des œuvres numériques d'un projet immobilier dont l'artiste revendique ses droits d'auteur.

Par jugement en date du 15 juin 2007, le Tribunal a débouté la demanderesse de l'ensemble de ses demandes.

Cette dernière a interjeté appel. A l'appui de son appel, elle sollicite que le jugement rendu en première instance soit infirmé, que les œuvres numériques bénéficient du droit d'auteur, que soit constaté les actes de contrefaçon commis et, par conséquent, que la société soit condamnée *in solidum* à réparer le préjudice patrimonial subi qu'elle estime à 350 k€, ainsi que le préjudice porté à ses droits moraux qu'elle estime s'élever à 100 k€. La demanderesse demande également à ce que la société soit condamnée à publier l'arrêt par extraits dans cinq journaux ou revues à concurrence de 7 k€ par insertion et qu'elle soit condamnée *in solidum* à la somme de 40 k€ au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, ainsi qu'aux entiers dépens.

Par un arrêt rendu le 18 mars 2009, la Cour d'Appel de Paris a confirmé en toutes ses dispositions le jugement rendu en première instance qui avait débouté la demanderesse. Le pourvoi en cassation est ouvert à l'encontre de cet arrêt.

En tout état de cause, ce litige ne serait pas susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

7.2 Litige devant le TGI de Paris pour inexécution contractuelle

La société Adenclassifieds a assigné l'ancien Président du Directoire de la société, Monsieur Cyril JANIN, le 8 octobre 2008 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, pour défaut du respect des obligations contractuelles définies dans le protocole d'accord qui a été signé lors du départ de ce dernier.

Aux termes de conclusions signifiées le 6 mars 2009, Monsieur Cyril JANIN a soulevé l'incompétence du Tribunal de Grande Instance de Paris pour connaître des demandes formées par la Société, au profit du Conseil de prud'hommes de Paris.

Une ordonnance du juge de la mise en état du Tribunal de Grande Instance de Paris a été rendue le 2 juin 2009, aux termes de laquelle le Tribunal se déclare incompétent au profit du Conseil de prud'hommes de Paris.

La Société a interjeté appel de ce jugement le 14 septembre 2009. La Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement rendu en 1^{ère} instance le 29 janvier 2010. Le litige a ainsi été renvoyé devant le Conseil des Prud'hommes de Paris.

Le 27 juillet 2010, les parties se sont rapprochées et ont signé un accord transactionnel lequel clôt la procédure pendante devant le Conseil des Prud'hommes de Paris ; ADENCLASSIFIEDS s'étant désistée de l'instance engagée devant ce Conseil et monsieur Cyril JANIN ayant accepté ce désistement.

7.3 Litige devant le Tribunal de Commerce de Paris

A la date du présent Document, un litige est pendant devant le Tribunal de Commerce de Paris, suite à une assignation délivrée contre Adenclassifieds le 14 avril 2010, par les sociétés FONTAINE FINANCE, COACH'INVEST et DTA FINANCE, par Madame Christelle FONTAINE et par Messieurs Thierry DEUDE, Philippe FONTAINE et François Nicolas DUBEL aux fins de faire constater la nullité de la vente de la société PRO-A-PART à Adenclassifieds intervenue en 2008 sur le fondement de l'indétermination du prix. La société Adenclassifieds conteste le bien fondé de ces demandes qu'elle considère irrecevables ; elle sollicite notamment la désignation d'un expert judiciaire chargé d'évaluer les droits sociaux acquis en 2008 aux fins de confirmer la

détermination du prix payé en 2008, de décider si, le cas échéant, un complément de prix serait dû et, dans l'affirmative, d'en fixer l'éventuel quantum.

L'assignation reçue n'a pas modifié la valorisation du risque estimé à ce jour.

7.4 Litiges prud'homaux

Au 31 décembre 2009, à la suite de leurs licenciements, dix litiges opposaient la Société à d'anciens salariés. Ne pouvant être exclu que la responsabilité de la Société soit engagée, une provision de 650 k€ a été constatée au 31 décembre 2009 pour l'ensemble de ces litiges, étant précisé que 100 k€ proviennent d'un litige porté par la société OPEN MEDIA, qui a fait l'objet d'une fusion avec Adenclassifieds suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine réalisé le 1^{er} octobre 2009.

A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE ADENCLASSIFIEDS	227	D. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	237
B. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL	230	1. Contrats d'échange de marchandises	237
1. Capital social et droits de vote	230	2. Contrats de régie publicitaire	238
2. Modifications du capital et des droits affectés aux actions	233	3. Contrat de fabrication	240
3. Acquisition par la société de ses propres actions	233	4. Contrat de prestations de service de recouvrement avec FigaroMédias	240
4. Capital potentiel	234	5. Convention de gestion centralisée de trésorerie	240
5. Capital autorisé non émis	236	6. Convention d'avance en compte courant	240
6. Titres non représentatifs de capital	236		
7. Engagements de conservation	236		
C. RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ DES TITRES	237	E. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	242
1. Evolution du cours de Bourse et volumes de transaction	237		
2. Contrat de liquidité	237		
3. Dividendes	237		

A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX**CONCERNANT LA SOCIETE Adenclassifieds****Dénomination sociale (art. 2 des statuts)**

La société est dénommée Adenclassifieds.

Siège social (art. 4 des statuts)

Le siège social de la société est situé 1-3 rue La Fayette, 75 009 – Paris.

Forme juridique et législation applicable (art. 1 des statuts)

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance, régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

Date de constitution, durée de vie (art. 5 des statuts)

La société a été constituée le 10 mai 2000, pour une durée de quatre vingt dix neuf ans expirant le 10 mai 2099.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification SIREN 431 373 471.

Son code d'activité économique est le 7810 Z.

Objet social (art. 3 des statuts)

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- la prestation de services de communication et d'informations en matière d'emploi, de recrutement de personnel, de formation, d'immobilier, et plus généralement d'annonces classées au travers d'Internet ainsi que la mise au point et la commercialisation d'outils informatiques s'y rapportant ;
- toutes opérations se rapportant à la publicité sous toutes ses formes ;
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Exercice social (art. 31 des statuts)

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Droits et obligations attachées aux actions (art. 11 des statuts)

- Chaque action de la société donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre droit au vote et à la représentation aux assemblées générales des actionnaires de la société, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

- Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des Assemblées Générales de la société.

- Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

- Chaque fois qu'il sera nécessaire de détenir plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en cas d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des actions ou des droits d'attribution nécessaires, à moins que l'Assemblée Générale n'ait décidé que les droits formant rompus ne sont ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus.

- Les actions étant indivisibles à l'égard de la société, celle-ci ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action. Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule personne.

Modification des droits des actionnaires

Toute modification des droits des actionnaires est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Forme des actions et identification des actionnaires (art. 9 des statuts)

- Les actions de la société entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

- Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société peut demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, les renseignements visés à l'article L. 228-2 du Code de commerce, à savoir le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations que celles décrites au paragraphe précédent concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société ou au dépositaire central.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la société, l'intermédiaire inscrit est tenu de révéler, dans les délais réglementaires, l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la société estime que certains détenteurs de titres dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers, propriétaires de ces titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A l'issue de cette demande, la société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître

l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la société.

En cas de violation des obligations décrites aux présents paragraphes, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et pour lesquels ces obligations n'ont pas été respectées seront privés des droits de vote pour toute Assemblée Générale d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où une personne inscrite méconnaîtrait sciemment les obligations décrites aux paragraphes ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la société a son siège social pourra, sur demande de la société ou d'un ou plusieurs de ses actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la société et, éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

Assemblées Générales (art. 30 des statuts)

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

- Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales personnellement ou par mandataire, ou y exercer le vote par correspondance.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours calendaires au moins la date de réunion de l'Assemblée Générale, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la société, et les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt, dans les mêmes délais, au siège social, ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée Générale. Le Directoire peut supprimer ou réduire ce délai de cinq jours calendaires par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

- Le Directoire peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux Assemblées Générales par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

- Tout actionnaire peut voter à distance, sous réserve que le formulaire de vote soit parvenu à la société moins de trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Lors de la réunion de l'Assemblée Générale, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

- Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance. A défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son président.

- Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

- Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou à autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

- L'ordre du jour des Assemblées Générales d'actionnaires est arrêté par l'organe qui a fait la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, ou le comité d'entreprise, ont la faculté de requérir, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projet de résolution.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement. Elle peut révoquer un ou plusieurs membres du Directoire sur proposition du Conseil de Surveillance.

Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Stipulations particulières régissant les modifications du capital social

Les statuts de la société (art. 7) stipulent que le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

B. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL

de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

1. Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2009, le capital social d'Adenclassifieds s'élevait 7.044.776 €, divisé en 7.044.776 actions ordinaires d'une valeur nominale

1.1 Evolution du capital au cours des derniers exercices

Le tableau ci-après indique l'évolution du capital social de la société :

Date	Augmentation de capital	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions (€)	Montant nominal de la variation du capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (€)	Montant cumulé du capital social (€)	Nombre cumulé d'actions
27 juin 2005	Par exercice de BSPCE	1 000	1	1 000	4 400	1 740 090	1 740 090
26 septembre 2005	Par exercice de BSA	54 421	1	54 421	816 315	1 794 511	1 794 511
30 septembre 2005	Par exercice de BSA	37 377	1	37 377	556 412	1 831 888	1 831 888
29 août 2006	En rémunération d'apports en nature	2 174 660	1	2 174 660	-	4 006 548	4 006 548
29 août 2006	En rémunération d'apports en nature	598 459	1	598 459	-	4 605 007	4 605 007
14 septembre 2006	Par exercice de BSA	80 202	1	80 202	1 203 030	4 685 209	4 685 209
14 septembre 2006	Par exercice de BSPCE	59 870	1	59 870	263 428	4 745 079	4 745 079
30 septembre 2006	En rémunération d'apports en nature	6 636	1	6 636	-	4 751 715	4 751 715
26 octobre 2006	Par exercice de BSPCE	15 619	1	15 619	234 285	4 767 334	4 767 334
4 décembre 2006	Par exercice de BSPCE	130 640	1	130 640	634 176	4 897 974	4 897 974
19 mars 2007	Par exercice de BSPCE	35 000	1	35 000	154 000	4 932 974	4 932 974
21 mars 2007	Par appel public à l'épargne	656 415	1	656 415	22 974 525	5 589 389	5 589 389
21 mars 2007	Réservée à Publiprint (*)	756 246	1	756 246	26 468 610	6 345 635	6 345 635
21 mars 2007	Réservée aux salariés de la Société	12 056	1	12 056	337 568	6 357 691	6 357 691
24 avril 2007	Par exercice de BSA	550	1	550	8 250	6 358 241	6 358 241
24 mai 2007	Par exercice de BSPCE	37 820	1	37 820	234 460	6 396 061	6 396 061
24 mai 2007	Par exercice de BSPCE	6 450	1	6 450	37 390	6 402 511	6 402 511
13 juin 2007	Par exercice de BSA	450	1	450	6 750	6 402 961	6 402 961
19 juin 2007	Par exercice de BSPCE	10 000	1	10 000	44 000	6 412 961	6 412 961
19 octobre 2007	Par exercice de BSPCE	55 460	1	55 460	312 500	6 468 421	6 468 421
12 juin 2008	Par exercice de BSPCE	19 100	1	19 100	155 060	6 487 521	6 487 521
15 décembre 2008	Par exercice de BSPCE	1 350	1	1 350	20 250	6 488 871	6 488 871
15 décembre 2008	Par exercice de BSA	14 000	1	14 000	542 780	6 502 871	6 502 871
30 juin 2009	Par apport partiel d'actif	541 905	1	541 905	964 853	7 044 776	7 044 776

(*) Il est rappelé qu'à la date d'établissement du présent Document, la société est, au sens de l'art. L. 233-3 du Code de commerce, contrôlée par Publiprint (devenue, par changement de dénomination le 16 mars 2009, FigaroMédias)

Depuis le 30 juin 2009, le capital social de la société n'a fait l'objet d'aucune modification.

1.2 Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

A chaque action de la société est attaché un droit de vote simple. Chaque actionnaire détient donc un

nombre de droits de vote égal au nombre d'actions qu'il détient, étant toutefois précisé que les actions détenues en propre par la société ne disposent pas de droits de vote exerçables.

Le tableau ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la société à la clôture des trois derniers exercices :

Actionnaires	31.12.2009				31.12.2008				31.12.2007			
	Répartition du capital		Répartition des droits de vote		Répartition du capital		Répartition des droits de vote		Répartition du capital		Répartition des droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FIGAROMEDIAS ⁽¹⁾	541 905	7,69%	541 905	8,62%	3 231 664	49,70%	3 231 664	51,38%	3 231 664	49,96%	3 231 664	49,96%
SICCE ⁽²⁾	282 706	4,01%	282 706	4,49%	282 706	4,35%	282 706	4,49%	282 706	4,37%	282 706	4,37%
GROUPE FIGARO ⁽³⁾	5 248 767	74,51%	5 248 767	83,45%	1 296 541	19,94%	1 296 541	20,61%	0	0%	0	0,00%
Concert PUBLIPRINT, SICCE & GROUPE FIGARO	6 073 378	86,21%	6 073 378	88,27%	4 810 911	73,98%	4 810 911	76,49%	3 514 370	54,33%	3 514 370	54,33%
PORTIMMO	61 880	0,88%	61 880	0,90%	61 880	0,95%	61 880	0,98%	61 880	0,96%	61 880	0,96%
SICCEP	108 733	1,54%	108 733	1,58%	108 733	1,67%	108 733	1,73%	108 733	1,68%	108 733	1,68%
CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY ⁽⁴⁾	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	374 692	5,79%	374 692	5,79%
Actionnaires nominatifs salariés ⁽⁵⁾	145 565	2,07%	145 565	2,12%	80 716	1,24%	80 716	1,28%	9 513	0,15%	9 513	0,15%
Autres actionnaires nominatifs	98 384	1,40%	98 384	1,43%	98 893	1,52%	98 893	1,57%	138 020	2,13%	138 020	2,13%
Actions propres	164 502	2,34%	0	0%	213 502	3,28%	0	0%	0	0%	0	0%
Public	392 334	5,57%	392 334	5,70%	1 128 236	17,35%	1 128 236	17,94%	2 261 213	34,96%	2 261 213	34,96%
TOTAL	7 044 776	100%	6 880 274	100%	6 502 871	100%	6 289 369	100%	6 468 421	100%	6 468 421	100%

⁽¹⁾ Au 31.12.2009, FIGAROMEDIAS est contrôlée à 100% par la SOCIETE DU FIGARO, elle-même contrôlée à 99,99% par la société GROUPE FIGARO

⁽²⁾ Au 31.12.2009, SICCE est contrôlée à 91,94% par PUBLIPRINT

⁽³⁾ Au 31.12.2009, la société GROUPE FIGARO est contrôlée à 100% par SOCPRESSE, elle-même contrôlée par la société GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT

⁽⁴⁾ A savoir, Crédit Agricole Private Equity, Crédit Lyonnais Venture 1 FCPR et Crédit Lyonnais Innovation 2 FCPI

⁽⁵⁾ Soit au 31/12/2009, un total de 81 salariés, en ce compris ceux des membres du Directoire de la société liés par un contrat de Travail / Soit, au 31.12.2008 un total de 77 salariés, en ce compris ceux des membres du Directoire de la Société liés à elle par un contrat de travail / Soit, au 31.12.2007, un total de 102 salariés, en ce compris ceux des membres du Directoire de la Société liés à elle par un contrat de travail

Dans un courrier d'intention en date du 29 septembre 2008, les sociétés FigaroMédias, Sicce et Groupe Figaro ont déclaré agir de concert. Au 30 juin 2009, le concert détient 75,98% du capital et 78,44% des droits de vote de la société Adenclassifieds.

Le franchissement des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société Adenclassifieds individuellement par la société Groupe Figaro a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique de l'Autorité des Marchés Financiers, reproduite dans « Décision et Information » 209C1508, mise en ligne sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 décembre 2009. En effet, l'Autorité des Marchés Financiers a constaté que la cession par FigaroMédias d'environ 46% du capital de la société Adenclassifieds au profit de la Société Groupe Figaro, qui contrôle indirectement FigaroMédias, sera sans incidence sur le contrôle ultime de la Société, qui demeurera contrôlée par la Société Groupe Figaro, laquelle détient et continuera de détenir indirectement la majorité des droits de vote dans Adenclassifieds.

FigaroMédias

FigaroMédias est la régie publicitaire du Groupe Figaro détenue à 100 % par le Groupe Industriel Marcel Dassault. FigaroMédias est la deuxième

régie presse en France. Elle intervient sur les marchés de la publicité commerciale, de la publicité financière et des annonces classées à Paris, en régions et à l'international. Outre les activités d'annonces classées on line, FigaroMédias, via sa filiale spécialisée Zefir Web, est un des acteurs commerciaux majeurs du marché national de la publicité en ligne.

GROUPE FIGARO

GROUPE FIGARO est un acteur important du secteur presse, notamment par l'exploitation de ses marques Figaro, Journal des Finances et TV Magazine. GROUPE FIGARO a également développé une activité internet au cours des dernières années notamment autour des sites figaro.fr, jdf.com, tvmag.com, sports24.fr, evene.fr, ticketac.fr, cadremploi.fr, explorimmo.fr, keljob.fr, meteoconsult.fr, lachainemeteo.com,...

SICCE

SICCE est la Société d'Investissement des Conseils en Communication pour l'Emploi, créée en 1998 pour regrouper les agences de communication spécialisées en ressources humaines, actionnaires de Cadremploi puis d'Adenclassifieds.

SICCER

Siccer est la Société d'Investissement des Cabinets Conseils En Recrutement, créée au début des années 1990 pour regrouper les cabinets de recrutement fondateurs de Cadremploi et toujours actionnaire de la société.

Il n'existe aucun lien, capitalistique ou autre, ni entre FigaroMédias et Siccer, ni entre Sicce et Siccer.

1.3 Evolution de la répartition du capital au cours des deux derniers exercices

La répartition du capital a connu les modifications suivantes au cours des deux derniers exercices :

— 2008 :

S'agissant des franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice 2008, le lecteur peut se référer au § 2.4 du « Rapport de Gestion du Directoire », en page 74 du Document de Référence enregistré le 5 janvier 2010, sous le n° R.10-002.

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe Figaro (regroupant notamment la société Groupe Figaro et ses filiales, directes ou indirectes, Sicce et Publiprint) a accru de près de 20% sa détention au sein du capital de la société.

— 2009 :

S'agissant des franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice 2009, le lecteur peut se référer au § 2.4 du « Rapport de Gestion du Directoire », en page 63 du présent Document.

1.4 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société

Au 31 juillet 2010, le concert formé par les sociétés FigaroMédias, SICCE et GROUPE FIGARO détient, à la connaissance de la société, 87,26% du capital et 88,47 % des droits de vote de la société Adenclassifieds.

Actionnaires	31 juillet 2010			
	Répartition du capital		Répartition des droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
FIGAROMEDIAS ⁽¹⁾	541 905	7,69%	541 905	7,80%
SICCE ⁽²⁾	282 706	4,01%	282 706	4,07%
GROUPE FIGARO ⁽³⁾	5 322 931	75,56%	5 322 931	76,60%
Concert FIGAROMEDIAS, SICCE & GROUPE FIGARO	6 147 542	87,26%	6 147 542	88,47%
PORTIMMO	61 880	0,88%	61 880	0,89%
SICCER	108 733	1,54%	108 733	1,56%
Mandataires Sociaux	93 213	1,32%	93 213	1,34%
Actionnaires nominatifs salariés ⁽⁴⁾	122 911	1,74%	122 911	1,77%
Autres actionnaires nominatifs	98 555	1,40%	98 555	1,42%
Actions propres	96 033	1,36%	0	0%
Public	315 909	4,48%	315 909	4,55%
TOTAL	7 044 776	100%	6 948 743	100%

⁽¹⁾ Au 31.07.2010, FIGAROMEDIAS est contrôlée à 100% par GROUPE FIGARO, elle-même contrôlée à 100% par SOCPRESSE

⁽²⁾ Au 31.07.2010, SICCE est contrôlée à 91,94% par FIGAROMEDIAS

⁽³⁾ Au 31.07.2010, la société GROUPE FIGARO est contrôlée à 100% par SOCPRESSE, elle-même contrôlée par la société GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT

⁽⁴⁾ Soit, au 31.07.2010, un total de 9 2 salariés

A la connaissance de la société, au 31 juillet 2010, aucun actionnaire, autres que ceux mentionnés ci-avant, ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, un nombre d'actions représentant au moins 5% du capital social ou des droits de vote de la société.

1.5 Nombre d'actionnaires

La société n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre de ses actionnaires. Au 31 juillet 2010, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élève à 180.

1.6 Actionnariat des dirigeants

A la connaissance de la société, les membres du Directoire et de son Conseil de Surveillance possédaient ensemble, au 31 juillet 2010, 89.544 actions, représentant 1,27 % du capital social et 1,29 % des droits de vote.

Nom	Mandat au sein du Directoire	Nombre d'actions détenues au 31 juillet 2010
Pierre CONTE	Président	13 662
Thibaut GEMIGNANI (*)	Membre	57 721
Laurent CHOLLAT-NAMY	Membre	5 000
Guillaume TEILHARD DE CHARDIN	Membre	3 661
François DUFRESNE	Membre	5 000
Jean-François BUSNEL	Membre	6 000

(*) dont 1.500 actions au porteur - Déclaration individuelle du 21.04.2007 (art. L 621-18-2 du Code monétaire et financier)

Nom	Mandat au sein du Conseil de Surveillance	Nombre d'actions détenues au 31 juillet 2010
François MOREL	Président	1
Laurent SORBIER (*)	Vice-Président	1
Benoît HABERT	Membre	1
Olivier COSTA DE BEAUREGARD	Membre	1
Sofia BENGANA	Membre	3 662
SICCER, représenté par François SANCHEZ	Membre	108 733
Michel WOLFOVSKI (*)	Membre	1
Christophe VICTOR	Membre	1
Alain CADIOU (*)	Membre	1

(*) Membres indépendants du Conseil de Surveillance

1.7 Actionnariat des salariés

A la connaissance de la société, au 31 juillet 2010, 96 salariés détenaient 142.572 actions, y compris les membres du Directoire de la Société, liés à elle par un contrat de travail.

1.8 Autocontrôle

Sociétés contrôlées détenant une part du capital de la société : néant.

1.9 Contrôle de la Société

A la date d'établissement du présent Document, la Société est contrôlée, au sens de l'art. L. 233-3 du Code de commerce, par le concert formé par les sociétés FigaroMédias, SICCE et GROUPE FIGARO.

La Société a choisi, par décision du Conseil de Surveillance en date du 9 décembre 2008, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF.

La Société s'est en outre assurée que le contrôle de la Société exercé par le concert explicité ci-avant ne sera

pas exercé de manière abusive, au travers notamment du règlement intérieur adopté par le Conseil de Surveillance de la Société, s'agissant en particulier des stipulations relatives à la présence de membres indépendants et de censeurs au sein du Conseil de Surveillance, et des modalités d'organisation et de fonctionnement des comités spécialisés constitués en son sein. Ainsi, lesdits comités sont présidés par un actionnaire minoritaire de la Société, sans lien de capital avec FigaroMédias, et par deux membres indépendants, au sens du Rapport AFEP/MEDEF.

1.10 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la date d'établissement du présent Document, il n'existe aucun accord conclu par la société qui, en cas de changement de contrôle de celle-ci, serait résilié ou entraînerait l'obligation pour la société de le renégocier.

A la date d'établissement du présent Document, et à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord, pacte, engagement de concert, conclu entre les actionnaires de la société susceptibles d'entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

2. Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les statuts de la société (art. 7) ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

3. Acquisition par la société de ses propres actions

La société a mis en œuvre un programme de rachats d'actions en vertu de l'autorisation reçue de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la société du 20 février 2007, amendée, s'agissant de certaines modalités, par l'Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2008 (cf. § 2.3 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 62 du présent Document).

Au 31 décembre 2009, dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions, la société détenait 164.499 de ses propres actions, étant précisé que 10.802 actions auto-détenues au 31 décembre 2009 ont été acquises par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissements agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 juillet 2010, la société détenait 96.033 de ses propres actions, étant précisé que 12.098 actions ont été acquises par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissements agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au regard de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2010, le Directoire a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, lequel prive d'effet à compter du 15 juin 2010 à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 30 juin 2009.

Ce programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture en relation avec l'émission desdits titres financiers, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
- l'attribution des actions rachetées aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées dans les limites prévues par les lois et les règlements applicables pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; et/ou
- l'annulation de tout ou partie des actions rachetées, par voie de réduction du capital social de la Société.

La réalisation de ces objectifs se fera dans le cadre de la réglementation en vigueur, et notamment des dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du

22 décembre 2003 et des pratiques de marché complémentaire admises par l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif d'animation du marché secondaire et de liquidité de l'action Adenclassifieds, la Société a conclu le 19 avril 2007 avec Natexis Bleichroeder un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Ce contrat court toujours. Deux avenants à ce contrat de liquidité ont été signés, le premier le 25 juin 2008 et le second le 5 mars 2009, afin de modifier la composition des moyens du contrat.

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société du 15 juin 2010 a décidé :

- de fixer la part maximale du capital social que la Société pourra acquérir à 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société ;
- que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à cinquante (50) euros par action et que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat s'élève à 35.223.880 euros .

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société le 15 juin 2010, le présent programme de rachat d'actions peut être mis en œuvre jusqu'au 14 juin 2011 inclus, soit à l'échéance d'une période de 12 mois à compter de la date de ladite assemblée.

Pendant la réalisation du présent programme de rachat d'actions, toute modification significative de l'une des informations énumérées dans le présent document sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

4. Capital potentiel

Le tableau ci-après indique, à la connaissance de la société, la répartition du capital social au 31 juillet 2010 sur une base entièrement diluée, c'est-à-dire hypothèse faite de l'exercice de l'intégralité des BSPCE et des BSA, et de l'octroi des actions attribuées gratuitement par la société :

Actionnaires	31-juil-10				Capital potentiel sur une base entièrement diluée			
	Nombre d'actions détenues		Répartition des droits de vote		Nombre d'actions détenues		Répartition des droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FIGAROMEDIAS	541 905	7,69%	541 905	7,80%	541 905	7,68%	541 905	7,78%
SICCE	282 706	4,01%	282 706	4,07%	282 706	4,01%	282 706	4,06%
GROUPE FIGARO	5 322 931	75,56%	5 322 931	76,60%	5 322 931	75%	5 322 931	76,42%
Concert PUBLIPRINT, SICCE & GROUPE FIGARO	6 147 542	87,26%	6 147 542	88,47%	6 147 542	87,15%	6 147 542	88,26%
PORTIMMO	61 880	0,88%	61 880	0,89%	61 880	0,88%	61 880	0,89%
SICCER	108 733	1,54%	108 733	1,56%	108 733	1,54%	108 733	1,56%
Mandataires sociaux	93 213	1,32%	93 213	1,34%	93 916	1,33%	93 916	1,35%
Actionnaires nominatifs salariés ⁽¹⁾	122 911	1,74%	122 911	1,77%	138 591	1,96%	138 591	1,99%
Autres actionnaires nominatifs	98 555	1,40%	98 555	1,42%	98 555	1,40%	98 555	1,41%
Actions propres	96 033	1,36%	0	0%	88 533	1,26%	0	0%
Public	315 909	4,48%	315 909	4,55%	315 909	4,48%	315 909	4,54%
TOTAL	7 044 776	100%	6 948 743	100%	7 053 659	100%	6 965 126	100%

⁽¹⁾ Soit, au 31 juillet 2010, un total de 96 salariés

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserves du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

5. Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 a conféré au Directoire diverses délégations de compétence à l'effet d'intervenir sur le capital social de la société, et a mis un terme à celles qui avaient été autorisées par l'Assemblée générale du 20 février 2007 et celle du 25 juin 2008.

Le tableau ci-après présente de façon synthétique les principales caractéristiques des délégations de compétence et autorisations d'intervenir sur le capital de la société en cours au moment de l'établissement du présent Document :

Autorisation	AG (numéro résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé
Autorisation au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	30.06.09 (6)	12 mois (29.06.10)	- Part maximale du capital social pouvant être rachetée : 10 % - Montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat : 32.514.350 €
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social :			
- Avec maintien du droit préférentiel de souscription	30.06.09 (7)	26 mois (30.08.11)	3.000.000 €
- Avec suppression du droit préférentiel de souscription et appel public à l'épargne	30.06.09 (8)	26 mois (30.08.11)	1000.000 € ⁽¹⁾
Autorisation au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital social en fixant le prix d'émission et ce dans la limite de 10 % du capital social	30.06.09 (9)	26 mois (30.08.11)	10% du capital social ⁽¹⁾
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	30.06.09 (10)	26 mois (30.08.11)	15% de l'émission initiale ⁽²⁾
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres financiers donnant accès au capital social, en vue de rémunérer :			
- Des apports de titres en cas d'offre publique initiée par la Société	30.06.09 (11)	26 mois (30.08.11)	2.000.000 € ⁽¹⁾
- Des apports en nature constitués d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital social	30.06.09 (12)	26 mois (30.08.11)	10% du capital social ⁽¹⁾
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre tous titres financiers donnant droit à l'attribution de titres de créance	30.06.09 (13)	26 mois (30.08.11)	25.000.000 €
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales	30.06.09 (14)	26 mois (30.08.11)	26.000 € ⁽¹⁾
Autorisation au directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	30.06.09 (15)	38 mois (30.08.12)	3% du capital social ⁽¹⁾

(1) Ce montant s'impute sur le plafond global fixé à la résolution n°7 de l'AGM du 30.06.2009

(2) Ce montant s'impute dans la limite du plafond prévu dans les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions de l'AGM du 30.06.2009

(3) Ce montant s'impute dans la limite du plafond prévu dans les 7^{ème} et 8^{ème} résolutions de l'AGM du 30.06.2009

Au cours de l'exercice 2009, le Directoire a une fois utilisé la délégation qui lui a été conférée à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (cf. paragraphes 7 et 9 du « Rapport de Gestion du Directoire », en pages 75 et 78 du présent Document).

L'autorisation conférée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société arrivant à échéance, a été renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 juin 2010.

6. Titres non représentatifs de capital

A la date d'établissement du présent Document, la société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

7. Engagements de conservation

Lors de l'admission aux négociations des actions de la société sur Euronext, NYSE Euronext, des engagements de conservation ont été souscrits par certains actionnaires et certains dirigeants et salariés actionnaires de la société.

A la date d'établissement du présent Document, il a été donné main levée desdits engagements de conservation et aucun autre engagement de conservation n'a été pris par un actionnaire de la société.

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ DES

TITRES

Introduit sur Euronext, compartiment B de NYSE-Euronext, en mars 2007, Adenclassifieds est désormais coté sur le compartiment C de NYSE-Euronext, compartiment regroupant les émetteurs ayant une capitalisation boursière inférieure à 150 millions d'euros et ce conformément à la Règle 6902/1 du Livre Ier des Règles des marchés qui a déterminé les changements de compartiments des capitalisations à compter du 21 janvier 2009.

1. Evolution du cours de Bourse et volumes de transaction

S'agissant de l'évolution du cours de Bourse et des volumes de transactions sur les titres Adenclassifieds depuis mars 2007, le lecteur peut se référer au §1 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 58 du présent Document.

2. Contrat de liquidité

Par contrat en date du 20 avril 2007, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction, Adenclassifieds a confié à la société Natixis la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions Adenclassifieds, conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005. Le contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société du 20 février 2007, et prorogé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, Adenclassifieds a affecté initialement 400 k€ en 2007, complétés en 2008 par 50 K€ et enfin 100 k€ versé en mars 2009. S'agissant de l'utilisation faite par la société du contrat de liquidité, le lecteur peut se référer au § 2.3 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 62 du présent Document.

3. Dividendes

La politique de distribution de dividendes fait l'objet d'un examen lors de chaque exercice social, prenant en compte le résultat de la Société, sa situation financière et ses besoins de financement.

A ce jour, la société n'a pas procédé à la distribution de dividendes.

D. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

1. Contrats d'échange de marchandises

Les montants facturés par la société au titre des contrats d'échange de marchandises, dont les principales modalités sont décrites ci-après, ne donnent pas lieu, conformément au Règlement n° 2003-01 du Comité de la Réglementation Comptable, à une reconnaissance en termes de chiffre d'affaires de la société dans la mesure où la valeur vénale des prestations fournies et de celles reçues dans le cadre desdits échanges ne peut être évaluée de façon fiable.

1.1 Contrat d'échange de marchandises avec Société du Figaro et Groupe Express-Roularta

Adenclassifieds a conclu, le 25 juin 2008, un contrat d'échange de marchandises avec Société du Figaro et Groupe Express-Roularta, en présence de Publiprint (devenue, par changement de dénomination le 16 mars 2009, FigaroMédias) et de Zefir Carrières. Ce contrat annule et remplace le contrat d'échange de marchandise en date du 6 décembre 2006. Aux termes de ce contrat, Adenclassifieds s'est engagée à fournir à Société du Figaro, dans le cadre des offres de couplage proposées par Publiprint pour la publication des petites annonces publiées dans Le Figaro, notamment les prestations suivantes :

- reprise des offres d'emploi publiées dans Réussir sur le site Cadremploi.fr (s'agissant des offres destinées aux cadres et assimilés) et sur Cmonjob.fr (s'agissant des offres destinées aux non cadres) ;
- utilisation de recherches associées de CV dans La Candidathèque de Cadremploi.fr dans le cadre de la commercialisation des offres *sourcing* par Zefir Carrières ;
- référencement des offres d'emploi et de franchises publiées dans Réussir sur le site Keljob.com avec une re-direction vers le site de Lexpress.fr ;
- la mise en avant du magazine « jeunes Diplômés » de Réussir commercialisé par Zefir Carrières dans la rubrique « Jeunes Diplômés » de Cadremploi.fr ;
- l'animation exclusive de Cadremploi.fr des rubriques « emploi » des sites Lefigaro.fr et Lexpress.fr, grâce aux technologies d'Adenclassifieds.

En contrepartie desdites prestations, Société du Figaro, Groupe Express-Roularta et Zefir Carrières mettent à la disposition d'Adenclassifieds des crédits d'espaces publicitaires en vue de la publication, dans Le Figaro et dans ses suppléments, de publicités relatives à Adenclassifieds et à ses sites. Le contrat

d'échange de marchandises ne prévoit ainsi aucun versement en numéraire entre Adenclassifieds et Société du Figaro dans la mesure où il organise un échange entre les parties de prestations pour un montant total pour l'année 2009 de 2.250 k€ hors taxes, lequel montant fera l'objet d'une révision annuelle.

Le contrat d'échange de marchandises a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois.

Ce contrat a été résilié amiablement au 1er avril 2010.

1.2 Contrat d'échange de marchandises avec Société du Figaro

Adenclassifieds a conclu, le 25 juin 2008, un contrat d'échange de marchandises avec Société du Figaro, en présence de FigaroMédias. Aux termes de ce contrat, Adenclassifieds s'est engagée à fournir Société du Figaro, dans le cadre des offres de couplage proposées par FigaroMédias pour la publication des petites annonces publiées dans Le Figaro, notamment les prestations suivantes :

- reprise exclusive des annonces immobilières publiées dans le Figaro issues des professionnels et des particuliers sur le site Explorimmo.com ;
- reprise exclusive des offres « modules » de formation (professionnelle et initiale) publiées dans Le Figaro sur le site Kelformation.com ;
- l'animation exclusive des rubriques « Immobilier » (avec Explorimmo.com) et « Formation » (avec Kelformation.com) du site Lefigaro.fr, grâce aux technologies d'Adenclassifieds.

En contrepartie desdites prestations, Société du Figaro met à la disposition d'Adenclassifieds des crédits d'espaces publicitaires en vue de la publication, dans Le Figaro et dans ses suppléments, de publicités relatives à Adenclassifieds et à ses sites. Le contrat d'échange de marchandises ne prévoit ainsi aucun versement en numéraire entre Adenclassifieds et Société du Figaro dans la mesure où il organise un échange entre les parties de prestations pour un montant total pour l'année 2009 de 1.000 k€ hors taxes, lequel montant fera l'objet d'une révision annuelle.

Le contrat d'échange de marchandises a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois.

2. Contrats de régie publicitaire

2.1 Contrat de régie publicitaire avec Zefir Web

Le 1^{er} septembre 2007, Adenclassifieds a conclu un contrat de régie publicitaire avec Zefir Web (filiale à 50 % de Publiprint, cette dernière étant devenue par changement de dénomination le 16 mars 2009 FigaroMédias, et filiale à 50% de Groupe Express-Roularta) aux termes duquel Adenclassifieds a donné à Zefir Web mandat de régisseur exclusif pour (i) la vente de publicités commerciales à paraître sur ses sites Cadremploi.fr, Explorimmo.com et Explorimmo.com, à l'exception des petites annonces publiées sur lesdits sites et de la publicité commerciale et institutionnelle de certains annonceurs et (ii) la location aux annonceurs d'adresses de courrier électronique déposées sur lesdits sites.

Ce mandat exclusif ne couvre toutefois pas les opérations d'échange publicitaire (et notamment les conventions visées au § 1 « Contrats d'échange de marchandises » ci-avant) et les campagnes d'auto-promotion menées par Cadremploi et Explorimmo.

Ledit contrat de régie publicitaire a été conclu pour une durée de quatre mois à compter du 1^{er} septembre 2007, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de six mois. L'avenant N°3 audit contrat de régie est venu modifier la durée du contrat, en précisant que celui-ci expirait au 31 décembre 2009.

En rémunération de son mandat, Zefir Web perçoit une commission de régie égale à 26 % du montant total des sommes hors taxes facturées à chaque annonceur au titre de tout achat d'espace, diminué de toute réduction tarifaire accordée. Le montant de la commission a été modifié par l'avenant N° 2 audit contrat de régie lequel est passé de 22% à 26% du montant total des sommes hors taxes facturées. En 2009, Zefir Web a perçu de la Société une commission de régie d'un montant de 111 k€ hors taxes, contre 71 k€ hors taxes en 2008.

Au titre de l'exercice 2009, Zefir Web s'est engagée à ce que le montant du chiffre d'affaires hors taxes net éditeur soit au moins égal à 250 k€.

Le contrat de régie a pris fin au 31 décembre 2009.

2.2 Contrat de régie publicitaire pour les annonces immobilières avec Société du Figaro

Le 31 juillet 2009, Société du Figaro a conclu un contrat de régie publicitaire avec Adenclassifieds, aux termes duquel Société du Figaro a donné à Adenclassifieds mandat de régisseur exclusif pour les petites annonces Immobilières.

Ledit contrat de régie publicitaire a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2009, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.

En rémunération de son mandat, Adenclassifieds perçoit les montants annuels cumulatifs suivants :

- Deux millions deux cents mille euros (2.200.000€) plus ;
- 33% de la tranche de Chiffre d'Affaires Net Régie Hors Taxes comprise entre 6.500.000€ et 7.999.999€, plus ;
- 20% de la tranche de Chiffre d'Affaires Net Régie Hors Taxes, comprise entre 8.000.000€ et 8.999.999€, plus ;
- 15% de la tranche de Chiffre d'Affaires Net Régie Hors Taxes, comprise entre 9.000.000€ et 9.999.999€, plus ;
- 10% de la tranche du Chiffre d'Affaires Net Régie Hors Taxes, supérieure à 10.000.000€.

Par Chiffres d'Affaires Net Régie Hors Taxes, il faut entendre le montant total des sommes facturées à chaque annonceur au titre de toute annonce parue dans la Publication, diminué, le cas échéant, de tout rabais, remises, dégressifs et autre réduction tarifaire accordée et frais technique, avant application de la TVA.

Adenclassifieds n'ayant pas au 1^{er} juillet 2009, les moyens techniques pour effectuer la facturation, un mandat de facturation, a été signé entre Société du Figaro, Adenclassifieds et FigaroMédias, aux termes duquel Société du Figaro a mandaté FigaroMédias aux fins d'établir, en son nom et pour son compte, ses factures de commercialisation émises dans le cadre de l'activité PA Immobilier, telle que définie dans le cadre dudit contrat de régie.

En 2009, Adenclassifieds a perçu une commission de régie d'un montant de 1 100 k€ hors taxes.

Ce contrat de régie a pris fin de manière anticipée le 31 mars 2010.

Un nouveau contrat de régie publicitaire a été signé entre Société du Figaro et Adenclassifieds, le 1^{er} avril 2010.

Ce nouveau contrat de régie publicitaire a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2010, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.

Ce contrat reprend les dispositions financières du contrat signé entre les sociétés le 1^{er} juillet 2009, mais met fin au mandat de facturation qui avait été confié à FigaroMédias. A compter du 1^{er} avril 2010, Adenclassifieds a repris la facturation dudit contrat de régie. Adenclassifieds facture ainsi en son nom les factures de commercialisation émises dans le cadre de l'activité PA Immobilier.

2.3 Contrats de régie publicitaire pour les annonces emploi avec Société du Figaro

Le 15 mars 2010, Société du Figaro a conclu un contrat de régie publicitaire avec Adenclassifieds, aux termes duquel Société du Figaro a donné à Adenclassifieds mandat de régisseur exclusif pour les petites annonces Emploi du Figaro.

Ledit contrat de régie publicitaire prend effet à compter du 15 mars 2010 jusqu'au 31 décembre 2010, et sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.

En rémunération de son mandat, Adenclassifieds perçoit la rémunération suivante :

- Un million sept cents mille euros (1.700.000€) plus ;
- une commission égale à 45 % du montant total des sommes hors taxes facturées à chaque annonceur au titre de tout achat d'espace, et à égale à 30% du montant des sommes hors taxes facturées au titre de tout achat d'espace sur Lefigaro.fr, diminué de toute réduction tarifaire accordée, dès lors que le Chiffre d'Affaires net est supérieur à 3.700.000€.

2.4 Contrat de régie publicitaire pour les annonces Formation avec Société du Figaro

Le 15 mars 2010, Société du Figaro conclut un contrat de régie publicitaire avec Adenclassifieds, aux termes duquel Société du Figaro a donné à Adenclassifieds mandat de régisseur exclusif pour les petites annonces Formation.

Ledit contrat de régie publicitaire prend effet à compter du 15 mars 2010 jusqu'au 31 décembre 2010, et sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.

En rémunération de son mandat, Adenclassifieds perçoit la rémunération suivante :

- Trois cent cinquante mille euros (350.000€) plus ;
- une commission égale à 45 % du montant total des sommes hors taxes facturées à chaque annonceur au titre de tout achat d'espace, et à égale à 30% du montant des sommes hors taxes facturées au titre de tout achat d'espace sur Lefigaro.fr, diminué de toute réduction tarifaire accordée, dès lors que le Chiffre d'Affaires net est supérieur à 900.000€.

3. Contrat de Fabrication

Adenclassifieds a confié à FigaroMédias, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2009, la fabrication en direct ou par l'intermédiaire de prestataires extérieurs, des publications de l'Indicateur Bertrand.

A ce titre, FigaroMédias percevra :

- D'une part, une rémunération forfaitaire couvrant le coût du personnel impliqué dans l'exécution des prestations et les charges de structure, augmentée d'une marge, dont le montant s'élève à 932 k€/an. Cette rémunération est plafonnée à ce montant pour l'année 2010, sauf accroissement du volume d'annonces supérieur à 30% ;
- D'autre part, une rémunération variable dépendant des volumes commandés et des prix pratiqués par les fournisseurs, dont le montant a été fixé à 1.963 k€ pour l'exercice 2009. Cette rémunération n'est pas plafonnée. En outre, FigaroMédias percevra une rémunération complémentaire calculée sur l'évolution à la baisse de ces prix pratiqués d'une année sur l'autre.

Ce contrat n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L 225-88 du Code de Commerce ; cette convention portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

4. Contrat de prestations de service de recouvrement avec FigaroMédias

Aux termes d'un contrat en date du 6 décembre 2006, Adenclassifieds a confié à FigaroMédias la mission d'assurer le recouvrement des créances clients de la société à compter du 1^{er} janvier 2007.

Ce contrat de prestations de services de recouvrement a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de six mois.

Au titre de 2009, le contrat prévoit une rémunération forfaitaire annuelle égale à 395 k€ hors taxes, versée par la Société à FigaroMédias. La charge constatée par la société au titre de cette prestation s'élève à 395 k€ en 2009, contre 388 k€ en 2008.

5. Convention de gestion centralisée de trésorerie

Dans le cadre de l'article L.511-7 du Code monétaire et financier, Adenclassifieds a conclu, le 23 octobre 2006, une convention de gestion centralisée de trésorerie avec Groupe Figaro, en qualité de société centralisatrice, Société du Figaro, Société de Gestion du Figaro, Publiprint (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias), Promoporte, Promolouvre, AGPI, Sport 24 et Zefir Web.

Adenclassifieds a ainsi donné mandat à Groupe Figaro de gérer sa trésorerie au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties à ladite convention de gestion centralisée de trésorerie et, dans ce cadre, de recevoir, sous forme d'avances, les excédents de trésorerie de la Société ou, selon le cas, de mettre à disposition, sous forme d'avances, les fonds nécessaires aux fins de couvrir les besoins de trésorerie de la Société.

Un avenant à cette convention, autorisée par décision du Conseil de Surveillance de la société en date du 14 décembre 2007, a été conclu le 20 décembre 2007, ayant pour objet la modification des conditions de rémunération réciproques.

Ainsi, les avances consenties par Groupe Figaro aux apparentés sont productives d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, augmenté d'une marge de 0,20%. Les avances consenties par les apparentés à la société centralisatrice de trésorerie Groupe Figaro sont productives d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, diminué d'une marge de 0,20%.

La convention de gestion centralisée de trésorerie est conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2006 et peut être résiliée à tout moment par Adenclassifieds et par Groupe Figaro. Elle serait résiliée de plein droit à l'égard d'Adenclassifieds dans l'hypothèse où cette dernière ne satisferait plus aux conditions de l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2009, Adenclassifieds a mis à la disposition de Groupe Figaro, sous forme d'avances, dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie en vigueur, la somme de 2.527 k€, contre 13.864 k€ d'euros au 31 décembre 2008.

Au 31 juillet 2010, ce montant s'élève à 5.598 k€.

6. Convention d'avance en compte courant

Le 24 décembre 2007, Adenclassifieds a conclu une nouvelle convention d'avance en compte courant avec Socpresse, détenue à 100 % par le Groupe Industriel Marcel Dassault, comme l'actionnaire de contrôle de la société, Publiprint (devenue par

changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias).

L'avance en compte courant réalisée par Adenclassifieds à Socpresse est productive d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EURIBOR à 12 mois, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, minoré d'une marge de 0,20 %.

Cette avance, initialement fixée à 50 millions d'euros, est remboursable totalement ou partiellement à première demande de la société Adenclassifieds, dans les cinq jours ouvrés qui suivent la demande de remboursement.

Lors de la réunion du Conseil de Surveillance en date du 3 novembre 2009, ce dernier a constaté le remboursement par anticipation de l'avance en compte courant existant entre la société Adenclassifieds et Socpresse.

Ce même Conseil a également autorisé la mise en place d'une convention d'avance en compte courant entre Adenclassifieds et Groupe Figaro.

Cette avance en compte courant réalisée par Adenclassifieds à Groupe Figaro est productive d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'Euribor à 12 mois, minoré d'une marge de 0,20%. Cette avance est remboursable totalement ou partiellement à première demande de la société Adenclassifieds, dans les cinq jours ouvrés qui suivent la demande de remboursement.

Au 31 décembre 2009, cette avance s'élevait à 50.000 k€, contre 38.300 k€ au 31 décembre 2008.

Au 31 juillet 2010, cette avance s'élève à 50.000 k€.

E. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec Monsieur Thibaut GEMIGNANI

<i>Personne concernée</i>	M. Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général
<i>Nature et objet</i>	<p>Votre conseil de Surveillance, dans sa séance du 30 mars 2009, a autorisé la signature d'une convention entre Thibaut GEMIGNANI et Adenclassifieds.</p> <p>Cette convention prévoit les conditions d'obtention et de calcul de l'indemnité de départ qui serait versée à Monsieur Thibaut GEMIGNANI en cas de départ forcé et/ou de changement de contrôle de la Société.</p>
<i>Montant</i>	<p>Le montant de cette indemnité ne pourra être supérieure aux deux dernières années de rémunération (fixe + bonus) précédant le départ et sera pondéré par le rapport entre les bonus perçus les trois dernières années précédant son départ et le bonus théorique maximum annuel de ces trois dernières années sachant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la performance est strictement inférieure à 40%, aucune indemnité de départ ne sera versée ; - Si la performance est comprise entre 40% et 75% (strictement inférieur), l'indemnité de départ sera égale à 50% de l'indemnité maximum ; - Si la performance est supérieure ou égale à 75%, l'indemnité de départ sera égale à 100% de l'indemnité maximum.

Avec la société GROUPE FIGARO

<i>Personne concernée</i>	M. Francis MOREL, Directeur Général du GROUPE FIGARO GROUPE FIGARO, actionnaire détenant plus de 10% du capital.
<i>Nature et objet</i>	<p>Votre conseil de Surveillance, dans sa séance du 3 novembre 2009 a autorisé la signature d'une convention d'avances en compte courant par la société Adenclassifieds à GROUPE FIGARO d'un montant initial de 50.000.000 euros qui fluctuerait à la hausse ou à la baisse en fonction des excédents ou des besoins de trésorerie d'Adenclassifieds.</p> <p>Cette convention prévoit une rémunération au taux moyen mensuel de l'EURIBOR à 12 mois, minoré d'une marge de 0,20%.</p> <p>L'avance est remboursable en totalité à première demande de l'une ou l'autre des parties.</p>

Montant Le montant des avances consenties par Adenclassifieds s'élève au 31 décembre 2009 à 50.000.000 euros.
Les intérêts constatés en produits à ce titre se sont élevés à 53.447 euros.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature et objet Convention de gestion centralisée de trésorerie entre Adenclassifieds, en qualité de société centralisatrice et chacune des filiales citées ci-dessous.

Les avances consenties par Adenclassifieds à chaque filiale sont productives d'intérêts calculés suivant le taux mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, augmenté d'une marge de 0,20%.

Les avances consenties par chaque filiale à la société centralisatrice de trésorerie Adenclassifieds sont productives d'intérêts calculés suivant le taux mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, diminué d'une marge de 0,20%.

Les filiales PRO à PART, CADRE ON LINE, OPEN MEDIA et COOPTIN ayant été dissoutes par confusion de patrimoine, les conventions de gestion centralisée de trésorerie se sont éteintes aux dates d'effet des transmissions universelles de patrimoine.

	DIRECT RECRUT	PRO à PART	CADRES ON LINE	OPEN MEDIA	COOPTIN	SEMINUS
<i>Nature convention</i>	<i>Convention principale</i>	<i>Convention principale</i>	<i>Convention principale</i>	<i>Avenant à la convention principale</i>	<i>Avenant à la convention principale</i>	<i>Avenant à la convention principale</i>
Date d'effet de la convention principale	1er décembre 2008	1er décembre 2008	18 janvier 2008	1er février 2007	1er février 2007	1er février 2007
Date d'effet de la TUP		31 mai 2009	31 mai 2009	30 septembre 2009	30 avril 2009	
Avances consenties par Adenclassifieds au 31/12/2009						688 607
Produits financiers	217				30	3 650
Charges financières		446	5 005	3 366		

Avec la société SOCPRESSE

Nature et objet Convention d'avances en compte courant avec la société SOCPRESSE

Modalités Le conseil de Surveillance de votre société a autorisé la signature d'une convention d'avances en compte courant par la Société Adenclassifieds à SOCPRESSE d'un montant initial de 50.000.000 euros qui fluctuerait à la hausse ou à la baisse en fonction des excédents ou des besoins de la société Adenclassifieds.

Cette convention prévoit une rémunération au taux moyen mensuel de

l'EURIBOR 12 mois, minoré d'une marge de 0,20%.

Cette convention s'est poursuivie jusqu'au remboursement par anticipation du compte courant qui est intervenu le 25 novembre 2009.

Montant Les intérêts constatés en produits à ce titre se sont élevés à 509.896 euros.

Avec Monsieur THIBAUT GEMIGNANI

Nature et objet Indemnités complémentaires dans le cadre de la Garantie Sociale des chefs d'entreprise (GSC).

Modalités Le Conseil de Surveillance de votre société a autorisé votre société à accorder à Monsieur Thibaut GEMIGNANI une indemnité complémentaire en cas de chômage, dans le cadre de la Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) dans l'hypothèse où il ne bénéficierait pas des dispositions des articles L.351-1 et suivants du Code du travail, relatives aux travailleurs privés d'emploi.

Montant Cet engagement règlementé n'a eu aucun impact sur le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 15 Avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Dominique JUMAUCOURT
DELOITTE & ASSOCIES

Stéphane LAMBERT
APLITEC SA

A. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE	246	C. INTERETS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX	253
1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale	246	1. Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	253
2. Direction de la Société	250	2. Sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	253
3. Déclarations concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance, et la direction générale	250	3. Participation au capital de la Société des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	253
4. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale	250	4. Engagements	253
5. Contrats entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société	250		
B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	251	D. RAPPORT 2009 DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE	254
1. Direction de la Société	251		
2. Gouvernement d'entreprise	251		
3. Contrôle interne	252		
		E. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	266

A. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE

1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale

A la date d'établissement du présent Document, la Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les dispositions du Code de commerce ainsi que les statuts de la Société.

1.1 Composition du Directoire

La direction de la Société est confiée à un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Les statuts de la Société stipulent que le Directoire est composé d'un minimum de deux membres et d'un maximum de sept membres, qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance de la Société. Leur révocation peut être prononcée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société ou par le Conseil de Surveillance lui-même.

Chaque membre du Directoire est nommé pour une durée de deux années, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les membres du Directoire sont rééligibles.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président pour la durée d'une année renouvelable.

A la date d'établissement du présent Document, le Directoire de la Société est composé de six membres, nommés par le Conseil de Surveillance :

Nom	Age	Mandat	Date de première nomination	Date de fin des mandats actuels
Pierre CONTE	50 ans	Président du Directoire	2 octobre 2007	
Thibaut GEMIGNANI	38 ans	Directeur Général et membre du Directoire	29 Août 2006	
Jean-François BUSNEL	44 ans	Directeur Financier et membre du Directoire	25 juin 2008	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ⁽¹⁾
François DUFRESNE	47 ans	Directeur Marketing et Communication et membre du Directoire	28 juillet 2009	
Laurent CHOLLAT-NAMY	48 ans	Directeur de l'organisation et des Systèmes d'information et membre du Directoire	28 juillet 2009	
Guillaume TEILHARD DE CHARDIN	42 ans	Membre du Directoire	28 juillet 2009	

⁽¹⁾ S'agissant de Pierre CONTE, son mandat de Président du Directoire arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Pierre Conte :

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Pierre Conte a consacré toute sa carrière au développement des rapports commerciaux entre les médias et les entreprises. Il a débuté sa carrière au sein des principaux groupes de contenu (Groupe Expansion, Canal+, Emap, RTL) et a complété son expérience au sein du leader mondial des groupes de communication (Omnicom). Depuis 1998, il a occupé successivement les fonctions de direction des sociétés IP France et OMD France. Il a lancé et dirigé les filiales Internet de ces sociétés : IP Interactive, RTL Net, OMD Digital, ZEFIR Web. Au mois de mars 2005, il rejoint le Groupe Le Figaro récemment racheté par le Groupe Industriel Marcel Dassault. En qualité de directeur général adjoint du Groupe Le Figaro, il est en charge de superviser les développements numériques et les activités commerciales. A cette même date, il prend la présidence de Publiprint et de ses filiales Cadremploi et Explorimmo. Au mois d'octobre 2006, suite à la fusion des sociétés Keljob, Cadremploi et Explorimmo et le changement de dénomination sociale pour Adenclassifieds, Pierre Conte est nommé président du conseil de surveillance de la Société. Un an plus tard, Pierre Conte est nommé président du directoire de la Société.

Thibaut Gemignani :

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rennes, Thibaut Gemignani occupe la fonction de directeur général d'Adenclassifieds depuis la fusion des sociétés Keljob, Cadremploi et Explorimmo le 30 septembre 2006 et est membre du directoire. Après avoir exercé des fonctions commerciales et de management de 1996 à 1998 au sein de Publiprint, il prend la direction de Cadremploi en décembre 1998, afin d'assurer le passage du Minitel à Internet de Cadremploi et de modifier son modèle économique

(passage du BtoC au BtoB). Pionnier du marché de l'emploi sur Internet, Thibaut Gemignani devient administrateur de Cadremploi en 2000, puis Directeur Général en 2002.

Jean-François Busnel :

Diplômé de Dauphine, Expert comptable, Jean-François Busnel a commencé sa carrière en 1989 en audit au sein de Salustro-Reydel, au département Médias. En 1995, il rejoint la Direction du Contrôle de Gestion et de la Planification Stratégique du Groupe Europe 1 Communication, puis entre en 1996 chez StudioCanal (Groupe Canal+) en qualité de Contrôleur Financier. En 1999, il rejoint le groupe M6 en tant qu'Adjoint au Directeur Financier du Groupe. A ce titre, il suit la participation de 34% de M6 dans TPS dont il devient le Directeur Financier en 2004. Depuis 2007, il était Directeur Financier de la SSI cotée Team Partners Group. Jean-François Busnel a rejoint Adenclassifieds en juin 2008.

François Dufresne :

Diplômé de l'ISC, il débute sa carrière professionnelle dans la publicité et notamment chez Young & Rubicam durant six années. François Dufresne rejoint par la suite IP France où il fut successivement Directeur Marketing puis Directeur Général Adjoint avant d'intégrer en 2002 le Groupe NRJ au poste de Directeur Délégué Marketing en charge du développement et de la coordination de la politique Marketing sur les marchés Radio, TV, Internet et Événementiel. Il a rejoint Adenclassifieds en janvier 2008 au poste de Directeur Marketing.

Laurent Chollat-Namy :

Diplômé de l'Institut National Polytechnique de Grenoble, Laurent Chollat-Namy a effectué tout son parcours professionnel dans le domaine des Systèmes d'information. Ingénieur de développement au sein d'Unilog en 1989, il devient Consultant pour Price Waterhouse Management Conseil puis Responsable des applications médias de la Coupe du monde de football. Directeur des Systèmes d'Information de Publiprint en 1998, il réalise la refonte des systèmes informatiques de gestion et de production de la publicité commerciale et des petites annonces. Laurent Chollat-Namy travaille depuis plus de 10 ans dans le secteur des médias et de la publicité. Il est devenu Directeur des Systèmes d'Information d'AEGIS MEDIA France en 2005 et a rejoint Adenclassifieds au même poste.

Guillaume Teilhard de Chardin :

Diplômé d'une école de commerce et de gestion, (ESDE), Guillaume Teilhard de Chardin a commencé sa carrière au sein des annonces classées de Publiprint en 1992, dans des fonctions commerciales et de management.

Nommé Directeur des Annonces Classées en 2000, il supervise le développement de Réussir, supplément d'offre d'emploi diffusé avec L'Express et le Figaro crée en Mars 2007, en tant que Directeur Général de Zefir Carrières, société commune aux groupes Figaro et Express-Roularta.

Il devient DGA de FigaroMédias en 2008, en charge des Annonces Classées du Figaro et rejoint Adenclassifieds en juillet 2009.

S'agissant des sociétés au sein desquelles les membres du Directoire de la Société sont, à la date d'établissement du présent Document, ou ont été, au cours des cinq dernières années, membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, le lecteur peut se référer au § 10.2 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 92 du présent Document.

1.2 Composition du Conseil de Surveillance

Aux termes du Code de commerce et des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance de la Société est composé de trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

A la date d'établissement du présent Document, le Conseil de Surveillance de la Société est composé de neuf membres.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, parmi les personnes physiques ou morales actionnaires de la Société, par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et peuvent être révoqués à tout moment par cette dernière.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre. Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut être membre du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat de membre du Conseil de Surveillance prend fin dès son entrée en fonction.

Conformément à l'article 19 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action de la Société pendant toute la durée de son mandat. Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire d'une action de la Société au moins ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de quatre ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le Conseil de Surveillance peut, entre la tenue de deux assemblées générales, procéder à des nominations de membres à titre provisoire en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges.

Des règles particulières sont prévues en cas de sous effectif du Conseil de Surveillance. Si le nombre de membres du Conseil de Surveillance est inférieur à trois, le Directoire est tenu de convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de procéder aux nominations nécessaires pour compléter l'effectif du Conseil de Surveillance.

Les nominations à titre provisoire sont soumises à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société. La durée du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre membre est celle restant à courir pour le mandat de son prédécesseur.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président qui exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

A la date d'établissement du présent Document, les membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom	Age	Mandat au sein du Conseil de Surveillance	Date de première nomination	Date de fin des mandats actuels
Francis MOREL	60 ans	Président	2 octobre 2007	
Laurent SORBIER ^(*)	41 ans	Vice-Président	30 mars 2006	
Benoît HABERT	43 ans	Membre	29 Août 2006	
Olivier COSTA DE BEAUREGARD	48 ans	Membre	29 Août 2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Sofia BENGANA	43 ans	Membre	29 Août 2006	
SICCER, représenté par François SANCHEZ	66 ans	Membre	29 Août 2006	
Michel WOLFOVSKI ^{(*) (4)}	52 ans	Membre	16 mai 2007	
Christophe VICTOR ⁽²⁾	44 ans	Membre	12 novembre 2007	
Alain CADIOU ^{(*) (3)}	63 ans	Membre	27 janvier 2009	

^(*) Membres indépendants du Conseil de Surveillance

⁽⁴⁾ nommé en remplacement de la société BanexiVentures Partners

⁽²⁾ nommé en remplacement de Pierre CONTE

⁽³⁾ nommé en remplacement de Crédit Agricole Private Equity

Francis Morel :

Diplômé d'un MBA de l'INSEAD et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Francis Morel occupe, depuis 2005, les fonctions de président du Syndicat de la presse parisienne ainsi que, depuis 2004, les fonctions de directeur général de la société Le Figaro SA. Depuis 2002, il occupe également les fonctions de président des Editions 83. C'est en 1974 que Francis Morel débute sa carrière en qualité de directeur du marketing de la société France Soir. Dès 1977, il rejoint le secteur de l'édition (l'Atelier du livre

et de la presse - groupe Hachette, les éditions du Hennin, les Editions mondiales) occupant, pendant près de vingt ans, des fonctions de direction générale. En 1996, il est nommé président directeur général de la société TF1 International. En 1997, Francis Morel rejoint en qualité de président la société Média Mag devenue en 2002 Axel Springer France. De 2001 à 2003, il occupe successivement les fonctions de président directeur général puis d'administrateur de la société Axel Springer France.

Laurent Sorbier :

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Laurent Sorbier est nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes au mois de mai 2005. Après avoir occupé les fonctions de vice-président de la société Spray France, portail et fournisseur d'accès à Internet de 1999 à 2000, il prend la direction générale de la société eAuctionRoom, entreprise spécialisée dans la retransmission de ventes aux enchères sur Internet de 2000 à 2002. En juin 2002, Laurent Sorbier est nommé conseiller technique chargé de « la société de l'information et des télécommunications » auprès du cabinet du Premier Ministre. De 1995 à 1999, il occupe successivement les fonctions de chargé de mission pour « les technologies de l'information » au cabinet du Ministre délégué à la Poste, aux Télécommunications et à l'Espace puis de chargé de mission pour « les technologies et la société de l'information » au Commissariat général du plan. Laurent Sorbier a débuté sa carrière en 1989 en qualité de professeur assistant de littérature française à l'université King's College - University of London avant d'occuper successivement les fonctions de chargé de mission auprès du directeur administratif et financier de l'Opéra de Paris puis de chargé de mission pour le livre aux services culturels de l'Ambassade de France à New York. Depuis septembre 2007, Laurent Sorbier est professeur associé à l'Université Paris Dauphine. Laurent Sorbier est Chevalier de l'Ordre national du mérite.

Benoît Habert :

Diplômé d'un MBA de l'INSEAD et d'un magistère de juriste d'affaires de l'université de Paris II, Benoît Habert exerce les fonctions de directeur général adjoint au sein du Groupe Dassault, en charge de la stratégie et du développement. Depuis 1995, il est président directeur général de Dassault Développement. Avant de rejoindre le Groupe Dassault, Benoît Habert a travaillé au sein de la banque Indosuez où il a successivement intégré l'équipe de gestion des risques puis celle des émissions d'actions. Benoît Habert est par ailleurs membre du comité fondateur de Croissance Plus, association regroupant les entreprises en forte croissance.

Olivier Costa de Beauregard :

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole Nationale d'Administration, Olivier Costa de Beauregard est Inspecteur des Finances Honoraire. Conseiller technique du cabinet du Premier Ministre de 1993 à 1995, il a ensuite exercé des fonctions de direction dans les Groupes AXA puis HSBC France,

avant de rejoindre le Groupe Industriel Marcel Dassault, dont il est le directeur général délégué depuis décembre 2005.

Sofia Bengana :

Diplômée d'un DEA en droit des affaires et de l'économie et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, Sofia Bengana a débuté sa carrière en tant qu'avocate puis a rejoint la société IP France et a occupé successivement les fonctions de directeur juridique et de directeur Radio. En 2000, Sofia Bengana est nommée directeur général adjoint de la société IP France - RTL Group. Elle exerce en 2000 les fonctions de directeur délégué au développement de la société OMD - groupe Omnicom, agence médias leader. C'est au mois de mars 2005 qu'elle rejoint le Groupe Figaro pour occuper la fonction de directeur général de la Régie Publicitaire (société Publiprint). Au mois de mars 2008, Sofia Bengana est nommée directeur général des nouveaux média du Groupe Figaro.

François Sanchez, représentant permanent de Siccer :

Après avoir occupé les fonctions de directeur général et de directeur associé (groupe EGOR, conseil en recrutement), François Sanchez a créé en 1990 la société François Sanchez Consultants devenue depuis le groupe François Sanchez Consultants, qui regroupe les sociétés FSC-Panel (conseil en recrutement de cadres), Monceau Carrières (mobilité professionnelle/out-placement), FSA Services-Aval (management de transition) et FSC Région Sud (conseil en formation et entité régional). Il occupe les fonctions de président directeur général de la société SICCER, Société d'Investissement des Cabinets de Conseils En Recrutement, société partenaire historique et associée de Cadremploi.

Michel Wolfovski :

Michel Wolfovski est diplômé de l'Ecole supérieure de commerce du Havre. Il est également expert-comptable. Après avoir débuté sa carrière en 1982 au sein du cabinet Arthur Young en qualité d'auditeur, il rejoint le groupe Lagardère trois ans tard et au sein duquel il occupe successivement les fonctions d'auditeur opérationnel à Matra, responsable du contrôle de gestion et de la comptabilité de Matra Manurhin Défense. En 1989, il est nommé aux Etats-Unis vice-président finance de Fairchild Space & Défense Corporation, puis directeur des finances et de la gestion de Matra Communication de 1993 à 1998. C'est en 1998 que Michel Wolfovski rejoint la société Club Méditerranée en tant que directeur financier. Depuis 2000, il occupe les fonctions de directeur général délégué finances de Club Méditerranée.

Christophe Victor :

Christophe Victor est diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales, d'un DEA de Droit des Affaires de l'université de Paris II-Assas, d'un DESS de Marchés Financiers de l'université de Paris X Dauphine et d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures. Il a débuté sa

carrière en 1988 en qualité de chargé de mission puis de responsable des opérations financières du Groupe Axa. Il a ensuite rejoint le Groupe LVMH en 1992, d'abord en qualité de responsable des fusions-acquisitions, puis de directeur administratif et financier de Desfossés International en 1994, de directeur administratif et financier de Kenzo en 1997 et de directeur des opérations de Kenzo en 2002. Il a rejoint début 2005 Le Figaro où il occupe, depuis cette date, les fonctions de secrétaire général du groupe.

Alain Cadiou :

Alain Cadiou, Inspecteur Général du Group Audit France (GAF) HSBC, est diplômé d'études supérieures en droit privé et de l'Ecole nationale des impôts. Il a commencé sa carrière à la Direction générale des impôts, avant d'être nommé Inspecteur principal des impôts puis Directeur divisionnaire au cabinet du ministre du Budget. En 1994, il rejoint l'Inspection générale des finances. Entré à la Banque Hervet en 1990, il en est nommé directeur général en 1992. Depuis 1999, il était directeur général des Douanes et secrétaire général de Tracfin. En septembre 2002, il a rejoint le CCF en qualité d'inspecteur général.

S'agissant des sociétés au sein desquelles les membres du Conseil de Surveillance de la Société sont, à la date d'établissement du présent Document, ou ont été, au cours des cinq dernières années, membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, le lecteur peut se référer au § 10.1 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 88 du présent Document.

1.3 Composition des comités spécialisés au sein du Conseil de Surveillance

A la date d'établissement du présent Document, les membres des comités spécialisés constitués au sein du Conseil de Surveillance de la Société sont les suivants :

- Comité d'audit : Michel Wolfovski (Président), Olivier Costa de Beauregard, Alain Cadiou.
- Comité des rémunérations : François Sanchez (Président), Sofia Bengana et Laurent Sorbier.
- Comité stratégique : Laurent Sorbier (Président), Benoit Habert, Christophe Victor.

1.4 Censeurs

A la date d'établissement du présent Document, et par décision en date du 15 juin 2010, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a, sur proposition du Conseil de Surveillance, décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat du Censeur.

2. Direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par le président du Directoire de la Société. Les statuts de la Société stipulent que le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

Par décision en date du 19 mars 2010, le Conseil de Surveillance de la Société a renouvelé :

- l'ensemble des mandats des membres du Directoire,
- le mandat de Pierre Conte aux fonctions de Président du Directoire de la Société pour une durée d'un an,
- ainsi que le mandat de Thibaut Gemignani aux fonctions de Directeur Général pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

3. Déclarations concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'établissement du présent Document, aucun lien familial entre les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années :

- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation ;
- d'une condamnation pour fraude.

A la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale

A la date d'établissement du présent Document, la Société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts potentiel ou actuel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Plus précisément et concernant la société Publiprint (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias), l'actionnaire de contrôle de la Société, il n'existe aucune situation de conflit d'intérêt, notamment en ce qui concerne les activités de régie publicitaire.

5. Contrats entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société

Au cours de l'exercice 2007, une convention avait été conclue avec le groupe François Sanchez Consultants, dont François Sanchez, membre du conseil de Surveillance de la Société, est le président. Son objet concernait le recrutement de cadres par les chasseurs de tête de François Sanchez Consultants. Cette convention a pris fin en juin 2008, les recrutements ayant été effectués.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice 2009 entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société.

B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

1. Direction de la Société

La direction de la Société est actuellement confiée à un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

A la date d'établissement du présent Document, le Conseil de Surveillance a adopté à l'unanimité, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur qui est entré en vigueur le jour de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext, NYSE Euronext. Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la modification du Règlement Intérieur, afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique, mis en place au cours du 1^{er} semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Société est destiné à préciser les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance de la Société, le droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance, l'organisation des relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire, ainsi que le fonctionnement des comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

A la date d'établissement du présent Document, le Directoire de la Société n'a pas établi de règlement intérieur et est régi par les dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que par ses statuts.

1.1 Fonctionnement du Directoire

S'agissant des aspects suivants :

- Attributions du Directoire,
- Présidence du Directoire et Direction Générale,
- Délibérations du Directoire,

Le lecteur peut se référer au § 2 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 260 du présent Document.

1.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

S'agissant des aspects suivants :

- Attributions du Conseil de Surveillance,
- Délibérations du Conseil de Surveillance,
- Participation aux assemblées générales,

- Bureau du Conseil de Surveillance,
- Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance,

le lecteur peut se référer au § 1 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 254 du présent Document.

1.3 Comités spécialisés au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur précisant les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le Conseil de Surveillance a décidé, par décision en date du 19 septembre 2006, de la création d'un Comité des Rémunérations, et un Comité d'Audit existe sous sa forme actuelle depuis juillet 2007.

Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la modification de son Règlement Intérieur afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique, mis en place au cours du 1^{er} semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition.

Les comités assistent le Conseil de Surveillance dans ses travaux et concourent à la préparation de ses décisions. Les comités exercent leurs missions sous la responsabilité du Conseil de Surveillance sans que leurs attributions ne puissent avoir pour objet de déléguer aux comités les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du président du Conseil de Surveillance.

S'agissant des aspects suivants :

- Attributions des comités,
- Composition des comités,
- Fonctionnement des comités,
- Règles communes aux comités,

Le lecteur peut se référer au § 1.10 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 257 du présent Document.

2. Gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Société a choisi, par décision du Conseil de Surveillance en date du

9 décembre 2008, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008. Une copie de ce code est consultable sur le site du MEDEF.

S'agissant notamment des aspects suivants :

- Droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance,
- Relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire,
- Membres indépendants du Conseil de Surveillance,
- Censeurs,

le lecteur peut se référer au § 3 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 261 du présent Document.

3. Contrôle interne

Le Conseil de Surveillance a adopté, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur destiné à préciser les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance de la Société, le droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance, l'organisation des relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire ainsi que le fonctionnement des comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Société détaille les procédures spécifiques de contrôle interne qui ont été mises en place au sein de la Société.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le président du Conseil de Surveillance rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance ainsi que des nouvelles procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société.

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer au § 4 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 263 du présent Document.

C. INTERETS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer au § 9 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 80 du présent Document.

2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

A l'exception des accessoires de salaires et rémunérations variables contractuelles, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

3. Participation au capital de la Société des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

3.1 Actions détenues par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer à la section « Informations complémentaires » du présent Document, § B.1.6, pages 232 et 233.

3.2 Bons de souscription de part de créateur d'entreprise attribués aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer aux § 9.1.2 et 9.2.2 du « Rapport de gestion du Directoire », en pages 82 et 86 du présent Document.

3.3 Attributions gratuites d'actions au bénéfice de certains membres du Directoire

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer au § 9.1.3 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 83 du présent Document.

4. Engagements

Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008, et après consultation du Comité des rémunérations de la Société, le Conseil de Surveillance a, le 30 mars 2009, autorisé la signature d'une convention entre la Société et son Directeur Général, Monsieur Thibaut GEMIGNANI.

Cette convention fixe les conditions d'obtention et de calcul de l'indemnité de départ qui serait versée à Monsieur Thibaut GEMIGNANI en cas de départ forcé et/ou de changement de contrôle de la Société.

Cette convention prévoit que l'indemnité serait alors calculée selon des conditions de performance, et ne pourrait être supérieure à deux années de rémunération. Pour plus de précisions, le lecteur peut se référer à la section « Informations complémentaires » du présent Document, paragraphe E, page 242.

D RAPPORT 2009 DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Exercice clos le 31 décembre 2009

Chers actionnaires,

En application de l'article L.225-68 du Code de commerce, je vous rends compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Financière d'Adenclassifieds (« La Société »), et en application notamment :

- de l'article L. 225-68 du Code de commerce,
- du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP/MEDEF »), auquel la Société a confirmé se référer lors de son Conseil de Surveillance du 9 décembre 2008.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 19 mars 2010.

1. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

La direction de la Société est actuellement confiée à un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

1.1 Attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération ; il nomme et peut révoquer le président du Directoire et le Directeur Général et fixe leurs rémunérations ; plus généralement, il peut révoquer les membres du Directoire.

Il autorise les conventions réglementées.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice. Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que le Conseil de Surveillance ou son président soumettent pour avis à leur examen ; il fixe leur composition, leurs attributions et, le cas échéant, la rémunération de leurs membres.

1.2 Délibérations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président, le vice-président ou par au moins deux membres du Conseil de Surveillance.

Toutefois, le président du Conseil de Surveillance doit convoquer ce dernier à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le président du Conseil de Surveillance et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du président du Conseil de Surveillance est prépondérante en cas de partage.

Le Conseil de Surveillance établit un règlement intérieur qui prévoit que les membres du Conseil de Surveillance peuvent tenir leur réunion par des moyens de visioconférence, de télécommunication ou tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent aux réunions par les

moyens susvisés répondant aux exigences suivantes :

- garantir une identification et une participation effective des membres du Conseil de Surveillance ;
- assurer une retransmission en continu des délibérations.

Le recours à ces procédés est exclu pour les réunions du Conseil de Surveillance dont l'objet est la vérification et le contrôle des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés.

1.3 Participation aux Assemblées Générales

Cf. Article 30 des statuts de la Société Adenclassifieds, ci-après reproduit :

« ARTICLE 30 - Assemblées Générales

30.1 Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

30.2 Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales personnellement ou par mandataire, ou y exercer le vote par correspondance.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours calendaires au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la Société, et les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt, dans les mêmes délais, au siège social, ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée Générale. Le Directoire peut supprimer ou réduire ce délai de cinq jours calendaires par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

30.3 Le Directoire peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux Assemblées Générales par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

30.4 Tout actionnaire peut voter à distance, sous réserve que le formulaire de vote soit parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Lors de la réunion de l'Assemblée Générale, la présence personnelle

de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

30.5 Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance. A défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son président.

30.6 Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

30.7 Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou à autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

30.8 L'ordre du jour des Assemblées Générales d'actionnaires est arrêté par l'organe qui a fait la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, ou le Comité d'entreprise, ont la faculté de requérir, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projet de résolution.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement. Elle peut révoquer un ou plusieurs membres du Directoire sur proposition du Conseil de Surveillance. ».

1.4 Bureau du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

1.5 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur destiné notamment à préciser les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance de la Société, le droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance, l'organisation des relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire ainsi que le fonctionnement des Comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la modification de son Règlement Intérieur, afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique (cf § 1.10.3 supra), mis en place au cours du premier semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition.

Il n'est pas prévu dans ce Règlement Intérieur que les membres extérieurs à l'entreprise, conformément aux dispositions de l'article 9 du Code AFEP/MEDEF, se réunissent. Cependant, la majorité

des membres du Conseil de Surveillance n'exerce aucune fonction au sein de l'entreprise.

1.6 Charte du Conseil de Surveillance

Aux termes du règlement intérieur, il a été mis en place une charte des membres du Conseil de Surveillance (la « Charte »), jointe aux présentes, qui détermine un cadre déontologique en fixant les devoirs et obligations auxquels sont tenus tous les membres du Conseil de Surveillance en ce compris les personnes physiques qui sont les représentants permanents des personnes morales. La Charte s'applique également aux Censeurs.

1.7 Fréquence des réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance par lettre simple ou par envoi de courriel, au siège social de la Société sis 1/3 rue Lafayette à PARIS (75009). Le taux moyen de participation s'est élevé à 82%.

Les principaux points abordés à l'occasion de ces Conseils figurent dans le « Rapport de gestion du Directoire » qui sera présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

1.8 Critère d'Indépendance

Au titre des bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil de Surveillance comprend en son sein un ou plusieurs membres indépendants élus ou cooptés en tant que tels.

Les critères d'indépendance tels que retenus par le règlement sont ceux du Code Gouvernement Entreprise AFEP/MEDEF.

Est ainsi réputé indépendant, le membre du Conseil de Surveillance qui n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

En particulier, peuvent être prises en compte pour qualifier un membre d'indépendant les caractéristiques suivantes, sans pour autant que celles-ci constituent individuellement ou collectivement une cause automatique d'exclusion :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat social ou dans

laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat social ;

- ne pas être lié directement ou indirectement à un client, fournisseur ou prestataire de services de la Société ou de l'un de ses actionnaires ou pour lequel la Société ou l'un de ses actionnaires représentent une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou de l'un de ses actionnaires;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq dernières années.

Il revient au Conseil de Surveillance d'examiner la qualification de membre indépendant. Chaque année, le Conseil de Surveillance doit examiner la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance ainsi définis. Le Conseil de Surveillance porte les conclusions de cet examen à la connaissance des actionnaires dans son rapport annuel.

A date, les membres indépendants du Conseil de Surveillance sont les personnes suivantes :

- Laurent SORBIER
- Michel WOLFOVSKI
- Alain CADIOU

1.9 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la Société. L'enveloppe relative aux jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance a été fixée par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, il a été décidé de tenir compte de l'assiduité des membres en vue de la répartition de ces jetons.

Le Conseil de Surveillance a décidé, en outre, que seuls les membres indépendants du Conseil de Surveillance percevraient des jetons de présence (exception faite de Monsieur François SANCHEZ qui percevra des jetons de présence pour sa participation à titre personnel en qualité de Président du Comité des Rémunérations), calculés selon le principe suivant : 2.500 € attribués à chacun des membres par présence au Conseil de Surveillance et Comités spécialisés ayant eu lieu au cours de l'année, étant précisé que la somme maximale pouvant être allouée au cours d'un exercice ne dépassera pas 20.000 € par membre.

S'agissant de 2009, le montant global porté aux charges de l'exercice au titre des jetons de présence s'élève à 80.000 euros.

La rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance est déterminée par le Conseil de Surveillance.

Au titre des exercices 2008 et 2009, aucune rémunération n'a été allouée par le Conseil de Surveillance au titre des mandats de Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Seul le Vice-Président a perçu des jetons de présence au cours de l'exercice 2009, de par sa qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance (Cf. § 9.2.1 du « Rapport de gestion du Directoire » s'agissant des montants perçus).

Le Conseil de Surveillance peut allouer des rémunérations exceptionnelles à ses membres au titre de missions ou mandats qui leur sont confiés. Ces rémunérations exceptionnelles sont soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément à la loi.

Au titre des exercices 2008 et 2009, le Conseil de Surveillance n'a procédé à aucune allocation de rémunérations exceptionnelles.

1.10 Composition du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2009, le Conseil de Surveillance de la Société Adenclassifieds était composé de neuf membres, à savoir :

- Monsieur Francis MOREL, Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Laurent SORBIER, Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Madame Sofia BENGANA, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Christophe VICTOR, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Benoît HABERT, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Olivier COSTA DE BEAUREGARD, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Michel WOLFOVSKI, membre du Conseil de Surveillance ;
- SIC CER, représenté par Monsieur François SANCHEZ, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Alain CADIOU, membre du Conseil de Surveillance.

1.11 Les Comités spécialisés au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur précisant les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement des Comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le Conseil de Surveillance a décidé, par décision en date du 19 septembre 2006, de la création d'un Comité des Rémunérations. Un Comité d'Audit existe sous sa forme actuelle depuis juillet 2007.

Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la

modification de son Règlement Intérieur, afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique, mis en place au cours du 1er semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition. Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

Les Comités assistent le Conseil de Surveillance dans ses travaux et concourent à la préparation de ses décisions.

Les Comités exercent leurs missions sous la responsabilité du Conseil de Surveillance sans que leurs attributions ne puissent avoir pour objet de déléguer aux Comités les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du président du Conseil de Surveillance.

1.11.1 Comité des rémunérations

1.11.1.1. Attributions du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a vocation à assister le Conseil de Surveillance dans la détermination de la politique de rémunération des membres du directoire.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations est consulté par le Conseil de Surveillance sur toutes propositions relatives :

- au montant de la rémunération fixe et, le cas échéant, de la rémunération variable attribuée à chaque membre du Directoire ;
- aux engagements financiers pris en faveur des membres du Directoire à l'occasion de la cessation ou du changement de leurs fonctions au sein de la Société ;
- au montant et aux modalités de rémunération des membres du Directoire qui bénéficient d'un contrat de travail avec la Société ou ses filiales ;
- aux régimes de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des membres du Directoire ;
- à la politique générale d'attribution aux membres du Directoire d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société.

Le détail de ces rémunérations figure dans le « Rapport de gestion du Directoire », § 9.2.1.

Le Comité des rémunérations est dans tous les cas consulté en ce qui concerne la politique de rémunération des mandataires sociaux.

1.11.1.2. Composition du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres, choisis par le Conseil de Surveillance en raison de leur compétence, dont un membre indépendant au sens de la section II du Règlement Intérieur.

Tous les membres du Comité des rémunérations sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

À la date du présent document, les membres du Comité des rémunérations sont les suivants :

- Monsieur François SANCHEZ, Président ;
- Madame Sofia BENGANA ;
- Monsieur Laurent SORBIER.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité des Rémunérations s'est réunie une fois.

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres, dont un seul est indépendant. La proportion des deux-tiers de membres indépendants recommandée par le Code gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF n'est donc pas respectée compte tenu également de la présence d'un actionnaire de référence historique.

1.11.1.2.1. Fonctionnement du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations devra se réunir chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, préalablement à la réunion du Conseil de Surveillance sur un ordre du jour qui relève des attributions du Comité des rémunérations.

Dans le cadre de ses attributions, et plus particulièrement, à l'occasion de la détermination du montant de la rémunération fixe et, le cas échéant, de la rémunération variable attribuée à chaque membre du Directoire, le Comité des rémunérations tient compte de la rémunération des dix salariés les mieux rémunérés de la Société et de ses filiales.

1.11.2 Comité d'audit

1.11.2.1. Attributions du Comité d'audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil de Surveillance dans les domaines concernant la politique comptable, le reporting et le contrôle interne et externe, la communication financière ainsi que la gestion des risques qu'encourt la Société.

En matière de politique comptable et de contrôle interne, le Comité d'audit a pour missions de :

- procéder, au minimum cinq jours calendaires avant l'examen des comptes sociaux annuels et le cas échéant, des comptes consolidés, par le Conseil de Surveillance, à la revue de tous les états financiers, semestriels et annuels, sociaux et, le cas échéant, consolidés, y compris leurs annexes et, le cas échéant, le Rapport de gestion présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et présenter au Conseil de Surveillance ses observations ;
- s'assurer de la pertinence du choix des méthodes et des procédures comptables décidées par la Société et de vérifier leur juste application ;

- contrôler le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société ;
- s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes sociaux annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés de la Société.

En matière de contrôle externe, le Comité d'audit a pour mission de :

- soumettre au Conseil de Surveillance des recommandations concernant les Commissaires aux comptes en vue de leur nomination ou de leur renouvellement par l'Assemblée Générale des actionnaires, analyser et émettre un avis sur la définition, l'étendue et le calendrier de leur mission et leurs honoraires ;
- s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En matière d'analyse et de prévention des risques, le Comité d'audit a pour mission :

- d'analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés de la Société ou sur sa situation financière ;
- d'examiner l'exposition aux risques financiers significatifs de la Société ;
- de revoir les conclusions des rapports d'audit interne ;
- de vérifier l'application satisfaisante des contrôles internes.

En matière de communication financière, le Comité d'audit a pour mission de procéder à la revue des projets de communication financière de la Société sur les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel.

1.11.2.2. Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres, choisis par le Conseil de Surveillance en raison de leur compétence, dont deux membres indépendants au sens de la section II du Règlement Intérieur.

A date, les membres du Comité d'audit sont les suivants :

- Monsieur Michel WOLFOVSKI, Président ;
- Monsieur Olivier COSTA DE BEAUREGARD ;
- Monsieur Alain CADIOU.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'Audit s'est réunie deux fois.

1.11.2.3. Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que nécessaire avant chaque réunion du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour relève des attributions du Comité d'audit. Cela est en particulier le cas lorsqu'il comporte l'arrêté ou l'examen des comptes sociaux semestriels ou annuels et des comptes consolidés, et le bilan de la gestion financière ou de la présentation des comptes prévisionnels de l'exercice à venir. Les Commissaires aux comptes peuvent également demander au Président du Conseil de Surveillance la tenue d'une réunion du Comité d'audit s'ils le jugent nécessaire. Dans le cadre de ses attributions, et plus particulièrement à l'occasion des arrêtés de comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit se réunit avec la participation des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Directoire doit communiquer au Comité d'audit tout document de quelque nature que ce soit destiné à éclairer l'opinion de ses membres, notamment tous les rapports d'audit interne et externe, les conclusions ou avis des Commissaires aux comptes ou de tout consultant extérieur.

1.11.3 Comité Stratégique

1.11.3.1. Attribution du Comité Stratégique

Le Comité Stratégique a pour but d'accompagner la Société dans sa politique d'acquisition, et notamment dans la détermination des Sociétés cibles, de leur intérêt stratégique, de leur valorisation et de la capacité de la Société à bien les intégrer.

Le Comité Stratégique se réunit donc préalablement à toutes acquisitions et accompagne ainsi l'équipe de Business Développement dans la stratégie à mettre en place.

1.11.3.2. Composition du Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de trois membres choisis par le Conseil de Surveillance en raison de leur compétence en matière de connaissance des opérations d'acquisitions / d'investissements sur le marché de l'internet, dont un membre indépendant au sens de la section II du Règlement Intérieur. Tous les membres du Comité Stratégique sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

A date, les membres du Comité stratégique sont les suivants :

- Laurent SORBIER, Président,

- Benoit HABERT ;
- Christophe VICTOR, nommé lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 28 avril 2009.

Le Comité Stratégique est composé de trois membres, dont un seul est indépendant. La proportion des deux-tiers de membres indépendants recommandée par le Code gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF n'est donc pas respectée compte tenu également de la présence d'un actionnaire de référence historique.

1.11.3.3. Fonctionnement du Comité Stratégique

Le Comité stratégique doit se réunir chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, préalablement à la réunion du Conseil de Surveillance sur un ordre du jour qui relève des attributions du Comité.

1.11.4 Règles communes aux Comités

1.11.4.1. Composition des Comités

Le Conseil de Surveillance peut décider la révocation d'un ou plusieurs membre(s) des Comités. Un membre des Comités est réputé démissionnaire d'office de ses fonctions en cas de cessation, pour quelque cause que ce soit, de son mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le président d'un Comité peut proposer au Conseil de Surveillance la révocation de tout membre du Comité en question qui manquerait à son obligation d'assiduité dès lors que le membre est porté absent à trois réunions successives dudit Comité.

Le Comité désigne un de ses membres pour en assurer la présidence. Un membre du Comité ne peut se faire représenter. La durée des fonctions des membres du Comité est de douze mois. Les fonctions des membres du Comité peuvent être renouvelées.

1.11.4.2. Fonctionnement des Comités

Les Comités se réunissent chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, préalablement à toutes les réunions du Conseil de Surveillance sur un ordre du jour qui relève de leurs attributions telles qu'indiquées aux paragraphes « 1.10.1.1 - Attributions du Comité des rémunérations », « 1.10.2.1 - Attributions du Comité d'audit » et « 1.10.3.1 - Attributions du Comité stratégique ». Les Comités se réunissent sur convocation de leur président ou du président du Conseil de Surveillance qui fixe l'ordre du jour de la réunion.

Les Comités ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres, dont le président, sont présents. Ils délibèrent à la majorité simple ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Seront réputés présents les membres assistant aux

réunions des Comités par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, ou par tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur, dans les mêmes conditions que celles énoncées à l'article 1.1.3.a) du Règlement Intérieur. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne participent pas aux délibérations correspondantes.

Sur décision de leur président, les Comités peuvent faire appel, en tant que de besoin, à des experts ou consultants extérieurs ou à toute autre personne, y compris des membres du Directoire et, plus généralement, à tout salarié de la Société qui occupe des fonctions de direction, susceptibles d'éclairer leur opinion. Ils peuvent se faire communiquer tout document interne et toute information nécessaire à leur bon fonctionnement et mener toute investigation utile à l'exercice de leur mission.

Les membres des Comités, ainsi que les personnes extérieures qui seraient invitées à une réunion des Comités, sont tenus, envers tout tiers au Conseil de Surveillance, à une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations communiquées aux Comités ou auxquelles ils auront accès à l'occasion de leurs travaux.

Les travaux des Comités font l'objet d'un compte-rendu élaboré par le secrétaire désigné au début de chaque séance par le président de chaque Comité. Le président présente en séance du Conseil de Surveillance la synthèse des travaux de son Comité et les recommandations qu'il formule à l'attention du Conseil de Surveillance.

1.11.4.3. Rémunération des membres des Comités

Les membres des Comités, en tant que membres du Conseil de Surveillance, ne perçoivent aucune rémunération particulière au titre de leur participation aux réunions des Comités, étant précisé que les membres indépendants du Conseil de Surveillance peuvent toutefois percevoir une rémunération exceptionnelle au titre des missions qui leur seraient confiées pour les besoins des travaux qu'ils effectuent dans le cadre de leur participation à un Comité.

2. Directoire de la Société

2.1 Attributions du directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

2.2 Présidence – Direction Générale

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président pour la durée d'une année renouvelable. Le président du Directoire est rééligible.

Le président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général. Ce pouvoir est donné pour la même durée que celle de membre du Directoire.

La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par le Conseil de Surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous les actes engageant la Société sont valablement accomplis par le président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

2.3 Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les statuts de la Société prévoient que les membres du Directoire peuvent tenir leur réunion par des moyens de visioconférence, de télécommunication ou tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Directoire qui participent aux réunions par les moyens susvisés répondant aux exigences suivantes :

- garantir une identification et une participation effective des membres du Directoire ;
- assurer une retransmission en continu des délibérations.

L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit et la voix du président n'est pas prépondérante en cas de partage.

2.4 Composition du Directoire

Au 31 décembre 2009, le Directoire de la Société Adenclassifieds était composé de six (6) membres, à savoir :

- Pierre CONTE, Président du Directoire,
- Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général et membre du Directoire,
- Jean-François BUSNEL, Directeur Financier et membre du Directoire ;
- François, DUFRESNE, Directeur Marketing et Communication et membre du Directoire ;
- Laurent CHOLLAT-NAMY, Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Informations et membre du Directoire ;
- Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire.

Rappel des modifications intervenues au cours de l'exercice :

- Lors de sa séance du 28 Juillet 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer trois nouveaux membres du Directoire : Messieurs François DUFRESNE, Laurent CHOLLAT-NAMY et Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, pour la durée du mandat du Directoire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'AGO appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

Depuis, le 1^{er} janvier 2009, au regard des délibérations du Conseil de Surveillance du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de la suspension du contrat de travail de Monsieur Thibaut GEMIGNANI, lequel est rémunéré en qualité de mandataire social.

2.5 Rémunération des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire après avoir recueilli, au préalable, les observations du Comité des rémunérations (cf. § 1.10.1 infra)

À date, seul Monsieur Thibaut GEMIGNANI perçoit une rémunération en qualité de membre du Directoire, laquelle a été préconisée par le Comité des rémunérations.

Monsieur Pierre CONTE et Monsieur Guillaume TEILHARD DE CHARDIN ne perçoivent, à ce jour, aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Enfin, Messieurs Jean-François BUSNEL, François DUFRESNE et Laurent CHOLLAT-NAMY ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social, mais sont rémunérés par la Société au titre d'un contrat de travail.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire durant les exercices 2008 et 2009 sont présentées au sein du « Rapport de gestion du Directoire » au § 9.1.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Référence au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Société a choisi, par décision du Conseil de Surveillance en date du 9 décembre 2008, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008. Une copie de ce code est consultable sur le site du MEDEF.

A ce jour, la Société est en conformité avec ce code de gouvernement d'entreprise, à l'exception des points évoqués aux paragraphes 1.11.1.2 et 1.11.3.2 relatifs à la composition des Comités des rémunérations et Stratégiques pour lesquels la proportion des deux-tiers des membres indépendants n'est pas respectée.

3.2 Droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance

Une fois par trimestre au moins, le Directoire est tenu de présenter au Conseil de Surveillance un rapport sur la marche de la Société.

Dans le délai de trois mois à compter de la clôture de chaque exercice, le Directoire doit arrêter les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de la Société et les communiquer au Conseil de Surveillance, pour lui permettre d'exercer son contrôle. Le cas échéant, et dans le même délai, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance les comptes consolidés.

Le Directoire est tenu de communiquer dans un délai suffisant au Conseil de Surveillance le « Rapport de gestion » qu'il présentera à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

En complément des droits qui leur sont attribués par la loi et les statuts de la Société tels qu'indiqués ci-avant, les membres du Conseil de Surveillance recevront de la Société, les informations suivantes :

- au plus tard le trentième jour après la fin de chaque semestre, une situation semestrielle établie suivant les mêmes méthodes que

les comptes sociaux annuels et les comptes consolidés ;

- une copie du budget annuel de la Société ainsi que du rapport des opérations projetées pour l'année à venir ;
- toute déclaration de franchissement de seuils légaux ou statutaires dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la déclaration ;
- la copie intégrale des organes sociaux des filiales de la Société dans les cinq jours calendaires de la date de réunion ayant fait l'objet du procès-verbal ainsi que la copie de tout rapport du Commissaire aux comptes y afférent.

Plus généralement, le Conseil de Surveillance doit être tenu informé par le Directoire de tout événement important concernant la marche de la Société et, en particulier, de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

3.3 Relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire

Certaines décisions relatives à la Société ne peuvent être adoptées et certains actes ou engagements relatifs à la Société ne peuvent être conclus par le Directoire sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Conseil de Surveillance selon les règles de majorité et de quorum légales et statutaires.

Il s'agit des décisions, actes ou engagements suivants :

- les cautions, avals et garanties supérieurs à 300.000 euros ;
- les cessions d'immeubles par nature supérieures à 1.000.000 euros, les cessions totales ou partielles de participations supérieures à 300.000 euros et les constitutions de sûretés sous quelque forme que ce soit accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même supérieures à 100.000 euros ;
- les conventions conclues entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, l'un des membres du Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance ainsi que les conventions dans lesquelles l'un des actionnaires susvisés, l'un des membres du Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance de la Société est indirectement intéressé ou traite par personne interposée, à l'exception toutefois de toutes conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales qui doivent simplement être portées à la connaissance du Conseil de Surveillance.

Sans préjudice des attributions qui lui sont expressément dévolues par la loi et les statuts telles qu'indiquées ci-avant, les décisions suivantes relatives à la Société devront être préalablement soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance selon les règles de majorité et de quorum légales et statutaires :

- adoption du budget annuel de la Société ;
- toute dépense d'investissement supérieure à 300.000 euros non prévue par le budget annuel de la Société tel qu'adopté ;
- toute décision relative à l'acquisition de participations nouvelles ;
- toute décision relative à la cession de droits de propriété intellectuelle ou industrielle dont bénéficie la Société ou l'une de ses filiales ou la concession de licences y afférent ainsi que toutes opérations similaires ;
- toute décision d'exercice d'une nouvelle activité ou d'un changement significatif de l'activité ou de la cessation d'activité ne figurant pas dans le budget annuel de la Société tel qu'adopté ;
- la nomination ou la révocation des mandataires sociaux des filiales de la Société.

3.4 Membres Indépendants du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a confirmé qu'un tiers de ses membres étaient indépendants puisque, après un examen de la situation individuelle de chacun de ses membres au regard des critères fixés par le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008, trois de ses membres remplissent la plupart des critères d'indépendance et sont considérés comme indépendants. Le code AFEP/MEDEF précise que le Conseil de Surveillance peut qualifier d'indépendant un membre qui ne remplit pas tous les critères ou inversement, décider qu'un membre qui remplit tous les critères n'est pas indépendant pour autant.

3.5 Censeurs

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que l'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs Censeurs sur proposition du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le nombre de Censeurs ne peut excéder cinq. Ils sont choisis librement à raison de leur personnalité, de leur compétence et de leur expérience.

Les Censeurs ont pour mission d'émettre tout avis ou recommandation auprès du Conseil de Surveillance. Les Censeurs étudient toutes questions que le Conseil de Surveillance ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Les Censeurs assistent aux séances du Conseil de Surveillance et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations. Ils reçoivent les mêmes documents et informations que les membres du Conseil de Surveillance pour mener à bien leur mission.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance dans les mêmes conditions que les membres du Conseil de Surveillance.

Les Censeurs sont nommés pour une durée de deux années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Censeur. Ils sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

En cas de décès, de démission ou de cessation de fonctions pour tout autre motif d'un Censeur, le Conseil de Surveillance peut procéder à tout moment à la nomination de son successeur. Cette nomination est soumise à ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut rémunérer les Censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a décidé de procéder à la suppression du Censeur. En effet, le Conseil a constaté que la mission du Censeur se trouvait être redondante avec les Comités spécialisés existant au sein du Conseil. Les missions effectuées par les Comités spécialisés sont régulières, précises et suffisent à mener à bien les projets initiés par le Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2010 devra ainsi se prononcer sur ce point.

4. Contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire sous le contrôle du Conseil de Surveillance,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et contribue d'une façon générale à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés par la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Le Conseil de Surveillance a adopté, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur, détaillant notamment les procédures spécifiques de contrôle interne qui ont été mises en place au sein de la Société.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a appliqué les procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice 2008.

4.1. Objectifs des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

4.2. Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des activités de la Société Adenclassifieds et de ses filiales.

4.3. Les organes de pilotage et les acteurs du contrôle

4.3.1. Conseil de Surveillance

Dans le cadre du contrôle permanent de la gestion de la Société et des attributions qui lui sont conférées par la loi et par les statuts, le Conseil de Surveillance examine régulièrement les orientations stratégiques de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent régulièrement de la Société divers documents comptables, dont notamment une situation semestrielle établie suivant les mêmes méthodes que les comptes annuels, ou encore une copie du budget annuel. Plus généralement, le Conseil de Surveillance doit être tenu informé par le Directoire de tout évènement important concernant la marche de la Société et, en particulier, de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois.

4.3.2. Directoire

Le Directoire est un organe de gestion de la société. Il est notamment investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Le Directoire a également pour rôle d'arrêter les comptes annuels et semestriels de la société, et il doit les présenter au Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2009, le Directoire s'est réuni à 12 reprises.

4.3.3. Comités spécialisés

Trois Comités ont été mis en place afin d'assister le Conseil dans ses diverses missions. Ces Comités se réunissent régulièrement en fonction du rôle attribué à chacun de ces Comités (Cf. §1.11 du présent rapport). Ils émettent des recommandations auprès du Conseil.

4.3.4. Comité de Direction

Le 2 octobre 2006, le Directoire a mis en place un Comité de Direction.

Ce Comité se réunit une fois par semaine afin de suivre l'évolution des activités du Groupe.

À date, ce Comité de Direction est composé de 13 membres (Directeurs opérationnels et Directeurs fonctionnels de la Société), dont le Président du Directoire et le Directeur Général :

- Pierre CONTE, Président du Directoire ;
- Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général et membre du Directoire ;
- Jean-François BUSNEL, Directeur Financier et membre du Directoire ;
- François DUFRESNE, Directeur Marketing et Communication et membre du Directoire ;

- Matthieu de la THEBEAUDIERE, Directeur Délégué Emploi ;
- Pascal LASSERRE, Directeur Délégué Adjoint à l'Emploi ;
- Nadège FONROJET, Directeur Délégué Formation ;
- Laurent CHOLLAT-NAMY, Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Informations et membre du Directoire ;
- Jean-François RIVASSOU, Responsable du Business Développement ;
- Sylvie CHAUVIN, Directrice des Ressources Humaines ;
- Guillaume TEILHARD DE CHARDIN, membre du Directoire ;
- Stéphane DECAGNY, Directeur Télévente ;
- Stéphane SCARELLA, Directeur Délégué Adjoint Immobilier.

4.4. Procédures de contrôle interne

4.4.1. Délégations de pouvoirs

Les représentants légaux de chaque Société du groupe ont la faculté de consentir à une ou plusieurs personnes de leur choix des délégations de pouvoirs.

Le Directoire a mis en place un système de délégation de pouvoir, basé sur des engagements de dépenses, destiné à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

4.4.2. Séparation des fonctions

La Société a opté pour un système dualiste comprenant un Directoire et un Conseil de Surveillance.

L'administration de la Société est ainsi gérée par un Directoire qui dispose de tout pouvoir pour représenter la Société à l'égard des tiers, lequel est dirigé par un Président et un Directeur Général.

Ce Directoire est placé sous la surveillance du Conseil de Surveillance.

Cette gestion à double niveau permet ainsi d'avoir un niveau sécurisé sur les actes de gestion de la Société, puisque il existe une séparation entre la direction de la Société et le contrôle de cette direction.

4.4.3. Système d'information et autres éléments

Le système d'information repose principalement sur des outils informatiques intégrés, adaptés aux activités du Groupe.

Un certain nombre d'outils ont été mis en place au cours de l'exercice 2009, et suivis par le Comité des Systèmes de Gestion (« SIG »). Tels a été le cas de BIZIO pour l'activité Immobilier, outil dédié à la gestion commerciale, de QUALIAC VENTES, outil principalement dédié à la facturation et de BUSINESSOBJECTS, outil principalement dédié au reporting.

Parallèlement, il existe une évolution permanente de ces outils, afin de répondre aux nouveaux besoins de la Société.

En outre, QUALIAC VENTES intègre notamment depuis le 1^{er} janvier 2010 toute la facturation de l'activité Indicateur Bertrand.

Il existe également des outils Ressources Humaines :

Des progiciels permettant la gestion des notes de frais des salariés, et la gestion des congés de ces derniers ont été mis en place au sein de la Société. Ces outils entraînent un meilleur contrôle des dépenses des salariés et permettent au service RH un suivi régulier de ces procédures.

Par ailleurs, la Société a mis en place un processus de contrôle et validation des commandes, et un outil de contrôle des engagements de dépenses de la Société est à l'étude.

4.4.4. Elaboration des comptes sociaux et comptes consolidés

La comptabilité et la consolidation reposent sur un progiciel présentant toutes les caractéristiques nécessaires en termes de traçabilité, de fiabilité et de sécurité des données et des traitements. Il constitue également la base des analyses réalisées par le contrôle de gestion.

4.4.5. Perspectives 2010

Pour 2010, il existe un projet de refonte des Systèmes d'Informations et de Gestion. Des Comités de pilotages et des ateliers de travail se réunissent périodiquement afin d'avancer sur ce projet.

4.5. Gestion des risques

La Société identifie les principaux risques liés à son activité et à son organisation afin de mettre en place des moyens de contrôle adaptés.

Les procédures de contrôle interne sont organisées autour des processus opérationnels de la Société.

4.5.1. Risques liés à la prise de commandes

La Société a créé le Service du Contrôle des Ventes qui permet de garantir que l'exhaustivité des commandes réalisées par le Service Commercial soit signée par les clients et traitée en respectant les critères définies par la Direction.

La Société s'est également équipée à compter du 1^{er} janvier 2009 d'un nouvel outil lui permettant d'automatiser le traitement de reconnaissance du chiffre d'affaires sur la durée des contrats.

4.5.2. Risques liés à la nature des contrats de partenariat

La Société contracte de nombreux contrats de partenariat et accords avec des groupes de presse nationale, régionale ou spécialisée, des sites internet de supports de presse, etc. Ces partenariats et accords conclus au cas par cas, en fonction des sites de la Société permettent à la Société, selon le cas, de disposer d'un plus grand nombre d'annonces référencées, de proposer son offre sur plusieurs supports ou d'accroître l'audience de ses sites et la notoriété de ses marques.

La Société a également mis en place une cellule Partenariats chargée d'anticiper les renouvellements des partenariats majeurs et d'identifier d'autres partenariats répondant à sa stratégie, ou encore travaille régulièrement avec un certain nombre de prestataires de services en matière de sauvegarde technique (back-up) des fichiers et informations.

4.5.3. Risque Informatique

En ce qui concerne le risque informatique, la Société a signé au cours du mois de mars 2009, un contrat d'hébergement avec un nouvel hébergeur. Un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour les ressources critiques a été mis en place.

4.6. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

La Société a mis en place divers processus afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de ses informations financières et de gestion.

Ces processus se déclinent, au sein de la direction financière et de la direction générale, à différents niveaux de hiérarchie, en fonction de seuils de matérialité et de délégations pré-définis, ce qui permet de multiplier les contrôles.

Ils participent ainsi au rôle de prévention et d'alerte nécessaire pour faire face aux risques éventuellement identifiés, les évaluer et les circonscrire au mieux.

Les documents comptables principaux et notamment les situations semestrielles et annuelles et les budgets, sont transmis aux membres du Conseil de Surveillance, une fois contrôlés par le Directoire.

La Société s'assure également que cette information soit conforme aux règles comptables et de marché en vigueur.

***Le Président du Conseil de Surveillance,
Monsieur Francis MOREL***

E. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Adenclassifieds, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Adenclassifieds et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du

- président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président du Conseil de surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

APLITEC

DELOITTE
& ASSOCIES

Stéphane LAMBERT

Dominique JUMAUCOURT

A. RESPONSABLES DE L'INFORMATION	268	C. TABLE DE CONCORDANCE	271
1. Responsables du Document de Référence	268	D. RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE RECONCILIATION	274
2. Attestation des responsables du Document de Référence	268		
3. Responsable de l'information financière	268		
B. CONTROLEURS LEGAUX DES DES COMPTES	269		
1. Commissaires aux comptes titulaires	269		
2. Commissaires aux comptes suppléants	269		
3. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau	270		

A. RESPONSABLES DE L'INFORMATION

1. Responsables du Document de Référence

- Monsieur Pierre CONTE, Président du Directoire de la Société ;
- Monsieur Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général de la Société.

2. Attestation des responsables du Document de Référence

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 58 du présent document, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en page 198 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui figure en page 161 du présent document de référence, contient une observation sur les principes et méthodes comptables, relatifs à l'application des normes IAS 1 révisée et IFRS 8.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui figure à la page 196 du présent Document, contient une observation indiquant que les informations prévues

à l'article L.225-102-1 du Code de commerce n'ont pas été données individuellement pour l'ensemble des mandataires sociaux concernés.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui figure à la page 190 du Document de Référence 2008, contient une observation indiquant que les informations prévues à l'article L.225-102-1 du Code de commerce n'ont pas été données individuellement pour l'ensemble des mandataires sociaux concernés. D'autre part, sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux attirent l'attention du lecteur sur les notes 1.2 et 4.2 de l'annexe qui expose un changement de méthode de présentation du coût des actions gratuites attribuées au personnel, dans le cadre de la première application de l'avis n° 2008-17 du CNC du 6 novembre 2008.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 figure à la page 311 du Document de Référence 2007. Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux attirent l'attention du lecteur sur la note 1.3 de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable liés à l'activation des frais de développement, l'activation des frais d'acquisitions de titres et la comptabilisation des engagements de retraite. »

M. Pierre CONTE
Président du
Directoire

M. Thibaut GEMIGNANI
Directeur
Général

3. Responsable de l'information financière

Jean-François BUSNEL - Directeur Financier

Adenclassifieds

Téléphone : 01.76.63.03.00

Télécopie : 01.76.63.03.01

Courriel :

contact-investisseurs@Adenclassifieds.com

B. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**1. Commissaires aux comptes titulaires**

- **Deloitte et Associés**, représenté par Monsieur Dominique Jumaucourt.

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly Sur Seine Cedex

Deloitte & Associés est inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles.

Date de première nomination : Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes titulaire de la Société par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2006.

Durée du mandat en cours : six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- **Cabinet Aplitec SA**, représenté par Monsieur Stéphane Lambert

44, quai de Jemmapes
75010 Paris

Cabinet Aplitec est inscrit à la Compagnie Régionale de Paris.

Date de première nomination : le Cabinet Aplitec a été nommé commissaire aux comptes titulaire de la Société par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juin 2007.

Durée du mandat en cours : six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2. Commissaires aux comptes suppléants

- **BEAS**

7-9, Villa Houssay
92524 Neuilly Sur Seine

Date de première nomination : BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 juin 2006.

Durée du mandat en cours : six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- **Monsieur Pierre Laot**

44, quai de Jemmapes
75010 Paris

Date de première nomination : Monsieur Pierre Laot a été nommé commissaire aux comptes suppléant de la Société par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 27 juin 2007.

Durée du mandat en cours : six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

3. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente le montant des

honoraires et débours TTC versés par Adenclassifieds et ses filiales intégrées globalement au collège des Commissaires aux comptes et à leur réseau respectif, au titre des deux derniers exercices, en distinguant les honoraires correspondant, d'une part à la mission légale et aux diligences directement liées à celle-ci et, d'autre part, aux autres prestations.

(en milliers d'euro)

		TOTAL				Deloitte & Associés				Cabinet Aplitec			
		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
		2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
AUDIT	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
	- Emetteur	340	356	95%	71%	264	138	93%	61%	76	218	100%	78%
	- Filiales intégrées globalement	19	33	5%		19	33	7%	15%				
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
	- Emetteur		114		23%		54		24%		60		22%
- Filiales intégrées globalement													
	Sous-total Audit	359	503	100%	100%	283	225	100%	100%	76	278	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS	Juridique, fiscal, social												
	- Emetteur												
	- Filiales intégrées globalement												
	Autres												
- Emetteur (*)													
- Filiales intégrées globalement													
	Sous-total Autres Prestations												
	TOTAL	359	503	100%	100%	283	225	100%	100%	76	278	100%	100%

C. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance suivante (en application du schéma de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004) permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application :

	<i>Pages</i>
1 PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Responsables du Document de Référence	268
1.2 Attestation des Responsables du Document de Référence	268
1.4 Responsables de l'information financière	268
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	269
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	269
2.3 Changement de contrôleurs légaux	*
2.4 Honoraires des Commissaires aux comptes	160, 270
3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1 Informations financières sélectionnées	9,10, 11
3.2 Informations financières sectorielles sélectionnées	11
4 FACTEURS DE RISQUE	47
5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la Société	6 à 9
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	222
5.2.2 Principaux investissements en cours	222
5.2.3 Principaux investissements que l'Emetteur compte réaliser à l'avenir	222
6 APERCU DES ACTIVITES	
6.1 Principales activités	6, 31 à 42
6.2 Principaux marchés	14 à 24
6.3 Evénements exceptionnels	116, 117
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	46, 47, 72 à 74
6.5 Position concurrentielle	25 à 28
7 ORGANIGRAMME	
7.1 Description sommaire du Groupe	6 à 10
7.2 Liste des filiales	71, 72, 133, 195, 208
8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	76, 77
8.2 Questions environnementales	93 à 96
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1 Situation financière	70
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Evénements importants	116, 117
9.2.2 Changements importants	*
9.2.3 Influence d'évènements extérieurs	*
10 TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Capitaux	220, 221
10.2 Flux de trésorerie	221
10.3 Conditions d'emprunt - Structure de financement	220, 221
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	*
10.5 Mode de financement des investissements futurs	221
11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	74 à 76
12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	221, 222
12.2 Tendances et perspectives futures	221, 222
13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	222

* Sans objet pour l'émetteur

14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE	
14.1	Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale	246 à 252
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale	250
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1	Rémunération et avantages en nature	253
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	253
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Mandats au sein de la Société	88 à 93
16.2	Contrats de service	253
16.3	Informations sur les comités spécialisés au sein du Conseil de Surveillance	249
16.4	Gouvernement d'entreprise	251, 252
17	SALARIES	
17.1	Informations relatives au personnel	93 à 98
17.2	Participation, souscription d'actions, attributions gratuites d'actions	77 à 79, 95, 233
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	77 à 79, 82, 83, 95, 156, 157
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	232
18.2	Droit de vote des actionnaires	227 à 229, 231, 232
18.3	Contrôle de l'Emetteur	233
18.4	Accords connus de l'Emetteur susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	233
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	237 à 241
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1	Informations financières historiques	220
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	*
20.3	Etats financiers	109 à 113, 163 à 166, 202 à 205
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	220
20.5	Date des dernières informations financières	220
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	198 à 218
20.7	Politique de distribution des dividendes	107
20.8	Procédures judiciaire et d'arbitrage	224, 225
20.9	Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	224

21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1	Capital social	227 à 236
2111	Le montant du capital souscrit	233 à 236
2112	Existence des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	*
2113	Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	62, 63, 234, 236
2114	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	86, 87, 156, 157
2115	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	86, 87, 156, 157
2116	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	224
2117	Histoire du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	234
21.2	Acte constitutif et statuts	227 à 229
212.1	Objet social de l'émetteur	227
212.2	Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance	246 à 250
212.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	227
212.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	228
212.5	Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	228, 229
212.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	229
212.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	*
212.8	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	*
22	CONTRATS IMPORTANTS	224
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	*
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	105
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	71, 72, 133, 195, 208

* Sans objet pour l'émetteur

D. RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE RECONCILIATION

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de réconciliation suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel :

	<i>Pages</i>
INFORMATIONS	
1 Comptes annuels de la société	163 à 195
2 Comptes consolidés du Groupe	109 à 160
3 Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux art. L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	58 à 102
4 Attestation de la personne assurant la responsabilité du Rapport Financier Annuel	268
5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	196
6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	161
7 Publicité sur les honoraires des contrôleurs légaux	195

1-3, rue La Fayette 75009 PARIS
www.adenclassifieds.com

adenclassifieds

